

Évaluation indépendante de l'African Risk Capacity (ARC)

Phase 1 de l'analyse d'impact
Rapport final

Octobre 2024

À propos d'Oxford Policy Management

Notre vision est celle d'une politique publique équitable qui bénéficie à la fois aux personnes et à la planète. Notre objectif est d'améliorer les conditions de vie grâce à un changement durable des politiques dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

Via notre réseau international de bureaux, nous travaillons en partenariat avec les acteurs et les décideurs politiques nationaux pour rechercher, concevoir, mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques ayant un grand impact. Nous travaillons dans tous les domaines de la gouvernance et de la politique économique et sociale, y compris la santé, la finance, l'éducation, le changement climatique et la gestion du secteur public. Nous disposons d'une expertise transversale grâce à nos équipes spécialisées dans le suivi et l'évaluation, l'analyse de l'économie politique, les statistiques et les méthodes de recherche. Nous faisons appel à nos experts du secteur aux niveaux local et international pour fournir la meilleure solution fondée sur des preuves.

Préface

Ce rapport a été élaboré sous la direction du Groupe de direction de l'évaluation (GDE) dans le cadre de l'Évaluation indépendante de l'African Risk Capacity (ARC), commandée par le Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (Foreign, Commonwealth and Development Office, FCDO) du Royaume-Uni et réalisé par Oxford Policy Management (OPM). Le chef de projet est Shamim Zakaria.

Les principaux auteurs du rapport sont Patrick Ward, Dr. Zuzana Hrdlickova (responsable du volet "Amélioration de la préparation au niveau national"), Emily Montier (responsable du volet "Déploiement des décaissements pour réduire l'impact des catastrophes climatiques"), Kritika Singh et Shamim Zakaria. Le rapport a également bénéficié de l'importante contribution de Jesse McConnell à la conception et à la collecte des données.

Julian King, Smriti Pun, Shaswat Acharya, Ashika Sharma, Gianna Randriatsimialona, Patrick Laby, Robertson Khataza, Kumbukani Mhango, Dorica Singini, Mohammed Lemine Selmane, Isselmou El Abed et Mohamed Ismail ont également contribué à ce rapport.

Patrick Ward est le contact principal pour cette étude (patrick.ward@opml.co.uk). Le contact du client auprès du FCDO est Rebecca O'Donnell (rebecca.odonnell@fcdo.gov.uk).

Remerciements

L'équipe d'évaluation tient à remercier un certain nombre de personnes qui ont contribué à la Phase 1 de l'analyse d'impact (IA1) de l'ARC. Parmi celles-ci figurent les membres du personnel de l'Agence ARC et d'ARC Limited, qui ont donné de leur temps pour répondre aux questions et aux demandes d'aide. Nous remercions tout particulièrement Eva Kavuma, Papazoumana Diarra et Abdou Karim Dieye de l'Agence ARC ainsi qu'Ange Chitate et Oumarou Hebie d'ARC Ltd, qui ont été des interlocuteurs clés pour l'évaluation. Nous tenons également à remercier les membres du personnel des gouvernements nationaux de Madagascar, de Mauritanie, du Mali, ainsi que les autres informateurs clés de ces trois pays et du reste du monde, qui ont donné de leur temps pour discuter de leurs expériences ou pour participer à cette analyse d'impact. Vos réflexions approfondies et votre honnêteté sont très appréciées. Ces éléments contribuent au niveau élevé de transparence de l'ARC dans le domaine public par le biais des évaluations de l'OPM, ce qui est unique parmi les pools de risques régionaux souverains et permet à l'ensemble du secteur d'en tirer des enseignements précieux.

L'équipe souhaite remercier notamment les membres du GDE, y compris son président Andrew Mude, qui ont fourni des commentaires et des réflexions détaillés sur les conclusions initiales et sur une version préliminaire du présent rapport, ainsi que sur les questions d'évaluation (QE) et l'approche au cours de la phase de conception. Nous tenons également à remercier les autres réviseurs des versions préliminaires du rapport pour leurs commentaires : Julian King, Zoe Scott, David Ameyaw et Stephen Jones. Nous remercions Key Aid Consulting, qui a coordonné avec nous les évaluations de processus dans deux des pays ayant fait l'objet d'une étude de cas. Nous remercions également Andrew Wilson et d'autres membres du FCDO, pour le financement de l'évaluation et pour leurs commentaires sur le rapport.

Clause de confidentialité

Ce rapport a été élaboré par OPM pour le client nommé, pour les services indiqués dans le mandat et le contrat d'engagement. Les informations contenues dans le présent rapport ne doivent être divulguées à aucune autre partie, ni utilisées ni divulguées totalement ou partiellement sans l'accord d'OPM. Pour les rapports qui sont officiellement tombés dans le domaine public, l'utilisation des informations contenues dans ce rapport doit inclure une citation qui reconnaît que le OPM est l'auteur de ce rapport. Cette clause de confidentialité s'applique à toutes les pages et toutes les informations incluses dans le présent rapport. Ce rapport a été financé par l'aide du Gouvernement du Royaume-Uni ; toutefois, les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les politiques officielles du Gouvernement du Royaume-Uni.

Les droits de propriété intellectuelle de toutes les informations produites par OPM en tant que fournisseur, comme le rapport d'évaluation, sont la propriété d'OPM. Conformément aux modalités du contrat, OPM a accordé à FCDO une licence sans redevance, irrévocable, non exclusive et internationale d'utilisation de toutes les informations. OPM conservera toutes les informations liées à l'évaluation dans un dossier SharePoint qui n'est accessible que par les membres de l'équipe d'évaluation.

Synthèse

Introduction

L'African Risk Capacity (ARC) a été établie en 2012 par l'Union Africaine (UA) « pour aider les gouvernements africains à améliorer leurs capacités à mieux planifier, préparer et répondre à des événements climatiques extrêmes et des catastrophes naturelles ». Le Groupe ARC comprend deux entités. L'**Agence ARC**, une agence spécialisée de l'UA, a pour mission de renforcer les capacités des pays membres à planifier et à répondre aux catastrophes climatiques, y compris la modélisation des risques grâce à Africa RiskView (ARV) et Tropical Cyclone Explorer (TCE), et de contribuer à sensibiliser les États membres de l'UA et le grand public à l'ARC. ARC Insurance Company Limited (**ARC Ltd**) est une société financière affiliée qui fournit des services de transfert de risques, en particulier des assurances.

Oxford Policy Management (OPM) a été chargé par le Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) du Royaume-Uni de réaliser une évaluation indépendante de l'ARC sur la période 2015-2026. Cette évaluation est menée sous la forme d'un certain nombre d'études distinctes. En 2021, un Groupe de direction de l'évaluation (GDE) a été rétabli, et il a été convenu que le travail effectué dans le cadre de ce contrat refléterait les priorités de toutes les parties prenantes représentées au sein du GDE. **Le présent rapport présente les résultats de l'analyse d'impact de l'ARC menée en 2023-2024.**

Aperçu et contexte

L'environnement opérationnel de l'ARC a continué à évoluer depuis que l'ARC a lancé sa première police en 2014. Dans l'ensemble, les mêmes défis qui ont affecté le soutien international à la sécheresse en 2014 restent inchangés; malgré les systèmes d'alerte précoce mis en place, les financements internationaux pour atténuer et répondre à la sécheresse continuent d'affluer lentement. Cette situation met les communautés en danger, étant donné que la fréquence et l'intensité des catastrophes liées aux risques naturels sont déjà élevées et augmentent, principalement en raison des changements climatiques, de la croissance démographique et de l'urbanisation. Les catastrophes liées au climat touchent des dizaines de millions de personnes chaque année en Afrique, et les efforts d'atténuation et de réaction sont insuffisants pour relever ce défi.

L'intérêt pour le renforcement des mécanismes de financement des risques de catastrophes (FRC), y compris à travers le transfert de risque, s'est considérablement accru, tant au niveau mondial qu'en Afrique, bien que partant d'un niveau très bas. Lorsque l'ARC a été fondé, le FRC n'était pas bien compris en Afrique. Cette situation a commencé à changer, avec une augmentation générale de la compréhension et de l'engagement envers le FRC en Afrique, principalement sous l'impulsion de l'ARC et de la Banque mondiale. Les initiatives du Programme de financement des risques de catastrophes en Afrique de la Banque africaine de développement (ADRFi) et, plus récemment, le Bouclier mondial contre les risques climatiques, ont renforcé la dynamique de changement. Cependant, le FRC n'est pas encore institutionnalisé dans la plupart des pays, ce qui crée un contexte difficile dans lequel l'ARC travaille pour augmenter la demande.

L'ARC a connu des changements majeurs dans sa stratégie, sa direction et sa gouvernance depuis sa création. Le traité ARC, c'est-à-dire l'accord juridique qui établit

l'ARC et régit l'adhésion des pays, est entré en vigueur, avec des implications potentielles pour la croissance, le personnel et la localisation de l'ARC. Le **portefeuille de l'ARC s'est également étoffé**, avec de nouveaux produits (sécheresse des pâturages, cyclones tropicaux et épidémies), une assurance contre les inondations en cours de développement et l'introduction d'ARC Replica, qui fournit une assurance aux acteurs non gouvernementaux. L'introduction de subventions aux primes a contribué à une **croissance significative du pool de risques**. Pour le pool 2021/22 (Pool VIII), il y avait 29 polices dans 14 pays, dont 11 soutenues par ARC Replica et 4 par ADRiFi. Par ailleurs, ARC Ltd fournit de plus en plus de transferts de risques "non souverains" en dehors du processus politique officiel d'ARC ou d'ARC Replica, par exemple au Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) ou par l'intermédiaire de la Banque mondiale.

Le paysage factuel continue également d'évoluer, mais l'ARC reste unique, en tant qu'instrument souverain pour le financement et l'assurance contre les risques climatiques et de catastrophes (CDRFI), dans la contribution qu'il a apportée à ce jour au paysage factuel.

Théorie du changement de l'ARC (TdC)

L'ARC a considérablement évolué depuis l'élaboration de sa TdC d'origine en 2016 ; ainsi, au cours d'une phase précédente de l'évaluation, l'équipe a collaboré avec l'ARC pour mettre à jour la TdC globale par le biais d'un processus consultatif. Il s'avère que l'objectif de l'ARC est que les États membres et leurs partenaires apportent des réponses rapides et ciblées pour protéger la vie et les moyens de subsistance des populations vulnérables contre les catastrophes naturelles, en améliorant ainsi leur résilience. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des trois objectifs stratégiques de l'ARC.

Un sous-TdC "de travail" plus détaillé pour les effets escomptés de l'ARC au niveau national a été élaboré pour être utilisé dans la présente analyse d'impact. Il s'articule autour de trois "voies" : l'engagement, la planification et l'assistance en matière de gestion des risques de catastrophes (GRC), ainsi que le financement innovant. L'engagement stratégique se fait autour des politiques et des besoins d'un pays en matière de GRC et de FRC, et de l'offre de l'ARC dans ces domaines. Le soutien technique et les outils de l'ARC sont proposés aux États membres, y compris la formation et le soutien dans le cadre de la GRC et la planification des mesures d'urgence, à la suite de quoi les États membres devraient disposer d'un Plan d'urgence¹ (PC) finalisé et approuvé, de groupes de travail techniques (GTT) et d'un ARV personnalisé. Cela permet de s'assurer que des processus de coordination et des mesures de préparation sont en place en cas de déclenchement d'un décaissement. Le soutien de l'ARC aide les États membres à personnaliser les modèles de risque et à mettre en place des polices d'assurance qui peuvent ensuite faire partie d'une stratégie plus large de préparation financière. Les États membres et l'ARC peuvent également élaborer une police complémentaire avec un partenaire Replica (non gouvernemental).

À la suite d'une sécheresse ou d'un cyclone, un décaissement sera notifié et un plan de mise en œuvre final (FIP) sera développé à partir d'un plan opérationnel (PO) préexistant. Cette mesure vise à garantir que les ménages vulnérables bénéficient d'une aide en temps utile. L'impact attendu est une réduction des mécanismes d'adaptation négatifs, permettant

¹ Pour l'ARC, les plans d'urgence (PC) font référence à la fois au plan d'opérations et au Plan de mise en œuvre final (FIP), qui doivent être soumis par le gouvernement lorsqu'un décaissement est imminent.

aux ménages de préserver leur bien-être et leurs actifs économiques, et aux gains de développement de persister à travers de telles crises.

Approche d'évaluation

L'**objectif** de cette analyse d'impact est d'évaluer la contribution du travail de l'ARC, à travers son assistance aux pays membres, à la réduction de l'impact des catastrophes climatiques sur les ménages vulnérables. Elle se concentre sur les pays qui ont bénéficié d'un décaissement de l'ARC au cours de la période 2020-2023. Au total, 19 décaissements ont été effectués au cours de cette période dans 11 pays d'Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Sud. Il s'agit notamment de décaissements pour la sécheresse (cultures et pâturages) et les cyclones. Les décaissements aux partenaires sont également inclus. Des données ont été collectées à partir de sources documentaires pour tous les pays qui ont reçu un décaissement de l'ARC depuis 2020. Un sous-échantillon de trois pays a été sélectionné pour mener une étude plus approfondie avec collecte de données primaires. Ces trois pays sont Madagascar, le Malawi et la Mauritanie, qui différaient en termes de décaissements, de région et de conditions agro-écologiques. Une approche essentiellement qualitative a été utilisée pour la collecte et l'analyse des données.

Les **QE** suivantes ont reçu une réponse :

- **QE1** : Dans quelle mesure et comment le travail de renforcement des capacités et les processus de contrôle de l'ARC ont-ils amélioré la préparation nationale, tant financière qu'opérationnelle, et la planification de l'assistance ?
- **QE2** : Quels facteurs influencent l'efficacité du travail de développement des capacités de l'ARC ?
- **QE3** : Dans quelle mesure et comment l'ARC a-t-elle contribué à la réduction de l'impact des sécheresses et des cyclones sur les ménages vulnérables dans ses États membres ?
- **QE4** : Quels ont été les principaux facteurs expliquant l'ampleur de cette contribution ?
- **QE5** : Dans quelle mesure la TdC de l'ARC au niveau national tient-elle la route ?

Les **sources d'information** comprennent l'examen des documents, les données secondaires quantitatives et, dans les pays étudiés, les données primaires qualitatives recueillies par le biais d'entretiens avec des informateurs clés (KII) et de discussions avec des groupes cibles (FGD). De plus, l'évaluation s'est appuyée sur des critères et des standards (rubriques) de qualité explicites pour évaluer les forces et les faiblesses des systèmes de GRC et de distribution de l'assistance, telles qu'elles sont présentées dans les principaux documents, ainsi que « sur le terrain » dans les pays faisant l'objet d'études de cas. Ces rubriques ont été élaborées avec l'ARC, les représentants des gouvernements nationaux et d'autres parties prenantes clés par le biais d'ateliers. La qualité des preuves a été en général élevée.

Les **principaux destinataires** de l'évaluation sont les principales parties prenantes de l'évaluation, à savoir le Groupe ARC, les partenaires bailleurs de l'ARC, les pays membres, l'UA, la BAD et d'autres membres du GDE, ainsi que d'autres parties prenantes de l'ARC, et la communauté plus large du FRC et de la GRC. L'évaluation a été supervisée par le GDE et respecte les **normes de qualité et d'éthique reconnues en matière d'évaluation**.

L'évaluation a examiné dans quelle mesure la TdC de l'ARC est-elle appliquée au niveau national. Il ne s'agissait pas d'une évaluation des performances de l'Agence ARC et d'ARC Limited en tant que telles. Les conclusions font donc état des progrès et des défis dans

certaines domaines qui relèvent de la responsabilité directe des États membres, plutôt que de l'ARC elle-même, puisqu'ils font partie intégrante de la réalisation de l'objectif global de l'ARC. Il est reconnu que les États membres eux-mêmes sont confrontés à des défis et à des priorités concurrentes. Des recommandations sont formulées à l'intention de l'ARC et des États membres.

Conclusions : Amélioration de la préparation au niveau national (QE1 et QE2)

Les points forts des systèmes nationaux de gestion des risques de catastrophes ont été évalués à l'aide de critères et de normes de qualité développés en collaboration avec les principales parties prenantes et les experts du secteur. Dans les onze pays de l'échantillon, sur la base d'un examen des PC, l'évaluation a montré que les pays membres de l'ARC disposent en moyenne de systèmes de GRC solides, avec une législation sur la GRC et des structures d'autorité largement en place, des systèmes d'alerte précoce intégrés et de bons plans de gestion financière pour le décaissement et la distribution des fonds en réponse aux catastrophes. Ils disposent également d'une bonne évaluation des risques, d'une capacité à identifier les besoins, à établir le profil des bénéficiaires et à mettre en place des mécanismes d'intervention efficaces. Cependant, les pays manquent souvent de mécanismes formels d'apprentissage, où le suivi n'est pas systématique et où les enseignements tirés des réponses aux catastrophes ne sont pas intégrés dans la planification future. Leurs politiques FRC sont faibles ou élémentaires, et la plupart d'entre eux ne disposent pas de données des registres sociaux ou celles-ci ne sont pas à jour.

Travail de renforcement des capacités et processus de surveillance de l'ARC

Les trois pays ayant fait l'objet d'une étude de cas disposaient, à des degrés divers, de politiques et de mécanismes de gestion des risques de catastrophes avant de rejoindre l'ARC, et tous trois ont vu leur capacité à fournir une assistance s'améliorer après avoir rejoint l'ARC, grâce aux efforts de renforcement des capacités déployés par divers partenaires, y compris l'ARC. L'ARC a travaillé avec les pays membres pour améliorer des aspects spécifiques de leur GRC, et le degré de compréhension et de satisfaction des besoins des pays est variable. La majeure partie du renforcement des capacités se concentre sur l'amélioration de deux éléments qui aident les pays à accéder aux services de l'ARC. En détail : 1) aider les pays à comprendre et à adapter le modèle de risque, et 2) planifier les mesures d'urgence.²

L'engagement avec l'ARC catalyse l'adoption d'un certain niveau de préparation financière et opérationnelle en prévision d'événements météorologiques extrêmes. L'assurance ARC améliore la préparation financière, bien que la valeur des décaissements ne représente souvent qu'une fraction modeste des besoins totaux. L'ARC a contribué à l'amélioration des systèmes de GRC nationaux, notamment au niveau technique - en améliorant les capacités techniques dans des domaines spécialisés - et à la promotion des processus de coordination et de planification globale en créant des groupes de travail techniques (GTT) et en élaborant des plans opérationnels (PO). Les GTT jouent un rôle important en facilitant la coordination dans chaque pays. Bien que l'ARC soit quelque peu intégrée dans les structures gouvernementales afin d'harmoniser les activités et de permettre la coordination avec les systèmes gouvernementaux existants, le degré de sensibilisation aux activités de

² L'ARC s'efforce également de sensibiliser les décideurs politiques et les médias.

l'ARC en dehors des ministères, départements et agences (MDA) qui coordonnent l'ARC est variable. Bien qu'un certain nombre de partenaires non gouvernementaux soient membres des GTT, la coordination plus large entre l'ARC et les autres acteurs est souvent très limitée.

L'ARC utilise le modèle ARV pour la sécheresse et le modèle TCE pour les cyclones. Les pays ayant fait l'objet d'une étude de cas ont révélé des difficultés liées à l'adaptation de l'ARV et au niveau de confiance dans le modèle.

Des changements positifs dans la capacité à fournir une assistance ont été constatés dans les trois pays ayant fait l'objet d'une étude de cas, en particulier dans les domaines des cadres juridiques et des institutions responsables. Parallèlement aux activités de l'ARC, de nombreux efforts ont été déployés par divers acteurs dans les pays cibles, notamment la Banque mondiale, les agences des Nations Unies, le mouvement de la Croix-Rouge, les ONGI, les ONG ainsi que les agences gouvernementales bilatérales, afin d'améliorer les systèmes de GRC. Le travail de l'ARC est l'une des nombreuses forces qui contribuent à l'amélioration de la capacité d'assistance.

Les pays ont également des besoins plus importants en matière de renforcement des capacités (par exemple, l'adoption plus large de la préparation financière, le renforcement plus large des systèmes de fourniture de réponses, ainsi que le suivi et l'évaluation (S&E)), qui vont au-delà du soutien habituel de l'ARC. L'ARC n'a généralement pas davantage renforcé les systèmes de FRC par rapport au mécanisme de l'ARC lui-même, mais a parfois encouragé des discussions nationales plus larges sur les stratégies de financement des catastrophes.

Facteurs d'influence de l'efficacité du travail de développement des capacités de l'ARC

Certains aspects de l'approche de l'ARC, tels que la création de GTT nationaux et le renforcement des capacités par le biais de formations techniques, se sont avérés utiles pour développer les capacités dans le pays. L'étendue de la composition des GTT est un atout particulier. Toutefois, la fréquence du renforcement des capacités varie considérablement d'un pays à l'autre. Si l'ARV s'est avéré utile dans certains cas, les attitudes sont mitigées et ses performances suscitent de vives inquiétudes.

Divers facteurs contextuels influent sur le renforcement des capacités de l'ARC. Les facteurs positifs comprennent une volonté politique favorable, des cadres et systèmes nationaux préexistants, la proximité de l'ARC avec les services chargés de la mise en œuvre et le statut prestigieux de l'ARC. Les facteurs qui entravent le renforcement des capacités de l'ARC sont notamment la rotation du personnel gouvernemental, le manque de clarté concernant la formation des nouveaux membres des GTT, la dépendance de modèles de formation nationaux à court terme et des mécanismes limités de diffusion de la formation au niveau des districts et des communautés par le gouvernement.

Les partenaires Replica, en particulier le Programme alimentaire mondial (PAM) dans les pays de l'étude de cas, ont fourni un renforcement des capacités en matière de GRT, ainsi qu'un soutien logistique et une mobilisation de fonds. Ces activités font partie de leur mandat et la mesure dans laquelle l'adhésion à Replica elle-même a stimulé leurs activités de renforcement des capacités existantes n'est pas claire.

Conclusions : Déploiement des décaissements pour réduire l'impact des catastrophes climatiques (QE3 et QE4)

L'évaluation a porté sur la qualité des PC pour tous les décaissements échantillonnés et, pour les pays ayant fait l'objet d'une étude de cas, sur la mise en œuvre des plans et l'effet de l'aide au niveau des ménages. Ils ont été évalués sur la base d'une grille (rubrique) définissant des critères de qualité et des normes pour une assistance en temps opportun, définis en collaboration avec les principales parties prenantes et les experts sectoriels. Cette démarche a pris en compte le nombre croissant d'évaluations démontrant les avantages d'une action précoce et l'accent mis sur les "fenêtres d'opportunité" pour une assistance rapide dans le cadre d'un calendrier saisonnier des moyens de subsistance et/ou d'échéanciers de crise.

Dans l'ensemble, si l'on évalue les intentions exprimées dans les plans, **les PC ont obtenu des résultats modérément bons**. Cela suggère qu'au moment du décaissement, la plupart des réponses ont été mises en place pour fournir une "assistance améliorée" conformément aux bonnes pratiques. La majorité des FIP **ont obtenu une note élevée en matière de réponse en temps voulu**, comme en témoigne leur intention de mettre en œuvre une intervention avant la période de soudure et/ou la période "traditionnelle" de réponse aux besoins humanitaires les plus importants. Toutefois, dans **plus d'un tiers des FIP, il était déjà clair, au moment de la soumission du FIP, que le décaissement ARC n'allait pas avoir l'effet catalyseur escompté**, par exemple, lorsque les délais avaient glissé vers une planification "normale" de la réponse. Les documents du FIP parviennent généralement à présenter une "ligne de mire" claire entre le choix des activités et l'atténuation ou la réduction des effets de la crise, mais dans de nombreux cas, ils présentent des preuves que le financement de l'ARC est insuffisant par rapport aux besoins globaux de la réponse pour obtenir l'impact souhaité. Les FIP manquaient de détails sur le ciblage et la dimension de genre, ce qui a contribué à la faiblesse des scores dans ces domaines. Les FIP ont néanmoins été jugés comme reflétant des situations dynamiques et changeantes et restent un outil important pour l'ARC et les États membres pour planifier et documenter soigneusement leurs intentions sur la façon dont le décaissement sera mis en œuvre.

Les **décaissements de l'ARC** se distinguent par un indicateur de performance clé (KPI) visant à effectuer les décaissements en moins de 30 jours à partir du moment où un décaissement est déclenché. Pour les 16 décaissements au titre de la sécheresse analysés, le **délai moyen (médian) entre la fin de la saison et le décaissement au titre de l'ARC était de 116 jours**, ce délai étant ramené à 68 jours lorsque les pays ayant connu des événements de risque de base ont été retirés de l'analyse. Les décaissements pour deux cyclones ont pris respectivement 25 jours et 71 jours ; le troisième reste en suspens. **Seuls deux décaissements ont été effectués dans les 30 jours suivant la fin de la saison**. De légers retards semblent se manifester tout au long du processus, mais deux domaines clés sont apparus comme étant à l'origine des retards les plus importants : les "situations de risque de base" (terme technique utilisé pour désigner les écarts entre le modèle et les pertes subies sur le terrain) et la longueur des processus d'approbation du FIP. Une fois l'approbation du conseil d'administration obtenue, les décaissements ont été effectués en grande partie par ARC Ltd dans le délai de 10 jours ouvrables, conformément à l'objectif cible.

Les conclusions des pays ayant fait l'objet d'une étude de cas étaient cohérentes avec les évaluations précédentes, indiquant que le financement de l'ARC est généralement précoce par rapport à d'autres financements, mais que les **décaissements ne se traduisent pas systématiquement par une assistance plus rapide**. Parmi les cinq décaissements de

l'ARC examinés, seule une réponse a été plus rapide que le délai de réponse "traditionnel" dans des crises comparables. Les raisons invoquées se rapportent aux retards occasionnés par les décaissements "négociés", la longueur des processus de planification (par exemple, le temps passé à mettre à jour et à approuver les FIP), la capacité des systèmes gouvernementaux à mettre en œuvre une réponse rapide et solide (déblocage des fonds pour les organismes de mise en œuvre, longs processus de passation des marchés, etc.) et l'absorption des fonds de l'ARC dans la programmation annuelle "normale" de la réponse.

Les **pays ont mis en œuvre le menu d'activités défini dans leurs plans** sans modifier le choix des activités. Toutefois, la **mise en œuvre des réponses a généralement été plus tardive que prévu** (allant d'un mois de retard à des retards de plus d'un an et demi). En outre, dans deux réponses sur cinq, **le processus de ciblage a été contesté au niveau local et a été mis en œuvre différemment des plans spécifiés**. Une modification des activités a été jugée positive en raison de changements dans les conditions du marché qui ont nécessité le passage d'un transfert en espèces à une distribution de vivres, ce qui souligne l'importance d'un certain degré de flexibilité.

Au niveau communautaire, le **type d'assistance fournie est généralement perçu comme adapté aux besoins, mais dans toutes les réponses du gouvernement, elle est considérée comme insuffisante sur le plan de la quantité et/ou de la durée**. Alors que l'aide financée par l'ARC est uniquement destinée à couvrir les besoins immédiats et à s'inscrire dans le cadre d'une réponse humanitaire traditionnelle ultérieure, cette dernière n'a pas toujours eu lieu. Par ailleurs, trois des quatre réponses examinées ont été signalées au niveau communautaire comme étant tardives ; bien que toujours utiles, elles ne sont pas arrivées au moment où elles auraient pu apporter le plus de valeur aux communautés (par exemple, avant que la nourriture ne soit épuisée). Deux des pays ayant fait l'objet d'une étude de cas utilisaient des registres sociaux pour le ciblage, ce qui offrait des avantages potentiels en termes de rapidité, mais tous deux souffraient de problèmes de précision en raison de la non-réactualisation de ces registres.

Dans trois réponses sur quatre, **l'aide a été fournie trop tard pour empêcher les stratégies de survie** qui, selon les communautés, étaient déjà pleinement mises en œuvre au moment de l'arrivée de l'aide. Il s'agissait non seulement de réduire la consommation alimentaire ou de contracter des emprunts, mais aussi d'appliquer les stratégies d'adaptation les plus préjudiciables à la résilience à long terme, telles que la vente de biens, notamment de bétail ou d'articles ménagers ». Dans un cas (Replica Mauritanie), où l'aide est arrivée avant la période de soudure, les bénéficiaires ont indiqué qu'elle était arrivée juste à temps pour éviter une adaptation négative. Pour toutes les réponses, il est important de noter que les communautés ont néanmoins indiqué que **l'assistance financée par l'ARC leur a été d'un grand secours, en les aidant à répondre aux besoins urgents et en leur permettant de couvrir leur consommation alimentaire pendant la durée limitée de l'intervention**. Les ménages les plus nombreux ont trouvé les rations insuffisantes, mais aucune autre variation significative n'a été identifiée entre les ménages. Dans deux des trois pays, des considérations de genre et d'équité sociale ont été intégrées dans les critères de ciblage. Dans les FGD menés séparément avec les hommes et les femmes, les commentaires reçus étaient que les femmes bénéficiaient des mêmes avantages que les hommes.

Facteurs expliquant l'ampleur de cette contribution

Toutes les réponses examinées ont **intégré les fonds de l'ARC dans une réponse plus large**, plutôt que de les traiter comme un projet autonome. La protection sociale adaptée aux chocs est un canal de distribution qui présente un potentiel important d'amélioration de la fourniture de l'aide, **mais les avantages escomptés en termes de rapidité ne se sont généralement pas concrétisés dans l'exemple étudié dans le cadre de cette évaluation**. Dans les cas où les fonds de l'ARC ont été entièrement absorbés par l'aide habituelle pendant la période de soudure, il a été difficile d'identifier les effets de l'ARC sur l'amélioration de l'aide. Dans les cas de Replica du PAM où l'assistance de l'ARC était distincte mais intégrée à la programmation existante (mois supplémentaires d'assistance avant ou après), elle offrait une bonne approche de réaction aux chocs qui tirait parti de la programmation en cours, mais elle était apparemment difficile à gérer. Le préfinancement de l'aide (remboursé par la suite par les fonds de l'ARC) est apparu comme un élément important pour accélérer la fourniture de l'aide.

Les registres sociaux offrent des avantages potentiels considérables en termes de délais et d'efficacité en accélérant le ciblage plutôt qu'en procédant à des enregistrements maison par maison basés sur la communauté, mais uniquement s'ils sont tenus à jour. Le choix entre le transfert en espèces et la distribution de vivres a été largement commenté par les parties prenantes gouvernementales et les personnes interrogées au sein des communautés. Les résultats ont laissé voir les avantages qui consiste à déployer une approche plus flexible susceptible d'ajuster les modalités en fonction de variables telles que les prix du marché, l'accès aux marchés et les vulnérabilités individuelles telles que le handicap. Le modèle de l'ARC, qui suppose que les fonds de l'ARC seront utilisés en premier, tandis que d'autres sources de financement seront mobilisées pour couvrir le reste de la saison, est remis en question dans les situations où aucun autre financement ne se matérialise et où les fonds sont donc trop dispersés pour obtenir les effets souhaités au niveau des ménages.

Conclusions : Progrès par rapport à la TdC au niveau national (QE5)

Nous avons évalué la TdC au niveau national par rapport aux données collectées, en examinant les progrès réalisés à chaque étape. Nous avons constaté que les progrès les plus positifs ont été réalisés dans les étapes *précédant le choc*, c'est-à-dire les intrants et les extrants, ainsi que les résultats intermédiaires.

En termes d'engagement, des progrès positifs ont été réalisés avec l'élaboration et l'adoption par les États membres de plans d'urgence et l'achat de polices d'assurance ARC, la mise en place d'un cadre de collaboration Replica et l'intégration par les États membres de plans d'urgence dans leurs polices et processus de gestion des risques de catastrophes. Des progrès positifs ont été réalisés dans la fourniture par l'ARC et l'adoption par les pays d'un soutien à la gestion des risques de catastrophes et à la planification des mesures d'urgence. En conséquence, des progrès ont été réalisés en termes d'amélioration des processus de coordination générale des États membres et de leur préparation à la mise en œuvre de plans d'urgence. En ce qui concerne le financement innovant, des progrès ont été réalisés dans la fourniture de produits d'assurance innovants par ARC Ltd, avec la mise en place de contrats d'assurance.

Des progrès plus limités ont été réalisés *après le choc* au niveau des résultats et de l'impact, les décaissements de l'ARC n'étant généralement pas effectués en temps voulu, et le

ciblage et la ponctualité de l'aide apportée par les gouvernements bénéficiaires étant problématiques. En conséquence, les ménages vulnérables n'ont généralement pas été en mesure de réduire de manière substantielle leurs stratégies de survie et de conserver leurs actifs.

Conclusions, leçons et recommandations

Conclusions

L'ARC a apporté une contribution significative à la préparation des pays, en particulier dans deux domaines spécifiques : la coordination et la planification de la réponse. Les polices d'assurance ARC augmentent la préparation financière, bien qu'elles ne représentent généralement qu'une fraction modeste des besoins totaux. Cependant, il existe des lacunes dans d'autres domaines des capacités des gouvernements nationaux, essentiels à l'atteinte des objectifs de l'ARC, notamment le ciblage et la fourniture rapides de l'aide, le suivi et l'évaluation, ainsi que l'intégration de l'aide de l'ARC dans une préparation financière plus large. D'autres partenaires dans le pays complètent parfois le soutien de l'ARC.

La plupart des réponses n'ont pas été plus rapides que la réponse "traditionnelle" dans des crises comparables. Il y a eu des retards dans le processus, du déclenchement au décaissement en raison des procédures du gouvernement et de l'ARC, ainsi que de la fourniture effective de l'aide. En conséquence, l'assistance fournie a permis de répondre aux besoins urgents, mais la plupart des réponses ont été apportées trop tard pour produire les effets escomptés en empêchant le recours à des stratégies de survie. L'un des décaissements effectués dans le cadre d'une étude de cas a été utilisé avec succès pour fournir une aide avant le soutien habituel de la période de soudure, ce qui montre que le soutien de l'ARC peut fonctionner comme prévu.

Les cyclones sont différents des sécheresses. À Madagascar, le soutien de l'ARC n'a pas permis au gouvernement d'apporter une réponse efficace et en temps utile, alors que Replica a eu plus de succès. Cela soulève la question de savoir si les processus actuels de l'ARC sont appropriés et si les objectifs de soutien de l'ARC sont clairs et pertinents.

En ce qui concerne la période couverte par la présente évaluation, les systèmes de rapport et de MEL de l'ARC n'ont pas fonctionné comme prévu. Bien que les lignes directrices de l'ARC indiquent que les pays utilisant les décaissements doivent fournir des mises à jour mensuelles sur l'état d'avancement et des rapports finaux, et faire l'objet d'évaluations de processus indépendantes, la plupart des décaissements de l'échantillon n'étaient accompagnés d'aucun document de suivi et d'évaluation nous permettant d'examiner leur mise en œuvre.

Les interventions devaient généralement être ciblées pour refléter les considérations de genre et d'équité. Cependant, dans les pays de l'étude de cas, le ciblage n'a pas toujours suivi les plans et les rapports n'ont pas été ventilés par sexe ou par d'autres vulnérabilités. Les gouvernements bénéficiaires n'ont pas fait état de différences entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la réception et la pertinence de l'aide fournie.

Recommandations

Un certain nombre de recommandations sont formulées à l'intention des États membres, de l'ARC et d'autres parties prenantes. Certaines d'entre elles renforcent ou développent les

recommandations formulées dans la deuxième évaluation formative (FE2), qui s'est achevée en 2022. Il est reconnu que la mise en place et le renforcement des systèmes gouvernementaux, qui constituent un élément fondamental de la TdC de l'ARC, nécessitent souvent beaucoup de temps et de ressources.

Réponse à la sécheresse

États membres :

1. **Accélérer le temps de réponse, de l'identification initiale de la sécheresse à l'apport de l'assistance aux bénéficiaires.** Cette évaluation réitère la recommandation de la FE2 pour que les gouvernements accélèrent leur réponse entre le moment où ils reçoivent un décaissement et celui où l'aide parvient aux bénéficiaires. Elle leur recommande également : de veiller à ce que les systèmes de gestion des fonds, de ciblage, d'acquisition et de distribution de l'aide puissent être activés avant l'arrivée du décaissement ; d'étudier les mécanismes permettant d'utiliser plus intentionnellement le préfinancement ; et de veiller à ce que les pouvoirs publics s'accordent largement sur l'importance d'une action rapide et sur l'urgence requise pour la mettre en œuvre.
2. L'évaluation actuelle recommande également de **réduire le temps écoulé entre l'identification d'une sécheresse et la réception initiale du décaissement de l'ARC**, car il y a souvent des retards importants à ce stade. Pour les États membres, il s'agit de s'assurer que les systèmes nationaux mettent rapidement en œuvre les étapes requises par le FIP, par exemple en évitant un long processus d'évaluation des besoins.
3. Les États membres devraient chercher des moyens de **collaborer plus étroitement avec les organisations basées dans les pays**, y compris les partenaires ARC Replica, dont l'expertise peut les aider à accroître l'efficacité de leur soutien, conformément aux recommandations de FE2.
4. Les États membres doivent également améliorer leur **capacité à mettre en œuvre des processus de ciblage, en prêtant attention aux questions de genre et d'équité** (à partir de l'analyse des impacts différentiels des crises par genre), **renforcer leurs systèmes de suivi et d'évaluation** et **mieux institutionnaliser** les capacités développées grâce au soutien de l'ARC, comme le recommande la FE2.
5. Les États membres devraient examiner le niveau où est « hébergée » la relation ARC dans le gouvernement **et travailler activement à la socialisation de l'ARC dans les différents ministères** afin de faciliter les effets catalytiques plus larges que l'ARC peut apporter.

ARC :

1. **Identifier et mettre en œuvre des moyens de rationaliser et d'accélérer le processus d'approbation des FIP.** Il s'est avéré que ce processus entraînait des retards importants dans la procédure de décaissement, ce qui réduisait la capacité de l'ARC à s'acquitter de son mandat principal. L'ARC doit comprendre les causes des retards et déterminer comment les supprimer. Cela peut éventuellement nécessiter de réduire le nombre de processus d'approbation requis, de modifier le niveau auquel les FIP sont approuvés ou de concentrer davantage d'approbations au niveau PO. Les orientations et les modèles de l'ARC devraient également **apporter plus de clarté et de responsabilité en ce qui concerne le genre, ainsi que les activités de suivi et d'évaluation.**
2. **Convenir d'un processus normalisé et plus rapide pour traiter les événements liés au risque de base.** L'ARC devrait tirer les enseignements des expériences vécues jusqu'à présent afin que toute résolution soit rapide et transparente.

3. **Aider les gouvernements bénéficiaires à améliorer leurs réponses à la sécheresse.** Cette évaluation réitère la recommandation de la FE2 selon laquelle l'Agence ARC doit aider les gouvernements bénéficiaires à améliorer la mise en œuvre de leur réponse à la sécheresse. Elle recommande également que l'ARC : soutienne les États membres pour qu'ils utilisent davantage le préfinancement gouvernemental ; contribue à faire en sorte qu'il y ait un large consensus au sein du gouvernement sur l'importance d'une action précoce ; et encourage l'identification de fenêtres d'opportunité pour une action précoce sur la base d'un calendrier saisonnier/de crise spécifié.
4. Cette évaluation soutient la recommandation formulée dans le document FE2, selon laquelle l'ARC Agency devrait **développer une approche plus stratégique, plus systématique et plus rentable du renforcement des capacités**. En outre, cette évaluation recommande que l'ARC clarifie et délimite son mandat et les ressources disponibles pour le renforcement des capacités et qu'il se coordonne activement avec d'autres partenaires pour fournir un renforcement complémentaire des capacités.
5. **Améliorer la modélisation du risque de sécheresse à la disposition des États membres.** Cette évaluation soutient la recommandation formulée dans le document FE2, selon laquelle l'ARC doit commander une **révision externe approfondie du modèle de sécheresse** pour s'assurer qu'il est adapté à l'objectif visé. La présente évaluation recommande qu'une telle révision inclue également dans son champ d'application **la possibilité d'utiliser des indices ou des modèles alternatifs** dans les cas où l'ARV n'est pas approprié.

Cyclones

1. **Clarifier les objectifs de l'assurance ARC contre les cyclones** et déterminer dans quelle mesure elle doit répondre aux besoins de secours immédiats, de rétablissement des moyens de subsistance et/ou à la réhabilitation et à la reconstruction des infrastructures à plus long terme, notamment en ce qui concerne les infrastructures de protection telles que les abris.
2. **Examiner et réviser les processus et les lignes directrices de l'ARC** pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec les objectifs convenus dans le cadre de la recommandation (1) et qu'ils reflètent les défis spécifiques des cyclones. Il conviendrait d'envisager de supprimer le processus FIP afin d'accélérer le processus et de limiter les risques liés au pré-financement des activités ; d'encourager les pays à planifier les défis opérationnels complexes et la manière dont ils peuvent utiliser au mieux le soutien complémentaire de différents partenaires.

L'UA et les partenaires de développement

1. Encourager l'ARC, par l'intermédiaire du conseil d'administration et d'autres canaux, à donner suite aux conclusions et aux recommandations du présent rapport.
2. L'UA et les partenaires de développement devraient user de leur influence pour **encourager les États membres à prendre en compte les recommandations formulées dans le présent rapport**, et **apporter un soutien constant et cohérent à ceux qui le font**. Cela devrait permettre de combler les lacunes immédiates, telles que l'absence de financement humanitaire complémentaire, et de renforcer les systèmes à plus long terme.
3. **Examiner si les indicateurs clés de performance pour l'ARC concernant la rapidité de l'assistance devraient être basés sur les fenêtres d'opportunité d'action précoce au niveau des pays, en fonction des calendriers saisonniers/de crise**, plutôt que d'utiliser un objectif uniforme de 120 jours.

Enseignements

Les enseignements tirés de cette évaluation pour les "assureurs développement" potentiels sont les suivants :

1. Le rôle essentiel joué non seulement par la capacité du gouvernement, mais aussi par la planification et les préparations précoces dans la mise en œuvre d'une réponse rapide et efficace, ainsi que dans le suivi et l'établissement de rapports sur cette réponse.
2. L'importance de savoir qui bénéficie de l'assistance, avec quel type d'assistance et dans quel délai afin de comprendre les impacts sur le développement et le bien-être.
3. L'importance de s'engager avec les différentes composantes des gouvernements et de reconnaître les problèmes de communication et de collaboration qui se posent souvent entre elles.
4. Le modèle Replica démontre que les acteurs non gouvernementaux peuvent jouer un rôle précieux, complémentaire à celui du gouvernement, à la fois dans la fourniture financée par des produits d'assurance similaires et dans le développement des capacités.
5. La nécessité d'examiner les compromis entre la rapidité, le contrôle détaillé et la gestion des risques dans l'utilisation des décaissements.

Liste des tableaux et des illustrations

Tableau 1 :	Public ciblé.....	11
Tableau 2 :	QE et sous-questions.....	12
Tableau 3 :	Axes de travail IA1	14
Tableau 4 :	Stratégie d'échantillonnage des personnes interrogées dans les pays étudiés	18
Tableau 5 :	Échantillons réalisés pour les personnes interrogées et nombre de FGD dans les pays concernés par l'étude de cas	18
Tableau 6 :	Méthodes de collecte de données utilisées	19
Tableau 7 :	Notes moyennes des pays de l'Échantillon A par dimension.....	30
Tableau 8 :	Décaissements de l'Échantillon A pour 11 pays - scores moyens et nombre d'acteurs très performants sur le plan de la gouvernance	30
Tableau 9 :	Rubriques de notation pour la gouvernance.....	31
Tableau 10 :	Décaissements de l'Échantillon A pour 11 pays - scores moyens et nombre d'acteurs très performants sur le plan de la gestion et de la coordination.....	32
Tableau 11 :	Décaissements de l'Échantillon A pour 11 pays - scores moyens et nombre d'acteurs très performants sur le plan des finances	33
Tableau 12 :	Décaissements de l'Échantillon A pour 11 pays - scores moyens et nombre d'acteurs très performants sur le plan du ciblage et de la capacité de mise en œuvre	34
Tableau 13 :	Comparaison entre l'Échantillon A et l'Échantillon B.....	36
Tableau 14 :	Aperçu des réponses des pays ayant fait l'objet d'une étude de cas et qui ont été évaluées.....	53
Tableau 15 :	Critères d'évaluation de la qualité de l'assistance	55
Tableau 16 :	Notation des FIP par rapport aux critères de qualité	56
Tableau 17 :	Chronologie du financement de l'ARC et de l'assistance reçue dans les pays de l'étude de cas.....	64
Tableau 18 :	Échantillon obtenu par la collecte de données dans les pays concernés par l'étude de cas	97
Tableau 19 :	Décaissements pour l'Échantillon A	119
Tableau 20 :	Résumé des délais de paiement.....	120
Figure 1 :	Sous-TdC de l'ARC au niveau national	9
Figure 2 :	Aperçu des rubriques relatives aux systèmes de préparation et de réaction aux catastrophes	21
Figure 3 :	Répartition des notes par sous-critères - gestion et coordination (en pourcentage)	32
Figure 4 :	Répartition des notes par sous-critères - gouvernance et finances (en pourcentage)	34

Figure 5 :	Répartition des notes par sous-critères - ciblage et mise en œuvre (en pourcentage)	35
Figure 6 :	Montant des décaissements (millions d'USD) et couverture des besoins d'assistance estimés (%)	58
Figure 7 :	Répartition des notes de qualité du FIP par sous-critères (en pourcentage)	59
Figure 8 :	Délais moyens (médians) pour les décaissements sélectionnés de l'ARC au titre de la sécheresse 2020-2023	63
Figure 9 :	Calendrier de la réponse à la sécheresse financée par l'ARC en Mauritanie, 2022	73
Figure 10 :	Calendrier de la réponse à la sécheresse financée par l'ARC au Malawi, 2022	73
Figure 11 :	Réponses aux cyclones Batsirai (2022) et Freddy (2023) financées par l'ARC à Madagascar	74
Figure 12 :	La TdC de l'ARC	80
Figure 13 :	L'engagement de l'ARC avant un choc (section de la TdC de l'ARC)	81
Figure 14 :	Financement innovant (section de la TdC de l'ARC)	81
Figure 15 :	Planification et assistance en matière de gestion des risques de catastrophes (GRC) (section de la TdC de l'ARC)	82
Figure 16 :	L'engagement de l'ARC après un choc (section de la TdC de l'ARC)	83
Figure 17 :	Évaluation des conséquences et de l'impact post-choc (section de la TdC de l'ARC)	83
Figure 18 :	Notation RAG des hypothèses (section de la TdC)	85

Liste des abréviations

ADRFi	Initiative de financement du risque de catastrophe en Afrique de la Banque africaine de développement
AfDB	Banque africaine de développement
ARC	African Risk Capacity
ARV	Africa RiskView
UA	Union Africaine
BNGRC	Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (National Risk and Disaster Management Office)
CAT-DDOs	Catastrophe Deferred Drawdown Options
ABC	Analyse coûts/bénéfices
CDRFI	Climate and disaster risk finance and insurance - Financement et assurance contre les risques climatiques et de catastrophes
PC	Contingency plan - Plan d'urgence
CPGU	Cellule de Prévention et d'appui à la Gestion des Urgences
CSA	Commissariat de Sécurité Alimentaire)
CAD	Comité d'aide au développement
DCAN	Disposition nationale de prévention et de réponse aux crises
DFID	Département pour le développement international du Royaume-Uni
DoDMA	Département des affaires de gestion des catastrophes
FRC	Financement des risques de catastrophes
GRC	Gestion des risques de catastrophes
QE	Question d'évaluation
GDE	Groupe de direction de l'évaluation
FCDO	Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement du Royaume-Uni
FE1	Première évaluation formative
FE2	Deuxième évaluation formative
FGD	Groupe de discussion ciblée

FIP	Plan de mise en œuvre final
GESI	Genre, équité et inclusion sociale
GdS	Gouvernement du Sénégal
IA1	Phase 1 de l'analyse d'impact
FICR	Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
OING	Organisation internationale non gouvernementale
IPC	Classification de la phase de sécurité alimentaire intégrée
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque allemande pour les investissements et le développement)
KII	Entretien de l'informateur clé
KPI	Indicateur de performance clé
S&E	Suivi et évaluation
MDA	Ministères, départements et agences
MEL	Monitoring, Evaluation and Learning
MoA	Ministère de l'Agriculture
MoF	Ministère des Finances
MoU	Protocole d'accord
MVAC	Comité d'évaluation des vulnérabilités au Malawi
ONG	Organisation non gouvernementale
NOAA	National Oceanic and Atmospheric Administration
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OP	Plan opérationnel
OPM	Oxford Policy Management
RAG	Red, amber, green - Rouge, orange, vert
SCTP	Programme social de transfert de fonds
SIP	Évaluation pilote de l'impact au Sénégal
TCE	Tropical Cyclone Explorer
TdC	Théorie du changement

GTT	Groupe de travail technique
UBR	Registre unifié des bénéficiaires
NU	Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
V20	Le groupe des ministres des finances des 20 pays vulnérables
PAM	Programme alimentaire mondial

1 Introduction

1.1 Aperçu de l'ARC

L'ARC a été créée par l'UA en 2012 dans le but de répondre à l'insécurité alimentaire récurrente due à la sécheresse en Afrique. Les sécheresses qui ont sévi sur le continent, la prise de conscience croissante des risques liés au climat pour les pays africains et le succès du pool de risques régional des Caraïbes ont incité les pays africains, les experts du PAM et les partenaires du développement à développer un pool de risques régional propre à l'Afrique. L'ARC est le seul pool d'assurance souverain en Afrique, et le premier au monde à lier les décaissements à des plans d'urgence pré-approuvés.

L'objectif de l'ARC est de permettre aux pays de renforcer leurs systèmes de gestion des risques de catastrophes (GRC) et d'avoir accès à un financement rapide et prévisible lorsqu'une catastrophe survient pour protéger la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de leurs populations vulnérables » (ARC, sans date).

L'ARC se compose de l'Agence ARC, une agence spécialisée de l'Union Africaine, et d'ARC Ltd, une société affiliée financière qui propose des services de transfert de risques. L'Agence ARC est chargée de renforcer la capacité des pays membres à planifier et à réagir aux catastrophes climatiques, notamment par la modélisation des risques au moyen de l'ARV, application logicielle propriétaire de l'ARC, et de contribuer à sensibiliser les États membres de l'UA et le grand public à la mission et aux objectifs de l'ARC.

Une description plus détaillée de l'ARC et de ses activités est reportée dans la section 2.

1.2 Aperçu de l'évaluation de l'ARC

Une série de bailleurs ont apporté un soutien financier au Groupe ARC au fil des ans et ils sont intéressés par l'étude des enseignements tirés des activités de l'ARC. En particulier, le DFID - aujourd'hui FCDO - a commandé une évaluation indépendante à long terme de l'ARC, de 2015 à 2026, qui est mise en œuvre par OPM.

Le contrat d'évaluation global a été conçu pour comporter deux volets principaux : une phase d'évaluation formative et une phase d'analyse d'impact. La conception initiale a permis d'identifier les objectifs clés suivants :

- Les évaluations formatives porteront sur l'efficacité et les performances de l'ARC et elles permettront de tirer des enseignements pour la gestion du programme ARC.
- Une analyse d'impact en deux étapes évaluera la valeur de la planification d'urgence et des réponses précoces en vue de minimiser l'impact (et d'accélérer la reprise après) des événements climatiques extrêmes. Elles examineront où, quand, pourquoi et comment l'ARC est ou n'est pas efficace, dans le but de contribuer à la base de données mondiale.
- Ces évaluations devraient également permettre de rendre compte au contribuable britannique des investissements du FCDO, anciennement DFID, dans l'ARC.

Plutôt que de répondre exclusivement aux termes de référence de départ, aujourd'hui dépassés, le FCDO, l'ARC et un groupe restreint de bailleurs ont convenu que le travail d'OPM devrait fournir un ensemble conjoint et cohérent d'évaluations, capables de tenir

compte de manière plus complète des priorités actuelles. Cela permet d'éviter les doublons et les inefficacités qui pourraient survenir si d'autres évaluations devaient être entreprises séparément par des bailleurs. Cet exercice est guidé par le GDE, qui comprend les principales parties prenantes de l'ARC. Le GDE contribue à garantir la pertinence et l'utilité des évaluations pour l'ARC et ses parties prenantes.

Le rapport initial et la première évaluation formative (FE1) ont été achevés respectivement en 2016 et 2017. La FE2 devait avoir lieu en 2019, mais elle a été retardée en raison de changements majeurs survenus au sein de l'ARC. Elle a été achevée en 2022. Une analyse d'impact pilote d'un décaissement intervenu en 2019 en faveur du Sénégal (à la fois souverain et Replica) a été réalisée en 2020/2021 (Pilote de l'analyse d'impact au Sénégal). IA1 se déroule entre 2023 et 2024. Une évaluation finale sera réalisée d'ici la fin de l'année 2026.

1.3 IA1

L'IA1 a utilisé une approche théorique de l'évaluation de la contribution. La logique en est exposée dans le Rapport initial de l'ARC et comprend le fait que le succès du programme de l'ARC dépend d'un certain nombre de facteurs potentiellement non linéaires et interdépendants opérant à différents niveaux, et aussi que l'assurance de l'ARC n'est pas destinée à couvrir le risque total d'une catastrophe due à la sécheresse, ce qui pose des problèmes lorsqu'on essaie d'évaluer la contribution de l'ARC au succès du programme.³

L'analyse IA1 a utilisé une approche théorique et des méthodes mixtes pour collecter et analyser les données, afin de tester une partie de la TdC de l'ARC et de répondre aux QE. Une sous-TdC détaillée décrivant les parcours d'impact prévus par l'ARC au niveau national, a été élaborée. L'IA1 l'a testé avec des preuves triangulées à partir d'une variété de sources et en s'appuyant sur la base de données des évaluations précédentes. Elle a rassemblé et testé les preuves de la contribution apportée par l'ARC, à travers son assistance aux pays membres, à la réduction de l'impact des catastrophes climatiques sur les ménages vulnérables.

L'IA1 s'est concentrée sur les pays membres de l'ARC qui ont bénéficié d'un décaissement de l'ARC au cours de la période 2020-2023, y compris des décaissements Replica⁴. Il s'est agi notamment de la sécheresse (cultures et pâturages) et des cyclones. Des données ont été collectées à partir de sources documentaires pour tous les pays qui ont reçu un décaissement de l'ARC depuis 2020. Un sous-échantillon de pays a été sélectionné pour une étude plus approfondie avec collecte de données primaires. Il s'agit de la Mauritanie, de Madagascar et du Malawi.

Les QE ont été convenues avec l'ESG et sont énumérées ci-dessous, les critères d'évaluation du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) étant indiqués entre parenthèses :

1. Dans quelle mesure et comment le travail de renforcement des capacités et les processus de contrôle de l'ARC ont-ils amélioré la préparation nationale, tant financière qu'opérationnelle, et la planification de l'assistance ? (*efficacité, pertinence, cohérence*)

³ Pour plus de détails sur le principe théorique de l'évaluation, voir le rapport initial (OPM, 2017). Il convient de noter que la conception initiale prévoyait une analyse des contributions, mais que l'étendue des travaux ne permet pas d'effectuer l'ensemble des vérifications itératives.

⁴ C'est un mécanisme financier qui permet aux agences des Nations Unies et aux autres acteurs humanitaires de souscrire une assurance correspondant aux polices d'assurance des gouvernements nationaux.

2. Quels facteurs influencent l'efficacité du travail de développement des capacités de l'ARC ? (*efficacité, pertinence, durabilité*)
3. Dans quelle mesure et comment l'ARC a-t-elle contribué à la réduction de l'impact des sécheresses et des cyclones sur les ménages vulnérables dans ses États membres ? (*efficacité, pertinence*)
4. Quels ont été les principaux facteurs expliquant l'ampleur de cette contribution ? (*efficacité, pertinence, durabilité*)
5. Dans quelle mesure la TdC de l'ARC au niveau national tient-elle la route ?

Ces questions ont été réparties en trois axes de travail : Axe de travail 1 – Amélioration de la préparation au niveau national ; Axe de travail 2 – Déploiement des décaissements pour réduire l'impact des catastrophes climatiques; Axe de travail 3 – Synthèse des conclusions autour de la TdC.

1.4 Structure du rapport

Cette première section du rapport présente l'évaluation de l'ARC et la structure du rapport IA1. Le reste de ce rapport est structuré comme suit : La section 2 offre un aperçu de l'ARC et de sa TdC. La section 3 décrit l'approche et les méthodes d'évaluation.

Les conclusions de l'AI1 sont présentées dans la section 4, qui couvre ces trois axes de travail. La section 5 présente les conclusions, les enseignements et les recommandations de l'évaluation.

Des informations supplémentaires sont données dans les annexes. Annex A fournit un aperçu détaillé des méthodes, y compris un résumé de l'échantillon, de la collecte des données et de l'analyse. Annex B comprend la matrice et les rubriques. Annex C **Error! Reference source not found.** fournit des informations supplémentaires qui n'ont pas été utilisées dans le texte principal (les décaissements considérés pour l'échantillon A et un résumé des délais de paiement). Annex D présente la liste des informateurs clés.

2 Contexte et description de l'ARC

Cette section présente une vue d'ensemble de l'ARC, une description de l'évolution de l'ARC et une TdC au niveau national pour le travail de l'ARC.

2.1 Aperçu de l'ARC

L'ARC a été établie en 2012 pour aider les États membres à améliorer leurs capacités à mieux planifier, préparer et répondre à des événements climatiques extrêmes et des catastrophes naturelles. Son objectif est d'aider les États membres de l'UA à réduire les risques de pertes et de dommages causés par les phénomènes météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles qui touchent les populations africaines, en apportant des réponses ciblées aux catastrophes de manière plus rapide, rentable, objective et transparente. L'ARC a également participé au développement de mécanismes de financement novateurs pour permettre aux pays de réagir rapidement à l'apparition de foyers et d'épidémies. Ces mécanismes sont conçus pour empêcher la propagation de telles catastrophes et réduire la dépendance excessive à l'égard du support des bailleurs externes. ARC Replica - un programme parallèle visant à étendre la couverture de l'ARC par le biais des organisations humanitaires - a débuté en 2018 avec un financement de Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW). L'ARC apporte une solution africaine à certains des défis les plus pressants du monde en matière de catastrophes d'origine climatique, de foyers et d'épidémies, en transférant partiellement le fardeau de ces risques des différents gouvernements vers les marchés privés des assurances.

Le Groupe ARC comprend deux entités : l'Agence ARC et ARC Limited. L'Agence ARC, une Agence spécialisée de l'Union Africaine (UA), est le *bras armé* de l'ARC en matière de renforcement des capacités, d'éducation et de plaidoyer. Elle permet de renforcer considérablement les capacités des pays dans les domaines de l'alerte précoce, de la modélisation des risques (en particulier avec l'ARV)⁵, de la planification d'urgence, de GRC et FRC. ARC Limited est une société d'assurance mutuelle de niveau souverain, qui fournit une couverture aux États membres et à d'autres parties.

L'ARC devrait offrir aux pays africains, par le biais d'un modèle d'assurance commun, des produits d'assurance pertinents à des prix compétitifs. Au niveau national, elle devrait améliorer la capacité des gouvernements à mieux anticiper, planifier et répondre aux risques de catastrophes, en renforçant les capacités, la sensibilisation et l'action autour de la GRC. Enfin, au niveau local, les ménages vulnérables devraient mieux résister aux catastrophes en recevant une aide en temps utile.

2.2 Évolution de l'ARC

Le groupe ARC a connu des changements substantiels depuis les premières évaluations formatives. Ces changements sont à la fois internes à l'ARC et liés à l'évolution du contexte plus large du FRC. En détail :

⁵ L'ARV est le logiciel propriétaire de l'ARC qui combine les données pluviométriques historiques avec les données de vulnérabilité pour estimer les coûts de réponse liés à la sécheresse et définir les déclencheurs de l'assurance paramétrique.

La stratégie de l'ARC a fait l'objet de plusieurs changements. Le Cadre stratégique de référence 2016–2020 a été remplacé par la Stratégie 2020–2024, qui a ensuite été réactualisée en novembre 2020 (ARC, 2016 ; ARC, 2019 ; ARC, 2020). Bien que les objectifs stratégiques de ces documents restent similaires⁶, des changements ont été apportés à la vision, à la mission et à l'objectif qui, entre autres, élargissent le cadre de l'assurance à des « *solutions de résilience harmonisées* » et reflètent l'engagement en faveur d'un « *plan de GRC renforcé, holistique et diversifié* ». Un travail continu est accompli pour renforcer la coordination entre l'Agence et Ltd. Une série d'innovations ont également été introduites, notamment de nouveaux produits d'assurance, une approche plus personnalisée et stratégique de l'engagement des pays, une attention particulière portée aux questions de genre et de nouvelles approches du financement basé sur les prévisions et de la micro-assurance/méso-assurance.

Les initiatives et les approches ont également évolué au cours des dernières années. Les produits relatifs à la sécheresse des pâturages et aux cyclones tropicaux ont été lancés, tandis que des investissements considérables ont été consacrés au développement du produit relatif aux inondations. Un produit sur les foyers et les épidémies est également actif, avec des bailleurs et une base de capital distincts.

L'évolution d'ARC Replica a constitué un autre développement majeur au cours de ces dernières années. Lancé en 2018, l'objectif d'ARC Replica est d'étendre la couverture de l'ARC pour protéger davantage de personnes en permettant aux partenaires humanitaires (PAMI, Réseau Start et désormais le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) de souscrire des polices d'assurance « correspondantes » en faveur de titulaires de polices souverains. Parallèlement aux subventions aux primes des bailleurs, les États membres de l'ARC et les bailleurs s'intéressent de plus en plus à Replica en tant qu'outil permettant d'amplifier les efforts des gouvernements, non seulement grâce à l'augmentation de la couverture, mais aussi grâce à la capacité technique et opérationnelle apportée au processus de l'ARC au niveau national. Dans l'échantillon étudié, des polices Replica ont été souscrites dans 7 des 11 pays. Dans trois pays, la police ARC Replica est la seule police ARC, car les États membres de l'ARC n'ont pas été en mesure de la souscrire en raison de contraintes financières ou d'autres difficultés opérationnelles. Les partenaires de Replica peuvent désormais sélectionner des paramètres de transfert de risque différents de ceux du gouvernement.

De plus, ARC Ltd est de plus en plus recherchée en tant qu'assureur des partenaires humanitaires en dehors du cadre de collaboration de Replica, par exemple en proposant une « assurance anticipative » au Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (Maslo, 2022). Cela fait écho à une tendance plus large selon laquelle l'assurance ARC Ltd est fournie à des programmes tels que ceux lancés par la Banque mondiale (comme à Djibouti), ou à des organisations du secteur privé telles que Pula⁷ pour fournir une assurance aux agriculteurs africains. Cette "activité non souveraine" se situe en dehors de la proposition centrale de l'ARC et de l'engagement auprès des pays (comprenant

⁶ Les stratégies 2020 sont les suivantes :

Stratégie I : Innover - Une approche dynamique de la recherche et du développement ;

Stratégie II : Renforcer - Renforcer la GRC sur le continent ;

Stratégie III : Se développer - Augmenter l'extensibilité et la durabilité des opérations et de la couverture d'assurance de l'ARC.

⁷ Pula est une société d'assurance agricole et technologique, qui conçoit et fournit une assurance agricole innovante et des produits numériques pour aider les petits exploitants agricoles à faire face aux risques de rendement et à améliorer leurs pratiques agricoles.

non seulement l'assurance, mais aussi le renforcement des capacités et des services plus larges) et n'est donc pas couverte par la présente évaluation.

Un autre changement majeur a concerné le développement du Programme ADRiFi qui, lancé dans un premier temps entre 2019 et 2023, fournit des **subventions aux primes** ainsi qu'un support technique.⁸ Les pays qui y participent déjà sont la Gambie, Madagascar, la Mauritanie, le Niger et le Zimbabwe. En outre, de nombreux autres pays s'engagent avec l'AfDB sur ce sujet, en particulier les pays fragiles et ceux touchés par un conflit. Vers la fin de l'année 2023, au moins cinq bailleurs se sont engagés à poursuivre leur soutien financier à l'ADRiFi.

Les changements apportés en termes de stratégie, de leadership, d'organisation et de produits, ainsi que les importantes subventions aux primes et ARC Replica, ont offert des opportunités pour élargir la couverture. L'augmentation du nombre de **titulaires de polices** a été significative : de 4-6 pays au cours des premières années à 11 pays détenant des polices en 2019-2020 et 2020-2021. Par exemple, pour le pool 2021/22 (Pool 8), il existe 29 polices dans 14 pays, dont 11 sont soutenues par ARC Replica et quatre par ADRiFi.

2.3 Le paysage FRC

Les développements survenus au sein de l'ARC depuis la rédaction du rapport initial d'évaluation peuvent être situés dans un contexte plus large de développement du cadre du FRC en Afrique. Il s'agit, par exemple, du travail de la **Banque Mondiale**, qui continue à s'engager très fortement en Afrique par le biais de l'initiative ADRiFi, du projet DRIVE (De-risking, Inclusion and Value Enhancement of Pastoral Economies in the Horn of Africa) et de la nouvelle initiative REPAIR (Regional Emergency Preparedness and Inclusive Recovery Program). La Banque a travaillé avec les ministères des finances pour développer des stratégies FRC au Kenya, au Lesotho et au Zimbabwe et pour explorer les options de financement contingent dans plusieurs pays, y compris la mise en œuvre d'instruments de prêt en prévision de chocs futurs, tels que les options de prélèvement différé en cas de catastrophe (Catastrophe Deferred Drawdown Options - CAT-DDO).

Une nouvelle voie de coordination se dessine sous la forme du Bouclier mondial contre les risques climatiques, une initiative conjointe du V20⁹ et du G7¹⁰ lancée en 2022, destinée à « augmenter la protection des personnes pauvres et vulnérables en renforçant considérablement les mécanismes de financement, d'assurance et de protection sociale préétablis » (V20, sans date). Le Bouclier mondial vise à rassembler sous un même toit des programmes de financement contre les risques climatiques et de catastrophes auparavant distincts, afin de canaliser un soutien, des financements et des produits mieux coordonnés et harmonisés vers les pays vulnérables au climat. Le Bouclier a sélectionné un certain nombre de pays « éclaireurs », dont le Ghana et le Sénégal en Afrique.

Le paysage factuel continue d'évoluer, notamment grâce à deux rapports clés : une évaluation des lacunes factuelles publiée par le Centre pour la protection contre les catastrophes en 2021 et une feuille de route stratégique pour le financement et l'assurance contre les risques climatiques et de catastrophes (CDRFI), produite dans le cadre du Partenariat mondial Insuresilience (*Hill et al, 2021*, Partenariat mondial InsuResilience et

⁸L'ADRiFi est financé en partie par le Fonds africain de développement (le guichet de prêts concessionnels de l'AfDB), et en partie par un fonds fiduciaire multi-bailleurs.

⁹ Le groupe des 20 ministres des finances les plus vulnérables.

¹⁰ Le Groupe des sept.

Initiative d'assurance climat Munich, 2021). Ces rapports ont mis en évidence des lacunes importantes et urgentes, notamment en ce qui concerne l'évaluation de l'impact au niveau national. L'ARC reste unique en tant qu'instrument CDRFI souverain par sa contribution à ce jour au paysage factuel, qui sera approfondie dans le cadre de la présente évaluation.

2.4 TdC

Une sous-TdC « de travail » pour les effets attendus de l'ARC au niveau national a été élaborée pour être utilisée dans le cadre de cette évaluation, fournissant davantage de détails à ce niveau que la TdC globale de l'ARC. Elle s'articule autour de trois « parcours » : Engagement, planification et assistance en matière de gestion des risques de catastrophes et financement innovant. Ces parcours constituent les principaux domaines dans lesquels l'ARC s'engage avec les États membres pour promouvoir ses objectifs de sauvegarde de la résilience des populations vulnérables, en améliorant la planification des crises liées au climat. La Figure 1 contient une représentation schématique de la sous-TdC.

La TdC se décline en « aspects », basés sur ces trois parcours (A, B, C) et sur la phase le long des parcours de causalité qui se produisent (1, 2, 3, 4) en vue d'atteindre l'impact souhaité. Cela nous permet d'indiquer quel aspect de la TdC est lié à des QE spécifiques (voir Annex B). Les hypothèses sous-jacentes à la causalité au sein de la TdC sont fournies parallèlement aux parcours, numérotées pour faciliter la consultation.

Le texte suivant fournit une description de base de la TdC, organisée à partir de ces trois parcours.

- **Engagement**

Première étape de l'engagement de l'ARC dans un pays, ce parcours est fondamental pour établir la relation entre l'ARC et le pays en question. L'engagement stratégique se fait autour des polices et des besoins d'un pays en matière de GRC et de FRC, et de l'offre de l'ARC dans ces domaines (A1). Une fois qu'un certain nombre d'aspects de la police d'assurance ont été convenus et qu'un PC a été adopté, les États membres peuvent acheter la police d'assurance ARC (A2). À partir de là, ils sont en mesure d'intégrer la planification d'urgence dans leurs polices et processus plus larges de gestion des risques de catastrophes (A2). Si l'État membre est intéressé, l'ARC peut faciliter un cadre de partenariat avec un partenaire Replica (sous réserve de la disponibilité des fonds) sous la forme d'un protocole d'accord (MoU) tripartite entre l'État membre, l'ARC et le partenaire (PAM ou Start Network).

- **Planification et assistance en matière de GRC¹¹**

Le soutien technique et les outils de l'ARC sont proposés aux États membres engagés avec l'ARC (B1). Cela commence par l'offre d'une formation sur ses outils (tels que le système d'alerte précoce) et d'un soutien pour la GRC et la planification d'urgence (B1), à la suite de quoi l'ARC attend des États membres qu'ils disposent, entre autres, d'un PC finalisé et approuvé, de GTT et d'un ARV personnalisé en place (B2). Lorsqu'un Protocole d'accord

¹¹ L'expression « gestion des risques de catastrophes » (GRC) a été adoptée comme cible du soutien à la capacité de l'ARC, au lieu de « réponse à l'urgence ». Il s'agit de tenir compte de l'objectif du mécanisme ARC, qui est d'aider les pays à mettre en œuvre une assistance précoce pour atténuer les effets des crises, ce qui est généralement différent en termes de calendrier, de capacités requises et de types d'actions mises en œuvre par rapport à la réponse d'urgence "traditionnelle".

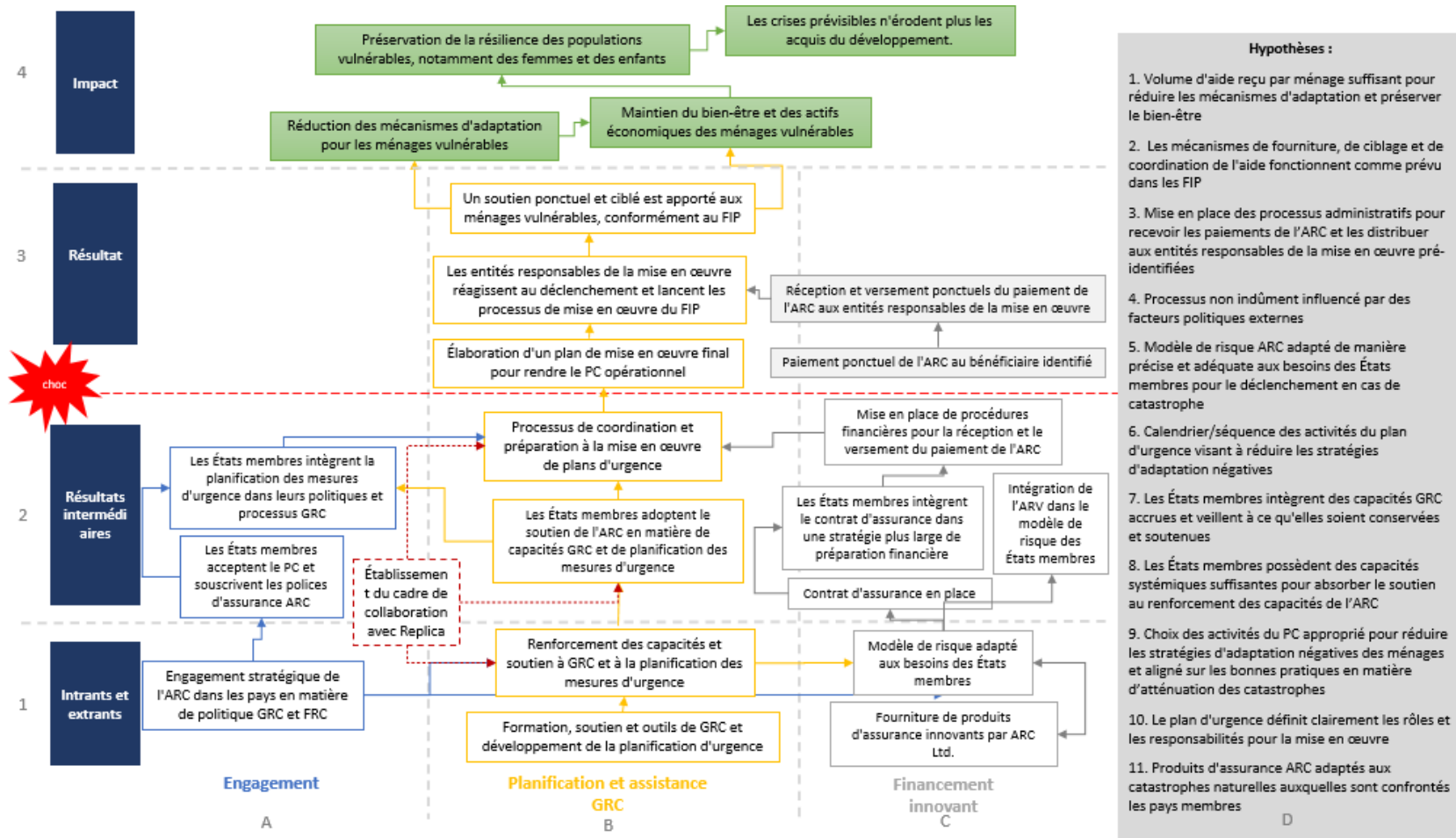
Replica est en place, l'ARC facilite également l'inclusion du partenaire humanitaire, afin de soutenir le processus et d'acheter des polices Replica correspondantes.

L'hypothèse est que les pays membres disposent d'un niveau minimal de capacité systémique pour la planification de la gestion des risques de catastrophes, à partir duquel ils soient en mesure d'accroître leur capacité grâce au soutien de l'ARC. Cela suppose en outre que les pays membres s'efforceront d'intégrer et de garantir le maintien de capacités accrues en matière de gestion des risques de catastrophes.

Sur la base des processus définis dans le PC, les pays membres planifient des processus de coordination et établissent des mesures de préparation pour mettre en œuvre des PC dans le cas où un décaissement est déclenché (B2). Cela suppose que les PC définissent clairement les rôles et les responsabilités pour la mise en œuvre, et que le choix des activités y soit à la fois approprié pour réduire les stratégies de survie et aligné sur les bonnes pratiques en matière d'atténuation des catastrophes.¹²

¹² Dans le cadre des processus d'assurance qualité de l'ARC, les PC sont examinés par le Comité de révision technique et approuvés par le Mécanisme d'examen entre pairs.

Figure 1 : Sous-TdC de l'ARC au niveau national



- **Financement innovant**

L'ARC a développé des produits d'assurance contre les risques de catastrophes, notamment des produits d'assurance contre la sécheresse (cultures et pâturages) et les cyclones. L'ARC dispose également de l'ARV et de modèles TCE, qui sont utilisés comme système d'alerte précoce pour déclencher les décaissements en cas, respectivement, de sécheresses et de cyclones (C1). Ces produits doivent ensuite être adaptés aux besoins et caractéristiques spécifiques des États membres (C1). Cela suppose que les produits d'assurance de l'ARC soient adaptés aux catastrophes auxquelles sont confrontés les pays membres qui souhaitent acheter ses produits.

Une fois l'ARV personnalisé, le contrat d'assurance peut être finalisé et les États membres (et les partenaires Replica, le cas échéant) peuvent intégrer ses dispositions dans leur stratégie de préparation financière plus large et développer des processus pour recevoir et décaisser les décaissements de l'ARC lorsqu'une crise survient (C2). Le TCE comporte un processus de personnalisation plus léger. Les pays membres peuvent également utiliser le modèle de risque comme un outil d'alerte précoce (C2).

- **Post-choc**

À ce stade de la TdC, les parcours convergent vers l'apparition d'un choc (sécheresse ou cyclone). Au niveau national, un FIP est élaboré pour rendre opérationnel le PC (B3) au moment où un décaissement de l'ARC est déclenché en réponse au choc (C3), en supposant que le modèle de risque de l'ARC est adapté de manière précise et adéquate pour identifier les besoins du pays et déclencher le décaissement.

Une fois que le(s) bénéficiaire(s) (État membre et/ou partenaire Replica) a (ont) reçu le décaissement, il(s) procède(nt) au décaissement en temps voulu de ce décaissement aux entités de mise en œuvre identifiées dans le FIP (C3), en supposant que des processus administratifs sont en place pour recevoir les décaissements de l'ARC et les distribuer aux entités de mise en œuvre responsables pré-identifiées et que ces processus ne sont pas indûment influencés par des externalités polices.

Les entités chargées de la mise en œuvre entament alors les processus de mise en œuvre décrits dans le FIP, ce qui permet d'apporter une aide ponctuelle et bien ciblée aux ménages vulnérables, conformément aux paramètres identifiés dans le FIP (B3), en supposant que les mécanismes de fourniture, de ciblage et de coordination de l'aide fonctionnent comme prévu dans les FIP.

L'impact attendu d'une telle assistance bien ciblée et ponctuelle est la réduction des mécanismes d'adaptation négatifs des ménages vulnérables, en leur permettant de préserver leur bien-être et leurs actifs économiques tout au long du choc. Ce maintien du bien-être protège la résilience des groupes de population vulnérables, notamment les femmes et les enfants, en supposant que le volume d'aide reçu par ménage est suffisant pour réduire les mécanismes d'adaptation négatifs et préserver le bien-être.

Outre la protection de la résilience des groupes vulnérables, cette prévisibilité et cette préparation aux crises permettent également de préserver les acquis du développement pendant les crises.

3 Approche d'évaluation

3.1 Objectifs, cadre et public

3.1.1 Objectifs et champ d'application

L'objectif de l'analyse d'impact est d'évaluer la contribution du travail de l'ARC, à travers son assistance aux pays membres, à la réduction de l'impact des catastrophes climatiques sur les ménages vulnérables.

Cette analyse se concentre sur les pays qui ont bénéficié d'un décaissement de l'ARC au cours de la période 2020-2023. Il s'agit notamment de la sécheresse (cultures et pâturages) et des cyclones. Les décaissements Replica sont également inclus.

3.1.2 Publics

Les principaux destinataires de l'évaluation sont les principales parties prenantes de l'ARC, à savoir le Groupe ARC, les partenaires bailleurs de l'ARC, les pays membres, l'UA, la BAD et d'autres membres du GDE, ainsi que d'autres parties prenantes de l'ARC, et la communauté plus large du FRC et de la GRC. Le Tableau 1 ci-dessous fournit des détails sur le public cible. Un plan détaillé pour les parties prenantes et la communication a été élaboré pour cette évaluation et est inclus dans le rapport de conception (OPM, 2023). Il est prévu que les principales parties prenantes s'engagent dans les conclusions par le biais du GDE, de la réponse de la direction de l'ARC et de la diffusion ultérieure aux conseils d'administration et à la conférence annuelle des parties des États membres. Le rapport et une note d'information courte et accessible, résumant les résultats, atteindront un public plus large grâce à la publication sur les sites Web de l'OPM et de l'ARC et à la diffusion par les canaux appropriés.

Tableau 1 : Public ciblé

Groupe d'audience	Membres
Parties prenantes principales de l'évaluation	Direction et Conseils d'administration du Groupe ARC (Agence ARC et ARC Ltd)
	Bailleurs de l'ARC, dont le FCDO
	Pays membres
	UA, BAD, autres membres du GDE
Parties prenantes de l'ARC	Les décideurs politiques et les techniciens des gouvernements africains qui sont directement impliqués dans l'ARC et la GRC
	Les partenaires clés de l'ARC, tels que PAM, Start Network, organisations effectuant des évaluations de processus
	La sphère non gouvernementale qui interagit dans les pays africains avec les gouvernements et l'ARC autour des questions DRM/FRC
	Les bénéficiaires (ou bénéficiaires potentiels) des polices (c'est-à-dire les citoyens)

Groupe d'audience	Membres
La communauté FRC et gestion des risques élargie	Les bailleurs de fonds, les institutions financières internationales, les praticiens, les décideurs et les universitaires travaillant sur les pools de risques régionaux et dans des domaines connexes, tels que la gestion des risques de catastrophe, la réponse humanitaire, la protection sociale, ou encore les acteurs du suivi et de l'évaluation en dehors de l'Afrique.

3.2 QE

Les QE et les sous-questions sont présentées dans le Tableau 2 ci-dessous. À noter que certaines sous-questions ont été clarifiées ou combinées lors de la rédaction du rapport afin d'en améliorer la clarté.

Tableau 2 : QE et sous-questions¹³

Critères	QE	Sous-questions d'évaluation
Efficacité (pertinence, cohérence)	1. Dans quelle mesure et comment les processus de renforcement des capacités et de supervision de l'ARC ont-ils amélioré la planification financière, opérationnelle et d'assistance au niveau national ?	1.1 : Dans quelle mesure les systèmes de gestion des risques de catastrophes au niveau national sont-ils en place pour fournir une assistance en cas de crise ? ¹⁴
		1.2 : La capacité de réponse s'est-elle améliorée depuis que l'ARC a commencé à travailler dans le pays ?
		1.3 : Dans quelle mesure l'ARC a-t-elle contribué aux améliorations ?
		1.4 : Dans quelle mesure le modèle de risque de l'ARC a-t-il été efficacement adapté aux besoins des pays ? Dans quelle mesure le modèle de risque de l'ARC a-t-il contribué aux systèmes d'alerte précoce pour la sécheresse et les cyclones ?
		1.5 : Dans quelle mesure les capacités développées par l'ARC répondent-elles aux besoins de l'ensemble des systèmes GRD de gouvernements (et des partenaires) (par opposition surtout à la satisfaction des exigences de l'ARC) ?
		1.6 : Dans quelle mesure le travail de l'ARC est-il coordonné avec les systèmes gouvernementaux existants et avec le soutien d'autres partenaires ?
		1.7 : L'engagement auprès de l'ARC catalyse-t-il l'adoption d'une préparation financière et opérationnelle en prévision d'événements météorologiques extrêmes dans les pays membres ?
		1.8 : Les gouvernements apprennent-ils et améliorent-ils les mécanismes GRC sur la base des expériences précédentes et du partage des leçons par l'ARC ?
	2. Quels facteurs influencent	2.1 : Dans quelle mesure le(s) produit(s) de l'ARC, son approche et la qualité de son modèle de mise en œuvre

¹³ La sous-QE 3.9 actuelle est une combinaison des sous-QE initiales 3.9 (*Une meilleure fourniture de l'aide a-t-elle contribué à réduire les mécanismes d'adaptation négatifs des ménages ?*) et 3.10 (*Une meilleure fourniture de l'aide a-t-elle contribué à maintenir les actifs des ménages et les niveaux de consommation ? Comment ces avantages varient-ils en fonction des caractéristiques des ménages ?*). Ceci afin d'améliorer la clarté de la rédaction du rapport.

¹⁴ Ici, les crises se limitent aux sécheresses et aux cyclones.

Critères	QE	Sous-questions d'évaluation
Efficacité (pertinence)	l'efficacité du travail de développement des capacités de l'ARC ?	influencent-ils son efficacité en termes de support du développement des capacités dans les pays ?
		2.2 : Quel a été le rôle des facteurs contextuels dans la détermination de l'efficacité du renforcement des capacités de l'ARC ?
		2.3 : Quelle a été la contribution des partenaires de Replica au renforcement des capacités ? Et des autres partenaires des gouvernements ?
Efficacité (pertinence)	3. Dans quelle mesure et comment l'ARC a-t-elle contribué à la réduction de l'impact des sécheresses et des cyclones sur les ménages vulnérables dans ses États membres ?	3.1 : Quelles sont les bonnes pratiques pour aider les ménages à atténuer les effets de la sécheresse et des cyclones ?
		3.2 : Les FIP constituent-ils une bonne base pour une distribution efficace de l'aide ?
		3.3 : Dans quelle mesure les FIP s'alignent-ils sur les PO et les différences sont-elles clairement justifiées ?
		3.4 : Le décaissement a-t-il été effectué par l'ARC en temps voulu ?
		3.5 : Le financement de l'ARC a-t-il permis de mobiliser une intervention plus rapide ? Comment a-t-elle été coordonnée/séquentée avec d'autres financements ?
		3.6 : L'aide a-t-elle été fournie conformément aux plans de distribution et les différences sont-elles clairement justifiées ?
		3.7 : L'aide fournie était-elle appropriée, ponctuelle et bien ciblée sur les ménages et les individus les plus nécessiteux ?
		3.8 : Les capacités développées par l'ARC ont-elles contribué à améliorer la fourniture de l'aide ?
		3.9 : Dans quelle mesure une meilleure fourniture de l'aide a-t-elle contribué à réduire les mécanismes d'adaptation négatifs des ménages et à maintenir les actifs et les niveaux de consommation des ménages ? Comment ces avantages varient-ils en fonction des caractéristiques des ménages ?
		3.10 : Comment ces avantages varient-ils d'un individu à l'autre au sein d'un même ménage, notamment en fonction du genre ?
Efficacité (pertinence, durabilité)	4. Quels ont été les principaux facteurs expliquant l'ampleur de cette contribution ?	4.1 : Comment le canal opérationnel de distribution des décaissements influe-t-il sur la contribution de l'ARC à une distribution plus efficace de l'aide ?
		4.2 : Quel a été le rôle des choix de conception technique dans l'efficacité des décaissements de l'ARC ?
Pertinence, efficacité	5. Dans quelle mesure la TdC de l'ARC au niveau national tient-elle la route ?	Dans quelle mesure les éléments probants confirment-ils ou remettent-ils en question la TdC au niveau national, les hypothèses sous-jacentes et les processus de causalité permettant d'atteindre les objectifs visés ?

3.2.1 Considérations transversales

Genre, équité et inclusion sociale (GESI)

Les thèmes du genre et de l'équité ont été pris en compte de manière transversale dans l'IA1 à travers les phases de préparation et de mise en œuvre des réponses des pays. L'ARC dispose d'une stratégie et d'un plan d'action en matière de genre (2019) dans le cadre de ses efforts visant à « *faire respecter le principe de l'égalité des genres dans toutes ses activités au sein de l'Agence ainsi qu'avec ses États membres* ». En tant que tel, l'ARC vise à « intégrer systématiquement une perspective de genre dans ses activités et ses politiques », dans le but de « transformer les approches de gestion des risques de catastrophes (GRC) pour assurer l'égalité pour les femmes et les hommes vulnérables dans les États membres de l'ARC ». Ce sont souvent les plus pauvres et les plus vulnérables qui sont le plus durement touchés par les catastrophes climatiques.

La mise en œuvre de la stratégie de genre a partiellement été examinée dans le cadre de FE2. L'IA1 adopte une approche plus ciblée et a évalué la mesure dans laquelle le genre est pris en compte dans la planification de la gestion des risques de catastrophes et toute variation dans la nature ou l'effet de l'assistance fournie en fonction du genre. L'IA1 a également évalué dans quelle mesure les interventions de l'ARC atteignent les personnes les plus vulnérables et les plus touchées par les chocs liés au climat. Cette analyse a été réalisée par le biais de l'examen des PO et des FIP, ainsi que par la collecte de données primaires au sein des FGD avec des bénéficiaires et des non-bénéficiaires (hommes et femmes). Ainsi, cet élément de l'évaluation aborde les thèmes GESI.

Contexte et culture

La mesure dans laquelle l'aide de l'ARC est influencée par les différents contextes et caractéristiques des États membres (environnementaux, politiques, socio-économiques et culturels) a été évaluée par la collecte de données primaires. Cet aspect est considéré comme une dimension importante pour de nombreuses QE.

3.3 Approche et méthodologie de l'étude

Il y a trois axes de travail dans l'analyse qui couvrent les éléments pré-choc et post-choc de la TdC, ainsi qu'une synthèse des résultats par rapport à la TdC (voir Tableau 3).

Tableau 3 : Axes de travail IA1

Axe de travail	Objectif	Sources de données
1. Amélioration de la préparation au niveau national	Évaluer dans quelle mesure l'ARC a-t-elle contribué à améliorer la préparation nationale des États membres en matière de financement, d'opérationnalisation et de planification de l'aide en cas de catastrophes liées au climat, et déterminer les facteurs qui influencent l'efficacité du travail de développement des capacités de l'ARC.	Documents du programme ARC ; documents des États membres ; KII
2. Déployer les décaissements pour réduire l'impact des	Évaluer dans quelle mesure le renforcement des capacités et les décaissements de l'ARC contribuent-ils à améliorer la fourniture de	Documents du programme ARC ; documents des États membres ; KII ; entretiens avec des bénéficiaires

Axe de travail	Objectif	Sources de données
catastrophes climatiques	l'aide aux ménages vulnérables de manière à atténuer les effets des crises.	
3. Synthèse	Synthétiser les résultats et les preuves par rapport à la TdC.	Tous les éléments recueillis par les axes de travail 1 et 2

3.3.1 Axe de travail 1 : Amélioration de la préparation au niveau national

L'objectif du premier axe de travail est d'évaluer dans quelle mesure l'ARC a-t-elle contribué à améliorer la préparation nationale des États membres en matière de financement, d'opérationnalisation et de planification de l'aide en cas de catastrophes liées au climat (QE1), et déterminer les facteurs qui influencent l'efficacité du travail de développement des capacités de l'ARC (QE2).

Le renforcement des capacités - en matière de modélisation des risques, de planification des mesures d'urgence et de transfert des risques - est un élément essentiel de l'offre de l'ARC, à la fois pour assurer la compréhension de l'assurance contre les risques de catastrophes par les gouvernements et pour soutenir le développement de leur capacité opérationnelle à utiliser l'ARC et d'autres outils de financement des risques afin d'accroître la résilience des pays.

QE1 : Dans quelle mesure et comment les processus de renforcement des capacités et de supervision de l'ARC ont-ils amélioré la planification financière, opérationnelle et d'assistance au niveau national ?

- La première QE cherche à établir comment les efforts de renforcement des capacités de l'ARC ont-ils amélioré les capacités des pays membres en matière de planification financière, opérationnelle et d'assistance en prévision des sécheresses et des cyclones.

QE2 : Quels facteurs influencent l'efficacité du travail de développement des capacités de l'ARC ?

- La deuxième QE vise à déterminer les facteurs, notamment l'offre de l'ARC, le contexte et/ou Replica, qui influencent l'efficacité du soutien de l'ARC en matière de développement des capacités.

3.3.2 Axe de travail 2 : Déployer les décaissements pour réduire l'impact des catastrophes climatiques

L'objectif de l'axe de travail 2 est d'évaluer dans quelle mesure le renforcement des capacités et les décaissements de l'ARC contribuent-ils à améliorer la fourniture de l'aide aux ménages vulnérables de manière à atténuer les effets des crises. Un élément central de la proposition de valeur de l'ARC (et des outils plus larges de financement des risques de catastrophes) est qu'il facilite l'accès à des fonds disponibles plus rapidement que ceux qui pourraient être mobilisés par des approches "traditionnelles" de financement a posteriori, telles que les appels humanitaires. Le financement plus précoce, associé à des PC convenus à l'avance, doit permettre de réagir plus rapidement et d'atteindre les ménages avant qu'ils ne recourent à des stratégies de survie (telles que la vente d'actifs ou la réduction de la consommation alimentaire), susceptibles de compromettre la résilience et d'éroder les acquis en matière de développement.

QE3 : Comment et dans quelle mesure l'ARC a-t-elle contribué à la réduction de l'impact de la sécheresse et des cyclones sur les ménages vulnérables dans ses États membres ?

- Cette question analyse les décaissements récents de l'ARC afin d'identifier la contribution de ses processus et produits à l'amélioration de la rapidité et de l'efficacité de la réponse, et les effets que cela a eus sur l'atténuation des effets des crises au niveau des ménages.

QE4 : Quels ont été les principaux facteurs expliquant l'ampleur de cette contribution ?

- Cette question met l'accent sur l'identification des facteurs clés qui influencent la traduction des décaissements en impact pour les ménages touchés. Les modes de fourniture de l'assistance et les choix de conception, ainsi que d'autres facteurs qui les influencent, sont étudiés. L'analyse vise à identifier les facteurs positifs et négatifs de l'impact dans les pays étudiés, tout en reconnaissant le nombre limité de cas qui peuvent être évalués de manière aussi approfondie.

3.3.3 Axe de travail 3 : Synthèse

L'objectif de l'axe de travail 3 est d'évaluer dans quelle mesure la TdC de l'ARC au niveau national tient-elle la route, en apportant et en synthétisant des preuves préexistantes et actuelles pour répondre à la cinquième QE.

QE5 : Dans quelle mesure la TdC de l'ARC au niveau national tient-elle la route ?

L'analyse de cette QE s'appuie sur la conception de l'évaluation, qui est fondée sur la théorie. Cela signifie que l'équipe a utilisé la TdC comme clé pour mesurer le succès : si des progrès sont réalisés dans les composantes de la TdC et que ses hypothèses sous-jacentes se vérifient, alors nous pouvons déterminer des progrès positifs vers la réalisation de l'impact souhaité par l'ARC, ou suggérer des actions correctives si ce n'est pas le cas. Les éléments de preuve ont été tirés des deux autres axes de travail.

Des conclusions, des enseignements et des recommandations ont été élaborés à partir de ces résultats synthétisés. L'accent a été mis sur l'ARC, les États membres et les partenaires Replica et sur la façon dont les gouvernements des pays et les autres partenaires peuvent capitaliser plus efficacement sur le soutien et les systèmes de l'ARC pour être plus efficaces dans l'anticipation et la réponse à la sécheresse et aux autres catastrophes liées au climat, ainsi que sur l'identification de toute autre façon dont le gouvernement et les partenaires Replica peuvent renforcer leur réponse. Des recommandations sont formulées à l'intention des États membres, de l'ARC et d'autres partenaires sur le développement et le maintien des capacités nationales et de la réponse aux catastrophes.

L'évaluation a examiné dans quelle mesure la TdC de l'ARC est-elle appliquée au niveau national. Il ne s'agissait pas d'une évaluation des performances de l'Agence ARC et d'ARC Limited en tant que telles. Les conclusions font donc état des progrès et des défis dans certains domaines qui relèvent de la responsabilité directe des États membres, plutôt que de l'ARC elle-même, puisqu'ils font partie intégrante de la TdC de l'ARC. Il est reconnu que les États membres eux-mêmes sont confrontés à des défis et à des priorités concurrentes, qui peuvent affecter leur capacité à respecter la TdC.

Pour plus d'informations sur les QE, veuillez vous référer à Annex B.

3.3.4 Échantillonnage et source des données

Cette évaluation s'est penchée sur les pays membres de l'ARC où un épisode de sécheresse ou un cyclone s'est produit et où un décaissement a été reçu entre 2020 et 2023 (Échantillon A). Il s'agit de 11 pays ayant collectivement reçu 21 décaissements. Il y a eu un décaissement en 2020-21, 11 décaissements en 2021-22 et 9 décaissements en 2022-23. Pour plus de détails, veuillez vous référer au Tableau 19 dans le document Annex C.

L'échantillonnage pour cette évaluation a été réalisé à deux niveaux : au niveau des pays (pour identifier un petit groupe de pays où une collecte de données approfondie a été effectuée) et au niveau des personnes interrogées (pour identifier les personnes interrogées pour la collecte de données qualitatives primaires). Ce processus est décrit dans cette sous-section.

Échantillon au niveau national

Pour échantillonner les pays, l'échantillon a été divisé en deux groupes :

- Échantillon A : L'ensemble complet des 11 pays et des 21 décaissements étudiés. En détail : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, Somalie, Togo et Zambie. Des éléments probants ont été recueillis par le biais de sources secondaires limitées et de quelques entretiens à distance avec le personnel de l'ARC.
- Échantillon B : Une sélection de trois pays concernés par des études de cas dans lesquels des preuves beaucoup plus approfondies ont été examinées pour des décaissements particuliers.

Pour les études de cas, trois pays ont été échantillonnés à dessein parmi ceux où un décaissement a été reçu en 2022 ou 2023. Ils ont fait l'objet d'une étude détaillée à partir de sources documentaires, de KII et de FGD. Compte tenu de la contrainte de sélectionner trois pays, l'intention était d'inclure des cas qui couvrent l'assurance contre la sécheresse (idéalement, à la fois pour les cultures et le bétail), un pays avec une assurance contre les cyclones, un pays avec une police Replica et un pays considéré comme « fragile ». Ces pays concernés par une étude de cas étaient le Malawi, Madagascar et la Mauritanie. Ces études de cas ont été confirmées après examen d'un certain nombre de considérations, notamment le moment de la réponse, l'accès et la sécurité. Sur ces trois pays, l'accent a été mis sur les décaissements récents au titre de la sécheresse en Mauritanie et au Malawi, où la distribution de l'aide était en cours ou venait de s'achever. À Madagascar, l'accent a été mis sur les décaissements liés aux cyclones. La Mauritanie et Madagascar ont reçu des décaissements Replica.

Échantillonnage des personnes interrogées

Outre l'examen des documents, la principale méthode de collecte des données a consisté en des entretiens semi-structurés (KII). Ceux-ci ont combiné la collecte de données structurée avec des questions plus ouvertes pour pouvoir explorer des informations approfondies et nuancées. Les entretiens avec les informateurs clés ont été menés auprès d'un large éventail de parties prenantes et ont permis de répondre à toutes les QE. Étant donné que les groupes de personnes interrogées se chevauchent considérablement pour les différentes QE, les questions des deux axes de travail ont été intégrées dans un seul

outil à utiliser avec un groupe spécifique de personnes interrogées. Le Tableau 4 ci-dessous présente la stratégie d'échantillonnage pour les personnes interrogées dans les pays concernés par l'étude de cas (Échantillon B).

Tableau 4 : Stratégie d'échantillonnage des personnes interrogées dans les pays étudiés

Méthodes de collecte des données	Stratégie d'échantillonnage	Personnes interrogées
KII	Échantillonnage raisonné basé sur le rôle et les connaissances pertinentes.	Les représentants de divers gouvernements nationaux, y compris des membres des Ministères clés impliqués dans la GRC (par exemple, les finances, l'agriculture, l'alerte précoce) et des dirigeants politiques ; d'autres parties prenantes dans le pays soutenant la capacité nationale de GRC, telles que les agences des Nations Unies, les ONGI, les ONG, les partenaires Replica, le personnel de l'ARC, les responsables de la mise en œuvre au niveau infranational et les dirigeants communautaires.
FGD	Les FGD ont été divisés en groupes en fonction de leur expérience (bénéficiaires / non bénéficiaires) et de leur genre. Les zones géographiques et les localités où l'assistance a été fournie ont été sélectionnées. Les bénéficiaires et les non-bénéficiaires ont été identifiés à l'aide des listes de distribution des agences gouvernementales concernées et des partenaires Replica. Au Malawi et en Mauritanie, les non-bénéficiaires étaient issus des mêmes communautés du fait que tous les habitants du village n'ont pas bénéficié du décaissement et pour des raisons logistiques. À Madagascar, des groupes de discussion ont été organisés dans des villages différents de ceux des bénéficiaires.	Bénéficiaires et non-bénéficiaires.

Le Tableau 5 décrit la taille de l'échantillon pour la collecte de données dans trois pays concernés par l'étude de cas.

Tableau 5 : Échantillons réalisés pour les personnes interrogées et nombre de FGD dans les pays concernés par l'étude de cas

Méthode de collecte des données	Malawi	Mauritanie	Madagascar
Nombre de KII menés	31	11	23

Méthode de collecte des données	Malawi	Mauritanie	Madagascar
Nombre de FGD organisés	8	37	13
Total	39	48	36

Note : un plus grand nombre de FGD a été mené en Mauritanie, en partie parce que les chefs de communautés ont parfois été engagés dans un groupe plutôt que dans des entretiens individuels.

3.3.5 Collecte et analyse des données

Des méthodes de collecte de données qualitatives primaires et secondaires ont été utilisées pour recueillir des éléments d'information en vue de la présente analyse d'impact.

- **Axe de travail 1** : Les KII et l'examen des documents ont été utilisés pour mettre en évidence la mesure dans laquelle les capacités individuelles, organisationnelles et systémiques se sont améliorées (ou pas), et le rôle joué par l'ARC dans ces changements, ainsi que les facteurs contextuels qui ont influencé ces changements.
- **Axe de travail 2** : L'examen de documents, les KII et les FGD ont été effectués pour comprendre dans quelle mesure les capacités renforcées et les décaissements de l'ARC ont contribué à améliorer l'assistance aux ménages vulnérables, et l'impact que cela a eu sur les stratégies d'adaptation, le maintien des actifs économiques et le bien-être.

Ces méthodes sont décrites dans le Tableau 6 ci-dessous :

Tableau 6 : Méthodes de collecte de données utilisées

Méthode de collecte des données	Axe de travail	Focus
KII	1 et 2	<p><i>Axe de travail 1</i> : Les données primaires ont été collectées par le biais d'entretiens avec des représentants sélectionnés de divers gouvernements nationaux, y compris des membres des Ministères clés impliqués dans la GRC (par exemple, les finances, l'agriculture, l'alerte précoce) ; d'autres parties prenantes dans le pays soutenant la capacité nationale de GRC, telles que les agences des Nations Unies, les ONGI, les ONG et, le cas échéant, les partenaires Replica. Les lacunes notables en matière de données ont été comblées par des entretiens avec le personnel de l'ARC.</p> <p><i>Axe de travail 2</i> : Les données primaires ont été collectées à partir des entretiens menés avec des homologues et des clients de l'ARC au sein des Ministères clés, des agences Replica et des responsables de la mise en œuvre au niveau infranational, qui ont été impliqués dans la fourniture de l'aide. Des responsables communautaires et d'autres personnes bien placées pour rendre compte des expériences de la population ont également été interrogés.</p>
FGD	2	Des FGD avec des ménages bénéficiaires et non bénéficiaires (hommes et femmes) ont été menées afin de recueillir leurs points de vue sur l'assistance fournie.

Méthode de collecte des données	Axe de travail	Focus
Examens des documents	1 et 2	Pour tous les pays de l'Échantillon A, deux documents clés ont été examinés : le PC et le FIP. Les évaluations du processus ARC ont également été examinées lorsqu'elles étaient disponibles, mais leur nombre a été limité pour cette période ¹⁵ .

Traitement et analyse des données qualitatives

Les données qualitatives recueillies ont été analysées en trois étapes différentes : dans un premier temps, l'équipe de recherche a procédé à des débriefings quotidiens sur le terrain, au cours desquels les premiers résultats ont été discutés ; dans un deuxième temps, les notes prises sur le terrain ont été transformées en transcriptions en anglais et analysées à l'aide de NVivo - un logiciel d'analyse de données qualitatives ; dans un dernier temps, l'ensemble de l'équipe d'analyse de l'impact a combiné les résultats de la collecte de données primaires et de l'examen des documents.

Afin d'atténuer le risque de subjectivité et de partialité lors de l'interprétation des données qualitatives, les éléments de preuve ont été analysés par différents chercheurs. Les résultats et les points de vue ont été discutés en équipe. Des éléments de preuve provenant de différentes sources ont été comparés pour chaque question, afin de trianguler les données et d'en évaluer les forces et les faiblesses. Les opinions contradictoires exprimées par les personnes interrogées ont été évaluées afin de déterminer si elles étaient anormales ou courantes.

L'utilisation d'entrevues semi-structurées a permis d'identifier tout effet inattendu ou involontaire du travail de l'ARC. Ces effets ont été identifiés, discutés au sein de l'équipe et signalés le cas échéant.

L'analyse a été structurée en fonction des éléments pré et post-chocs de la TdC, comme le montrent les axes de travail. L'axe de travail 3 résume les progrès réalisés par rapport aux TdC au niveau du pays en utilisant un système de notation RAG (rouge, jaune, vert) décrit dans le document de conception IA1. Il s'agit d'une version simplifiée du système de notation RAG décrit dans FE1, le vert indiquant des progrès positifs, l'orange indiquant certains progrès mais aussi des défis et le rouge indiquant peu de progrès et des défis significatifs.

3.3.6 Rubriques

Les rubriques sont un outil analytique qui se présente sous la forme d'une matrice de critères et d'une description des normes de qualité utilisées pour rendre explicite le raisonnement évaluatif. Elles donnent un cadre pour combler le fossé entre les preuves et les jugements en rendant la base des jugements explicite et transparente.

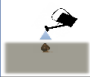



Dans le cadre de cette évaluation, des rubriques ont été élaborées :

¹⁵ Pour deux des pays étudiés (la Mauritanie et le Malawi), des informations quantitatives utiles sur les bénéficiaires ont été recueillies dans le cadre des évaluations du processus ARC menées parallèlement à la présente évaluation.

- a. Pour juger de la mesure dans laquelle **les systèmes de préparation et de réponse aux catastrophes** au niveau national **sont en place pour fournir une assistance pertinente, rapide et efficace** en cas de crise (sécheresses et cyclones) (*pour l'Axe de travail 1*) ; et
- b. Pour porter un jugement sur la qualité de la **fourniture de l'aide** aux ménages vulnérables (*pour l'Axe de travail 2*).

Le processus d'élaboration des rubriques a été mené en commun grâce à des ateliers organisés avec des représentants de l'ARC, des experts externes, le gouvernement du pays et d'autres parties prenantes afin d'identifier les critères clés et les éléments considérés comme une bonne performance par rapport à ces critères. Ce processus vise également à favoriser l'appropriation des résultats. La Figure 2 présente un aperçu de deux éléments de la rubrique élaborée pour l'Axe de travail 1 de cette étude.

Figure 2 : Aperçu des rubriques relatives aux systèmes de préparation et de réaction aux catastrophes

Dimension	Émergence	Évolution	Intégration	Excellence
				
1. Gouvernance				
<ul style="list-style-type: none"> Politiques ou législations nationales relatives à la sécheresse ou à d'autres risques de catastrophes naturelles (y compris les stratégies de GRC) 	Peu ou pas de politique nationale en matière de gestion des risques de catastrophes naturelles	Quelques politiques de GRC sont en place, mais aucune stratégie ni aucun dispositif institutionnel n'est en place	Quelques politiques de GRC en place avec une stratégie provisoire et des dispositions institutionnelles en place	Des politiques récentes et détaillées de GRC sont en place, avec une stratégie claire et des dispositions institutionnelles, y compris un budget alloué
<ul style="list-style-type: none"> Structures décisionnelles pour gérer la réponse aux catastrophes 	Pas de point focal institutionnel pour la GRC	Le point focal institutionnel pour la GRC est en place mais ne dispose pas de personnel ni de ressources suffisants	Mise en place d'un point focal institutionnel pour la GRC, doté de personnel et de ressources	En tant qu'intégration PLUS : L'agence GRC (point focal institutionnel) a activement mis à jour le plan de travail

Ici, la colonne "Dimension" indique et définit les aspects des systèmes de préparation et de réaction aux catastrophes qui seront étudiés dans les rubriques et l'analyse (c'est-à-dire le critère d'évaluation). Les colonnes suivantes présentent les niveaux de performance ou de progrès pour ce critère, du plus faible au plus fort. Les définitions générales de ces niveaux sont les suivantes :

- **Excellence** : Atteinte ou dépassement de *toutes* les attentes/objectifs raisonnables, en tenant compte du contexte. Des améliorations progressives sont possibles.
- **Intégration** : Réponse généralement à des attentes/objectifs raisonnables, avec quelques exceptions mineures. Certaines améliorations sont nécessaires.
- **Évolution** : N'atteint pas les attentes/objectifs mais remplit les exigences minimales et montre des progrès acceptables. Des améliorations significatives sont nécessaires.
- **Émergence** : Absence de satisfaction des exigences minimales ou de constatation de progrès acceptables. Des améliorations urgentes sont nécessaires.

Pour chaque dimension, des descriptions spécifiques sont données concernant chaque niveau de performance, comme le montre l'exemple de la Figure 2. Les rubriques complètes pour les deux axes de travail sont disponibles dans l'annexe Annex B.

Les rubriques ont été utilisées pour évaluer la capacité du système de GRC pour les onze pays ayant bénéficié d'un décaissement au cours de la période et pour évaluer la qualité de la planification de la réponse basée sur les PC et les FIP. Chaque niveau de performance s'est vu attribuer une note de 1 à 4, 1 correspondant au niveau le plus bas et 4 au plus élevé. L'analyse des données présente à la fois la distribution et les valeurs moyennes de ces notes.¹⁶

3.4 Approche éthique

L'équipe d'évaluation a veillé à ce que l'évaluation respecte les normes de référence en matière de qualité et d'éthique. En ce qui concerne les normes de qualité, nous avons suivi les Standards de qualité pour l'évaluation du développement de l'OCDE, qui sont « destinées à améliorer la qualité des processus et des produits d'évaluation et à faciliter la collaboration ». Ces Standards ont été établis par consensus international et décrivent les principales dimensions de la qualité de chaque phase d'un processus d'évaluation typique (OCDE, 2010).

L'équipe d'évaluation s'est appuyée sur son expérience de la conduite de travaux qualitatifs sur le terrain pour s'assurer que ces standards éthiques ont été respectés, et a demandé un examen plus approfondi si nécessaire. Notre approche a garanti le consentement éclairé de tous les participants, le maintien de l'anonymat et la sécurité de tous les participants tout au long du processus d'évaluation, conformément aux pratiques standard d'OPM.¹⁷

L'évaluation respecte les normes éthiques et adhère aux principes reconnus de rigueur et de qualité. Les principes énoncés dans les *Guiding Principles for Evaluators* de l'American Evaluation Association ont été suivis, notamment :

- Enquête systématique : les évaluateurs mènent des enquêtes systématiques fondées sur des données.
- Compétence : les évaluateurs fournissent des prestations compétentes aux parties prenantes.
- Intégrité : les évaluateurs font preuve d'honnêteté et d'intégrité dans leur propre comportement et s'efforcent de garantir l'honnêteté et l'intégrité de l'ensemble du processus d'évaluation.
- Respect des personnes : les évaluateurs respectent la dignité, le bien-être et la valeur personnelle des individus et reconnaissent l'influence de la culture au sein des groupes et d'un groupe à l'autre.
- Bien commun et équité : les évaluateurs s'efforcent de contribuer au bien commun et à la promotion d'une société équitable et juste (American Journal of Evaluation, 2021).

Le travail a été entrepris conformément aux principes et normes éthiques du Guide éthique pour les activités de recherche, d'évaluation et de suivi du FCDO (DFID, 2019), incluant

¹⁶ L'utilisation de moyennes constitue un moyen pratique et accessible de présenter les résultats en les dimensionnant, étant donné le grand nombre d'évaluations. Cependant, elles dépendent de l'hypothèse d'une échelle d'intervalle pour les catégories, ce qui peut ne pas être le cas.

¹⁷ Étant donné que les KII ont été menés avec des employés fournissant des informations dans le cadre de leur travail et que les participants aux groupes de discussion n'ont pas été considérés comme particulièrement vulnérables et qu'ils étaient en mesure de donner leur consentement éclairé, aucun examen formel n'a été demandé à un quelconque comité d'examen éthique. L'autorisation générale d'entreprendre la collecte des données a été obtenue auprès des hauts représentants du gouvernement de chaque pays.

notamment la nécessité, la sensibilité au contexte, le respect du principe "ne pas nuire" et la minimisation du risque de préjudice, le consentement éclairé, la confidentialité, la protection des données, la participation respectueuse et équitable ainsi que la diffusion appropriée. Nous avons également cherché à répondre aux cinq principes clés de l'évaluation formulés par l'Association africaine d'évaluation, adaptés aux contextes, aux besoins et aux systèmes de connaissances africains, tout en s'inspirant des idées, des théories et des bonnes pratiques internationales (Association africaine d'évaluation, 2020). Nous nous sommes efforcés de le faire en ne supposant pas que les solutions applicables ailleurs sont automatiquement applicables en Afrique, en ne posant pas de questions suggestives basées sur des contextes extérieurs à l'expérience de l'Afrique, et surtout en veillant à garder l'esprit ouvert à l'égard de l'entité évaluée (le Groupe ARC) et de son contexte opérationnel.

Les principes de notre approche ont été les suivants :

- i. **Consentement éclairé** : Cela signifie que les personnes interrogées potentielles ont reçu suffisamment d'informations sur la recherche et les chercheurs pour s'assurer qu'il n'y avait pas de coercition explicite ou implicite, afin qu'elles puissent prendre une décision éclairée et libre sur leur participation éventuelle au travail sur le terrain. Les personnes interrogées ont également toujours été informées du fait que leur participation était entièrement volontaire et qu'elles pouvaient se retirer des processus de collecte de données à tout moment. Tous les formulaires et instruments d'information, de consentement et d'assentiment ont été traduits dans une langue locale appropriée. Le consentement spécifique de tous les participants a été demandé avant l'enregistrement des FGD ou des KII. Le consentement éclairé a été mis en œuvre par un processus formel d'enregistrement lorsque cela était possible (par exemple, un formulaire de consentement écrit a été signé par les participants à la recherche, lorsque cela était opportun dans les pays étudiés).
- ii. **Transparence** : Les chercheurs se sont toujours présentés clairement à tous les participants et ont expliqué, d'une manière facilement compréhensible par tous, les objectifs de la recherche et ce qui sera fait avec les informations fournies par les participants, afin de modérer les attentes concernant ce que les participants "gagnent" à participer à la recherche. Aucune compensation financière n'a été accordée aux participants individuels.
- iii. **Anonymat** : Étant donné que les personnes interrogées nous communiquent des quantités considérables d'informations personnelles, il est de notre responsabilité de veiller à ce que leur confidentialité soit préservée et à ce que les informations personnelles soient protégées. Ce principe a été mis en œuvre en veillant à ce que toutes les notes, transcriptions et analyses soient rendues anonymes à un stade approprié.
- iv. **Garantie de la sécurité des participants et des chercheurs** : Cela signifie que l'environnement dans lequel la recherche est menée est physiquement sûr. Nous avons cherché à atteindre cet objectif en veillant à ce que les chercheurs connaissent bien les domaines dans lesquels ils sont affectés. L'OPM a fait appel à un prestataire de sécurité externe mondialement reconnu, Spearfish, qui a procédé à une évaluation des risques spécifiques pour le projet pour tous les pays faisant l'objet d'une étude de cas et a mis en place des dispositifs d'intervention d'urgence complets qui sont à la disposition du personnel à tout moment. D'autres formations en matière de protection ont été appliquées, y compris le fait de s'assurer que les personnes interrogées n'étaient pas perturbées par les questions. Les personnes chargées des entretiens ont travaillé en binôme, de sorte qu'il y avait deux personnes présentes lors de tous les KII et FGD.

- v. **Langue** : Le formulaire de consentement et les guides d'entretien ont été traduits dans les langues locales, à savoir le français et le malgache parlés à Madagascar, le français et l'arabe local parlés en Mauritanie, et l'anglais et le chichewa parlés au Malawi.
- vi. **Stockage des données** : Les données ont été gérées et stockées dans le dossier SharePoint de l'équipe de projet et leur accès a été limité à l'équipe de recherche du projet. Pendant la collecte des données, seuls le ou les chefs d'équipe, le gestionnaire de projet, les responsables nationaux, l'analyste qualitatif et les équipes de recherche nationales ont eu accès aux notes d'entretien, aux enregistrements et aux transcriptions. Les enregistrements et les transcriptions ont été étiquetés à l'aide d'une série de codes clairs qui ont permis de préserver l'anonymat. Les enregistrements, les notes et les transcriptions ont été sauvegardés dans un dossier protégé par un mot de passe et l'accès à ce dossier a été limité au chef de projet, aux responsables nationaux et à l'analyste qualitatif. À chaque étape de la collecte et de l'analyse des données, la sécurité du stockage des données a été une priorité. Si des données ont été enregistrées sur des appareils pendant la collecte des données, une fois transférées et sauvegardées, elles ont été supprimées des autres ordinateurs portables, des appareils d'enregistrement et des disques durs. Tout dépôt d'enregistrements et de données personnelles ne sera contrôlé que par des personnes sélectionnées, telles que le chef d'équipe et le responsable du projet.

Ces principes ont été respectés tout au long du processus d'évaluation, y compris dans les outils et la formulation des questions, dans les lignes de conduite de mise en œuvre et de formation, ainsi que dans l'analyse et la présentation des conclusions de l'évaluation.

Les chercheurs de l'OPM respectent les différences culturelles, les normes et comportements locaux, les croyances et pratiques religieuses, l'orientation sexuelle, le rôle des hommes et des femmes, le handicap, l'âge, l'appartenance ethnique et d'autres différences sociales, telles que la classe sociale, lorsqu'ils planifient des études et communiquent leurs résultats. La collecte des données a pris en compte les dynamiques de pouvoir locales, notamment en garantissant la confidentialité et l'anonymat des entretiens afin que les personnes interrogées ne se sentent pas obligées de donner des réponses particulières. Les FGD ont été divisés par genre et se sont déroulés dans les langues locales, en fonction des préférences des personnes interrogées. Les équipes de collecte des données comprenaient des chercheurs et des chercheuses.

Comme mentionné plus haut, les chercheurs qualitatifs ont travaillé en binôme, l'un menant les entretiens et l'autre prenant des notes. Pour les entretiens en personne et les FGD qui ont eu lieu, nos équipes de recherche ont contacté les participants à l'avance pour organiser les entretiens en fonction de leur disponibilité et de leur convenance. Les FGD ont généralement eu une durée comprise entre 70 et 90 minutes et aucune compensation n'a été offerte aux participants.

3.5 Gouvernance et engagement des parties prenantes

L'évaluation a été guidée par le GDE, dont les attributions sont les suivantes :

- Soutenir la pertinence et la qualité des produits clés de l'évaluation, à la fois en termes de référence pour les phases d'évaluation et les rapports d'évaluation. Le GDE fournira des conseils et des retours sur les QE à gérer, la pertinence, la qualité et l'impartialité de l'approche de l'évaluation et les interprétations de l'expert sur les preuves émergentes, les conclusions et les recommandations clés.

- Soutenir la mise en œuvre de l'évaluation, y compris la délibération sur sa mise en œuvre opérationnelle.

Le GDE comprend un large éventail de parties prenantes capables d'adopter collectivement un point de vue indépendant de l'ARC, ainsi que des représentants du Groupe ARC lui-même. Il inclut un représentant des États membres détenant une police d'assurance et le groupe de parties prenantes principales desservi par l'ARC.

OPM est responsable de la remise de l'évaluation et des rapports contractuels au FCDO. Tous les principaux produits d'évaluation - notes de conception, projets des rapports finaux - sont également examinés par EQUALS (Evaluation Quality Assurance and Learning Service), le service d'assurance qualité des évaluations du FCDO.

Un plan détaillé pour les parties prenantes et la communication pour l'IA1 a été élaboré et inclus dans le rapport de conception, en s'appuyant sur la stratégie d'engagement des parties prenantes et de communication du rapport initial de l'évaluation globale de l'ARC. Les pays membres - en particulier les décideurs politiques et les techniciens gouvernementaux qui sont directement impliqués dans la gestion des risques de catastrophes - constitueront un groupe de parties prenantes particulièrement important pour la communication, en plus de l'ARC lui-même, des partenaires de Replica et des partenaires de développement. Une série d'approches en matière de communication sont décrites dans la stratégie, y compris la présentation à la Conférence annuelle des parties des États membres (signataires) de l'ARC.

Pour garantir la rigueur de l'évaluation, de nombreuses parties prenantes ont été invitées à donner leur avis et à procéder à un examen pendant la mise en œuvre de l'évaluation. Des engagements ont été pris avec les parties prenantes gouvernementales au niveau national afin d'obtenir un retour d'information sur les conclusions préliminaires de l'étude au niveau national, et le projet de rapport d'évaluation a également été partagé pour commentaires. Le GDE a examiné le document de conception, les conclusions préliminaires et le projet de rapport. Des experts GRC/FRC et d'évaluation externes à l'équipe ont également revu le projet de rapport.

3.6 Qualité des preuves et limites de l'étude

Cette section décrit la qualité des preuves et les limites de l'évaluation. Dans l'ensemble, l'équipe d'évaluation a pu travailler librement, sans interférence, et a pu accéder aux principales sources d'information requises. Il y a eu quelques limitations, qui ont généralement été atténuées par la comparaison des données entre les différentes sources pour parvenir à nos conclusions générales.

- **Différences dans les jugements d'évaluation ('subjectivité')** : Il n'y a pas eu de divergences d'opinion au sein de l'équipe par rapport aux conclusions. Les équipes nationales ont présenté et discuté des conclusions préliminaires au niveau national avec les principales parties prenantes de chaque pays. Dans certains domaines, il y a eu des divergences d'opinion, notamment en ce qui concerne l'évaluation des rubriques. Par exemple, à Madagascar, le GTT s'est attribué une note excellente (4) en ce qui concerne la dimension des structures de l'autorité chargées de gérer la réponse aux catastrophes. Cependant, l'équipe de l'OPM a noté la même dimension que l'intégration (3) après avoir pris en compte toutes les considérations. Des divergences d'opinion similaires ont également été constatées pour d'autres aspects, tels que la coordination de la réponse aux cyclones, les systèmes d'alerte précoce, l'information et l'analyse relatives à l'évaluation des risques, etc. D'autre part, certains évaluateurs ont estimé

que les rubriques auraient dû être plus exigeantes. Il s'agit là d'une caractéristique normale des systèmes d'évaluation fondés sur le jugement, car les gens peuvent accorder une importance différente à diverses considérations (Gargani et King, 2023). Les rubriques réduisent, mais n'éliminent pas cette variation. Les équipes ont soigneusement pris en compte ce retour d'information et l'ont triangulé avec d'autres informations lorsque cela était possible. En tant qu'évaluation indépendante, les résultats reflètent en fin de compte le jugement final de l'équipe d'évaluation par rapport aux grilles et aux QE. L'un des points forts de l'évaluation basée sur des rubriques repose sur le fait qu'elle rend ces jugements traçables et contestables. Les rubriques sont présentées à l'Annexe B.

- **KII:** Un large éventail d'informateurs clés a été interrogé dans chacun des pays étudiés et l'on a veillé à ce que des perspectives différentes soient recherchées, afin de protéger l'évaluation de tout préjugé individuel. Les parties prenantes ont reçu des informations pertinentes sur l'évaluation avant l'entretien, en anglais, en français, en malgache ou en arabe. Les équipes de travail sur le terrain ont mené la plupart des entretiens sur une période de deux semaines, mais les consultants nationaux étaient disponibles pour mener des entretiens supplémentaires et collecter de la documentation en dehors de cette période si certaines personnes n'étaient pas disponibles. Des entretiens à distance ont également été réalisés lorsque cela s'avérait nécessaire.
- **Différents groupes de parties prenantes au sein des KII :** Des entretiens ont été menés avec un large éventail de personnes, dont certaines étaient très proches de l'ARC et ont été considérées par l'équipe comme ayant un parti pris possible (bien qu'inconscient). Afin d'atténuer les biais potentiels des résultats et de permettre une meilleure triangulation, des groupes susceptibles d'être neutres ont été inclus dans la collecte de données, par exemple des universitaires, des ONGI, des ONG et des bailleurs non impliqués dans l'ARC.
- **Consultants nationaux pour la collecte de données des études de cas dans les pays :** Les membres des équipes de travail sur le terrain ont été sélectionnés en tenant compte des questions culturelles et éthiques. Par exemple, chaque équipe de travail sur le terrain était bilingue, la moitié des membres de l'équipe étant des consultants nationaux capables de converser dans quelques-unes des langues locales, si nécessaire. Les membres de l'équipe ont fait l'objet d'un examen approfondi afin de détecter tout conflit d'intérêts avant la sous-traitance.
- **Périmètre de l'évaluation :** L'analyse de l'impact de la réception de l'aide par les ménages s'est limitée à des rapports qualitatifs, postérieurs à la distribution, émanant des ménages et des personnes impliquées dans le programme d'aide, ainsi qu'à des sources de données secondaires.
- **Absence de raisonnement contrefactuel :** Les données FGD ont été collectées auprès des bénéficiaires et des non-bénéficiaires, ce qui a permis d'obtenir des informations sur la façon dont ceux qui ont reçu une aide se sont comportés par rapport à ceux qui n'en ont pas bénéficié. Toutefois, étant donné que ces groupes peuvent avoir été différents à d'autres égards, il ne s'agit pas d'un véritable raisonnement contrefactuel. Deux approches contrefactuelles possibles ont été envisagées au cours de la phase de conception de l'évaluation. En détail : (a) au niveau national, où un contrefactuel qualitatif possible pourrait être constitué par les pays où l'ARC ne fonctionne pas ; (b) à l'intérieur d'un pays, en entreprenant une étude quantitative et en utilisant comme contrôle une population qui n'a pas bénéficié des avantages de l'ARC. La première de ces options a été rejetée parce qu'il y avait probablement trop d'autres différences entre les pays pour fournir un contrefactuel significatif. La seconde option n'a pas été approfondie, car elle aurait nécessité un financement supplémentaire substantiel et aurait pu se heurter à des difficultés d'ordre pratique. L'objectif de cette étude étant d'évaluer la contribution de l'ARC à la réduction de l'impact des catastrophes climatiques sur les ménages vulnérables, une approche non expérimentale, basée sur la théorie et

axée sur l'évaluation de la contribution de l'ARC, a été adoptée. Dans un souci de rigueur, les données qualitatives ont été triangulées à partir de diverses sources.

- **Nombre de pays faisant l'objet d'une d'étude de cas** : Seuls trois pays ont pu être inclus dans la collecte de données primaires en raison de limitations budgétaires. Bien que ce nombre soit le même que celui prévu dans le projet initial, il limite le nombre de cas où une évaluation détaillée par rapport à la TdC peut être entreprise.
- **Pré-test limité** : En raison du nombre et de la complexité des outils d'évaluation que l'équipe devait aborder au cours de son travail sur le terrain, il n'a pas été possible de pré-tester intégralement les guides d'entretien dans chaque pays, bien que les outils aient d'abord été testés dans un pays et que les enseignements tirés aient été appliqués dans les deux autres pays. Les outils ont été adaptés, le cas échéant, à chaque pays. Comme il n'était pas possible de discuter de tous les sujets et de toutes les questions avec chaque personne interrogée, l'équipe a parfois dû déterminer, avant et pendant les entretiens, quels étaient les sujets les plus pertinents par rapport à l'expertise de l'informateur clé, et ceux qui nécessitaient encore une validation ou une triangulation supplémentaire. Ce processus, inhérent à la nature de la recherche qualitative, peut également laisser place à des biais ou à des lacunes en matière d'information. Cependant, l'équipe a atténué cette limitation en discutant et en convenant des sujets les plus importants à couvrir avec chaque personne interrogée, et en validant les résultats importants auprès d'un certain nombre de parties prenantes qui auraient été en mesure d'apporter un point de vue éclairé.
- **Documentation S&E** : Pour la plupart des décaissements récents, les rapports finaux de mise en œuvre des gouvernements n'étaient pas disponibles et l'évaluation a dû s'appuyer sur les PO/FIP ; la mise en œuvre n'a donc été évaluée que par rapport au petit échantillon de pays étudiés (3). Il n'y a eu que trois évaluations de processus sur les 19 décaissements effectués au cours de la période d'échantillonnage ; lorsqu'elles ont été disponibles, elles ont été utiles et ont également contribué à l'analyse.¹⁸ Le suivi et l'évaluation sont une exigence des lignes directrices de l'ARC, mais ils ne semblent pas avoir été mis en œuvre de manière systématique au cours de la période d'échantillonnage, ce qui limite les données disponibles pour une évaluation plus complète.
- **Éléments de preuve pour les systèmes GRC** : L'évaluation de la solidité des systèmes nationaux de gestion des risques de catastrophes s'est fondée presque entièrement sur deux documents de l'ARC - le PO et le FIP. Outre les limites des documents liés à l'ARC décrites ci-dessus, il n'a pas été possible d'obtenir et d'examiner les documents gouvernementaux de tous les pays de l'Échantillon A. Cette approche a permis d'inclure un plus grand nombre de pays, mais a également limité la profondeur des informations disponibles pour l'évaluation, c'est-à-dire que l'équipe a donné la priorité à l'étendue plutôt qu'à la profondeur pour l'Échantillon A. Si davantage de documents nationaux avaient été inclus, il est possible que certaines des évaluations auraient été différentes, mais nous pensons qu'elles fournissent néanmoins un aperçu utile des points forts et des points faibles par rapport aux domaines les plus importants pour l'ARC.

¹⁸ Les évaluations de processus ne sont pas effectuées dans le cas des décaissements Replica, tandis que les quantités ont été limitées par des restrictions financières et ont également été entravées par des contraintes de sécurité dans certains pays.

4 Conclusions

4.1 Conclusions : Amélioration de la préparation au niveau national

Q1. Dans quelle mesure et comment le travail de renforcement des capacités et les processus de contrôle de l'ARC ont-ils amélioré la préparation nationale, tant financière qu'opérationnelle, et la planification de l'assistance ?

Résumé de la réponse :

Au regard de cette rubrique et sur la base des documents et des données des entretiens, les pays membres de l'ARC disposent en moyenne de systèmes de GRC solides, avec une législation sur la GRC et des structures d'autorité largement en place, des systèmes d'alerte précoce intégrés et de bons plans de gestion financière pour le décaissement et la distribution des fonds en réponse aux catastrophes. Ils disposent également d'une bonne évaluation des risques, d'une capacité à identifier les besoins, à établir le profil des bénéficiaires et à mettre en place des mécanismes d'intervention efficaces. Cependant, les pays manquent souvent de mécanismes formels d'apprentissage, où le suivi n'est pas systématique et où les enseignements tirés des réponses aux catastrophes ne sont pas intégrés dans la planification future. Leurs politiques FRC sont faibles ou élémentaires, et la plupart d'entre eux ne disposent pas de données des registres sociaux ou celles-ci ne sont pas à jour.

Les trois pays ayant fait l'objet d'une étude de cas disposaient, à des degrés divers, de politiques et de mécanismes de gestion des risques de catastrophes avant de rejoindre l'ARC, et tous trois ont vu leur capacité à fournir une assistance s'améliorer après avoir rejoint l'ARC, grâce aux efforts de renforcement des capacités déployés par divers partenaires, y compris l'ARC. La performance réelle de ces systèmes dans la conversion d'un décaissement ARC en aide est décrite dans l'Axe de travail 2, section 4.2.

L'ARC a travaillé avec les pays membres pour améliorer des aspects spécifiques de leur GRC, et le degré de compréhension et de satisfaction des besoins des pays est variable. La majeure partie du renforcement des capacités se concentre sur l'amélioration de deux éléments qui aident les pays à accéder aux services de l'ARC. En détail : 1) aider les pays à comprendre et à adapter le modèle de risque, et 2) planifier les mesures d'urgence.

L'engagement avec l'ARC catalyse l'adoption d'un certain niveau de préparation financière et opérationnelle en prévision d'événements météorologiques extrêmes. L'assurance ARC améliore la préparation financière,¹⁹ bien que la valeur des décaissements ne représente souvent qu'une fraction modeste des besoins totaux.

L'ARC a contribué à l'amélioration des systèmes de GRC, notamment au niveau technique - en améliorant les capacités techniques dans des domaines spécialisés - et à la promotion des processus de coordination et de planification globale en créant des groupes de travail

¹⁹ Définies comme « des politiques de financement des risques de catastrophes qui garantissent l'accès des gouvernements au financement des catastrophes, avant qu'elles ne frappent, et qui assurent des ressources financières opportunes et rentables pour soutenir les activités de redressement et de reconstruction après les catastrophes » (DRF Forum, 2016).

techniques (GTT) et en élaborant des plans opérationnels (PO). Les GTT jouent un rôle important en facilitant la coordination dans chaque pays. Bien que l'ARC soit quelque peu intégrée dans les structures gouvernementales afin d'harmoniser les activités et de permettre la coordination avec les systèmes gouvernementaux existants, le degré de sensibilisation aux activités de l'ARC en dehors des MDA qui coordonnent l'ARC est variable. Alors que les GTT comptent un grand nombre de membres (y compris une série de partenaires non gouvernementaux), la coordination plus large entre l'ARC et d'autres acteurs, notamment les Nations Unies, les ONGI, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), la Banque mondiale et les agences bilatérales, est souvent très limitée. Bien que certains représentants de ces institutions puissent participer au GTT, l'ARC n'a pas été largement mentionnée par un ensemble plus large de personnes au sein de ces organisations.

L'ARC utilise le modèle ARV pour la sécheresse et le modèle TCE pour les cyclones. Les pays ayant fait l'objet d'une étude de cas ont révélé des difficultés liées à la personnalisation de l'ARV. L'évaluation n'a permis d'obtenir que des informations très limitées sur le modèle TCE.

Des changements positifs dans la capacité à fournir une assistance ont été constatés dans les trois pays ayant fait l'objet d'une étude de cas, en particulier dans les domaines des cadres juridiques et des institutions responsables. Parallèlement aux activités de l'ARC, de nombreux efforts ont été déployés par divers acteurs dans les pays cibles, notamment la Banque mondiale, les agences des Nations Unies, le mouvement de la Croix-Rouge, les ONGI, les ONG ainsi que les agences gouvernementales bilatérales, afin d'améliorer les systèmes de GRC. L'ARC est l'un des nombreux organismes qui contribuent à l'amélioration de la capacité d'assistance.

Les KII et notre examen des pays de l'Échantillon A montrent que les pays ont également des besoins plus importants en matière de renforcement des capacités (par exemple, un champ d'application plus large de la préparation financière, un renforcement accru des systèmes de fourniture de réponses, ainsi que le suivi et l'évaluation), qui vont au-delà du soutien habituel de l'ARC. L'ARC n'a généralement pas renforcé les stratégies de FRC au sens large du gouvernement, mais a parfois encouragé des discussions nationales plus vastes sur les stratégies de financement des catastrophes.

Les sous-questions de l'évaluation et les résultats obtenus sont détaillés ci-dessous.

1.1 Dans quelle mesure les systèmes de gestion des risques de catastrophes au niveau national sont-ils en place pour fournir une assistance en cas de crise ?

Sur la base des informations fournies dans les PO et les FIP, il s'est avéré que les pays membres de l'ARC disposent en moyenne de systèmes de GRC solides, avec une législation sur la GRC et des structures d'autorité largement en place, des systèmes d'alerte précoce intégrés et de bons plans de gestion financière en œuvre pour le décaissement et la distribution des fonds en réponse aux catastrophes. Ils disposent également d'une bonne évaluation des risques et d'une bonne capacité à identifier les besoins, à établir le profil des bénéficiaires et à mettre en place des mécanismes d'intervention adaptés. Toutefois, les pays manquent souvent de mécanismes formels d'apprentissage, ce qui signifie que le suivi des enseignements tirés n'est pas systématique et n'est pas intégré dans la planification future. Leurs politiques FRC sont faibles ou élémentaires, et la plupart d'entre eux ne disposent pas de données des registres sociaux ou celles-ci ne sont pas à jour. Cette évaluation est basée sur les informations fournies dans les PO et les FIP, qui contiennent des

informations sur les systèmes de GRC des pays dans une mesure limitée. Une enquête plus détaillée (travail qualitatif sur le terrain) dans trois pays ayant fait l'objet d'une étude de cas a révélé des informations supplémentaires, ce qui a légèrement modifié l'évaluation pour ces pays.

L'OPM a évalué l'état de préparation des **11 pays bénéficiaires des décaissements** (Échantillon A), en examinant leurs PO et FIP les plus récents à la lumière des rubriques figurant dans l'Annex B²⁰. L'examen a porté sur 16 caractéristiques (sous-critères) des systèmes de GRC, réparties en quatre thèmes : a) la gouvernance ; b) la gestion et la coordination ; c) les finances ; et d) le ciblage et la capacité de mise en œuvre. Chacun a été évalué sur une échelle de un à quatre : 1- émergent, 2 - évolutif, 3 - intégré et 4 - excellent. Les notes moyennes pour chacun des quatre critères généraux sont indiquées dans le Tableau 7 ; les éléments les plus forts se trouvent dans le domaine de la gouvernance et les plus faibles dans celui de la finance. Cependant, les différences entre ces scores ne sont pas très importantes.

Tableau 7 : Notes moyennes des pays de l'Échantillon A par dimension

Thème de la dimension	Score moyen par thème
Gouvernance	2.9
Gestion et coordination	2.7
Finances	2.4
Ciblage et capacité de mise en œuvre	2.6

En termes de **gouvernance**, la note moyenne pour les 11 pays a été de **2,9** (Tableau 8). Les rubriques de notation de la gouvernance sont reportées ci-dessous dans le Tableau 9. La plupart des pays ont tendance à disposer d'une législation embryonnaire ou établie et de structures d'autorité en matière de GRC. Cependant, il est souvent difficile de savoir si un budget spécifique est alloué à la mise en œuvre des politiques de GRC et si les plans de travail sont mis à jour. Certaines structures/institutions décisionnelles manquent de personnel et les personnes de référence sont absentes. En outre, l'affectation des ressources est souvent peu claire.

Tableau 8 : Décaissements de l'Échantillon A pour 11 pays - scores moyens et nombre d'acteurs très performants sur le plan de la gouvernance

Dimension	Nombre de pays ayant obtenu un score de 3 ou 4 (sur 11 pays)	Score moyen par dimension
Gouvernance :		2.9
Politiques ou législations nationales relatives à la sécheresse ou à d'autres risques de catastrophes naturelles (y compris les stratégies de GRC)	8	3.0

²⁰ Des définitions claires des dimensions des rubriques figurent à l'annexe B. Il convient de noter que les rubriques sont, de par leur conception, assez générales et de haut niveau. Les évaluateurs n'ont pas pu émettre de jugements spécifiques au contexte de chaque pays.

Dimension	Nombre de pays ayant obtenu un score de 3 ou 4 (sur 11 pays)	Score moyen par dimension
Structures décisionnelles pour gérer la réponse aux catastrophes	6	2.7

Tableau 9 : Rubriques de notation pour la gouvernance

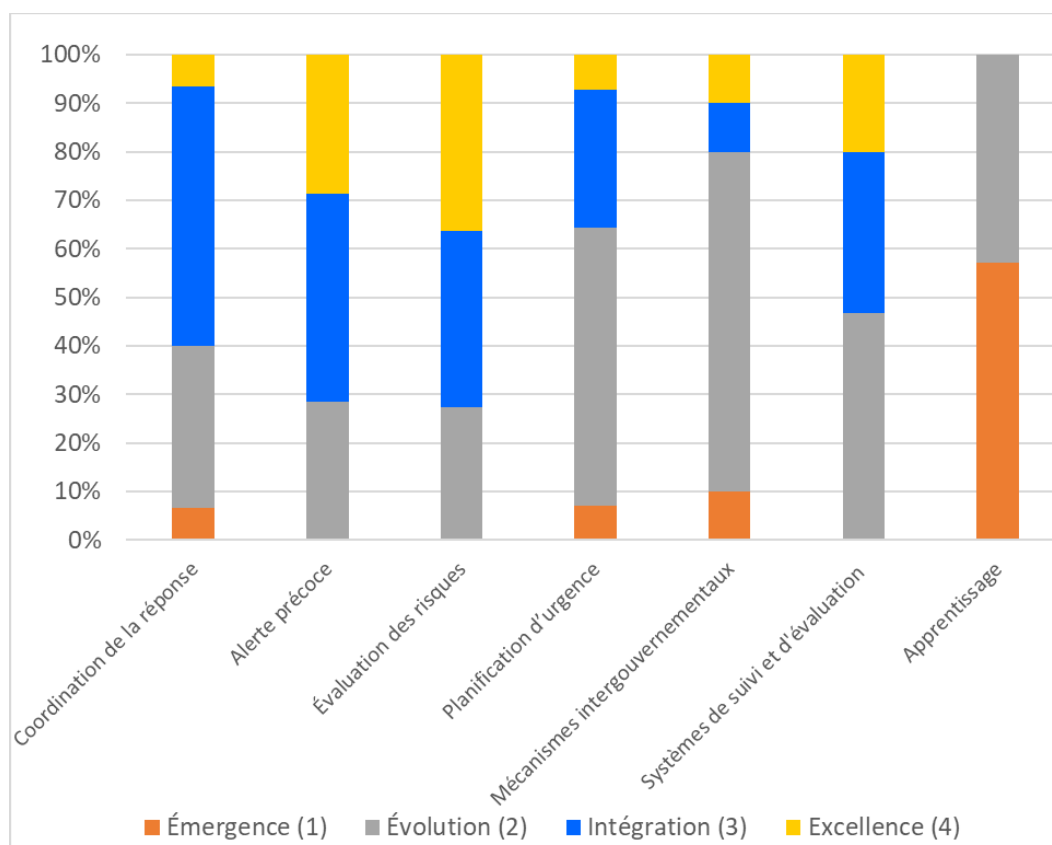
Dimension	Émergence (1)	Évolution (2)	Intégration (3)	Excellence (4)
Politiques ou législations nationales relatives à la sécheresse ou à d'autres risques de catastrophes naturelles (y compris les stratégies de GRC)	Peu ou pas de politique nationale en matière de gestion des risques de catastrophes naturelles	Quelques politiques de GRC sont en place, mais aucune stratégie ni aucun dispositif institutionnel n'est en place	Quelques politiques de GRC en place avec une stratégie provisoire et des dispositions institutionnelles en place	Des politiques récentes et détaillées de GRC sont en place, avec une stratégie claire et des dispositions institutionnelles, y compris un budget alloué
Structures décisionnelles pour gérer la réponse aux catastrophes	Pas de point focal institutionnel pour la GRC	Le point focal institutionnel pour la GRC est en place mais ne dispose pas de personnel ni de ressources suffisants	Mise en place d'un point focal institutionnel pour la GRC, doté de personnel et de ressources	En tant qu'intégration PLUS : L'agence GRC (point focal institutionnel) a activement mis à jour le plan de travail

Le domaine de **gestion et coordination** a obtenu un score moyen de **2,7** (voir Tableau 10 ci-dessous). Les pays disposaient de systèmes d'alerte précoce solides, ainsi que d'informations et d'analyses sur l'évaluation des risques. La plupart des pays ont mis en place des systèmes de surveillance des risques ou d'alerte précoce et disposent d'informations/analyses d'excellente qualité sur les risques. Toutefois, il est apparu que leurs mécanismes d'apprentissage formel des pays étaient beaucoup moins développés. Ils ont obtenu des résultats moyens en ce qui concerne leurs mécanismes techniques intergouvernementaux et leurs procédures de planification d'urgence, y compris les considérations liées au GESI, car les informations communiquées dans les PO et les FIP n'étaient souvent pas suffisamment détaillées pour évaluer le niveau de leur prise en compte du GESI. Leurs capacités étaient également moyennes en termes de coordination de la réponse à la sécheresse/aux cyclones et de mécanismes de communication entre les parties prenantes concernées, les rôles et les responsabilités n'étant souvent clairs qu'à certains niveaux. Le suivi et l'évaluation (S&E) ont également obtenu une note moyenne lorsque, souvent, un suivi et un rapport de base de la mise en œuvre de la réponse sont en place, mais qu'aucune évaluation postérieure à la réponse n'est entreprise. Lorsque des évaluations postérieures à la réponse sont entreprises, aucun mécanisme permettant de tirer des enseignements des réponses précédentes n'est mentionné.

Tableau 10 : Décaissements de l'Échantillon A pour 11 pays - scores moyens et nombre d'acteurs très performants sur le plan de la gestion et de la coordination

Dimension	Nombre de pays ayant obtenu un score de 3 ou 4 (sur 11 pays)	Score moyen par dimension
Gestion et coordination :		2.7
Mécanismes de coordination et de communication de la réponse à la sécheresse et aux cyclones en place entre les parties prenantes concernées	8	2.7
Systèmes d'alerte précoce	8	3.0
Informations et analyses relatives à l'évaluation des risques	7	3.4
Procédures de planification d'urgence, y compris les considérations relatives aux GESI	5	2.5
Mécanismes techniques intergouvernementaux	2	2.4
Systèmes M&E en place	6	2.8
Mécanismes d'apprentissage formels en place	0	1.6

Figure 3 : Répartition des notes par sous-critères - gestion et coordination (en pourcentage)



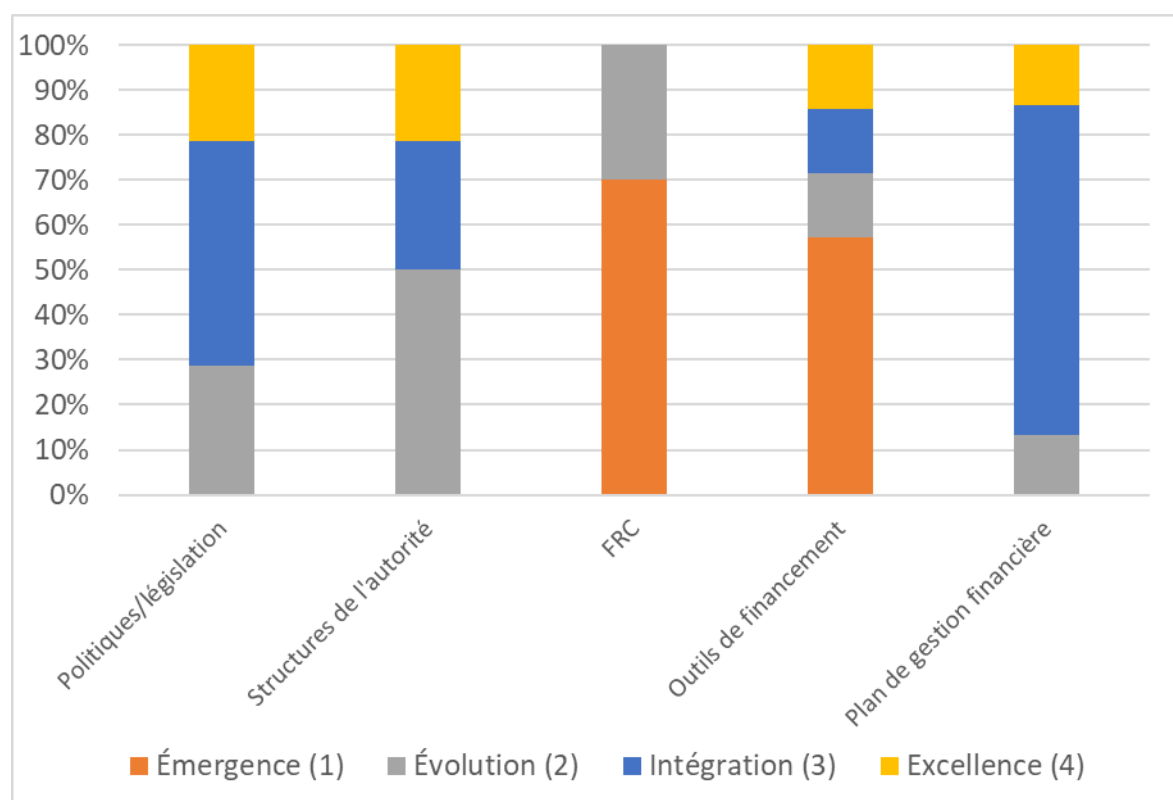
La Figure 3 montre la répartition globale des notes par sous-critères pour la gestion et la coordination et illustre les systèmes d'alerte précoce et d'évaluation des risques relativement solides, ainsi que la faiblesse de l'apprentissage.

Les documents fournissent peu d'informations sur le **financement**. Bien que le **score moyen** de la catégorie financement soit de **2,4** (voir Tableau 11 **Error! Reference source not found.**), il existe de grandes différences entre ses dimensions individuelles. Si la plupart des pays (9 sur 11) ont mis en place de bons plans de gestion financière pour le décaissement et la distribution des fonds en réponse aux catastrophes, ils ne semblent pas disposer d'une politique/stratégie de FRC, ni d'outils de financement pour couvrir de manière adéquate les risques de catastrophe. Il est toutefois possible que, dans certains cas, des stratégies soient en place, mais qu'elles ne soient pas suffisamment décrites par le PO de l'ARC et les modèles FIP.

Tableau 11 : Décaissements de l'Échantillon A pour 11 pays - scores moyens et nombre d'acteurs très performants sur le plan des finances

Dimension	Nombre de pays ayant obtenu un score de 3 ou 4 (sur 11 pays)	Score moyen par dimension
Finances :		2.4
Politique et stratégie FRC en place	0	1.4
Mise en place d'outils de financement pour couvrir de manière adéquate les risques de catastrophe	1	1.8
Mise en place de plans de gestion financière pour le décaissement et la distribution des fonds en réponse aux catastrophes	9	2.9

Figure 4 montre la distribution complète de la notation de la rubrique de la gouvernance et des finances. Elle illustre la performance la plus forte dans les politiques et les plans de gestion financière, ainsi que la plus faible dans l'ensemble des systèmes de FRC et des outils de financement.

Figure 4 : Répartition des notes par sous-critères - gouvernance et finances (en pourcentage)

De même, la **capacité de ciblage et de mise en œuvre** dans les 11 pays a obtenu un score moyen de **2,6** (voir Tableau 12). Toutefois, il existe de grandes différences entre les dimensions. La plupart des pays ne disposent pas de données sur les registres sociaux. La plupart d'entre eux procèdent à des évaluations des besoins qui identifient les degrés de besoins notés, mais il n'est pas certain qu'ils soient précis et qu'ils ventilent les données en fonction des dimensions pertinentes, telles que l'âge, le sexe et le handicap. En ce qui concerne le profilage et le ciblage des bénéficiaires, les documents indiquent que les personnes vulnérables seront ciblées, mais il manque souvent des critères de sélection clairs. La plupart des pays disposent au moins de quelques mécanismes ou de mécanismes établis pour la réponse aux catastrophes, avec des degrés variables de couverture et de suffisance de financement.

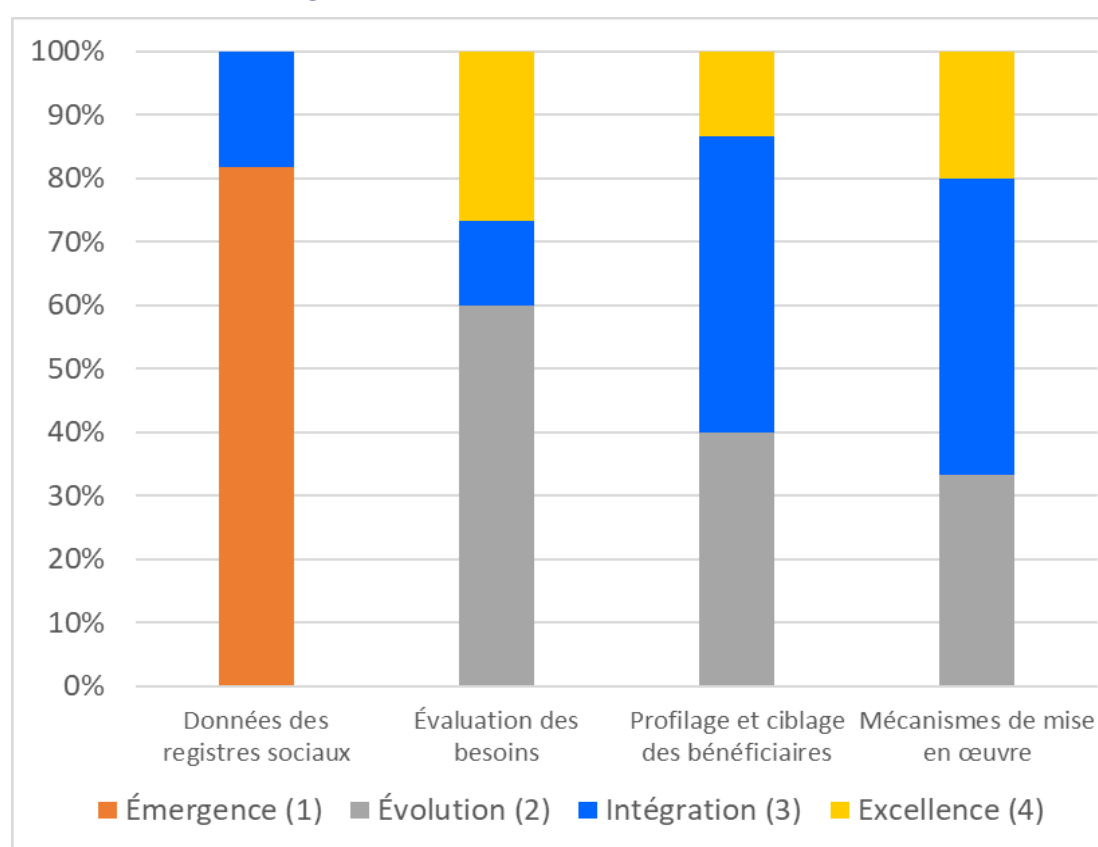
Tableau 12 : Décaissements de l'Échantillon A pour 11 pays - scores moyens et nombre d'acteurs très performants sur le plan du ciblage et de la capacité de mise en œuvre

Dimension	Nombre de pays ayant obtenu un score de 3 ou 4 (sur 11 pays)	Score moyen par dimension
Ciblage et capacité mise en œuvre :		2.6
Données des registres sociaux	2	1.5
Évaluations des besoins qui identifient leurs degrés	6	2.9

Dimension	Nombre de pays ayant obtenu un score de 3 ou 4 (sur 11 pays)	Score moyen par dimension
Profilage et ciblage des bénéficiaires	8	2.9
Mécanismes d'apport de réponses définies et efficaces	7	2.9

La Figure 5 montre la distribution des notes par sous-critères dans le ciblage et la mise en œuvre, illustrant la force du profilage des bénéficiaires et de l'évaluation des besoins, ainsi que la faiblesse des données des registres sociaux.

Figure 5 : Répartition des notes par sous-critères - ciblage et mise en œuvre (en pourcentage)



En examinant plus en détail les trois **pays de l'Échantillon B** - Madagascar, Malawi et Mauritanie - nous avons constaté que les scores individuels pour les dimensions et les thèmes ont changé, à la hausse comme à la baisse, lorsque nos équipes ont été en mesure de collecter des informations plus contextuelles et plus détaillées sur le système dans le pays. Tableau 13 fournit la comparaison des scores de l'Échantillon A et de l'Échantillon B pour les pays concernés par l'étude de cas. Il est compréhensible que les modèles de PO et de FIP ne contiennent des informations sur l'ensemble des systèmes de GRC que dans une mesure limitée, et qu'un certain nombre de documents, de politiques et de mécanismes de GRC pertinents existent en dehors du champ d'application du document de l'ARC. Nous fournissons une analyse plus détaillée de l'exemple de Madagascar dans 119Annex C.

Tableau 13 : Comparaison entre l'Échantillon A et l'Échantillon B

Pays	Score de l'Échantillon A (examen des documents)	Score de l'Échantillon B (étude de cas par pays impliquant un travail sur le terrain)
Madagascar	2.8	2.9
Malawi	3.1	2.9
Mauritanie	2.1	2.4

1.2 La capacité de réponse s'est-elle améliorée depuis que l'ARC a commencé à travailler dans le pays ?

Des changements positifs dans la capacité à fournir une assistance ont été constatés dans les trois pays ayant fait l'objet d'une étude de cas, en particulier dans les domaines des cadres juridiques et des institutions responsables. Parallèlement aux activités de l'ARC, de nombreux efforts ont été déployés par divers acteurs dans les pays cibles, notamment la Banque mondiale, les agences des Nations Unies, le mouvement de la Croix-Rouge, les ONGI, les ONG ainsi que les agences gouvernementales bilatérales, y compris la FCDO, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et bien d'autres, afin d'améliorer les systèmes de GRC. Le travail de l'ARC est l'une des nombreuses forces qui contribuent à l'amélioration de la fourniture de l'aide. Les trois pays ayant fait l'objet d'une étude de cas disposaient, à des degrés divers, de politiques et de mécanismes de GRC avant d'adhérer à l'ARC, et tous trois ont vu leur capacité à fournir une assistance s'améliorer après avoir adhéré à l'ARC, grâce à divers efforts de renforcement des capacités.

Les pays ayant fait l'objet d'une étude de cas ont fourni des preuves des changements positifs intervenus ces dernières années dans leur capacité à fournir une assistance. **La Mauritanie** a rejoint l'ARC dès 2014 en tant que l'un des premiers pays. Depuis lors, des progrès significatifs ont été réalisés dans le développement de systèmes permettant de fournir une assistance efficace en cas de crise due à la sécheresse, y compris la mise en place d'éléments fondamentaux, tels que la création du Dispositif National de Prévention et de Réponse aux Crises (DCAN) en 2021 par décret du Premier Ministre ; l'établissement d'un plan national de réponse coordonné en matière de sécurité alimentaire ("Plan National de Réponse") sous l'égide du Commissariat de Sécurité Alimentaire (CSA) ; et l'opérationnalisation d'un fonds national de contingence (Fonds National), bien qu'avec une disponibilité limitée de financement ; et un registre social élargi avec une couverture nationale afin d'améliorer le ciblage.

Le **Malawi** a également rejoint l'ARC parmi les premiers États et a reçu son premier décaissement ARC de 8,1 millions de dollars en 2015/16. Toutefois, le Malawi n'a pas acheté de polices ARC de manière régulière et a cessé d'acheter certaines années en raison d'un risque de base. Si certaines politiques étaient déjà en place avant l'ARC, comme la loi de 1991 sur la préparation aux catastrophes, de nouvelles politiques ont été introduites au moment de l'adhésion à l'ARC, notamment la politique de gestion des risques de catastrophes (2015), le projet de loi sur la gestion des risques de catastrophes (législation), la politique nationale de gestion du changement climatique (2016) et la stratégie de financement des catastrophes (2019). Le gouvernement gère un programme de protection sociale permanent, notamment des transferts inconditionnels en espèces, qui soutient les populations les plus pauvres et les plus vulnérables et qui est lui-même assuré par l'ARC.

Madagascar a rejoint l'ARC plus tard, en 2018, et a souscrit sa première assurance sécheresse en 2019 et son assurance cyclone en 2020. Certains éléments essentiels étaient déjà en place au moment de l'adhésion à l'ARC. Il s'agit notamment de la Loi nationale sur la gestion des catastrophes (2003, modifiée en 2016), de la Politique nationale sur le changement climatique (formulée en 2010) et de la Stratégie nationale pour la gestion des risques de catastrophes (2015-2030), ainsi que des institutions associées. Après 2018, lorsque Madagascar a rejoint l'ARC, d'autres changements ont eu lieu. En 2019, les rôles des deux principales institutions de GRC ont été clarifiés. La Cellule de Prévention et d'appui à la Gestion des Urgences (CPGU) (Emergency Management and Prevention Unit), rattachée au Cabinet du Premier Ministre, s'est vue attribuer un rôle stratégique, tandis que le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC) (National Office for Disaster Risk Management) relevant du Ministère de l'Intérieur, s'est vu attribuer un rôle plus opérationnel. Depuis que le pays a rejoint l'ARC, la capacité à fournir une assistance s'est améliorée grâce au renforcement des compétences techniques au niveau national.

1.3 Dans quelle mesure l'ARC a-t-elle contribué aux améliorations ?

L'ARC a contribué directement et indirectement à l'amélioration des systèmes de GRC, notamment au niveau technique - en améliorant les capacités techniques dans des domaines spécialisés - et à la promotion des processus de coordination et de planification globale en créant des GTT, en élaborant des PO et en rendant les améliorations plus durables. En outre, les trois pays ont progressé dans leur préparation financière.

La principale contribution de l'ARC réside dans le renforcement du système. Grâce à la mise en place de GTT réunissant des experts issus d'une multitude de parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales et à l'élaboration de PO, les pays sont mieux préparés à long terme dans un certain nombre de domaines et disposent d'une plus grande capacité de réaction aux catastrophes. L'ARC favorise aussi indirectement l'élaboration de politiques et de PC plus larges, car les mêmes experts techniques formés par l'ARC (membres des GTT) sont souvent impliqués dans leur élaboration (par exemple, le Plan national de réponse de la Mauritanie et le PDMO - Plan final de mise en œuvre - de Madagascar).

L'ARC contribue directement au renforcement des capacités techniques et à la promotion des processus de coordination et de planification globale. Les pays utilisent les outils de l'ARC (à des degrés divers) et leurs experts renforcent leurs capacités dans des domaines spécialisés (pluviométrie, indice de sécheresse, vulnérabilité, ARV, logiciel de modélisation, identification des seuils d'action), nécessaires pour personnaliser le modèle ARV. Les pays ont également amélioré leur préparation financière pour faire face aux crises, bien que le montant des décaissements de l'ARC soit susceptible de ne pas couvrir les besoins de tous. Grâce à l'assurance de l'ARC, des discussions ont été entamées sur l'assurance, le transfert et la mise en commun des risques en tant que mécanisme potentiel de financement de la gestion des catastrophes. Certains pays étudient aussi la possibilité d'utiliser des produits d'assurance d'autres fournisseurs et d'autres modes de financement.

Les détails sur les améliorations apportées dans chaque pays étudié sont reportés ci-dessous :

Madagascar : L'ARC a permis à l'État malgache de réagir aux catastrophes au-delà de la coordination, c'est-à-dire en fournissant une assistance par ses propres canaux. Selon les KII, les autorités ont été capables de reconnaître leurs faiblesses en matière de gestion des catastrophes. L'une des faiblesses identifiées est la lenteur du système procédural de l'État,

qui retarde les décaissements et, en fin de compte, la fourniture de l'aide. Cela s'est soldé par des efforts continus pour modifier les exigences légales en matière de procédures administratives et accroître la rapidité des procédures financières. L'ARC a également renforcé les capacités techniques des fonctionnaires au niveau national, notamment le Département de météorologie (formation à la pluviométrie, à l'indice de sécheresse), le Ministère de la Population (formation à l'indice de sécheresse, à la vulnérabilité), l'Office national de la nutrition (formation à la vulnérabilité), le Ministère de l'Agriculture et l'Office des statistiques. Elle a également renforcé la capacité de l'État à modéliser les risques (grâce à l'utilisation d'un logiciel), à identifier les seuils d'action et de planification. Cependant, la formation ne s'adresse qu'à quelques personnes, qui peuvent parfois être transférées au sein de l'administration.

Malawi : L'ARC a contribué au renforcement des capacités dans l'utilisation de l'ARV pour la surveillance météorologique de la sécheresse, à la formation d'experts en modélisation des risques climatiques, à la gestion des risques agricoles et à la planification des mesures d'urgence, au renforcement des capacités en matière de GRC, en complément d'autres organisations telles que la Croix-Rouge, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, la Communauté de développement de l'Afrique australe, et le renforcement des capacités en matière de modélisation des cultures et des conditions météorologiques, qui contribue à d'autres activités du Département du changement climatique et des services météorologiques (alerte précoce), en plus de l'ARC.

L'amélioration de la coordination avec les autres parties prenantes (gouvernement et ONG, ainsi que le secteur privé) peut être attribuée à l'ARC, parce que l'ARC a initié la coordination entre un certain nombre de parties prenantes, en particulier par le biais des GTT. Par ailleurs, la structure des GTT de l'ARC a contribué en partie à l'élaboration de politiques au cours des dernières années. L'ARC a soutenu la mise en place de systèmes et de processus, tels que la création des GTT et les processus d'élaboration de PC. L'ARC a également contribué à renforcer le système de planification des mesures d'urgence parce que les MDA qui participent au GTT de l'ARC (tels que le Ministère de l'Agriculture, les Affaires de gestion des catastrophes, la Planification et le développement économiques, le Ministère des Finances et la Banque de réserve) sont également les mêmes agences et (souvent) les mêmes personnes qui participent à la planification des mesures d'urgence du gouvernement. En outre, l'ARC a contribué à lancer des discussions sur l'assurance, le transfert ou la mise en commun des risques en tant que mécanisme de financement de la gestion des catastrophes, et elle a encouragé le pays à rechercher des moyens durables et novateurs de financer la GRC, tels que le financement des risques. Toutefois, il convient de noter que d'autres parties prenantes au Malawi étudient également la possibilité d'une assurance basée sur les conditions météorologiques. Par exemple, le PAM travaille avec la National Insurance Company sur d'autres produits d'assurance liés aux conditions météorologiques. Tous ces efforts ont ouvert le débat sur l'assurance en tant qu'option.

Mauritanie : Au sein du CSA, l'introduction du Plan national de réponse a entraîné des changements positifs significatifs dans la planification et la coordination des réponses aux crises d'insécurité alimentaire. Cette démarche s'est appuyée sur l'expérience acquise par le CSA dans le cadre du processus de planification de l'ARC. Une personne interrogée nous a indiqué que « *Le Plan de réponse nationale s'est beaucoup inspiré du processus de planification de l'ARC. Avant, il n'y avait pas de planification (de la réponse)* » (KII avec une partie prenante gouvernementale). Les effets de l'ARC sur l'amélioration de la préparation financière ont également été mentionnés par d'autres personnes interrogées. La Mauritanie est en train d'augmenter sa couverture par l'ARC grâce au cofinancement de l'ADRFi, ce qui permet une plus grande couverture des personnes à risque, bien que le montant des décaissements reçus soit encore faible par rapport aux besoins globaux de financement de

la crise. L'ARC a également indirectement contribué à la mise en place d'un environnement politique de gestion des risques de crise. L'un des changements majeurs de ces dernières années a été la création du fonds national de prévoyance (Fonds National), au sein duquel la prime ARC est budgétisée sur une base annuelle (facilitant ainsi le décaissement), et qui reçoit les décaissements de l'ARC. Toutefois, la mise en œuvre opérationnelle de ce fonds a été réalisée avec la Banque mondiale, le PAM et l'Agence française de développement (AFD) en tant que partenaires de soutien, la contribution directe de l'ARC n'ayant pas été mentionnée lors des KII. En dehors du CSA, le mécanisme de l'ARC n'est pas bien connu en Mauritanie, par exemple, parmi les autorités de district, les parties prenantes du gouvernement national et les partenaires des différents ministères (Ministère de l'Économie, Ministère des Finances, Bureau de la protection sociale). En résumé, les KII nous ont informés qu'il y a peu de preuves que l'ARC contribue directement à des changements *en dehors du CSA*.

1.4 Dans quelle mesure le modèle de risque de l'ARC a-t-il été efficacement adapté aux besoins des pays ? Dans quelle mesure le modèle de risque de l'ARC a-t-il contribué aux systèmes d'alerte précoce pour la sécheresse et les cyclones ?

Le modèle ARV de l'ARC pour la sécheresse a été utilisé dans les systèmes d'alerte précoce des pays étudiés. La personnalisation et la contextualisation de l'outil présentent des degrés de réussite et des difficultés variables, et des inquiétudes persistent quant à la performance et à la fiabilité des données. C'est particulièrement le cas en Mauritanie, et des résultats plus positifs, quoique mitigés, ont été rapportés au Malawi. Dans ces trois pays, le modèle est utilisé parallèlement à d'autres modèles. L'évaluation n'a permis d'obtenir que des informations très limitées sur le modèle TCE.

L'ARC dispose d'un processus de personnalisation par pays bien établi. Toutefois, les opinions sur les ARV varient considérablement d'un pays à l'autre. La confiance dans le modèle ARV est faible en Mauritanie, où toutes les parties prenantes estiment qu'il n'est pas optimal et ne croient guère à son utilisation à des fins d'alerte précoce. Compte tenu de ces préoccupations, le pays a demandé qu'un paragraphe soit inséré dans le rapport sur l'adaptation des ARV, indiquant que la Mauritanie effectuera sa propre analyse et pourra faire appel à l'ARC si des différences avec le modèle ARV sont constatées (bien qu'une telle triangulation des résultats soit considérée par l'ARC comme une pratique courante). Ce manque de confiance dans le modèle est considéré comme un problème sérieux pour la durabilité du mécanisme en Mauritanie :

« Nous avons souvent hésité ; si ADRiFi n'avait pas existé, nous n'aurions pas acheté la police à prime. Trop souvent, l'ARV n'a pas permis de comprendre ce qui se passait, nos données nous l'ont montré ». (KII avec une partie prenante gouvernementale)

La performance sous-optimale du modèle de risque est en partie influencée par le paysage du pays. Les informateurs clés signalent que la Mauritanie est à cheval sur la frontière entre le désert de Sahara au nord et la région du Sahel au sud, ce qui pose des problèmes pour l'utilisation de systèmes satellitaires permettant d'évaluer les déficits pluviométriques et de générer des alertes précoces en cas d'insécurité alimentaire (comme la méthodologie utilisée par l'ARV et d'autres systèmes similaires). En outre, les niveaux élevés de vulnérabilité au niveau des ménages signifient que même de faibles déficits pluviométriques peuvent avoir des conséquences significatives, ce qui nécessite un modèle très sensible à de tels changements. Les informateurs ont signalé des lacunes dans les données, qui

empêchent une adaptation efficace du modèle, ce qui fait que ce dernier a été considéré comme assez éloigné de la réalité par les parties prenantes nationales.

À Madagascar, le modèle de l'ARV a été utilisé pour le décaissement de la sécheresse, qui n'a pas été examiné dans le cadre de la présente analyse d'impact. Selon les parties prenantes du gouvernement malgache, l'ARV a inspiré le développement de modèles de risque supplémentaires. Selon le BNGRC, l'ARV a servi d'inspiration pour développer un modèle de risque différent. Le modèle de l'ARV est perçu comme une valeur ajoutée en raison des lacunes existantes dans la surveillance et la prévision des risques et est utilisé en complément pour recouper les informations. Pour les cyclones, le TCE est utilisé, mais nous disposons de peu de données sur sa pertinence.

L'expérience du Malawi avec le modèle de l'ARV donne une image mitigée, bien qu'elle se soit sensiblement améliorée au fil du temps. Bien qu'il y ait eu des améliorations dans l'adaptation au contexte du pays, les informateurs clés signalent que les lacunes dans les données et la complexité du modèle restent des obstacles à son efficacité. Les améliorations constatées sont en partie dues à la formation complémentaire et à l'affinement des paramètres suite à l'absence de déclenchement automatique du modèle pour la police d'assurance sécheresse 2015/16 achetée par le gouvernement du Malawi, à l'origine du départ du Malawi de l'ARC pendant un certain temps. En outre, les améliorations en matière de personnalisation sont également attribuées au zonage du pays dans le modèle de l'ARV.

« Des améliorations notables ont été apportées à la modélisation de la sécheresse et des régions touchées. Au départ, le modèle était déséquilibré en raison de la diversité géographique du Malawi, avec des niveaux d'eau variables selon les régions. Traiter le Malawi comme une seule entité est problématique. Cependant, la division en zones agro-écologiques a considérablement amélioré les résultats de la modélisation, et l'ARC est crédité de cette amélioration. ». (KII avec partenaire de développement)

Le Malawi est donc un bon exemple d'apprentissage et d'ajustement qui a conduit à une amélioration significative de la pertinence du modèle.

Le modèle de l'ARV vient s'ajouter à un paysage existant de systèmes d'alerte précoce et d'autres modèles de risque qui sont déjà bien évalués, au moins pour le Malawi et la Mauritanie. En effet, dans tous les pays étudiés, les modèles de risque ARC existent parallèlement à des systèmes d'alerte précoce plus larges. Ils complètent ce qui est déjà en place, plus fortement au Malawi et à Madagascar où elles jouissent d'une plus grande crédibilité. Le système de GRC de la Mauritanie disposait déjà de solides systèmes d'évaluation des risques et d'alerte précoce pour l'insécurité alimentaire induite par la sécheresse, sous la forme du processus du Cadre Harmonisé. Le système de GRC du Malawi compte également plusieurs institutions fournissant des informations d'alerte précoce, telles que le Réseau de systèmes d'alerte précoce contre la famine, le Ministère de l'Agriculture, le Département du changement climatique et des services météorologiques, le Comité d'évaluation des vulnérabilités au Malawi (MVAC) et le Département des ressources en eau. Madagascar a mis en place un système de surveillance, de profilage et de prévision des risques. Un processus d'élaboration de seuils supplémentaires est en cours afin d'établir et de clarifier le processus de prise de décision en réponse. Le modèle ARC est donc perçu comme une valeur ajoutée et aussi comme un complément d'autres systèmes de modélisation des risques.

1.5. Dans quelle mesure les capacités développées par l'ARC répondent-elles aux besoins de l'ensemble des systèmes GRD de gouvernements (et des partenaires) (par opposition surtout à la satisfaction des exigences de l'ARC) ?

Les efforts de développement des capacités de l'ARC s'alignent sur les besoins du gouvernement dans certains domaines. La majeure partie du renforcement des capacités menées par l'ARC se concentre sur l'amélioration de deux éléments qui aident les pays à accéder aux services de l'ARC. En détail : 1) aider les pays à comprendre et à adapter le modèle de risque, et 2) planifier les mesures d'urgence. Le renforcement de ces deux domaines a aidé les pays non seulement à répondre aux exigences de l'ARC, mais a également contribué à améliorer les capacités techniques et la planification au-delà de ce qui est nécessaire pour l'ARC. L'étendue de la compréhension des besoins des pays est, en principe, décrite dans les documents de stratégie spécifiques à chaque pays, qui s'appuient sur les conclusions de la mission de cadrage de l'ARC et sur les informations fournies par les partenaires. Ces documents sont censés être révisés tous les deux ans. L'équipe de recherche n'a pas pu accéder aux documents de stratégie et il n'est pas certain que ce processus soit mené de manière exhaustive. Les représentants des pays ayant fait l'objet d'une étude de cas et notre examen montrent que les pays ont également des besoins plus larges en matière de renforcement des capacités (par exemple, adoption plus large de la préparation financière, renforcement supplémentaire des systèmes de fourniture de réponses, S&E), qui vont au-delà du soutien habituel de l'ARC.

La majeure partie du renforcement des capacités menées par l'ARC se concentrent sur l'amélioration de deux éléments : la **personnalisation du modèle de risque et la planification des mesures d'urgence**. Les principaux bénéficiaires de ce renforcement des capacités sont généralement des personnes opérant au niveau national, souvent des membres du GTT.

Par exemple, à Madagascar, le soutien de l'ARC se concentre sur les capacités techniques au niveau national par le biais d'une formation sur le profilage des risques, la modélisation (utilisation de logiciels) et l'identification des seuils d'action.

[L'approche de l'ARC en matière de renforcement des capacités] *est participative et collaborative, car elle tient compte de nos besoins et de nos demandes.* » (KII avec une partie prenante gouvernementale, Madagascar),

« *Le processus de renforcement des capacités de l'ARC est très technique et comprend un accompagnement et une formation à la paramétrisation et à la manipulation de logiciels, tels que l'ARV. Ces éléments sont difficiles à maîtriser et des mises à jour périodiques sont nécessaires pour que les techniciens maîtrisent parfaitement les compétences.* » (KII avec une partie prenante gouvernementale, Madagascar).

Les informateurs clés à Madagascar, au Malawi et en Mauritanie ont indiqué que le soutien de l'ARC en matière de planification d'urgence et de préparation générale répondait aux besoins généraux de leurs pays. Le renforcement des capacités des membres du GTT facilite l'amélioration de la planification des mesures d'urgence en général, avec les avantages secondaires mentionnés ci-dessus.

Les KII au niveau national au Malawi ont indiqué que l'ARC a contribué à accroître la sensibilisation vis-à-vis des prévisions et de la planification de la préparation à la

sécheresse et a fourni des conseils sur les mesures à mettre en place pour une réponse rapide et efficace aux impacts négatifs de la sécheresse et de l'insécurité alimentaire.

En Mauritanie, le processus de planification d'urgence consistant à élaborer un PO et un FIP a été perçu par les parties prenantes comme utile et ne faisant pas double emploi avec le plan de réponse national. Ils ont estimé qu'il s'agissait d'un outil important pour définir la prise de décision et les actions à entreprendre, permettant une continuité même en cas de rotation du personnel. « *Le plus important est d'avoir un document décrivant le besoin d'aide et le financement pour fournir cette aide* » (KII avec une partie prenante gouvernementale, Mauritanie).

L'étendue de la compréhension des besoins des pays est, en principe, décrite dans les documents de stratégie spécifiques à chaque pays, qui s'appuient sur les conclusions de la mission de cadrage de l'ARC et sur les informations fournies par les partenaires. Les documents sont censés être révisés tous les deux ans.

Les pays ayant fait l'objet d'une étude de cas ont des points de vue différents sur la compréhension de leurs besoins par l'ARC. Par exemple, l'inadéquation entre les besoins du pays et le contenu de la formation des membres des GTT a été critiquée.

En Mauritanie, certaines parties prenantes ont estimé que le soutien aux capacités fourni au GTT n'était pas suffisant pour leur permettre d'adapter le modèle en toute confiance. Les informateurs clés ont indiqué qu'au cours des premières années, l'ARC fournissait un soutien important en matière d'ARV, mais que ce soutien a diminué au cours des dernières années. L'ARC effectue des visites pour aider à la personnalisation, mais les personnes interrogées ont indiqué que cela n'incluait pas un transfert de connaissances suffisant. Le GTT a été jugé insuffisamment compétent pour prendre les décisions nécessaires à l'adaptation du modèle. Il en résulte une inégalité de compétences perçue entre le personnel de l'ARC et le gouvernement, ce qui donne aux parties prenantes gouvernementales un sentiment de vulnérabilité - « *ils peuvent faire ce qu'ils veulent de nous ... nous sommes à la merci de l'ARC* » (KII avec une partie prenante gouvernementale).

À Madagascar, la durabilité des efforts de renforcement des capacités est mise à mal par les transferts de personnel :

« Certains membres du GTT sont bien établis. Mais il s'agit également d'un défi annuel, car la composition des GTT change chaque année : certains membres sont bien établis mais se retrouvent mutés dans d'autres lieux. Par conséquent, nous demandons à l'ARC de rafraîchir les formations avec les nouveaux membres. » (KII avec une partie prenante gouvernementale, Madagascar),

Au Malawi, un informateur clé au niveau national a mentionné que l'ARC pourrait avoir besoin d'entreprendre une évaluation appropriée des besoins pour vérifier les lacunes qui existent dans le système. D'autre part, un informateur non gouvernemental a indiqué que l'ARC ne comprend pas les besoins du gouvernement du Malawi, car le gouvernement lui-même a du mal à comprendre ses besoins en matière de capacités.

Selon les parties prenantes interrogées et notre examen des documents, les pays ont également des besoins plus larges en matière de renforcement des capacités (par exemple, adoption plus large de la préparation financière, renforcement plus large des systèmes de fourniture de réponses, S&E), qui vont au-delà du soutien habituel de l'ARC. En Mauritanie, par exemple, les besoins plus vastes en systèmes de GRC du gouvernement comprennent une préparation financière plus large ainsi que le S&E des réponses à la sécheresse en

Mauritanie. Les personnes interrogées ont indiqué que l'engagement de l'ARC en dehors du CSA est minime. Par ailleurs, bien que l'ARC soit une initiative financière, elle n'implique pas le Ministère des Finances au-delà du simple "paiement de la police". Au niveau du Ministère des Finances, un soutien a été demandé sur la manière de budgétiser les sécheresses, à utiliser comme outil de prise de décision, ce que l'ARV devrait en principe être en mesure d'offrir. La Mauritanie souhaite également mieux se préparer à d'autres risques, tels que les inondations : « *Nous voulons que l'ARC nous aide à développer nos capacités financières... Nous voulons que l'ARC établisse une relation avec le Ministère des Finances* »(KII avec une partie prenante gouvernementale). Les informateurs clés notent qu'il existe peu de systèmes S&E de la mise en œuvre de la réponse. Il s'agit d'un domaine que les parties prenantes gouvernementales souhaitent renforcer, en particulier au niveau infranational, où se déroule l'exécution du projet. L'ARC n'a pas été impliqué dans cet aspect ; une partie prenante a toutefois suggéré qu'elle apporte un soutien plus important à cet égard.

1.6 Dans quelle mesure le travail de l'ARC est-il coordonné avec les systèmes gouvernementaux existants et avec le soutien d'autres partenaires ?

Les GTT mis en place par l'ARC dans chaque pays jouent un rôle important dans la facilitation de la coordination. Bien que l'ARC soit intégrée dans les structures gouvernementales afin d'harmoniser les activités et de permettre la coordination avec les systèmes gouvernementaux existants, le degré de sensibilisation aux activités de l'ARC en dehors des MDA qui coordonnent l'ARC est variable. Le niveau d'harmonisation, d'accès aux parties prenantes et de sensibilisation de l'ARC en dehors de son institution d'accueil dépend largement de la position du MDA au sein de la structure gouvernementale globale. La coordination entre l'ARC et les autres acteurs, y compris la Banque mondiale et les agences bilatérales, est souvent très limitée.

L'ARC est hébergé par des MDA au Malawi, en Mauritanie et à Madagascar, ce qui permet une coordination avec les systèmes gouvernementaux existants. À Madagascar, le travail de l'ARC est coordonné par le CPGU, qui est basé dans le Cabinet du Premier Ministre, ce qui lui permet d'avoir accès aux principaux acteurs concernés. En Mauritanie, l'ARC est hébergée au sein du CSA. L'avantage de cet arrangement est que l'engagement de l'ARC est étroitement lié aux processus techniques et opérationnels associés à la planification et à la mise en œuvre des réponses à l'insécurité alimentaire. Au Malawi, l'ARC est coordonnée par le département des affaires de gestion des catastrophes (DoDMA), qui dépend du Cabinet du Président. Au Malawi, l'ARC assure également un système de protection sociale en réaction aux chocs par l'intermédiaire de la Banque mondiale ; ce système relève d'un autre ministère et n'a qu'un lien limité avec l'assurance souveraine.

En Mauritanie, le mécanisme de l'ARC s'est bien intégré dans les cycles annuels de planification et de réponse du CSA. Par exemple, le Cadre Harmonisé est utilisé pour trianguler et valider les résultats de l'ARV et, en principe, le plan de réponse national crée un cadre plus large pour développer un FIP et pour coordonner et mettre en œuvre les décaissements. À Madagascar, les processus de l'ARC font désormais partie du cycle annuel qui aboutit au PDMO (plan final de mise en œuvre) de la gestion des risques de catastrophe. Au Malawi, le mécanisme de l'ARC est intégré dans le plan national annuel de réponse à l'insécurité alimentaire. L'assistance soutenue par l'ARC est fournie par l'intermédiaire des structures gouvernementales existantes et du personnel de GRC au niveau national, du district et de la communauté, ce qui permet un certain degré de coordination. Elle utilise également les registres existants ; par exemple, au Malawi, l'ARC a travaillé avec les mécanismes de ciblage existants dans le pays pour établir le profil des

bénéficiaires et les cibler. Le registre social intégré existant au Malawi, connu sous le nom de registre unifié des bénéficiaires (UBR), est utilisé parallèlement aux lignes directrices du Programme conjoint d'aide alimentaire d'urgence du DoDMA.

L'ARC a facilité la création d'un GTT dans chaque pays, réunissant des représentants de divers organismes gouvernementaux ainsi que des partenaires Replica. La structure et les processus de planification de l'ARC ont créé un espace de coordination et de partage d'expériences et d'enseignements. Par exemple, en Mauritanie, les processus de planification de l'ARC ont permis d'harmoniser les activités avec le PAM partenaire Replica (y compris la sélection des activités, la sélection des zones géographiques de mise en œuvre et les critères harmonisés pour le ciblage des ménages). Cette expérience a été adoptée dans le cadre du plan d'intervention national.

La création d'une structure de GTT dont les membres reflètent ceux de l'équipe nationale d'urgence au Malawi a permis de créer un espace de partage des enseignements et de faciliter le décloisonnement au sein des entités gouvernementales d'alerte précoce. Les membres des GTT contribuent aussi souvent à la formulation des politiques nationales.

La coordination de l'ARC avec les systèmes gouvernementaux existants se heurte à des difficultés liées au calendrier des différents systèmes gouvernementaux (cycles de planification). En Mauritanie, le processus FIP de l'ARC a encouragé le gouvernement à créer un plan antérieur relatif aux besoins ("Plan National des Besoins"), ce qui est un aboutissement positif. Ce plan permet d'accélérer le développement du FIP afin de respecter la fenêtre d'action précoce. Les difficultés liées au calendrier s'étendent également au financement : « *Nous finissons de planifier notre budget pour l'année et le lendemain, quelqu'un vient nous demander 12 millions d'euros pour une réponse* » (KII avec une partie prenante gouvernementale). Les informateurs clés en Mauritanie déclarent donc que les cycles des Plans de réponse nationaux (y compris l'ARC) doivent être mieux alignés sur les cycles de budgétisation annuels.

Les acteurs humanitaires présents dans les pays membres de l'ARC participent souvent à la réponse aux crises. Toutefois, leur connaissance de l'ARC (et donc leur engagement à son égard) est limitée. C'est le cas notamment des acteurs non Replica à Madagascar et en Mauritanie. Dans certains pays, les partenaires humanitaires et de développement semblent être plus proactifs dans le soutien pré-catastrophe et le renforcement des capacités de multiples façons, mais il n'y a pas de lien entre ces efforts et l'engagement de l'ARC. Par exemple, de nombreux partenaires opèrent à Madagascar, notamment la FICR et certaines agences des Nations Unies, et nombre d'entre eux, outre le PAM, ignorent l'existence de l'ARC. Ces partenaires assurent le renforcement des capacités en matière de GRC, de même que les partenaires bilatéraux de pays comme Singapour, l'Inde et la Corée du Sud. La contribution de l'ARC au sein de ce vaste ensemble d'agences et d'organisations est considérée comme relativement faible. En Mauritanie, les informateurs clés ont noté que les partenaires ne faisant pas partie de Replica, comme la Banque mondiale, soutiennent le gouvernement par l'intermédiaire du Ministère des Finances et du Ministère de l'Économie pour créer un financement en cas de catastrophe en réaffectant des fonds par le biais de leurs projets existants et pour envisager différents types d'instruments de financement des risques. Toutefois, ces efforts ne sont pas coordonnés ou liés à l'engagement de l'ARC, qui est plus limité au CSA.

1.7 L'engagement auprès de l'ARC catalyse-t-il l'adoption d'une préparation financière et opérationnelle en prévision d'événements météorologiques extrêmes dans les pays membres ?

L'engagement auprès de l'ARC catalyse l'adoption d'une préparation financière et opérationnelle avant les événements météorologiques extrêmes dans les pays membres. Les trois pays ayant fait l'objet d'une étude de cas ont identifié des améliorations dans les plans de financement et les PO qui étaient dues, au moins en partie, à l'engagement avec l'ARC. Cependant, la valeur des décaissements de l'ARC par rapport aux besoins est souvent faible.

En termes de préparation financière, les pays membres considèrent l'assurance ARC comme un élément de la préparation financière avant les catastrophes. Les parties prenantes des Nations Unies/ONGI au Malawi ont indiqué que les processus de l'ARC, y compris la personnalisation des paramètres, l'élaboration du plan d'opérations et l'approbation du conseil de l'ARC, rendent l'ARC unique et approfondie par rapport à d'autres programmes d'assurance. Toutefois, les problèmes liés à l'ARV ont donné l'impression à certaines parties prenantes que les indemnités d'assurance peuvent être négociées en faisant appel à l'assistance. La réactivité de l'ARC à ces appels a joué un rôle important dans le maintien de la confiance face aux problèmes posés par l'ARV, mais elle est contraire aux principes de financement *ex ante* (prévisibles, basés sur des déclencheurs, rapide) et, si l'on s'y fie trop, elle sape les efforts visant à catalyser la préparation financière *ex ante*.

Tous les pays ayant fait l'objet d'une étude de cas bénéficient de subventions aux primes offertes par la communauté des bailleurs (en particulier, AfDB et KfW), en vertu desquelles les pays ne versent que 5 % de la prime une année et 10 % l'année suivante. Toutefois, et bien que le décaissement de l'ARC ne soit pas destiné à satisfaire à l'ensemble des besoins de la réponse, sa valeur n'est pas considérée comme significative par rapport aux besoins dans de nombreuses situations de crise. Les pays ayant fait l'objet d'une étude de cas reconnaissent également qu'ils doivent accélérer leurs procédures internes pour traiter les décaissements au titre de l'ARC et ont commencé à prendre des mesures en ce sens.

Grâce à la participation à l'ARC (et éventuellement à l'engagement avec d'autres acteurs), des conversations ont été entamées au sein des gouvernements sur la manière de se préparer financièrement de manière significative aux catastrophes. Il s'agit notamment d'explorer des stratégies innovantes de FRC, y compris l'assurance en tant que type de transfert de risque, ainsi que les fonds d'urgence et la réorientation du budget national. Ces conversations ont contribué à des changements importants au niveau national, notamment la création du Fonds national d'intervention en Mauritanie, ou l'inclusion de dispositions relatives aux mécanismes de financement précoce dans les fonds GRC au Malawi. Toutefois, il n'existe souvent pas de stratégie plus large du FRC définissant la manière dont les crises doivent être financées.

En ce qui concerne la préparation opérationnelle, les parties prenantes des trois pays ayant fait l'objet d'une étude de cas ont indiqué que le processus ARC d'élaboration de plans d'urgence (à la fois pour les PO et les FIP) était utile. Il s'aligne sur les politiques existantes (par exemple, le PDMO à Madagascar) et contribue à l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux plans (comme le Plan national de réponse en Mauritanie). Le renforcement des capacités de l'ARC en matière de modélisation des risques climatiques, de gestion des risques agricoles, de planification des mesures d'urgence, de personnalisation des paramètres (paramètres pluviométriques et agricoles) et d'identification des seuils d'action a permis d'accroître les capacités des experts nationaux.

Dans certains pays, les lignes directrices de l'ARC visant à atteindre les premiers bénéficiaires dans un délai de 120 jours ont permis de cibler et de rationaliser les processus.

Toutefois, ce n'est pas le cas dans tous les pays membres et la rapidité d'acheminement de l'aide reste un problème.

1.8 Les gouvernements apprennent-ils et améliorent-ils les mécanismes GRC sur la base des expériences précédentes et du partage des leçons par l'ARC ?

Bien que les pays membres de l'ARC fassent état d'un certain apprentissage et d'une amélioration de leurs systèmes de GRC au fil du temps grâce au partage des enseignements de l'ARC (en particulier Madagascar), la plupart d'entre eux disposent de processus d'apprentissage formels limités pour le suivi et l'intégration systématiques des enseignements tirés et il n'y a pas suffisamment de preuves de la révision de la future planification de la réponse sur la base de ces enseignements. C'est le cas des 11 pays de l'Échantillon A où les mécanismes d'apprentissage formel sont relativement faibles - entre émergents (score 1) et évolutifs (score 2). De même, les trois pays ayant fait l'objet d'une étude de cas ont souvent été confrontés à des défis en termes d'apprentissage formel, avec des systèmes de suivi et d'évaluation limités, une mauvaise gestion des données et une saisie incohérente des enseignements et des recommandations, ce qui a entravé l'efficacité des processus d'apprentissage et d'amélioration.

Conformément aux faiblesses relatives identifiées dans l'examen des documents pour les pays de l'Échantillon A, les mécanismes de suivi et d'évaluation et d'apprentissage formel dans les pays concernés par l'étude de cas ont été examinés et se sont généralement révélés assez limités. Cependant, la situation dans les trois pays varie.

Par exemple, contrairement aux autres pays, Madagascar dispose d'une institution nationale spécialisée, le Centre d'Étude de Réflexion de Veille et d'Orientation, qui est chargé de tirer les leçons des catastrophes précédentes, et dont certains enseignements sont consignés dans des rapports. Toutefois, les documents examinés n'ont pas fourni suffisamment d'informations pour permettre d'évaluer le caractère systématique de l'apprentissage, l'incidence sur la planification future de la réponse et la manière dont il se traduit au niveau local. Le partage des enseignements de l'ARC a eu lieu à plusieurs reprises depuis 2019 et a été bien accueilli à Madagascar.

En revanche, en Mauritanie, le rôle de l'ARC dans l'apprentissage et le partage d'expériences n'a pas été mentionné par les parties prenantes, certaines exprimant le souhait d'un plus grand partage d'expériences facilité par l'ARC. Après les deux premiers décaissements, le gouvernement a organisé des ateliers pour tirer des enseignements. Toutefois, les données sur lesquelles ils reposent ne sont pas claires en raison des systèmes de suivi et d'évaluation limités. Les réactions ont été mitigées quant à la mesure dans laquelle les résultats de ces mesures ont influencé la planification et les réponses ultérieures, et ce processus n'a pas été répété pour le dernier décaissement.

Au Malawi, toutes les parties prenantes reconnaissent que les systèmes de suivi et d'évaluation existants et les rapports sont très rudimentaires et dépendent de la disponibilité des ressources, les rapports étant principalement axés sur les questions de secours après la réponse, et que les enseignements tirés ne sont pas systématiquement saisis. La pénurie de ressources humaines au niveau infranational (nombre limité de responsables S&E) s'ajoute aux lacunes du système de GRC dans son ensemble, ce qui affecte la capacité de suivi, d'apprentissage et d'amélioration du pays. Le GTT entreprend un examen de fin de réponse au cours duquel les enseignements, les défis et les recommandations sont identifiés, mais il est reconnu que ce processus de collecte des enseignements n'est pas cohérent.

Q2. Quels facteurs influencent l'efficacité du travail de développement des capacités de l'ARC ?

Résumé de la réponse :

Dans les trois pays ayant fait l'objet d'une étude de cas, l'approche de l'ARC - y compris la création d'un GTT national et le renforcement des capacités par le biais de formations techniques - est considérée comme utile pour développer les capacités nationales. L'étendue de la composition des GTT est un atout particulier. Toutefois, la fréquence et le contenu du renforcement des capacités varient considérablement d'un pays à l'autre. Si l'ARV s'est avéré utile dans certains cas, les attitudes sont mitigées et ses performances suscitent des inquiétudes.

Divers facteurs contextuels influent sur le renforcement des capacités de l'ARC. Les facteurs positifs comprennent une volonté politique favorable, des cadres et systèmes nationaux préexistants, la proximité de l'ARC avec les services chargés de la mise en œuvre et le statut prestigieux de l'ARC. Les facteurs qui entravent le renforcement des capacités de l'ARC sont notamment la rotation du personnel gouvernemental, le manque de clarté concernant la formation des nouveaux membres des GTT, la dépendance de modèles de formation nationaux à court terme et des mécanismes limités de diffusion de la formation au niveau des districts et des communautés par le gouvernement. L'ARC a tenté de résoudre certains de ces problèmes, notamment en ce qui concerne l'intégration des nouveaux membres.

Le PAM est un partenaire Replica à Madagascar et en Mauritanie. Dans les deux pays, il a assuré le renforcement des capacités en matière de GRC et a apporté son soutien en matière de logistique et de mobilisation de fonds. Officiellement, le Malawi n'a pas de partenaire Replica pour les pools de décaissement entre 2020 et 2023. Cependant, le PAM ainsi que d'autres acteurs ont fourni un renforcement des capacités et un soutien logistique en matière de GRC au Malawi également.

2.1 Dans quelle mesure le(s) produit(s) de l'ARC, son approche et la qualité de la mise en place de son modèle influencent-ils son efficacité en termes de soutien au développement des capacités dans les pays ?

Dans les trois pays ayant fait l'objet d'une étude de cas, l'approche de l'ARC, telle que la création d'un GTT national et le renforcement des capacités par le biais de formations techniques, a été perçue comme utile pour développer les capacités nationales. Toutefois, la fréquence du renforcement des capacités varie d'un pays à l'autre et, dans certains cas, est jugée insuffisante. Si l'ARV s'est avéré utile dans certains cas, les attitudes sont mitigées et ses performances suscitent des inquiétudes.

Par exemple, les parties prenantes au niveau national au Malawi ont beaucoup apprécié la structure globale de l'ARC, en particulier la création du GTT, qui a permis une collaboration efficace entre les différentes parties prenantes et les spécialistes en période de crise.

« Je dirais que pour les autres partenaires, nous n'avons peut-être pas de groupe de travail technique spécifique, il s'agit simplement d'un groupe, alors que l'ARC a des structures. L'ARC dispose d'un groupe de travail technique multisectoriel composé d'universitaires, d'agences des Nations Unies, de représentants de la société civile, de membres de l'association des assureurs, etc. La force de l'approche de l'ARC

réside dans l'implication d'un groupe aussi diversifié. » (KII, partie prenante nationale, Malawi)

Le GTT a également été apprécié à Madagascar, où l'ARC a contribué au développement des capacités nationales par le biais de l'observation, de la formation technique et de visites dans d'autres pays (comme le Malawi). En Mauritanie, l'engagement de l'ARC directement auprès du CSA a contribué à améliorer la planification et la coordination des réponses à l'insécurité alimentaire, notamment en générant de l'expérience avec un calendrier cyclique de planification (par exemple, à travers les PO et les FIP). Cependant, en Mauritanie, les parties prenantes ont estimé qu'elles n'avaient pas reçu une formation suffisante et récente pour leur permettre de s'engager pleinement avec l'ARC sur l'ARV.

Les produits de l'ARC ont joué un rôle important dans le renforcement des capacités techniques dans le pays. Par exemple, au Malawi, le processus de planification d'urgence de l'ARC avant le décaissement a permis d'améliorer la planification d'urgence. L'ARC a également facilité la mise en place d'une plateforme de partage des enseignements entre le GTT de l'ARC et les membres du plan d'urgence national au sens large. Les parties prenantes au niveau national du Malawi ont reconnu la contribution des produits de l'ARC, en particulier le modèle de risque de l'ARC, au renforcement des capacités de surveillance de la sécheresse dans le pays. Les participants à la formation ont pu acquérir des connaissances sur la modélisation des cultures et des conditions météorologiques, la personnalisation du modèle de l'ARV, les paramètres de transfert de risque et l'évaluation de la vulnérabilité. L'ARC a permis au gouvernement du Malawi de discuter et d'envisager des approches plus proactives pour allouer des ressources à la réponse aux catastrophes dans le cadre de la politique d'assurance de l'ARC. Elle a contribué non seulement au développement des ressources humaines et à la mise en place des GTT, mais aussi à la planification des mesures d'urgence et, par le biais d'un soutien financier, à la coordination. En Mauritanie, il a été mentionné que l'ARC fournit un soutien en matière d'évaluation des risques, mais qu'il n'y a pas de support en matière de préparation financière et de budgétisation pour les sécheresses à venir. Les produits de l'ARC à Madagascar ont aidé les responsables du pays à prendre conscience de leurs lacunes en matière de planification d'urgence. En ce qui concerne la préparation financière et opérationnelle, ils ont pu tester leurs mécanismes par le biais de l'ARC et identifier les points faibles.

Toutefois, les performances du modèle ARV ont suscité des inquiétudes, en particulier au Malawi et en Mauritanie, ce qui a influé l'adoption du modèle ARV et de l'ARC. La performance sous-optimale du modèle ARV au cours des dernières années en Mauritanie a inhibé l'efficacité du travail de développement des capacités de l'ARC. Le modèle ARV a sapé la confiance des parties prenantes dans sa capacité à déclencher et à débloquer des fonds en cas de graves crises dues à la sécheresse ; il a suscité la méfiance à l'égard du processus de personnalisation et des raisons pour lesquelles les décisions étaient prises ; et il a alimenté l'incompréhension quant au fonctionnement de l'assurance (par exemple, le fait que les décaissements peuvent être négociés). Une préoccupation similaire a également été exprimée par un partenaire de développement au Malawi. Le gouvernement du Malawi a hésité à poursuivre le paiement des primes car l'ARV n'avait pas déclenché de paiement en 2016. Il a été rapporté que, bien que le gouvernement ait eu beaucoup de priorités concurrentes, il a finalement décidé de recommencer à payer les primes après un certain temps et des négociations. L'adaptation du modèle de risque du Malawi a ensuite été considérablement améliorée. Cela indique qu'en plus des avantages perçus par les parties prenantes, le modèle ARV de l'ARC est plus adaptable et adapté au contexte du pays, mais qu'il doit également gagner la confiance du gouvernement pour être adopté.

2.2 Quel a été le rôle des facteurs contextuels dans la détermination de l'efficacité du renforcement des capacités de l'ARC ?

Divers facteurs contextuels spécifiques aux pays étudiés affectent le renforcement des capacités de l'ARC de manière positive et négative. Les facteurs qui soutiennent le développement des capacités de l'ARC dans les trois pays étudiés sont une volonté politique favorable, des cadres et systèmes nationaux préexistants, la proximité de l'ARC avec les services chargés de la mise en œuvre et le statut prestigieux de l'ARC. Les facteurs contextuels défavorables qui entravent le renforcement des capacités de l'ARC sont notamment la rotation du personnel gouvernemental, le manque de clarté concernant la formation des nouveaux membres des GTT, la dépendance de visites de formation de courte durée dans les pays et des mécanismes limités de diffusion de la formation au niveau des districts et des communautés par le gouvernement. L'ARC a tenté de relever certains de ces défis, notamment en ce qui concerne l'intégration des nouveaux membres des GTT.

Plusieurs facteurs contextuels ont soutenu les efforts de développement des capacités de l'ARC dans les pays ayant fait l'objet d'une étude de cas. Par exemple, au Malawi, il existe actuellement une forte volonté politique de la part du président et du gouvernement, en particulier du Ministère des Finances, de s'engager avec l'ARC. Cette situation contraste fortement avec l'attitude prédominante adoptée à l'égard de l'ARC après un événement antérieur lié au risque de base, même si l'histoire de ce changement d'attitude n'est pas claire. Certains pays disposaient de cadres et de systèmes préexistants idéaux pour l'assistance de l'ARC. Le personnel familiarisé avec ces systèmes et cadres a été réceptif au renforcement des capacités de l'ARC. Les cadres préexistants comprennent des plans d'urgence (Madagascar, Malawi), des registres sociaux et des mécanismes de fourniture d'assistance sur lesquels l'ARC a pu facilement s'appuyer et n'a donc pas eu à mettre en œuvre/créer de nouveaux mécanismes (Malawi). Par exemple, le décaissement en espèces de l'ARC au Malawi était censé faciliter l'expansion horizontale et verticale d'un programme de protection sociale existant²¹, mais sa mise en œuvre a posé des problèmes (voir la Section 4.2). En Mauritanie, l'ARC est hébergé par le CSA et, en tant que tel, est étroitement lié aux processus techniques et opérationnels associés à la planification et à la mise en œuvre des réponses à l'insécurité alimentaire. Cette relation étroite avec l'ASC a facilité l'accès au renforcement des capacités au sein de l'ASC au début de l'engagement de l'ARC (bien qu'aucune formation n'ait eu lieu depuis 2019). À Madagascar, le modèle cyclonique de l'ARC est perçu comme un "modèle scientifique" prestigieux et les efforts de renforcement des capacités qui y sont associés sont acceptés et bien accueillis.

Certains facteurs contextuels courants ont une incidence négative sur le renforcement des capacités de l'ARC. La rotation du personnel a été mentionnée comme un problème majeur pour le renforcement des capacités et la conservation des connaissances dans les trois pays ayant fait l'objet d'une étude de cas. Les fonctionnaires sont formés par l'ARC et parfois, quelques mois plus tard, ils sont mutés à un autre poste. Cela conduit à un échec dans la rétention des connaissances et de l'expertise et à une capacité limitée du personnel gouvernemental à participer à diverses plateformes de collaboration. Selon les termes d'un répondant du gouvernement :

« ...La rotation du personnel est réelle et constitue un problème. En particulier du côté du gouvernement, parce que vous avez maintenant une équipe qui a été formée

²¹ Mécanismes de fourniture utilisés dans le cadre du programme de réponse à l'insécurité alimentaire pendant la période de soudure.

et que vous vous rendez compte plus tard qu'elle a été transférée dans une institution qui n'est pas du tout impliquée dans ces domaines. Même moi, chaque fois que je pourrai partir d'ici, ils devront tout recommencer avec une personne complètement nouvelle. La rotation du personnel est donc l'un des principaux problèmes qui affectent le programme. Nous ne sommes donc pas vraiment institutionnalisés. En effet, nous nous appuyons sur les nominations effectuées par les institutions respectives. Dès que quelqu'un déménage, nous en recevons un nouveau. » (KII avec une partie prenante gouvernementale, Malawi)

La rotation du personnel est souvent un problème dans les efforts de renforcement des capacités à travers le monde. Pour résoudre ce problème au Malawi, les parties prenantes ont suggéré qu'un plus grand nombre de personnes issues de différentes institutions soient incluses dans les plateformes de renforcement des capacités. La forte rotation du personnel signifie également que les membres des GTT sont fréquemment déplacés. La manière dont les nouveaux membres des GTT devraient être formés et mis au courant dans des délais limités n'est pas claire.

Diverses parties prenantes dans différents pays ayant fait l'objet d'une étude de cas ont également mentionné que la formation de l'ARC peut être quelque peu irrégulière, les représentants de l'ARC se déplaçant pendant quelques jours afin de participer à un atelier de formation du GTT avant de repartir. Il a été estimé que, pour que l'ARC comprenne mieux les besoins des gouvernements en matière de capacités et que son renforcement des capacités soit plus efficace, sa présence doit être plus longue dans le pays, ce qui suggère que les coordinateurs de l'ARC ne parviennent pas à fournir ce soutien spécialisé.²² Il a également été noté que, si l'ARC devait mieux comprendre les besoins du gouvernement, ce dernier ne parvenait pas non plus à identifier les lacunes en matière de capacités en raison de la fragmentation structurelle du mode de fonctionnement des entités de GRC. Il a également été signalé que certaines parties prenantes représentatives de l'État n'étaient guère disposées à apprendre et à mettre en œuvre, ce qui rend le renforcement des capacités moins efficace.

Au Malawi et à Madagascar, les parties prenantes ont noté que les formations de l'ARC sont limitées ou inexistantes au niveau des districts et des communautés, ce qui peut avoir une incidence négative sur l'institutionnalisation des capacités et l'efficacité de la formation de l'ARC.

Un autre facteur est la place du superviseur de l'ARC (fonctionnaire de haut niveau) et du coordinateur de l'ARC (rôle exécutif) dans les structures opérationnelles d'un gouvernement et, par conséquent, leur proximité avec les principaux acteurs décisionnels, ce qui affecte la capacité de l'ARC à coordonner et à rendre la réponse opérationnelle. En général, plus l'institution du coordinateur est proche des décideurs de haut niveau, plus elle a accès aux acteurs clés de la prise de décision. Par exemple, à Madagascar, le travail de l'ARC est coordonné par une unité basée au niveau de l'Office du Premier Ministre et est très visible, avec un bon accès aux acteurs de haut niveau concernés. Dans d'autres cas, la position du coordinateur est quelque peu éloignée, ce qui limite son accès aux décideurs de haut niveau et, donc, sa capacité de coordination. Par exemple, alors que l'ARC au Malawi est supervisé par le DoDMA qui dépend de l'Office du Président, le coordinateur officiel de l'ARC est basé

²² Il convient de noter que l'ARC a répondu à certaines de ces préoccupations lorsqu'elles ont été identifiées précédemment, notamment en développant un système de gestion des apprenants en ligne qui est, entre autres, destiné à fournir des ressources d'apprentissage aux nouveaux membres des GTT. Elles ont néanmoins été identifiées comme des préoccupations permanentes.

au sein du Ministère de l'Agriculture (en tant qu'entité supervisant la sécheresse). Cette unité manque de personnel et n'a qu'un engagement minimal avec d'autres acteurs clés du gouvernement, tels que le Ministère des Finances. En Mauritanie, l'ARC est coordonnée par le CSA. Bien que cela permette à l'ARC d'être proche des processus techniques et opérationnels associés à la planification et à la mise en œuvre des réponses à l'insécurité alimentaire, ils ne sont pas impliqués dans la coordination et la communication interministérielles de haut niveau. Par conséquent, le positionnement de l'ARC au sein des structures gouvernementales doit faire l'objet d'une attention particulière.

2.3 Quelle a été la contribution des partenaires Replica au renforcement des capacités vis-à-vis de l'ARC ? Et des autres partenaires des gouvernements ?

Le PAM est un partenaire Replica à Madagascar et en Mauritanie. Dans les deux pays, il a assuré le renforcement des capacités en matière de GRC et a apporté son soutien en matière de logistique et de mobilisation de fonds. Officiellement, le Malawi n'a pas de partenaire Replica pour les pools de décaissement 7, 8 et 9. Cependant, le PAM ainsi que d'autres acteurs ont fourni un renforcement des capacités et un soutien logistique en matière de GRC au Malawi également.

Dans les trois pays étudiés, un certain nombre d'organisations et de partenaires apportent un soutien au renforcement des capacités des gouvernements dans leurs efforts en matière de GRC. Ce soutien comprend une contribution à la formulation de stratégies (par exemple, le soutien de la Banque mondiale au gouvernement du Malawi pour l'élaboration de sa propre stratégie FRC 2019-2024). D'autres partenaires de développement et le monde universitaire contribuent au développement de diverses capacités, notamment des études d'analyse des risques, un soutien à la programmation des conseils de district et des évaluations post-catastrophes. Le renforcement des capacités et la formation s'inscrivent souvent dans le cadre d'une collaboration bilatérale entre pays (par exemple, des formations à Madagascar organisées par des partenaires de Singapour, de l'Inde et de la Corée du Sud). L'ARC est responsable d'une contribution relativement modeste, mais essentielle, aux efforts globaux de renforcement des capacités en matière de GRC.

À Madagascar, le PAM, en tant que partenaire de Replica, a contribué à renforcer les capacités du gouvernement en s'engageant à collaborer à la collecte et au traitement de données afin d'élaborer des profils de risque. En outre, il a mis au point des exercices de simulation et fourni un soutien logistique pour l'organisation de cours de formation. En devenant partenaire Replica, le PAM a acquis une meilleure connaissance du système de GRC de Madagascar. Auparavant, le PAM ne collaborait qu'avec le BNGRC, qui coordonne la réponse du gouvernement, que sur le plan opérationnel. Depuis qu'il est devenu un partenaire de Replica, le PAM a également travaillé avec le CPGU en s'engageant dans la stratégie et a donc une approche plus globale pour travailler avec toutes les entités.

En Mauritanie, le PAM a apporté une contribution significative en tant que partenaire Replica dans le renforcement des capacités en fournissant un soutien technique, en particulier en termes de préparation financière. Par exemple, en tant que membre actif et permanent du GTT, le PAM a dispensé une formation sur l'ARC au GTT en 2019. Il a également apporté son soutien à la préparation financière en aidant à la mise en œuvre du Fond national, notamment en élaborant un manuel sur la manière dont les fonds sont débloqués et suivis (afin d'augmenter la confiance des bailleurs). Selon une partie prenante, « *Replica a beaucoup contribué au renforcement des capacités, à la formation et à l'impact, ainsi qu'au financement* » (KII avec une partie prenante gouvernementale).

Toutefois, une certaine frustration a également été exprimée quant au fait que l'intérêt des bailleurs pour Replica pourrait détourner leur attention du soutien aux gouvernements nationaux et à des initiatives telles que l'ADRIFI, qui pourraient jouer un rôle plus important dans le soutien des capacités.

Le Malawi n'avait pas de partenaire Replica jusqu'au pool 9. Toutefois, le PAM reste un partenaire important qui soutient le gouvernement du Malawi (comme c'est le cas dans de nombreux autres pays). Il a dispensé des formations dans de nombreux domaines de la GRC au DoDMA, aux autorités au niveau de district et aux autorités traditionnelles. Des formations ont été organisées sur la réalisation d'évaluations, la mise en œuvre de programmes d'assistance alimentaire, l'identification et la sélection des bénéficiaires, la gestion des stocks, l'établissement de rapports et la formation logistique pour le personnel du DoDMA au niveau national et dans leurs entrepôts. Il s'agit de formations qui relèvent des attributions habituelles du PAM et qui ont lieu indépendamment du fait qu'il soit ou non partenaire de Replica. Le PAM au Malawi a également joué un rôle important dans la mobilisation des fonds, en mettant en place des éléments de responsabilisation. Par exemple, pour le fonds national, le PAM a aidé à mettre en place un manuel qui garantit la traçabilité des fonds, afin de donner confiance à ceux qui y contribuent.

4.2 Conclusions : Déployer les décaissements pour réduire l'impact des catastrophes climatiques

Q3. Dans quelle mesure et comment l'ARC a-t-elle contribué à la réduction de l'impact des sécheresses et des cyclones sur les ménages vulnérables dans ses États membres ?

Résumé de la réponse :

L'évaluation des réponses des pays par rapport à la grille de qualité a révélé que, dans l'ensemble, les PC ont obtenu un score moyen, ce qui suggère qu'au moment du décaissement, la plupart des réponses ont été mises en place pour fournir une "assistance améliorée" conformément aux bonnes pratiques. Au niveau de la mise en œuvre, parmi les cinq décaissements de l'ARC examinés dans les pays étudiés, une seule réponse a été plus rapide que le délai de réponse "traditionnel" dans des crises comparables. De même, si le choix des activités d'intervention a été généralement perçu comme approprié, des difficultés ont été signalées en ce qui concerne le ciblage. Au niveau des ménages, l'assistance fournie a permis de répondre aux besoins urgents, mais la plupart des réponses ont été apportées trop tard pour produire les effets escomptés en empêchant le recours à des stratégies de survie.

Approche

Cette section de l'évaluation analyse l'échantillon des décaissements de l'ARC entre 2020 et 2023 et, plus précisément, les trois pays concernés par les études de cas afin d'identifier la contribution de sa planification et de son financement à l'amélioration de la rapidité et de l'efficacité de la réponse, ainsi que les effets constatés sur l'atténuation des impacts des crises au niveau des ménages. À l'aide d'une grille de critères de qualité, la section évalue d'abord les **PC** eux-mêmes, puis la **mise en œuvre des plans**, et enfin les **effets des réponses** au niveau des ménages.

Tableau 14 : Aperçu des réponses des pays ayant fait l'objet d'une étude de cas et qui ont été évaluées

Pays	Crise	Titulaire de police	Décaissement de l'ARC (USD)	Activités
Malawi	Sécheresse 2022	Gouvernement	14,2 millions de dollars	Distribution alimentaire Transferts en espèces par le biais d'un SCTP (Programme social de transferts en espèces)
Mauritanie	Sécheresse 2021/22	Gouvernement	1,7 million de dollars	Distribution alimentaire
Mauritanie	Sécheresse 2021/22	Replica (PAM)	1,1 million de dollars	Programme de transferts en espèces
Madagascar	Cyclone Batsirai 2022	Gouvernement	10,7 millions de dollars	Distribution de vivres, kits agricoles, reconstruction
Madagascar	Cyclone Freddy 2023	Replica (PAM)	300 000\$	Distribution alimentaire

L'évaluation des plans a été réalisée à partir d'un ensemble de données relatives aux PO et aux FIP des 19 décaissements effectués au cours des trois dernières années. L'évaluation de la mise en œuvre et de l'impact des réponses s'est limitée aux décaissements récents de l'ARC dans les trois pays de l'étude de cas, dont les détails sont décrits dans le Tableau 14 ci-dessus.

3.1. Quelles sont les bonnes pratiques pour aider les ménages à atténuer les effets de la sécheresse et des cyclones ?

Le financement de l'ARC, associé à des PC convenus à l'avance, doit permettre de réagir plus rapidement et d'atteindre les ménages avant qu'ils ne recourent à des stratégies de survie (telles que la vente d'actifs ou la réduction de la consommation alimentaire), susceptibles de compromettre la résilience et d'éroder les acquis en matière de développement. La base factuelle de l'action précoce continue de s'étoffer, mais une approche plus nuancée se dessine, axée sur des "fenêtres d'opportunité" pour une assistance rapide dans le cadre d'un calendrier saisonnier des moyens de subsistance et/ou d'échéanciers de crise. Outre la rapidité d'exécution, les experts ont identifié des dimensions plus larges au niveau de la qualité qui doivent être mises en place pour garantir que les réponses apportent les avantages escomptés aux ménages. Ces dimensions (voir Tableau 15) ont servi de base à l'évaluation des plans et des réponses de l'ARC.

Un élément central de la proposition de valeur de l'ARC (et des outils plus larges de FRC) est qu'il facilite l'accès à des fonds plus précoces que ceux qui pourraient être mobilisés par des approches "traditionnelles" de financement a posteriori, telles que les appels humanitaires. L'accès à des fonds fiables et précoces peut accélérer la mise en œuvre des réponses à la sécheresse (et maintenant aux cyclones) (selon le terme utilisé dans FE2, « l'avantage de la rapidité »).

L'analyse coûts/bénéfices (CBA) originale de l'ARC a mis en évidence la mesure dans laquelle les effets négatifs des phénomènes météorologiques extrêmes qui provoquent la famine et la malnutrition, comme les sécheresses, se font sentir progressivement (Clarke et Hill, 2013). Des stratégies d'adaptation sont séquencées avec les ménages ayant recours à des stratégies d'adaptation de plus en plus négatives au fil des semaines ou des mois (par exemple, en réduisant les investissements, en contractant des emprunts, en réduisant leur consommation et en vendant des actifs). L'analyse coûts/bénéfices a apporté la preuve de la rentabilité d'un soutien aux ménages avant qu'ils ne recourent aux stratégies d'adaptation les plus négatives, grâce à une aide ciblée et apportée au bon moment.

Depuis la création de l'ARC, l'analyse coûts/bénéfices a été mise à jour à deux reprises et les preuves de l'importance d'une action précoce ne cessent de s'accumuler. Dans le contexte des crises alimentaires, la nécessité d'adopter des approches "sans regrets" pour fournir une assistance précoce²³, nécessitant des systèmes d'alerte précoce solides et un financement rapidement disponible, est désormais largement reconnue comme une bonne pratique (Maxwell *et al.*, 2023). Des projets pilotes menés au sein de la communauté humanitaire dans le cadre de l'action anticipative et/ou du financement basé sur les prévisions, ont mis en évidence les résultats obtenus avec les populations recevant une aide précoce pour atténuer les effets de la crise, par rapport à une intervention d'urgence réactive "traditionnelle" plus tardive.²⁴ Bien que ces évaluations aient été limitées en termes d'échelle et de nombre à ce jour et qu'elles n'aient généralement pas eu recours à des méthodes randomisées ou quasi-expérimentales, la base factuelle devrait continuer à s'étoffer au fur et à mesure que les actions d'anticipation se développent, plusieurs autres études étant prévues ou en cours de réalisation.

Ces dernières années, les meilleures pratiques ont évolué vers une compréhension plus nuancée de l'assistance "précoce" en cas de crise. Pour mieux comprendre le moment le plus approprié pour apporter une aide, nous avons besoin de savoir : (i) quelle est la probabilité que les stratégies de survie soient mises en œuvre ; (ii) à quel moment (c'est-à-dire combien de mois) après un choc les ménages commencent à s'engager dans les stratégies d'adaptation coûteuses ; et (iii) quel est l'impact de l'engagement dans ces stratégies d'adaptation (Hill *et al.*, 2019). L'accent est de plus en plus mis sur l'identification des fenêtres d'opportunité au sein d'un calendrier saisonnier particulier ou d'une période de crise, lorsque différentes stratégies d'adaptation sont déployées, et sur les diverses actions qui peuvent être entreprises pour réduire les impacts de ce danger sur une population (Choularton et Montier, 2023). Ces fenêtres sont identifiées grâce à des calendriers saisonniers qui permettent d'identifier les périodes où l'impact est le plus fort, combinés aux connaissances des communautés elles-mêmes sur la manière dont elles font face aux crises. Par exemple, lorsque la période de soudure marque le moment où les stratégies d'adaptation les plus négatives s'intensifient, la meilleure pratique veut que l'aide arrive avant ce moment, c'est-à-dire avant que les ménages ne soient obligés de vendre leurs biens, ce qui aurait pour effet d'éroder les acquis du développement.

En ce qui concerne les cyclones, l'ensemble des données relatives à la rapidité d'intervention se concentre essentiellement sur les avantages d'une alerte et d'une

²³ L'approche "sans regret" repose sur la reconnaissance du fait que le déclenchement d'une action précoce sur la base de prévisions présente un risque que la crise ne se matérialise pas comme prévu, mais que les avantages d'une action précoce sont tels qu'une réponse précoce devrait néanmoins être mise en œuvre "sans regret".

²⁴ Par exemple, voir Pople *et al.* (2021) et <https://odi.org/en/publications/the-evidence-base-on-anticipatory-action/>.

évacuation précoces avant l'impact (NDMA, 2008). La rapidité de l'assistance après leur arrivée est également importante pour maintenir le bien-être des ménages (par le biais d'activités de secours) et éviter ainsi le recours à des stratégies de survie et le remplacement rapide des actifs et des infrastructures qui sont essentiels à la génération de revenus. Lorsque les revenus sont saisonniers, il est important de remplacer les biens avant la saison suivante (par exemple, la plantation des cultures ou la saison touristique) afin d'éviter que les pertes de revenus ne s'aggravent (Hill *et al.*, 2019).

Outre l'amélioration des délais, les experts consultés ont identifié un certain nombre d'autres aspects des bonnes pratiques qui indiqueraient une amélioration de la capacité des pays à contribuer à l'atténuation des effets de la sécheresse et des cyclones. Il s'agit notamment du type d'activité et de la manière dont elle a été sélectionnée, en tenant compte des pratiques recommandées en matière d'utilisation de la programmation en espèces lorsque les conditions du marché et les modalités de mise en œuvre le permettent (Bailey, 2013). Le volume des fonds de l'ARC disponibles au niveau national par rapport aux besoins globaux et le montant reçu par chaque ménage ont été jugés importants pour déterminer si l'aide aura l'impact souhaité. La question de savoir qui et comment les bénéficiaires sont ciblés pour l'assistance et si les considérations de genre sont prises en compte a également été jugée importante.

Les principaux éléments des meilleures pratiques ont été rassemblés dans des rubriques afin de porter un jugement sur la qualité et de renseigner l'analyse des QE sur la mesure dans laquelle le renforcement des capacités et les décaissements de l'ARC contribuent à l'amélioration de l'assistance. Il est important de noter que, comme les produits sophistiqués tels que l'assurance ARC ont un coût financier, la rubrique souligne l'importance de démontrer non seulement une bonne assistance mais aussi une assistance *améliorée* (par rapport à l'assistance "traditionnelle" financée par des appels de fonds *a posteriori* normaux). La rubrique est résumée dans le Tableau 15 et est disponible intégralement dans l'Annex B, qui détaille les preuves utilisées pour juger chaque critère sur une échelle à quatre niveaux : émergent (1), évolutif (2), intégré (3) et excellent (4).

Tableau 15 : Critères d'évaluation de la qualité de l'assistance

Rapidité
Amélioration du temps de réponse pour l'assistance aux ménages ciblés
Assistance dans une fenêtre d'opportunité définie pour atténuer ou réduire les impacts de la crise (déclenchement lent)
Volume et type d'assistance
Le type d'assistance (activités) et les modalités de mise en œuvre répondent aux besoins et aux priorités exprimés par les populations cibles
Parcours logique entre le choix des activités et les impacts
Volume d'aide suffisant pour obtenir l'impact souhaité (au niveau national)
Volume d'aide suffisant pour obtenir l'impact souhaité (au niveau des ménages)
Ciblage et équité
Identification et prise en charge des ménages les plus vulnérables
Les effets sont ressentis de manière égale par les hommes et les femmes et par les groupes marginalisés
Impact
Réduction du recours à des stratégies de survie (par rapport aux personnes qui n'ont pas bénéficié de l'aide "améliorée")

Rapidité

- Moins de recours à l'emprunt
- Maintien de la consommation alimentaire
- Maintien des actifs considérés comme vitaux pour le bien-être et les moyens de subsistance

Évaluation des plans**3.2. Les FIP constituent-ils une bonne base pour une distribution efficace de l'aide ?**

Les FIP sont destinés à améliorer la planification et à accroître la probabilité que les pays soient en mesure de mettre en œuvre rapidement des mesures de lutte contre la sécheresse et les cyclones après avoir reçu des décaissements. Les FIP de l'échantillon ont obtenu des résultats modérément bons dans la rubrique "amélioration de l'assistance". Sur le plan de la rapidité d'exécution, la majorité des FIP (10 sur 17) ont obtenu une note élevée (3 ou 4), comme en témoigne leur *intention* de mettre en œuvre une intervention avant la période de soudure et/ou la période "traditionnelle" de réponse aux besoins humanitaires les plus importants. Toutefois, dans plus d'un tiers des FIP, il était déjà clair, au moment de la soumission du FIP, que le décaissement ARC n'allait pas avoir l'effet catalyseur escompté, par exemple, lorsque les délais avaient glissé vers une planification "normale" de la réponse. Les documents du FIP parviennent généralement à présenter une "ligne de mire" claire entre le choix des activités et l'atténuation ou la réduction des effets de la crise, mais dans de nombreux cas, ils présentent des preuves que le financement de l'ARC est insuffisant par rapport aux besoins globaux de la réponse pour obtenir l'impact souhaité. Par ailleurs, les FIP manquaient de détails sur le ciblage et la dimension de genre, ce qui a contribué à la faiblesse des scores dans ces domaines. Ils ont néanmoins été jugés comme reflétant des situations dynamiques et changeantes et restent un outil important pour l'ARC et les États membres pour planifier et documenter soigneusement leurs intentions sur la façon dont le décaissement sera mis en œuvre.

L'ARC est le seul pool de risques régional qui soumet les décaissements à des PC pré-approuvés. Ceux-ci sont destinés à améliorer la planification et à accroître la probabilité que les pays soient en mesure de mettre en œuvre rapidement des mesures de lutte contre la sécheresse et les cyclones après avoir reçu des décaissements. Les FIP fournissent un élément de preuve important pour évaluer la TdC en nous permettant de comprendre si, au moment du décaissement, la réponse a été mise en place pour fournir une "assistance améliorée" conformément aux meilleures pratiques selon la rubrique des critères de qualité. Il convient de noter que cette partie de l'analyse est une évaluation de ce qui a été planifié, et non de ce qui a été effectivement mis en œuvre. Les FIP ont été évalués à l'aune de l'amélioration de l'assistance (détaillée dans Annex B); les résultats sont résumés dans le Tableau 16.

Tableau 16 : Notation des FIP par rapport aux critères de qualité

Preuve de "l'amélioration de l'assistance" évaluée parmi les FIP de l'échantillon	Note moyenne sur 4 (moyenne)
Rapidité	
Amélioration du temps de réponse pour l'assistance aux ménages ciblés	2.4
Assistance dans une fenêtre d'opportunité définie pour atténuer ou réduire les impacts de la crise (déclenchement lent)	2.5

Preuve de "l'amélioration de l'assistance" évaluée parmi les FIP de l'échantillon	Note moyenne sur 4 (moyenne)
Volume et type d'assistance	
Le type d'assistance (activités) et les modalités de mise en œuvre répondent aux besoins et aux priorités exprimés par les populations cibles	2.7
Parcours logique entre le choix des activités et les impacts	3.0
Volume d'aide suffisant pour obtenir l'impact souhaité (au niveau national)	2.0
Ciblage et équité	
Identification et prise en charge des ménages les plus vulnérables	1.3
Les effets sont ressentis de manière égale par les hommes et les femmes et par les groupes marginalisés	1.2

Rapidité

Les calendriers saisonniers sont facilement disponibles pour tous les pays de l'ARC²⁵, ce qui nous permet d'identifier le moment de la période de soudure et les périodes de pointe des besoins (et probablement aussi de l'adaptation négative), et de les comparer au moment prévu pour l'assistance. Dix FIP sur 17 ont obtenu une note élevée (3 ou 4) en ce qui concerne la rapidité d'exécution, comme en témoigne leur *intention* de mettre en œuvre une intervention avant la période de soudure et/ou la période "traditionnelle" de réponse aux besoins humanitaires les plus importants.

Cependant, plus d'un tiers des FIP (7) ont obtenu un score faible en termes de rapidité (émergente (1) ou évolutive (2)), ce qui signifie que la fourniture de l'assistance aux ménages était planifiée à un moment similaire ou plus tardif que le calendrier de réponse "traditionnel" dans des crises comparables. Pour quatre d'entre eux, des retards dans le déclenchement et/ou le décaissement de l'ARC ont joué un rôle, ce qui signifie que le FIP a dû être ajusté pour refléter les nouveaux délais, repoussant l'intervention plus tard dans l'année (voir la Section 3.4 ci-dessous). Dans un petit nombre de FIP, il semble que les gouvernements aient choisi, dans leur PO et leur FIP pour la sécheresse, de mettre en œuvre les fonds de l'ARC pendant le pic de la période de soudure, sans chercher à tirer parti de fenêtres d'opportunité antérieures pour atténuer les effets de la crise.

Volume et type d'assistance

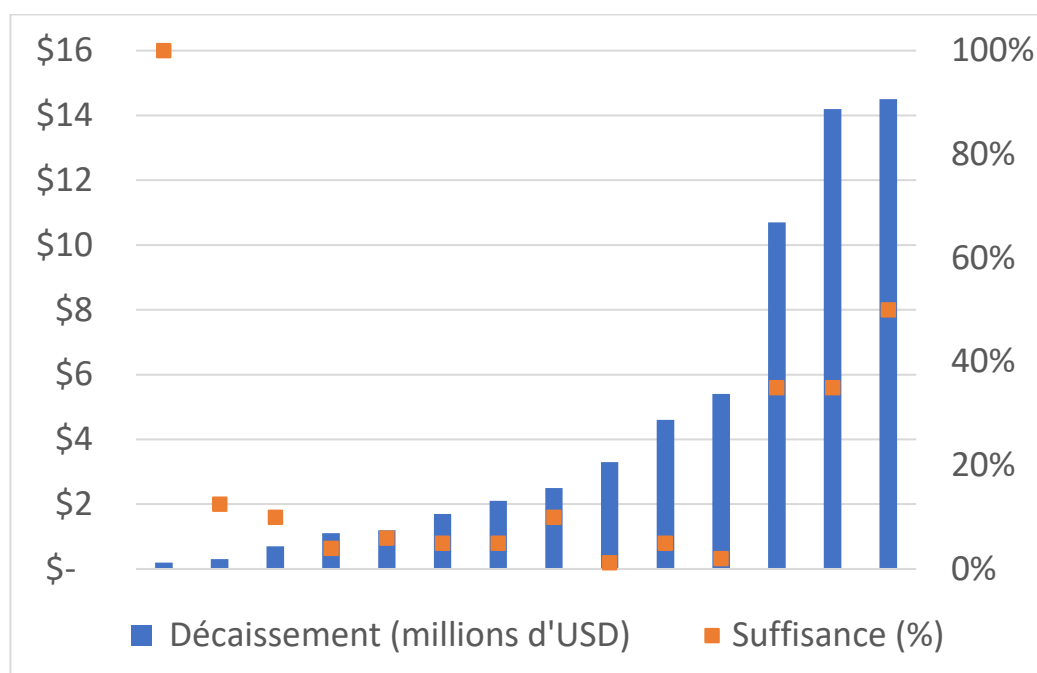
Les documents du FIP parviennent généralement à présenter une "ligne de mire" claire entre le choix des activités et l'atténuation ou la réduction des effets de la crise, ce qui signifie que la justification des choix était claire. Les programmes de transferts d'espèces faisaient partie de la réponse prévue dans deux tiers des FIP, ce qui semble conforme aux bonnes pratiques puisque les espèces peuvent être une modalité plus rentable, plus souple et plus digne, bien qu'elle ne puisse pas être appliquée dans tous les cas de figure.

L'expérience des FIP montre que le volume des financements anticipés disponibles par rapport aux besoins globaux de financement de la crise varie considérablement d'un décaissement à l'autre. Sur les 14 FIP qui ont fourni suffisamment d'éléments pour analyser cette question, dans plus de la moitié d'entre eux (neuf FIP), le décaissement couvrait 10 %

²⁵ Une simple recherche sur Google des calendriers saisonniers de la FAO pour chaque pays a permis d'obtenir les informations nécessaires.

ou moins des besoins d'assistance totaux déclarés, tandis que trois FIP couvraient 11% à 35 % des besoins d'assistance et deux couvraient 50% à 100 % (voir Figure 6). En moyenne, les décaissements ont satisfait à 20 % des exigences, et à 14 % si l'on exclut la Gambie (qui est une exception totale), la valeur moyenne des décaissements s'élevant à près de 4,5 millions de dollars. La suffisance du financement au niveau des ménages est très spécifique au contexte et n'a pas pu être évaluée à partir des plans.

Figure 6 : Montant des décaissements (millions d'USD) et couverture des besoins d'assistance estimés (%)

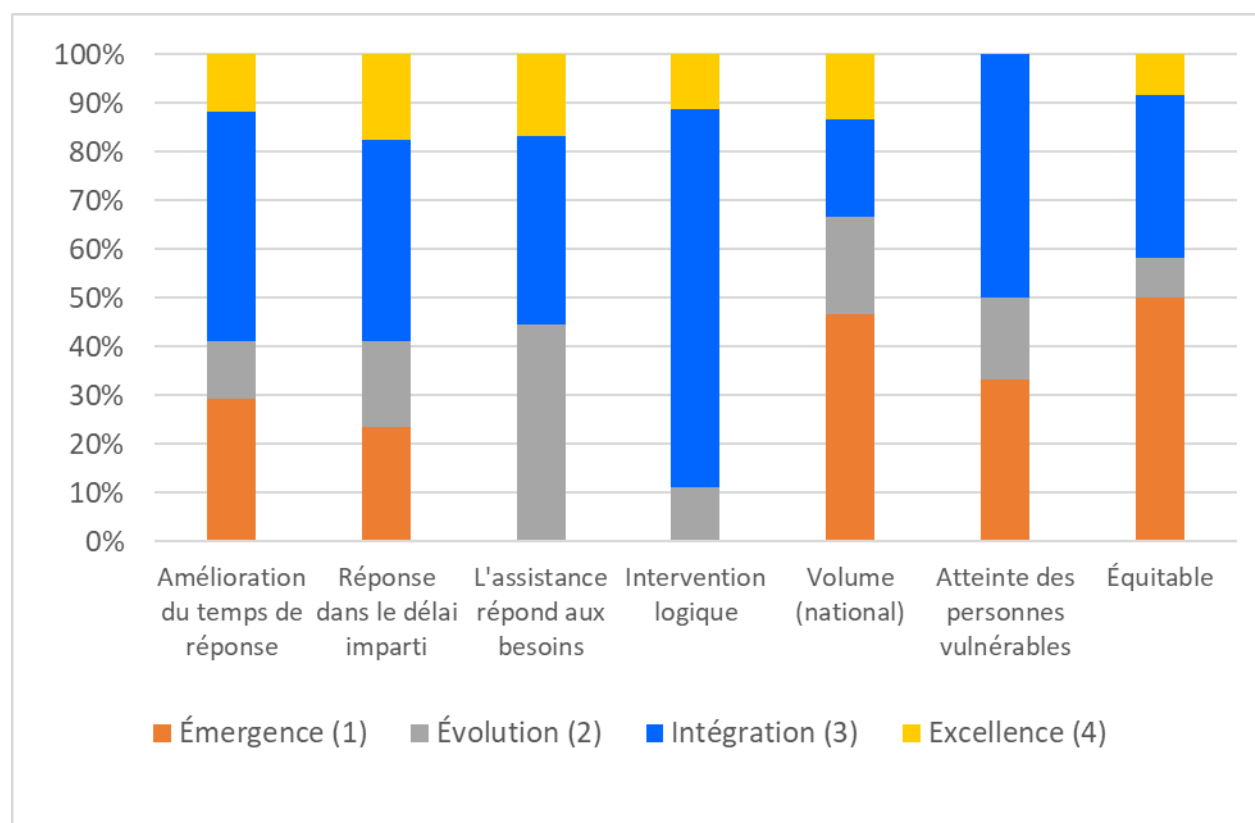


Ciblage et équité

La majorité des FIP ont obtenu une note faible en ce qui concerne leur capacité à documenter la manière dont les ménages les plus vulnérables seront ciblés et atteints ; soit les plans manquaient de clarté sur le processus de ciblage, soit sur les critères qui seraient utilisés pour le ciblage²⁶. Très peu de FIP (4 sur 19) ont apporté la preuve que la conception et la distribution de l'aide prévoyaient de prendre en compte des considérations de genre et d'équité (par exemple, en incluant des considérations de genre dans les critères de ciblage).

La Figure 7 montre la distribution des notes de qualité du FIP par sous-critères. Elle montre que si de nombreux sous-critères ont été classés comme "intégrés", un nombre significatif a été classé comme "émergent" - en particulier en ce qui concerne le volume de soutien et l'équité.

²⁶ Dans le cadre de l'Axe de travail 1, le ciblage a obtenu une note légèrement supérieure en raison de l'accent mis sur les systèmes et les processus de ciblage ('comment'), alors que, dans le cadre de cette question d'évaluation, la clarté des critères de ciblage ('qui') a également été prise en compte, ce qui, dans de nombreux FIP, manquait de clarté.

Figure 7 : Répartition des notes de qualité du FIP par sous-critères (en pourcentage)

Lacunes et limites de l'analyse

Le modèle FIP est un outil important qui permet à l'ARC et aux États membres de planifier et de documenter soigneusement leurs intentions sur la manière dont le décaissement sera mis en œuvre. Il s'est avéré qu'il reflétait des situations dynamiques et changeantes. Par exemple, lorsqu'un décaissement a été retardé, les délais et même, dans certains cas, l'objectif du programme ont été mis à jour pour refléter la situation. Toutefois, il présente également des lacunes importantes. Par exemple, le modèle n'exige pas des pays qu'ils identifient le moment où les bénéficiaires seront atteints pour la première fois, ce qui entraîne souvent des incohérences dans le document en ce qui concerne le calendrier prévu pour le soutien. Les critères de ciblage n'étaient souvent pas détaillés dans les FIP et il y avait peu d'informations sur les considérations de genre, ce qui a contribué aux faibles scores dans ces domaines.

3.3. Dans quelle mesure les FIP s'alignent-ils sur les PO et les différences sont-elles clairement justifiées ?

Peu d'écarts majeurs ont été constatés entre le choix des activités dans le PO et celles du FIP, ce qui indique que ce processus est respecté par les titulaires de polices. Les principaux changements sont liés au non-respect du calendrier, ainsi qu'à des aspects tels que la composition des paniers d'aide alimentaire ou le nombre de distributions.

Les pays bénéficient d'une police ARC à condition de disposer d'un (PO approuvé, qui est examiné de manière indépendante par le Comité d'examen technique à l'aide d'un système

de notation permettant d'évaluer s'ils satisfont aux exigences de l'ARC. Le comité évalue d'une part si les activités proposées constituent une utilisation appropriée des fonds de l'ARC, c'est-à-dire si elles sont urgentes et/ou catalytiques (ce qu'il appelle les critères d'éligibilité de base) et, d'autre part, si les dispositions sont en place pour que les activités soient mises en œuvre, suivies et évaluées (critères de mise en œuvre). Il est important de noter que cette dernière semble s'appuyer sur les enseignements tirés des évaluations précédentes, par exemple en demandant aux pays de documenter les dispositions financières par lesquelles les fonds seront reçus et décaissés (identifiées comme un facteur clé de retard dans la mise en œuvre des décaissements dans les évaluations précédentes ; voir OPM 2022).

Le FIP, élaboré au moment où un décaissement est imminent, est destiné à fournir une image actualisée de la réponse prévue, adaptée au décaissement attendu. Le comité d'examen technique de l'ARC vérifie la cohérence du plan avec le PO et s'assure que le pays dispose de toutes les structures nécessaires à la mise en œuvre du plan et que des informations suffisantes ont été fournies sur l'intervention prévue.

L'examen des PO et des FIP de l'échantillon n'a révélé que peu d'écarts majeurs entre les activités du FIP et le menu plus large d'activités et de modalités de mise en œuvre du PO, ce qui indique que ce processus (le FIP en tant que mise à jour du PO approuvé) est compris et respecté par les titulaires de polices. Ce résultat est conforme aux conclusions de l'évaluation précédente (OPM 2022).

Des modifications importantes du calendrier ont été identifiées dans quatre FIP, reflétant des retards dans le déclenchement et/ou le décaissement de l'ARC, ce qui signifie que le FIP a été ajusté pour refléter le nouveau calendrier et que les activités ont été repoussées plus tard dans l'année par rapport aux prévisions du PO d'origine. Dans certains cas, la composition des paniers d'aide alimentaire était différente ou le nombre de distributions était inférieur au PO (par exemple, les ménages ont reçu 2 mois d'aide au lieu de 4). Un KII a expliqué que cela était dû à la valeur du décaissement, qui était faible par rapport aux besoins globaux. Il convient de noter que deux des trois FIP relatifs aux cyclones ont été difficiles à comparer au PO correspondant en raison d'un manque de clarté dans les détails de la mise en œuvre. Cela pourrait être dû à l'environnement dynamique et rapide dans lequel les FIP pour les cyclones sont élaborés après leur arrivée, souvent lorsque les évaluations sont encore en cours.

Évaluation de la mise en œuvre

3.4. Le décaissement a-t-il été effectué par l'ARC en temps voulu ?

L'ARC s'est fixé comme objectif d'effectuer les décaissements dans un délai de 30 jours à partir du moment où un décaissement est déclenché. Pour les 16 décaissements au titre de la sécheresse analysés, le délai moyen (médian) entre la fin de la saison et le décaissement au titre de l'ARC était de 116 jours, ce délai étant ramené à 68 jours lorsque les pays ayant connu des situations de risque de base ont été retirés de l'analyse. Les décaissements pour deux cyclones qui ont été effectués ont pris 25 jours et 71 jours ; l'un d'entre eux reste en suspens. Sur l'ensemble de l'échantillon, seuls deux décaissements ont eu lieu dans les 30 jours suivant la fin de la saison. De légers retards semblent se manifester tout au long du processus, mais deux domaines clés sont apparus comme étant à l'origine des retards les plus importants : les situations de risque de base et la longueur des processus d'approbation du FIP. Une fois l'approbation du conseil d'administration obtenue, les

décaissements ont été effectués en grande partie par ARC Ltd dans le délai de 10 jours ouvrables, conformément à l'objectif cible.

Une partie de la proposition de valeur globale de l'ARC est que les fonds pour financer les réponses aux catastrophes sont fournis plus rapidement qu'ils ne le seraient via d'autres approches, telles que les réponses humanitaires financées par les bailleurs, qui peuvent prendre du temps à se mobiliser. L'ARC est en mesure de garantir que les pays membres reçoivent des fonds aussi rapidement que possible, en réduisant au minimum le délai entre le déclenchement d'un décaissement (à partir de la plate-forme ARV ou de TCE) et son versement effectif. L'ARC s'est fixé comme objectif d'effectuer les décaissements dans un délai de 30 jours à partir du moment où un décaissement est déclenché.

Dans le jargon de l'ARC, le terme "déclencheur" désigne le moment où l'ARV alerte les utilisateurs qu'un décaissement sera effectué (par exemple, parce que certains seuils de déficit pluviométrique ont été dépassés). Dans le contexte des sécheresses, le déclenchement peut avoir lieu plusieurs semaines avant la fin de la saison (lors d'une mauvaise année de sécheresse), alors que la valeur réelle du décaissement ne peut être calculée qu'à la fin de la saison. C'est pourquoi, dans notre analyse, nous nous sommes concentrés sur la fin de la saison (pour une sécheresse) ou sur la fin de l'événement (pour un cyclone), afin de mieux refléter les délais que l'ARC peut maîtriser, bien que l'ARC doive également chercher à utiliser la notification précoce normalement disponible avant la fin de la saison.

Pour les 16 décaissements effectués au titre de la sécheresse et sur la base des données fournies, le délai moyen (médian) entre la fin de la saison et le décaissement de l'ARC était de 116 jours. Pour les décaissements relatifs à deux cyclones, les périodes entre la fin de l'événement et le décaissement de l'ARC ont été respectivement de 25 jours et 71 jours, tandis que le décaissement au gouvernement de Madagascar pour le cyclone Freddy (février 2023) n'a pas encore eu lieu. Seules deux réponses ont respecté l'indicateur de performance clé de 30 jours, même si l'on tient compte de la fin de la saison plutôt que du "déclencheur" officiel (voir Tableau 20). Cela contraste directement avec les résultats de la dernière évaluation de l'OPM, qui avait conclu que 3 des 4 réponses échantillonnées avaient été payées dans les 30 jours. De légers retards semblent se manifester dans l'ensemble du processus, mais deux domaines clés sont apparus comme étant à l'origine des retards les plus importants : les événements à risque de base associés au modèle ARV et la longueur des processus d'approbation du FIP.

- **Situations de risque de base** : Les assurances paramétriques telles que l'ARC sont déclenchées sur la base de seuils de risque prédéterminés qui peuvent ne pas correspondre parfaitement aux pertes subies dans la réalité ; c'est ce qu'on appelle le "risque de base". Au cours du second semestre 2021, une situation de risque de base est apparue dans laquelle un ensemble de données pluviométriques (ARC2) produit par la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) et largement utilisé pour les polices d'assurance en Afrique de l'Ouest a connu une perte de qualité, entraînant des divergences avec les stations au sol et d'autres estimations pluviométriques basées sur des satellites indiquant une grave sécheresse, qui n'était pas prise en compte par l'ARV. Quatre pays ayant des polices ARC actives (Burkina Faso, Niger, Mauritanie et Côte d'Ivoire) ont été touchés par la situation. Conformément aux Principes du risque de base de l'ARC (2019), dans de telles situations et lorsque cela est vérifié par une évaluation indépendante, l'ARC effectuera un décaissement au titre du risque de base, comme au Malawi en 2017 et en Mauritanie en 2018. Dans ce cas, l'ARC a indiqué que la situation était compliquée en raison de l'ampleur du problème et des retards de la NOAA dans la confirmation de la défaillance des données. Des retards considérables ont également

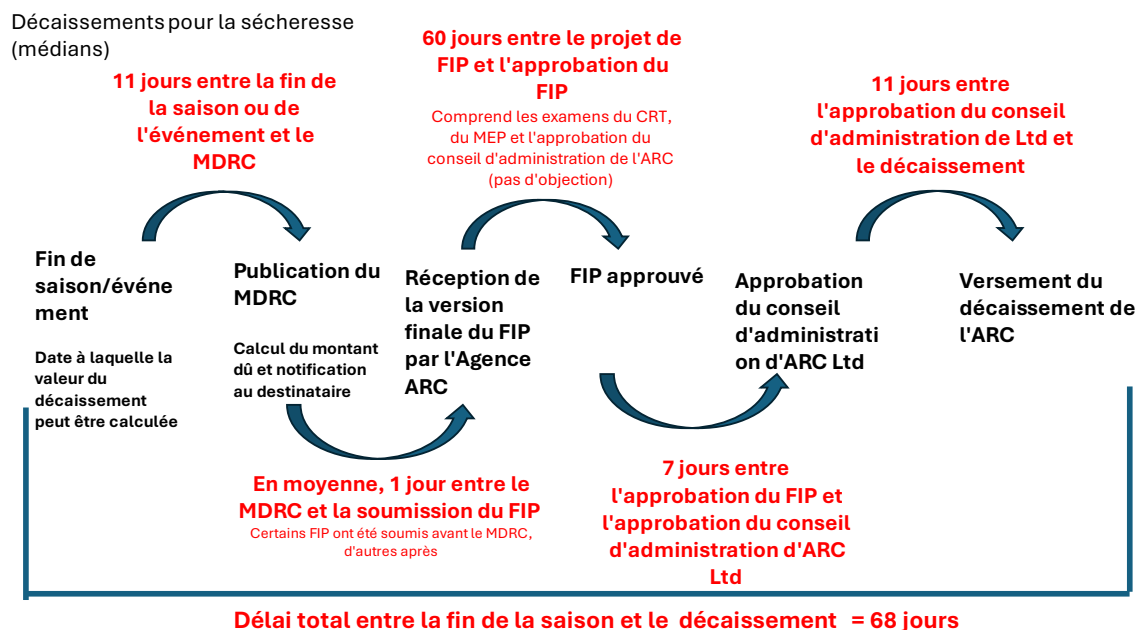
été enregistrés pendant que ARC Ltd négociait avec les réassureurs pour leur demander de contribuer aux décaissements, effort qui a finalement été couronné de succès (bien que la contribution totale des réassureurs ne soit pas connue). Cette situation de risque de base a contribué de manière significative aux retards dans les processus de l'ARC, mais une fois retiré de l'échantillon, le délai moyen entre la fin de la saison/événement et le décaissement n'a été réduit que de 116 à 68 jours, ce qui reste bien supérieur à l'indicateur de performance clé de 30 jours. Cette situation n'est cependant pas atypique, car le risque de base est une caractéristique des produits paramétriques, et bien que les principes de risque de base de l'ARC visent à résoudre de telles situations et à effectuer les décaissements dans un délai de 4 semaines, dans les cas précédents, cela a également entraîné des retards substantiels.

- **Longueur des processus d'approbation du FIP** : Une fois qu'un décaissement est attendu, l'Agence l'ARC entame le processus de développement du FIP avec le pays, souvent par le biais d'un atelier dans le pays. Au moment où le coût de réponse modélisé est émis (notification formelle par ARC Ltd du décaissement), de nombreux pays ont déjà soumis leur projet de FIP ou le font peu après. Cette partie du processus (élaboration du FIP) est souvent réalisée en temps utile, bien que des inquiétudes aient été exprimées depuis 2021 quant à l'utilisation de nouveaux ensembles de données du CHIRPS, qui retardent le moment où les décaissements peuvent être considérés comme probables ainsi que le processus du FIP d'environ deux semaines. Le FIP est ensuite examiné par un comité d'examen technique composé d'experts indépendants, dont les commentaires doivent être pris en compte par les pays avant de passer à l'étape suivante de l'examen par le mécanisme d'évaluation par les pairs, et enfin par le conseil d'administration, qui dispose de 10 jours pour soulever toute objection avant l'approbation. Même si les cas affectés par les problèmes de données de la NOAA et les décaissements liés aux cyclones sont retirés de l'analyse, ce processus reste long, avec une durée médiane de 68 jours (voir Figure 8).²⁷ Les données montrent qu'il faut en moyenne 60 jours pour passer du projet de FIP à l'approbation. La procédure d'approbation est longue et des retards supplémentaires sont enregistrés lorsqu'une traduction est nécessaire (les comités fonctionnent en anglais), et/ou si plusieurs décaissements ont lieu en même temps, ce qui exerce une pression sur le système²⁸. En ce qui concerne les décaissements liés aux cyclones, un processus allégé du FIP a permis une procédure d'approbation plus rapide pour le cyclone Batsirai, mais il s'avère que le FIP Replica du cyclone Freddy a mis un mois à être approuvé par le gouvernement (avant d'être soumise à l'ARC), ce qui a entraîné des retards considérables. Le conseil d'administration d'ARC Ltd doit approuver le décaissement à effectuer à la suite de l'approbation du FIP par l'Agence, ce qui constitue une étape supplémentaire. Après approbation du conseil d'administration, les décaissements ont normalement été effectués par ARC Ltd dans le délai de 10 jours ouvrables, conformément à l'objectif de l'indicateur de performance clé, à quelques exceptions près.

²⁷ À noter que ces données comprennent 11 décaissements et, dans certains cas, la durée de la procédure est très longue (plus de 100 jours). Les médianes sont présentées car les moyennes sont fortement influencées par ces valeurs extrêmes. Les médianes relatives aux différentes étapes du processus sont basées sur les cas où des données ont été fournies, du fait qu'elles sont manquantes dans certains cas, et la somme des médianes pour chaque étape ne devrait pas correspondre au nombre total de jours pour le processus dans son ensemble.

²⁸ Des retards dans le processus d'approbation peuvent également survenir lorsque l'ARC attend une réponse du pays aux commentaires ou aux changements requis pour le FIP.

Figure 8 : Délais moyens (médians) pour les décaissements sélectionnés de l'ARC au titre de la sécheresse 2020-2023



3.5. Le financement de l'ARC a-t-il permis de mobiliser une intervention plus rapide ? Comment a-t-elle été coordonnée/séquentée avec d'autres financements ?

Les conclusions des pays ayant fait l'objet d'une étude de cas étaient cohérentes avec les évaluations précédentes, indiquant que le financement de l'ARC est généralement précoce par rapport aux financements humanitaires, mais que les décaissements ne se traduisent pas systématiquement par une assistance plus rapide. Parmi les cinq décaissements de l'ARC examinés, une seule réponse a été plus rapide que le délai de réponse "traditionnel" dans des crises comparables. Cela a été le cas, bien que quatre des cinq décaissements aient respecté le KPI de l'ARC, selon lequel l'aide doit parvenir aux bénéficiaires dans un délai de 120 jours à compter de la réception du décaissement.

Tableau 17 : Chronologie du financement de l'ARC et de l'assistance reçue dans les pays de l'étude de cas²⁹

Pays/ Titulaire de police	Risque	Date à laquelle le pays a été alerté d'un décaissement	Versement du décaissement de l'ARC	Première aide reçue par les bénéficiaires	Premiers bénéficiaires atteints dans les 120 jours ?	Fin de l'assistance	Évaluation du respect des délais par rubrique et synthèse
Gouvernement du Malawi	Sécheresse	Mai 2022	23 juin 2022	2022 novembre	Non	2023 mars	1 ³⁰ – L'assistance fournie pendant la période de soudure est comparable à la réponse "traditionnelle"
Gouvernement de Madagascar	Cyclone Batsirai	2022 janvier	2 mars 2022	2022 février	Oui (mais petit nombre)	En cours	1 – Hormis la très petite première distribution, l'assistance a débuté neuf mois après le cyclone et se poursuit toujours
Replica du PAM à Madagascar	Cyclone Freddy	2023 février	9 mai 2023	Mai 2023	Oui	Mai 2023	1 – L'assistance a débuté deux mois après que le PAM a commencé à mettre en œuvre l'opération en utilisant ses propres fonds, donc plus tard que la réponse "traditionnelle"
Gouvernement de Mauritanie	Sécheresse	2021 novembre	19 juillet 2022	Juillet 2022	Oui	2022 août	1 – L'assistance fournie pendant la période de soudure est comparable à la réponse "traditionnelle"
Replica du PAM en Mauritanie	Sécheresse	2021 novembre	28 mars 2022	Mai 2022	Oui	Mai 2022	3 ³¹ – L'aide a été reçue par les ménages beaucoup plus tôt que le délai de réponse "traditionnel" dans des crises comparables.

²⁹ Deux autres décaissements ont été déclenchés à Madagascar au cours de la période d'échantillonnage : un décaissement pour sécheresse en 2022 et un décaissement gouvernemental pour cyclone en 2023. Le premier n'a pas été pris en compte car l'évaluation s'est concentrée sur les décaissements liés aux cyclones, le second car le processus n'a pas été achevé pour permettre le décaissement. Ce dernier point est traité plus en détail dans la section ci-dessous.

³⁰ 1 = Émergence : l'aide reçue en premier par les ménages est similaire ou plus tardive que le délai d'intervention "traditionnel" dans des crises comparables

³¹ 3 = Intégration: l'aide a été reçue par la plupart des ménages plus tôt que le délai de réponse "traditionnel" dans des crises comparables

Les raisons invoquées se rapportent aux retards occasionnés par les décaissements "négociés", la longueur des processus de planification (par exemple, le temps passé à mettre à jour et à approuver les FIP), la capacité des systèmes gouvernementaux à mettre en œuvre une réponse rapide et solide (déblocage des fonds pour les organismes de mise en œuvre, longs processus de passation des marchés) et l'absorption des fonds de l'ARC dans la programmation annuelle normale de l'aide.

Les décaissements fiables et précoces de l'ARC visent à accélérer la mise en œuvre des mesures de lutte contre la sécheresse et les cyclones. Dans les pays ayant fait l'objet d'une étude de cas, les personnes interrogées issues des gouvernements, des partenaires et des communautés ont été invités à comparer l'aide financée par l'ARC aux réponses apportées lors de crises antérieures comparables, et/ou à commenter la manière dont elle a été séquencée avec d'autres aides dans le cadre de la même crise.

Les résultats présentés sont cohérents avec les évaluations précédentes qui indiquent que le financement de l'ARC est généralement précoce par rapport au financement humanitaire habituel. En ce qui concerne les décaissements pour la sécheresse, les personnes interrogées dans les pays ont indiqué qu'en dépit du long délai de déblocage des fonds, les fonds de l'ARC étaient toujours plus précoces que les autres fonds. Ceci est cohérent avec d'autres études récentes (Crossley *et al.*, 2021), qui documentent les longs délais entre les faibles pluies saisonnières et la déclaration de crise par le gouvernement, et les délais subséquents de plusieurs mois pour lancer les appels d'urgence. En ce qui concerne les cyclones, le tableau est plus contrasté. Par exemple, lors du cyclone Batsirai, la Croix-Rouge, l'UNICEF, le PAM et les ONGI ont lancé des appels dans les 1 à 2 jours suivant l'arrivée du cyclone, mais l'appel du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires des Nations Unies n'a été lancé que deux mois plus tard. Le décaissement intégral de l'ARC a été physiquement transféré un mois après l'arrivée de Batsirai, alors qu'à la même époque, le cluster santé n'avait reçu que 11 % des besoins de financement requis (Organisation mondiale de la santé 2022). Bien que certains appels aient été lancés plus tôt, il est probable que le décaissement de l'ARC pour Batsirai ait été plus rapide que d'autres types de financement en raison du temps nécessaire pour que les appels mobilisent des fonds. Cela n'a pas été le cas pour le cyclone Freddy, comme nous le verrons plus loin.

Dans l'exemple de Replica du PAM en Mauritanie, le décaissement de l'ARC a permis de fournir une assistance en temps voulu. Le décaissement de l'ARC est arrivé en mars et a été utilisé pour financer les distributions d'argent aux ménages en mai, soit un mois plus tôt que la programmation "traditionnelle" de la période de soudure du PAM, qui va de juin à septembre et correspond à la période où les besoins humanitaires sont les plus importants. Le PAM a indiqué que cela était important car il a peu d'occasions de mettre en œuvre des actions précoces en Mauritanie, étant donné que cela n'est pas autorisé par ses bailleurs actuellement ; « *L'ARC est très important pour nous, car il nous permet de mettre en œuvre des activités avant la période de soudure* » (KII avec personnel du PAM).

Cependant, dans les deux autres réponses à la sécheresse examinées, le financement précoce ne s'est pas traduit par une assistance rapide ; l'assistance financée par l'ARC a été reçue par les bénéficiaires au plus fort de la période de soudure, qui est la période "traditionnelle" de réponse, et n'a donc pas représenté d'améliorations significatives en termes de rapidité. Au Malawi, le financement reçu par l'ARC a été plus précoce que celui mobilisé auprès d'autres bailleurs et il a été jugé utile pour garantir que la réponse à la période de soudure démarre à temps. Toutefois, la mise en œuvre n'avait pas toujours commencé au début de la période de soudure et, dans certaines régions, la distribution a débuté en décembre, soit six mois après le décaissement. Dans une autre réponse

(gouvernement de Mauritanie), le financement n'a pas été aussi rapide que prévu suite aux retards occasionnés par le décaissement négocié (en raison d'une situation de risque de base), qui a été identifié comme un facteur clé dans le retard de la réponse, mais qui a également été aggravé par la longueur des processus de planification et de passation de marchés. La distribution de vivres a finalement été reçue par les communautés à partir de juillet, bien avant la période de soudure.

Parmi les deux réponses aux cyclones examinées, peu d'éléments ont été rapportés sur les avantages en termes de vitesse. Deux jours après le passage du cyclone Batsirai, le président a procédé à une distribution rapide d'aide de secours (principalement des denrées alimentaires) dans les zones touchées avant la confirmation du décaissement par l'ARC, qui lui a été attribué a posteriori. Bien que la rapidité de la première petite distribution ait été positive, les autres distributions financées par l'ARC ont eu lieu 9 à 10 mois après le cyclone et la majorité des fonds ont été alloués à une "phase 2" de réponse qui a débuté plus d'un an après l'arrivée de Batsirai. Les retards ont été attribués en grande partie aux difficultés rencontrées pour débloquer les fonds de l'ARC entre le Trésor et le ministère chargé de superviser les secours en cas de catastrophe (CPGU). Le CPGU a tenté de commencer la mise en œuvre pendant le règlement du transfert de fonds, mais il a été obligé d'interrompre les activités du programme en raison de l'impossibilité de payer les partenaires et les fournisseurs. Ces problèmes ont également été aggravés par des retards dans la passation des marchés et des difficultés d'accès aux sites touchés. Le décaissement de Replica du cyclone Freddy, un an plus tard, a également subi des retards, car il a fallu un mois pour que le gouvernement approuve le FIP et le décaissement est arrivé alors que le PAM avait déjà mis en œuvre une réponse à Freddy pendant deux mois en utilisant ses propres ressources internes. Il n'a donc pas permis d'obtenir des résultats rapides, mais il a néanmoins été apprécié en tant que premier financement spécifique pour la population touchée par Freddy et a complété le financement interne du PAM.

Il est important de noter qu'un décaissement du gouvernement de 1,2 million de dollars pour le cyclone Freddy a également été déclenché en même temps que le décaissement de Replica en mars 2023, mais à la date de rédaction du présent rapport (mi-2024), le processus n'a pas été achevé pour permettre le décaissement. Les personnes interrogées ont indiqué que, sur la base de l'expérience du décaissement de l'ARC de Batsirai de l'année précédente (qui est toujours en cours de mise en œuvre), il a été convenu qu'un compte de projet serait établi pour recevoir le décaissement de Freddy. Toutefois, la situation n'est pas claire et le décaissement est bloqué quelque part entre l'ARC et Madagascar. Ce deuxième décaissement gouvernemental pour les cyclones n'a donc pas été inclus dans l'échantillon car il n'a pas été mis en œuvre.

Les résultats présentés sont cohérents avec les évaluations précédentes, qui indiquent que le financement de l'ARC est généralement précoce par rapport à d'autres financements, mais que les décaissements ne se traduisent pas systématiquement par une assistance plus rapide. Par exemple, FE2 a révélé que la grande majorité des décaissements de l'ARC sont effectués après l'objectif de 120 jours (à l'exception des décaissements de Replica) (OPM 2022). Il convient de noter que, comme le montre Tableau 17, 4 des 5 réponses ont commencé à être mises en œuvre dans les 120 jours ou presque suivant la réception d'un décaissement. Toutefois, comme indiqué ci-dessus, cette mesure ne tient pas compte des retards dans le déblocage des fonds (avant la réception du décaissement) et/ou de la manière dont la réponse financée se compare à la programmation "normale" de l'aide dans un délai de crise (par exemple, en commençant après que le PAM a déjà mis en œuvre une réponse au cyclone pendant deux mois). Lorsque ces deux derniers éléments sont pris en compte, les réponses sont beaucoup plus médiocres, ce qui montre à quel point la

dimension de l'amélioration de la rapidité d'exécution est spécifique au contexte. Il faut reconnaître qu'une réponse a réussi à mobiliser une intervention plus rapide (Replica de la Mauritanie), ce qui montre que le processus peut fonctionner comme prévu.

3.6. L'aide a-t-elle été fournie conformément aux plans de distribution et les différences sont-elles clairement justifiées ?

Les pays ont mis en œuvre le menu d'activités défini dans leurs plans sans modifier le choix des activités. Toutefois, la mise en œuvre des réponses a généralement été plus tardive que prévu (allant d'un mois de retard à des retards de plus d'un an et demi). En outre, dans deux réponses sur cinq, le processus de ciblage a été contesté au niveau local et a été mis en œuvre différemment des plans spécifiés. Dans la même veine, une modification des activités a été jugée positive en raison de changements dans les conditions du marché qui ont nécessité le passage d'une distribution de maïs en espèces à une distribution en nature, ce qui souligne l'importance d'un certain degré de flexibilité.

Les lignes directrices de l'ARC indiquent que les pays doivent faire approuver les modifications apportées aux plans de distribution par le Comité de révision par les pairs, un sous-comité du conseil du Groupe ARC. Il semble que les pays en tiennent compte, mais il y a peu de signes de changements dans le menu des activités mises en œuvre. Par exemple, l'évaluation du processus de la réponse du gouvernement mauritanien a conclu positivement que la majorité des objectifs définis dans le FIP ont été atteints, y compris le nombre de bénéficiaires (Charlot et Ould El Houssein, 2023). De même, l'évaluation du processus au Malawi a également confirmé que l'assistance de l'ARC a été fournie aux bénéficiaires par le biais d'un soutien en nature (distribution de maïs) et de transferts en espèces conformément aux volumes spécifiés dans les plans (Charlot et Ould El Houssein, 2023).

Les FGD organisés sur les sites de mise en œuvre du projet en Mauritanie, au Malawi et à Madagascar ont également montré que les communautés ont déclaré avoir reçu les types d'assistance spécifiés dans les plans de distribution. Cependant, un écart important a été identifié au niveau du calendrier, comme décrit dans la section précédente. L'assistance a été reçue plus tard que prévu dans chaque réponse, le retard le plus court étant associé à une intervention du PAM en Mauritanie (environ 1 mois), et le plus long à l'intervention du gouvernement malgache en cas de cyclone, où la programmation aurait dû s'achever dans les 6 mois, mais était toujours en cours 1,5 an plus tard.

Dans deux cas, il y a eu un deuxième écart lié aux processus de ciblage et aux quantités reçues. À Madagascar, plus de personnes que prévu officiellement se sont présentées aux distributions, de sorte que les rations ont été divisées et, dans certaines circonstances, l'arrivée tardive des produits distribués (par exemple, le riz) a entraîné la disponibilité d'une quantité de ces produits inférieure aux prévisions, ce qui a conduit à une réduction des rations. Au Malawi, le ciblage ne s'est pas non plus déroulé comme prévu. Le ciblage géographique visant à répartir l'aide entre les districts touchés a été effectué au niveau national en utilisant les critères du MVAC, mais le ciblage des villages et des ménages au niveau infranational a varié selon les districts (Charlot et Mwamlima, 2024). Par conséquent, le « *...processus de ciblage s'est déroulé conformément aux décisions des conseils de district. Normalement, sur le papier, c'était conforme aux plans, mais en réalité, c'était basé sur les décisions des conseils qui échappaient au contrôle du niveau central* » (KII avec un fonctionnaire du gouvernement, Malawi). Il semblerait que le temps et les ressources aient manqué pour enregistrer les participants et entreprendre des vérifications, ce qui a entraîné une contestation du ciblage et l'arrêt du programme dans certaines régions en raison de pratiques inappropriées, comme le favoritisme dans l'identification des bénéficiaires. Au

moment où il a repris, le prix du maïs a connu une forte inflation, si bien qu'il a été remplacé par une distribution de denrées alimentaires en nature.

Malgré les problèmes de ciblage et les retards dans le calendrier, la souplesse du programme, qui a su s'adapter à l'évolution des conditions du marché au Malawi, s'est reflétée dans les réactions essentiellement positives des bénéficiaires de l'aide concernant les modalités de l'assistance. En tant que tel, ce changement peut être considéré comme un écart positif par rapport au plan initial, même s'il est dû à des retards initiaux. Cependant, toutes les zones n'ont pas reçu l'aide alimentaire prévue pour faire suite aux 1 à 2 mois de transferts en espèces, l'évaluation du processus ayant révélé que certaines zones attendaient toujours la distribution alimentaire prévue plusieurs mois plus tard (décembre 2023) (Charlot et Mwamlima, 2024).

D'une manière plus générale, en dehors de la distribution proprement dite, il est important de noter que les sections des FIP relatives au suivi et à l'évaluation semblent être ambitieuses, et que peu d'éléments indiquent que les activités proposées (enquêtes de référence ou autres) ont été effectivement mises en œuvre.

3.7. L'aide fournie était-elle appropriée, ponctuelle et bien ciblée sur les ménages et les individus les plus nécessiteux ?

Au niveau communautaire, le type d'assistance fournie est généralement perçu comme adapté aux besoins, mais dans toutes les réponses du gouvernement, elle est considérée comme insuffisante sur le plan de la quantité et/ou de la durée. Alors que l'aide financée par l'ARC est uniquement destinée à couvrir les besoins immédiats et à s'inscrire dans le cadre d'une réponse humanitaire traditionnelle ultérieure, cette dernière n'a pas toujours eu lieu. Par ailleurs, trois des quatre réponses examinées ont été signalées au niveau communautaire comme étant tardives ; bien que toujours utiles, elles ne sont pas arrivées au moment où elles auraient pu apporter le plus de valeur aux communautés (par exemple, avant que la nourriture ne soit épuisée). Deux des pays ayant fait l'objet d'une étude de cas utilisaient des registres sociaux pour le ciblage, ce qui offrait des avantages potentiels en termes de rapidité, mais tous deux souffraient de problèmes de précision en raison de la non-réactualisation de ces registres. Les écarts entre les processus de ciblage prévus et la manière dont ils ont été mis en œuvre au niveau infranational remettent en question le "bénéfice de ciblage" (OPM 2022) qui devrait résulter de la mise en place de PC décrivant la réponse prévue.

- **L'assistance était-elle appropriée ?**

Les bénéficiaires de l'aide financée par l'ARC dans les pays ayant fait l'objet d'une étude de cas ont déclaré qu'en général, le type de soutien fourni était adapté à leurs besoins. Par exemple, à Madagascar, la fourniture de denrées alimentaires a été appréciée, dans un contexte de flambée des prix du riz et d'accès limité aux marchés en raison des dégâts causés par le cyclone. La fourniture de kits agricoles et le soutien à la nutrition ont également été jugés appropriés au niveau communautaire. Toutefois, les parties prenantes internationales ont déclaré que les fonds versés par l'ARC à la suite du cyclone étaient également consacrés à la reconstruction de centres de santé et de prisons, ce qui n'est pas jugé conforme aux lignes directrices de l'ARC sur la manière dont les fonds doivent être utilisés. Cela soulève la question de savoir pourquoi ces activités ont été approuvées dans le cadre du FIP, suggère un manque de clarté au sujet de l'utilisation des décaissements au

titre des cyclones et peut avoir contribué à expliquer pourquoi la mise en œuvre était toujours en cours un an et demi après l'arrivée du cyclone.³²

Dans les deux réponses où des espèces ont été distribuées, les bénéficiaires l'ont particulièrement apprécié pour la flexibilité qu'il offre : « *Les transferts en espèces sont considérés comme meilleur parce qu'ils permettent aux ménages de satisfaire leurs besoins en plus de la nourriture. Ils peuvent être utilisés pour acheter des vivres, des petites fournitures scolaires le cas échéant, et des soins médicaux si nécessaire* » (KII avec un bénéficiaire, Replica Mauritanie).

Dans une réponse (Mauritanie), une aide alimentaire a été fournie, mais les bénéficiaires ont indiqué qu'une aide en espèces aurait été plus appropriée pour permettre une plus grande flexibilité afin de répondre aux différents besoins. Cela contraste directement avec les réponses des gouvernements nationaux et de district qui ont tous estimé que la distribution de vivres était plus appropriée car elle offre une plus grande certitude d'amélioration de la consommation alimentaire au niveau des ménages et moins de risque que l'argent soit dépensé d'une autre manière. Il est important de noter que les personnes interrogées au sein des communautés et les parties prenantes des gouvernements de district ont estimé que le type d'assistance préféré pour atténuer l'insécurité alimentaire n'était pas les cycles d'aide d'urgence (même s'ils sont opportuns), mais une assistance à plus long terme qui contribuera à créer des activités génératrices de revenus et à renforcer la résilience.

Les communautés aidées par les trois réponses gouvernementales ont souligné que l'aide fournie était insuffisante. Les bénéficiaires ont indiqué que la quantité d'aide alimentaire était insuffisante pour les familles nombreuses par rapport aux petites familles, que la durée de l'aide était trop courte (couvrant 1 à 3 mois au cours d'une période de soudure de plus de 5 mois) et que la composition de l'aide alimentaire était trop limitée (par exemple, au Malawi, seul du maïs a été distribué). En revanche, les communautés assistées par Replica PAM ont exprimé moins de préoccupations quant à la suffisance de l'aide lorsque les activités financées par l'ARC complétaient d'autres activités d'assistance du PAM.

- **L'assistance a-t-elle été fournie en temps utile ?**

Sur trois des quatre réponses³³, la communauté a indiqué que l'assistance n'avait pas été fournie en temps utile. L'assistance a été utile lorsqu'elle est arrivée, notamment en garantissant que les gens aient de la nourriture, des kits agricoles ou d'autres avantages, mais elle aurait eu plus d'impact si elle avait été mise en place à un stade plus précoce. Dans un cas, les communautés ont indiqué qu'elle aurait dû arriver 2 à 3 semaines après le cyclone, au lieu de 9 à 10 mois plus tard. De même, dans deux des réponses à la sécheresse, les communautés ont indiqué que l'aide aurait dû arriver plusieurs mois plus tôt, soulignant le moment idéal juste avant que les communautés ne manquent de nourriture.

³² L'ARC a déclaré que les fonds sont destinés à focaliser les efforts principalement sur la phase de reprise initiale, c'est-à-dire à rétablir les moyens de subsistance et à veiller à ce que la population touchée soit aidée à reprendre la production alimentaire de base et les activités de subsistance connexes. Les normes et lignes directrices de l'ARC en matière de planification d'urgence décrivent les trois phases de la réponse aux cyclones (secours, reprise initiale et reconstruction/rétablissement), en mettant l'accent sur la reprise initiale, mais elles ne semblent pas spécifier que les décaissements ne peuvent pas être utilisés pour la réhabilitation (ARC, sans date).

³³ À noter que Replica PAM Madagascar a été exclu de cette section de l'analyse en raison des effets de confusion des cyclones multiples, ce qui rend difficile l'élucidation de la chronologie des stratégies d'adaptation par rapport à l'assistance reçue.

La réponse de Replica PAM de Mauritanie, qui a été mise en œuvre un mois avant la période de soudure traditionnelle, a été jugée opportune par les personnes interrogées au sein de la communauté, ce qui constitue une amélioration par rapport aux réponses des années précédentes. Toutefois, nombreux sont ceux qui auraient préféré qu'elle commence encore plus tôt, en mars ou en avril.

- **L'aide a-t-elle été bien ciblée ?**

Deux des trois pays ayant fait l'objet d'une étude de cas ont utilisé un registre social pour identifier et cibler les bénéficiaires. Ces approches peuvent offrir des avantages substantiels en termes de rapidité, notamment par rapport à un long ciblage maison par maison au niveau de la communauté. Par exemple, au Malawi, le ciblage a été effectué en s'appuyant sur des protocoles nationaux et sur l'UBR, qui a permis d'établir les listes de ménages à atteindre. Toutefois, dans ce cas, l'UBR était très obsolète et le ciblage a finalement été considéré comme ayant eu lieu principalement sur la base des décisions du conseil de district. Ce processus a été lent et contesté et 17 % des bénéficiaires ont signalé des erreurs d'inclusion et 62 % des erreurs d'exclusion, avec d'importantes variations entre les districts (Charlot et Mwamlima, 2024).

Dans tous les pays ayant fait l'objet d'une étude de cas, des exemples ont été rapportés de bénéficiaires partageant des rations de manière informelle, avec l'aide de responsables communautaires au point de distribution (dans deux pays) ou entre les ménages eux-mêmes, par solidarité avec des non-bénéficiaires se trouvant dans une situation similaire. Comme indiqué à la Section 3.6, des écarts importants ont été constatés entre les processus de ciblage prévus et la manière dont ils ont été mis en œuvre au niveau infranational, ce qui a remis en question le "bénéfice du ciblage (OPM 2022) qui devrait résulter de la mise en place de PC décrivant la réponse prévue.

3.8. Dans quelle mesure les capacités développées par l'ARC ont-elles contribué à améliorer la fourniture de l'aide ?

Dans une seule réponse (sur cinq), les plans ARC et le financement précoce ont fait une différence perceptible dans la qualité de la fourniture de l'aide. Il a notamment permis de fournir l'aide un mois plus tôt que l'aide "normale", ce qui a été considéré par les bénéficiaires comme une amélioration par rapport aux réponses précédentes. Dans les quatre autres réponses, une telle contribution n'a pas été observée. Dans le cas des sécheresses, les fonds ont été absorbés dans la programmation annuelle normale de la période de soudure et, dans le cas des cyclones, ils ne se sont pas traduits par une assistance plus rapide ou de meilleure qualité que celle obtenue avec d'autres sources de financement.

Comme décrit dans les sections précédentes, l'assistance financée par l'ARC a permis au PAM en Mauritanie de fournir une aide en espèces en mai, plus précoce que l'assistance "normale" de la période de soudure, ce qui a été considéré comme une amélioration par les personnes interrogées au sein de la communauté. Le PAM a souligné l'importance de la capacité financière fournie par l'ARC, mais aussi l'utilité d'avoir des plans en place pour faciliter une action rapide. Cette action rapide a été réalisée malgré les retards de décaissement de l'ARC dus à la situation du risque de base. Comme l'a indiqué une personne interrogée : « *Le PAM n'avait jamais fait cela auparavant [être en mesure d'intervenir avant la période de soudure en Mauritanie], et nous voulons avoir la chance de pouvoir le faire à nouveau* » (KII avec responsable de la mise en œuvre).

Dans les deux autres réponses à la sécheresse, l'aide financée par l'ARC a été absorbée dans l'aide annuelle à la période de soudure. L'aide (y compris la distribution financée par l'ARC) n'a pas été identifiée comme étant différente, dans son calendrier ou ses actions, de la réponse nationale habituelle dans la période de soudure, et nous ne pouvons donc pas identifier d'améliorations significatives apportées par l'ARC. Dans le cas de la réponse du gouvernement mauritanien, il est important de noter qu'en 2014, le décaissement a été mis en œuvre en temps voulu, avant la période de soudure (OPM, 2017b). Les parties prenantes ont tenu à souligner l'importance d'une action précoce et le fait que le soutien de l'ARC aurait normalement pu permettre une réponse différente et beaucoup plus précoce avant la période de soudure, si les problèmes liés aux données sur lesquelles repose le modèle ARV n'avaient pas retardé le décaissement de l'aide.

La situation au Malawi est plus complexe, car l'intégration de l'ARC dans l'aide globale dans la période de soudure était une stratégie délibérée plutôt que le résultat d'une erreur de calendrier. La réponse nationale à l'insécurité alimentaire était basée sur l'évaluation MVAC et les recommandations de la Classification intégrée de la phase de sécurité alimentaire (IPC), qui stipulaient que « *la réponse humanitaire pour les populations en phase IPC 3 (crise) ou supérieure devrait commencer en novembre 2022 en commençant par les districts les plus touchés pendant cinq mois* » (ReliefWeb, 2022). Tout en notant que 2,6 millions de personnes étaient déjà en situation de crise pendant la période précédant celle de soudure, le rapport indique qu'« *aucune aide humanitaire ne sera fournie, comme c'est la tradition, car les ménages continueront à dépendre de leur propre production ou de leurs réseaux sociaux* ». Les plans de l'ARC étaient conformes à ces calendriers recommandés (bien que finalement mis en œuvre un peu plus tard que prévu), reflétant une priorité nationale visant à protéger les ménages pendant les mois les plus difficiles. Un personnel gouvernemental interrogé a indiqué qu'un décaissement déclenché en mai (ce qui a été le cas) aurait pu être utilisé pour des intrants agricoles afin d'irriguer avant octobre et d'atténuer la crise, mais que cela ne figurait pas dans le menu d'options du PO, qui est par contre aligné sur la période de soudure.

Dans les réponses aux cyclones, les parties prenantes ont souligné le rôle précieux joué par l'ARC dans la préparation financière, ce qui signifie qu'un financement spécifique était disponible à un stade précoce de la crise. Pour le cyclone Batsirai, le volume de financement était également substantiel (10,7 millions de dollars). Toutefois, dans le cas du cyclone Batsirai, le décaissement des fonds a été lent, la mise en œuvre a été lente dans un environnement opérationnel difficile et rien ne prouve que les plans ont permis d'améliorer la réponse. Pour la réponse Replica relative aux cyclones, l'assistance financée par l'ARC a suivi l'assistance du PAM financée en interne, ce qui signifie une fois de plus que les preuves ne démontrent pas que le soutien améliore l'assistance.

Évaluation de l'impact

3.9. Dans quelle mesure une meilleure fourniture de l'aide a-t-elle contribué à réduire les mécanismes d'adaptation négatifs des ménages et à maintenir les actifs et les niveaux de consommation des ménages ? Comment ces avantages varient-ils en fonction des caractéristiques des ménages ?

Dans trois réponses sur quatre³⁴, l'aide a été fournie trop tard pour empêcher les stratégies de survie qui, selon les communautés, étaient déjà pleinement mises en

³⁴ Encore une fois, notons que Replica PAM Madagascar a été exclu de cette section de l'analyse en raison des effets de confusion des cyclones multiples.

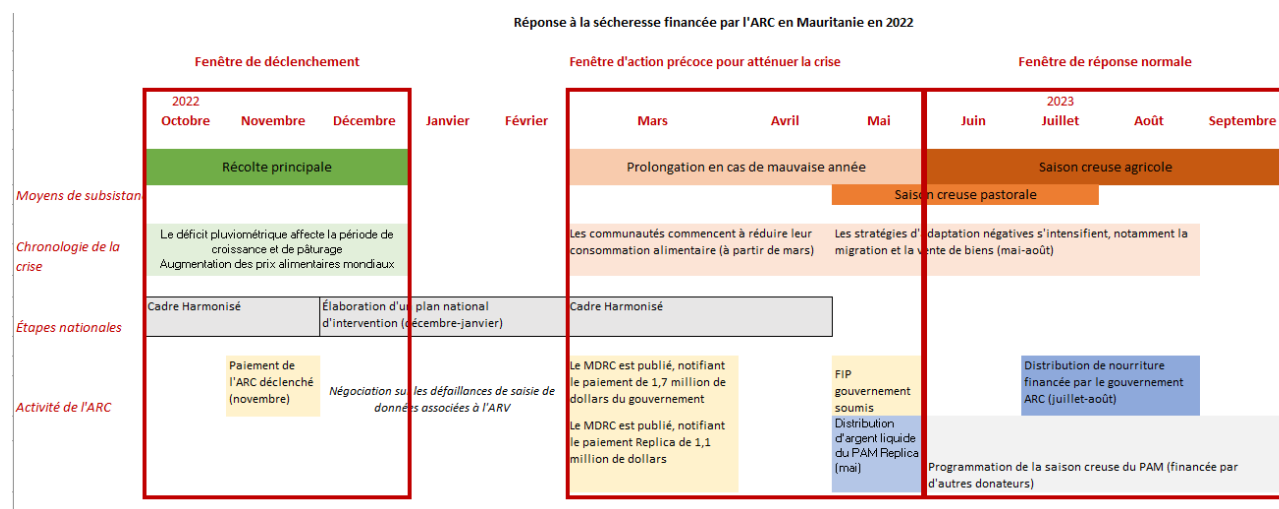
œuvre au moment de l'arrivée de l'aide. Il s'agissait non seulement de réduire la consommation alimentaire ou de contracter des emprunts, mais aussi d'appliquer les stratégies d'adaptation les plus préjudiciables à la résilience à long terme, telles que la vente de biens, notamment de bétail ou d'articles ménagers. Dans une situation (Replica Mauritanie), où l'aide est arrivée avant la période de soudure, les bénéficiaires ont indiqué qu'elle était arrivée juste à temps pour éviter une adaptation négative. Pour toutes les réponses, les communautés ont néanmoins indiqué que l'assistance financée par l'ARC leur a été d'un grand secours, en les aidant à répondre aux besoins urgents et en leur permettant de couvrir leur consommation alimentaire pendant la durée limitée de l'intervention. Les ménages les plus nombreux ont trouvé les rations insuffisantes, mais aucune autre variation significative n'a été identifiée entre les ménages.

Les personnes interrogées au niveau communautaire dans le cadre de cette évaluation ont été invitées à décrire les types de stratégies d'adaptation mises en œuvre pour faire face aux effets de la crise et à quel moment de la crise elles ont été déployées. Les personnes interrogées ont ensuite été invitées à réfléchir au moment et au type d'aide apportée, ainsi qu'à l'effet de la réponse sur la réduction de l'adaptation négative. Les résultats ont été analysés en même temps que les données quantitatives, lorsqu'elles étaient disponibles, provenant de l'analyse du PAM avant et après la distribution, ainsi que des enquêtes sur les ménages menées dans le cadre des évaluations des processus de l'ARC.

Dans un pays (Mauritanie), la grande majorité des personnes communautaires interrogées (23 sur les 26 FGD communautaires) ont estimé que l'aide aurait dû commencer aux mois de mars, avril ou mai, afin d'éviter que les ménages n'aient recours à la vente d'animaux et/ou à des emprunts auprès de commerçants. Par conséquent, comme le montre le Figure 9 ci-dessous, dans les zones Replica (PAM), l'aide arrivée en mai a été considérée comme arrivant juste à temps pour empêcher une adaptation négative : « *L'aide aux ménages a permis de préserver certains actifs, de répondre à d'autres besoins non alimentaires, de réduire le nombre d'abandons scolaires et de garantir une consommation alimentaire acceptable. Cette aide est arrivée juste à temps* » (FGD avec des bénéficiaires, Maghama). Toutefois, de nombreux bénéficiaires ont estimé que l'aide aurait pu être accordée encore plus tôt. L'analyse du PAM avant et après la distribution a indiqué qu'avant la distribution, 18 % des ménages bénéficiaires avaient déjà recours à des stratégies de survie "urgentes" et 28 % à des stratégies de survie "de crise". Après l'aide financée par l'ARC en mai, les 18 % des personnes ayant recours à des stratégies d'adaptation "urgentes" sont restés constants, mais les niveaux d'adaptation "de crise" ont été ramenés à 13 % (PAM, 2023).

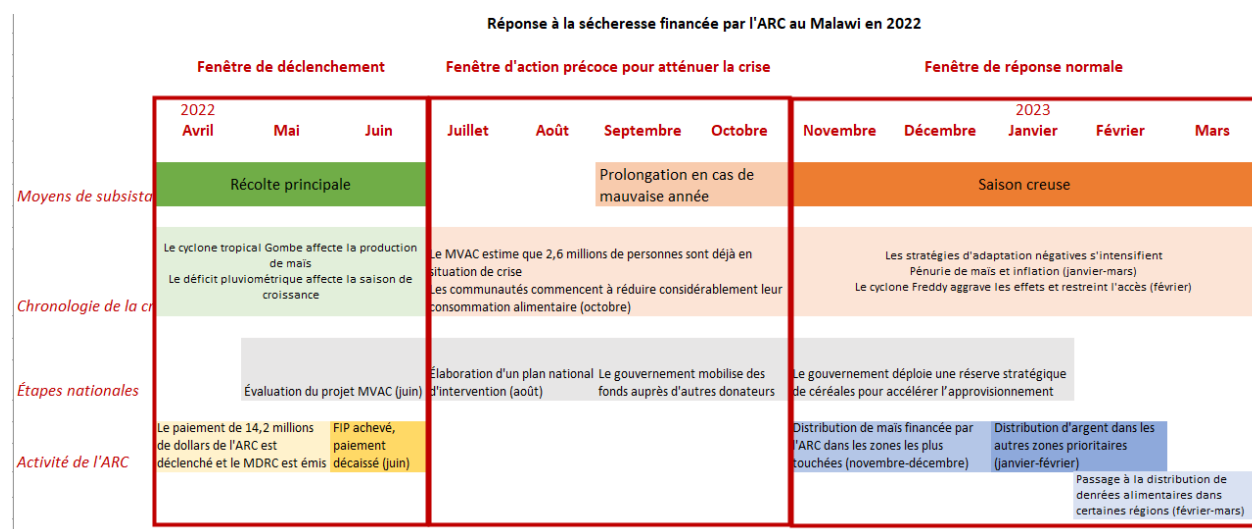
En Mauritanie, sur les sites soutenus par une distribution alimentaire gouvernementale beaucoup plus tardive en juillet/août, les stratégies de survie étaient très répandues ; les enquêtes auprès des ménages ont révélé que 59 % à 91 % des ménages ont dû acheter de la nourriture à crédit, 74 % à 84 % des ménages ont dû emprunter des vivres ou de l'argent et 13 % à 36 % des ménages ont dû vendre du bétail ou d'autres biens (ces fourchettes reflètent les différentes zones d'intervention) (Charlot et Mwamlima, 2024). Fondamentalement, les ménages avaient déjà réduit leur consommation alimentaire depuis avril/mai, lorsque les disponibilités alimentaires avaient diminué, ce qui signifie que la distribution de vivres a permis de « *calmer la faim pendant un mois, pas plus* » (FGD avec des bénéficiaires, Mauritanie).

Figure 9 : Calendrier de la réponse à la sécheresse financée par l'ARC en Mauritanie, 2022



La situation au Malawi était similaire et, comme le montre la Figure 10, l'aide est arrivée pendant la période de soudure. Avant de recevoir une assistance, 87 % (n=399) des ménages avaient eu recours à des stratégies de survie pour répondre à leurs besoins alimentaires (Charlot et Mwalima 2024). L'aide en espèces et/ou alimentaire a été très importante pour permettre aux ménages de répondre à leurs besoins immédiats, tels que la nourriture pour la consommation et d'autres dépenses essentielles, ce qui leur a permis de se concentrer sur le travail et la scolarisation des enfants. Cependant, l'aide est arrivée alors que des stratégies de survie étaient déjà en cours, dont certaines, comme la vente de bétail ou de biens pour répondre aux besoins alimentaires (19 % des bénéficiaires), ont des conséquences économiques à long terme (Charlot et Mwamlima, 2024). Les effets de l'aide ont également été limités par sa courte durée (1 à 2 mois au cours d'une période de soudure de 5 mois), ce qui a été signalé par les communautés.

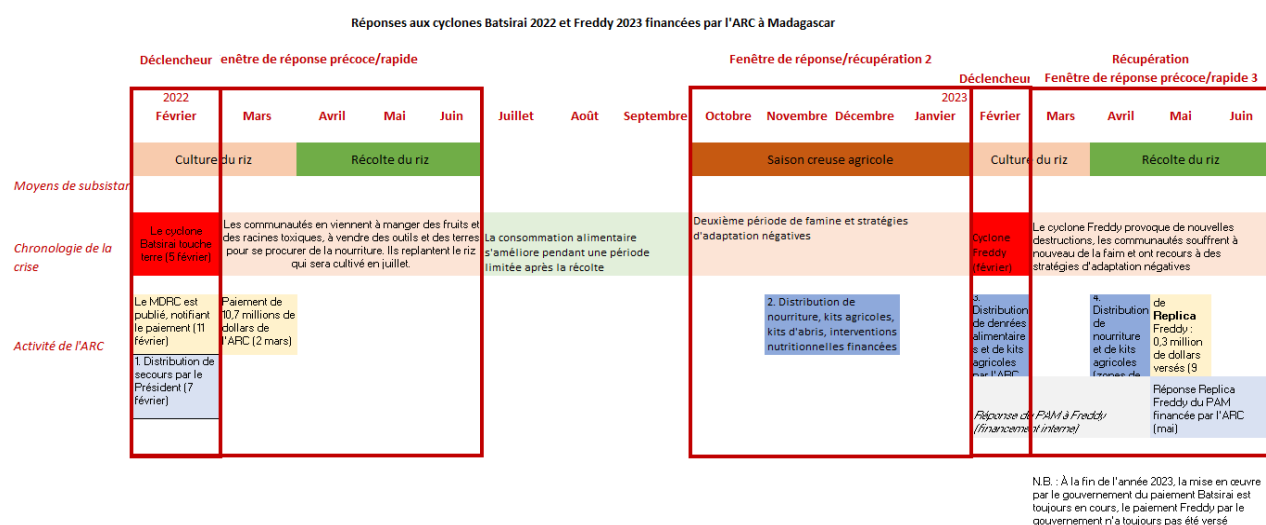
Figure 10 : Calendrier de la réponse à la sécheresse financée par l'ARC au Malawi, 2022



À Madagascar, comme l'illustre la Figure 11, les stratégies de survie ont été beaucoup plus extrêmes que dans les autres pays et se sont concrétisées beaucoup plus rapidement. Les communautés ont signalé que dans les deux semaines qui ont suivi le cyclone Batsirai, les

personnes les plus touchées ont mangé des fruits et des racines pourris pour survivre, Or, certains de ces végétaux étaient toxiques, ce qui aurait entraîné des décès. La "plupart" des personnes interrogées lors des FGD ont déclaré avoir vendu des biens, y compris des terres, et cette stratégie de survie a commencé dès la mi-mars, soit 5 semaines seulement après le cyclone. En revanche, la plupart des bénéficiaires ont commencé à recevoir l'aide financée par l'ARC 9 à 10 mois après le cyclone. Peu ou aucun des bénéficiaires interrogés n'a maintenu un niveau de consommation alimentaire normal : « Lorsque nous ne trouvons pas de riz, nous ne buvions que du café de canne à sucre. Nous avons l'habitude de manger du riz trois fois par jour, mais maintenant nous n'en mangeons plus qu'une fois, le soir, et en petites quantités » (FGD avec des bénéficiaires à Madagascar).

Figure 11 : Réponses aux cyclones Batsirai (2022) et Freddy (2023) financées par l'ARC à Madagascar



Pour toutes les réponses, l'aide financée par l'ARC a permis aux ménages de répondre à des besoins urgents et de maintenir leur consommation alimentaire pendant la durée de l'intervention. Cependant, dans 3 réponses sur 4, cette possibilité a été limitée en raison de la date tardive et de la durée limitée de l'intervention. Aucune variation significative n'a été identifiée entre les ménages, si ce n'est que les ménages les plus importants ont déclaré ne pas être en mesure de couvrir leurs besoins avec l'aide reçue (cela est compréhensible, étant donné que celle-ci était généralement distribuée sous forme de quantité fixe par ménage). De légères variations ont été constatées entre les zones d'intervention, notamment en raison des niveaux d'inflation qui influent sur l'utilité des transferts en espèces pour couvrir les besoins essentiels.

Dans plusieurs contextes, l'emprunt est considéré comme une stratégie d'adaptation positive. En Mauritanie et au Malawi, les bénéficiaires qui savaient qu'ils étaient sur la liste pour recevoir un transfert d'argent ont pu utiliser cette connaissance pour emprunter dans des magasins afin de répondre à des besoins urgents (ce qui leur a permis de recevoir l'aide plus tôt, bien qu'à un certain coût). À Madagascar, l'impossibilité d'emprunter a été signalée comme une vulnérabilité clé affectant les ménages les plus touchés par le cyclone. Au Malawi, l'accès aux prêts par l'intermédiaire des banques villageoises a été cité comme une stratégie d'adaptation essentielle. Les résultats présentent donc une image nuancée de l'emprunt en tant que stratégie d'adaptation importante et parfois privilégiée.

3.10 Comment ces avantages varient-ils d'un individu à l'autre au sein d'un même ménage, notamment en fonction du genre ?

Dans deux des trois pays, des considérations de genre et d'équité sociale ont été intégrées dans les critères de ciblage. Dans les FGD menés séparément avec les hommes et les femmes, les commentaires reçus suggéraient que les femmes bénéficiaient des mêmes avantages que les hommes.

À Madagascar et au Malawi, les interventions ont été ciblées de manière à prendre en compte les considérations de genre et d'équité, ce qui témoigne d'un certain niveau de sensibilisation à la question du genre. Les bénéficiaires prioritaires varient en fonction du type de distribution, les critères étant notamment les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes porteuses de handicaps et les enfants de moins de 5 ans. Cependant, comme indiqué dans les sections précédentes, le ciblage au niveau communautaire n'a pas toujours suivi les plans spécifiés. En outre, le suivi et les rapports de mise en œuvre n'ont pas été ventilés par sexe ou par autre vulnérabilité, ce qui rend difficile l'élimination de tout modèle d'exclusion ou d'inclusion potentiellement lié au genre. Les évaluations de processus au Malawi et en Mauritanie n'ont pas été en mesure d'apporter un éclairage supplémentaire sur les dimensions de genre en raison d'un manque signalé de données dans ces domaines, en partie parce qu'elles ne sont pas explicitement intégrées dans les procédures et les modèles de planification de l'ARC.

En Mauritanie, les considérations de genre et d'équité sociale ne faisaient pas partie des critères de ciblage et les personnes interrogées dans les zones gouvernementales ont également souligné que le quota est le même pour tous les ménages (sur la base d'indicateurs de pauvreté), quel que soit le type de membres du ménage. Cela suggère que les vulnérabilités spécifiques (telles que les porteurs de handicaps ou les ménages dirigés par des femmes) qui peuvent aggraver l'effet d'une crise et nécessiter un soutien supplémentaire ne sont pas actuellement prises en compte dans la conception de l'intervention.

Cependant, le retour d'informations de tous les FGD organisés séparément avec les hommes et les femmes a montré que les femmes bénéficiaient des mêmes avantages que les hommes. Les personnes interrogées au sein de la communauté (y compris les femmes) ont indiqué que les femmes jouaient un rôle important dans la réception et la distribution de l'aide, et que les bénéficiaires étaient ressentis de manière égale au sein du ménage. Selon une personne interrogée, « *L'aide du PAM est généralement gérée par les femmes qui l'orientent vers les besoins du ménage, la nourriture, les soins de santé, les produits d'hygiène* » (FGD avec des bénéficiaires, Maghama). Au Malawi, les parties prenantes du gouvernement au niveau du district ont déclaré que l'assistance alimentaire était particulièrement bénéfique pour les personnes âgées et porteuses de handicaps, car leur capacité à chercher de la nourriture de manière indépendante était limitée.

Q4 : Quels ont été les principaux facteurs expliquant l'ampleur de cette contribution ?

4.1. Comment le canal opérationnel de distribution des décaissements influe-t-il sur la contribution de l'ARC à une distribution plus efficace de l'aide ?

Toutes les réponses examinées ont intégré les fonds de l'ARC dans une réponse plus large, plutôt que de les traiter comme un projet autonome. La protection sociale adaptée aux chocs est un canal de distribution qui présente un potentiel d'amélioration de la fourniture de l'aide, mais les avantages escomptés en termes de rapidité ne se sont pas concrétisés dans l'exemple étudié dans le cadre de cette évaluation. Dans les cas où les fonds de l'ARC ont été entièrement absorbés par l'aide

habituelle pendant la période de soudure, il a été difficile d'identifier les effets de l'ARC sur l'amélioration de l'aide. Dans les cas de Replica du PAM où l'assistance de l'ARC était distincte mais intégrée à la programmation existante (par exemple, des mois supplémentaires d'assistance avant ou après), elle offrait une bonne approche de réaction aux chocs qui tirait parti de la programmation en cours, mais elle était apparemment difficile à gérer. Le préfinancement de l'aide (utilisation de fonds publics ultérieurement remboursés par les fonds de l'ARC) est apparu comme un élément important pour accélérer la fourniture de l'aide.

Les évaluations précédentes de l'ARC OPM ont mis en lumière les défis liés à la conversion d'un financement précoce en une assistance opportune, poussant les pays de l'ARC, et le secteur FRC dans son ensemble, à envisager différents types de canaux de distribution opérationnels pour les décaissements. La protection sociale réactive aux chocs est apparue comme une modalité de mise en œuvre considérée comme potentielle, car les décaissements sont mis en œuvre en augmentant temporairement les programmes de filets de sécurité qui fournissent déjà une assistance régulière (par exemple, des transferts en espèces) à des bénéficiaires pré-identifiés. Dans le cadre de la présente évaluation, l'un des pays de l'étude de cas (le Malawi) a indiqué dans le FIP son intention de canaliser des fonds par le biais du SCTP évolutif, qui est utilisé comme modalité de mise en œuvre du programme national de réponse à l'insécurité alimentaire pendant la période de soudure. Dans la pratique, les fonds de l'ARC ont été utilisés pour une expansion "horizontale" afin d'ajouter de nouveaux bénéficiaires au programme existant. Cependant, il n'est pas évident de savoir dans quelle mesure les structures existantes ont-elles été utilisées, le rapport final de mise en œuvre indiquant que : « *Les transferts en espèces de l'ARC ont été utilisés pour lancer la réponse humanitaire dans les districts ciblés des régions du nord et du centre, alors que les ressources ciblant les bénéficiaires du SCTP par le biais de l'expansion verticale étaient en cours de mobilisation* ». Le retour d'information au niveau communautaire a montré que le ciblage des nouveaux bénéficiaires était lent et contesté, ce qui a entraîné des retards et une mise en œuvre tardive. Dans cet exemple, l'expansion horizontale n'a pas été une approche efficace pour exploiter les avantages rapides attendus d'un programme de protection sociale réagissant aux chocs. En effet, la raison pour laquelle cette option a été choisie au détriment de l'expansion verticale n'est pas claire et la situation aurait peut-être été différente si elle avait été inversée (c'est-à-dire que les fonds de l'ARC ont été utilisés pour une expansion verticale rapide, alors que la collecte de fonds plus lente et le ciblage pour l'expansion horizontale se font en tandem).

Toutes les réponses examinées ont intégré les fonds de l'ARC dans une réponse plus large, plutôt que de les traiter comme un projet autonome. Il s'agit principalement d'une décision opérationnelle raisonnable, compte tenu de l'importance des décaissements (dans la plupart des cas, ils représentent moins de 10 % de l'ensemble des fonds requis), et qui présente également des avantages stratégiques en garantissant que l'ARC contribue à la préparation et à la réponse à la crise au niveau national. Toutefois, la manière dont l'ARC a été intégré a entraîné des différences importantes dans l'impact sur la qualité de la réponse. Dans deux des cinq réponses (Malawi et gouvernement de Mauritanie), l'ARC a été intégrée dans leur programmation habituelle, c'est-à-dire leur assistance annuelle pendant la période de soudure. Dans ces cas, il a été difficile d'identifier les effets de l'ARC sur l'amélioration des délais ou de la qualité de la réponse, au-delà de ce qui aurait pu être obtenu par la collecte de fonds humanitaires traditionnelle basée sur les appels. Les personnes interrogées ont souligné l'expérience significative du gouvernement dans ce type de réponse, suggérant une tendance au *status quo* dans laquelle l'écart par rapport aux méthodes de travail actuelles nécessite un effort et un risque supplémentaires importants. En Mauritanie, l'importance d'une action précoce a été soulignée par toutes les parties prenantes, du niveau national au

niveau communautaire, ce qui a créé un environnement politique favorable à l'expérimentation de différents types de réponses (comme cela s'est produit avec le décaissement du gouvernement en 2014) ; cela n'a pas été le cas au Malawi et pourrait ne pas l'être dans tous les pays.

La réponse Replica du PAM qui a réussi à mettre en œuvre une action précoce en Mauritanie l'a fait en ajoutant l'assistance financée par l'ARC pour financer deux mois de soutien *avant* leur programme normal d'assistance pendant la période de soudure. Ils se sont ainsi appuyés sur l'infrastructure et la programmation déjà en place ou planifiées, adoptant ainsi une approche "sensible aux chocs" pour mener une action précoce, bien qu'elle ne soit pas formellement identifiée comme telle. Au Malawi, les bénéficiaires du cyclone Freddy qui recevaient une aide par l'intermédiaire des fonds internes du PAM ont bénéficié d'un mois supplémentaire d'aide après l'arrivée de Freddy pour la deuxième fois et a déclenché le décaissement d'une petite somme au titre de l'ARC. Cette approche, qui consiste à ajouter l'assistance de l'ARC à la programmation "normale" ou en cours tout en la maintenant distincte dans un délai qui permet de rendre compte de ses effets, est apparue comme un bon modèle pour pouvoir fournir et prouver une réponse rapide. Toutefois, dans la pratique, cela peut s'avérer difficile à gérer. Le PAM a indiqué que les fonds de l'ARC pour le cyclone de Madagascar étaient beaucoup plus compliqués à gérer (par exemple, le FIP et le processus d'établissement de rapports) que les autres sources de financement reçues, en particulier en raison de leur petite taille (300 000 dollars).

Le préfinancement des activités pour accélérer la mise en œuvre est une tendance positive qui s'est dégagée dans tous les pays en ce qui concerne la mise en œuvre opérationnelle. À Madagascar, le Président a procédé à une petite distribution dans les jours qui ont suivi le cyclone, qui a ensuite été attribuée à l'ARC. Au Malawi, la réserve stratégique de céréales a été utilisée pour lancer la distribution de vivres et une partie des ressources de décaissement de l'ARC a ensuite été utilisée pour reconstituer les réserves. En Mauritanie, le "Fond National" nouvellement créé a financé la réponse du gouvernement et a ensuite été remboursé par l'ARC. Le préfinancement apparaît clairement comme un élément important de l'assistance plus rapide de l'ARC. Dans les crises à survenue rapide (cyclones et inondations), l'approche offre le plus grand potentiel, lorsqu'une assistance très rapide est nécessaire, plus rapidement qu'un décaissement de l'ARC ne peut être déployé (10 jours au plus tôt). Cependant, le préfinancement pourrait détourner l'attention de l'importance d'un décaissement plus rapide de l'ARC et présente actuellement un petit élément de risque pour les titulaires de polices en raison de la procédure d'approbation du FIP qui pourrait en théorie rejeter ou demander des modifications d'une activité.

En ce qui concerne les réponses aux cyclones, il ressort de l'expérience de Batsirai que l'environnement opérationnel était très difficile, nécessitant une assistance rapide dans un contexte de besoins importants et de contraintes d'accès. Si le préfinancement peut contribuer à débloquent certains problèmes administratifs liés à la réception et au déblocage des fonds, des niveaux élevés de capacité opérationnelle sont également nécessaires pour programmer d'importants volumes de financement dans le cadre de la "phase d'aide". Les parties prenantes ont indiqué que le gouvernement malgache l'avait reconnu très tôt et que cela se reflétait dans la décision d'"absorber" l'important décaissement en incluant des activités de reconstruction dans leurs PC, mais qu'il était peu probable que ces activités soient réalisables dans les délais de six mois prévus pour la mise en œuvre de l'ARC. L'expérience du gouvernement malgache en matière d'indemnisation des victimes du cyclone montre qu'il a quelque peu ignoré les lignes directrices et qu'il travaille selon sa propre interprétation de la manière dont les fonds devraient être utilisés, comme en témoignent l'indemnisation toujours en cours un an et demi plus tard et le retard dans

l'accès à la deuxième indemnisation du cyclone Freddy. Il existe peut-être des possibilités non réalisées de mieux exploiter les liens entre le financement précoce, les capacités disponibles, les différentes fenêtres d'opportunité pour l'assistance et l'échelonnement potentiel des rôles entre les partenaires de Replica (couvrant peut-être les fenêtres antérieures) et le gouvernement.

4.2. Quel a été le rôle des choix de conception technique dans l'efficacité des décaissements de l'ARC ?

Les registres sociaux offrent des avantages potentiels considérables en termes de délais et d'efficacité, en accélérant le ciblage plutôt qu'en procédant à des enregistrements maison par maison basés sur la communauté, mais uniquement s'ils sont tenus à jour. Le choix entre le transfert en espèces et la distribution de vivres a été largement commenté par les parties prenantes gouvernementales et les personnes interrogées au sein des communautés. Les résultats ont laissé voir les avantages qui consiste à déployer une approche plus flexible susceptible d'ajuster les modalités en fonction de variables telles que les prix du marché, l'accès aux marchés et les vulnérabilités individuelles telles que le handicap. Le modèle de l'ARC, qui suppose que les fonds de l'ARC seront utilisés en premier, tandis que d'autres sources de financement seront mobilisées pour couvrir le reste de la saison, est remis en question dans les situations où aucun autre financement ne se matérialise et où les fonds sont donc trop dispersés pour obtenir les effets souhaités au niveau des ménages.

- **Ciblage à l'aide de registres sociaux**

Les registres sociaux ont été utilisés pour faciliter le ciblage dans deux pays sur trois. Ils offrent des avantages potentiels considérables en termes de délais et d'efficacité, en accélérant le ciblage plutôt qu'en procédant à des enregistrements maison par maison basés sur la communauté. C'est ce qui a été observé en Mauritanie, où des critères de vulnérabilité harmonisés ont été élaborés par le gouvernement et les partenaires au niveau national, puis introduits dans une base de données en ligne qui, en l'espace de 48 heures, a pu produire des listes de bénéficiaires répondant à ces critères dans les zones géographiques d'intervention prévues. Au Malawi, les avantages temporels ont été moins évidents, car le ciblage à l'aide du registre social était plus contesté et donc sujet à des retards et à des changements au niveau local.

Dans les deux pays, des problèmes ont été signalés avec précision et les informations n'étaient pas à jour (par exemple, certaines données n'avaient pas été mises à jour depuis cinq ans). Des erreurs d'exclusion et d'inclusion ont ainsi été signalées par les communautés, tandis que des préoccupations concernant l'approche ont également été exprimées par les parties prenantes infranationales.

La mise à jour des registres sociaux est importante dans un contexte de grande vulnérabilité où les gens peuvent rapidement tomber dans la pauvreté (par exemple, à la suite du décès ou de la maladie d'un soutien de famille), mais elle exige aussi beaucoup d'efforts, de ressources et de coordination entre les partenaires. Lorsque de tels systèmes sont en place (comme en Mauritanie), ils ont montré un potentiel significatif pour accélérer la mise en œuvre et faciliter une réponse rapide, mais seulement s'ils sont tenus à jour.

- **Transferts en espèces ou distribution de vivres**

Un choix clé de la conception, largement commenté par les parties prenantes gouvernementales et les bénéficiaires, a été l'utilisation des transferts en espèces plutôt que de la distribution de vivres pour maintenir la consommation et le bien-être des ménages. L'aide financière s'est avérée plus rapide à mettre en œuvre dans certaines circonstances (moins de retards dans la passation des marchés) et la plupart des bénéficiaires ont estimé qu'elle était mieux à même de répondre à la diversité de leurs besoins urgents. Toutefois, l'utilisation des transferts en espèces a suscité des inquiétudes chez certaines parties prenantes du gouvernement, qui pensaient qu'ils seraient mal dépensés. D'autre part, certaines communautés estimaient qu'ils n'étaient pas adaptés aux personnes porteuses de handicaps, lesquelles ne pouvaient pas se déplacer pour acheter de la nourriture, et que les coûts de transport n'étaient pas forcément pris en compte. Les distributions de vivres ont été appréciées dans les régions où le maïs était rare et vendu au prix fort, en raison de la facilité avec laquelle elles pouvaient être partagées au sein des ménages ou entre eux (au profit d'une réduction des conflits). Cela dit, certains bénéficiaires ont déclaré avoir dû vendre de la nourriture pour répondre à d'autres besoins urgents.

L'approche flexible adoptée au Malawi s'est révélée être un choix de conception pratique, dans lequel les distributions de maïs et d'argent ont été mises en œuvre en fonction des niveaux d'inflation sur les marchés, qui ont été suivis tout au long de la période de soudure, la modalité de mise en œuvre s'adaptant à l'évolution des conditions.

- **Valeur de l'aide par ménage**

La valeur de l'aide reçue par ménage est apparue comme un choix de conception clé ayant un impact sur l'efficacité de l'aide financée par l'ARC. Dans les deux réponses gouvernementales à la sécheresse (Mauritanie et Malawi), la réponse a couvert l'équivalent de 2 à 3 mois de besoins sur une période de soudure de plus de 5 mois (la période de soudure a commencé plus tôt en raison des conditions de sécheresse). Les communautés ont indiqué qu'un calendrier plus précoce pour la même assistance aurait été une amélioration, mais nous pouvons supposer que cela n'aurait pas éliminé l'adaptation négative, étant donné que de nombreux mois resteraient non couverts. Les programmes Replica du PAM ont fourni une assistance plus soutenue (combinant l'action financée par l'ARC avec d'autres programmes en cours) à un plus petit nombre de ménages au fil du temps, ce qui a eu un impact plus important par ménage. Toutefois, les gouvernements seront probablement soumis à une pression plus forte que les partenaires humanitaires pour étendre l'aide à un plus grand nombre de zones géographiques dans le besoin. Cela impacte sur l'efficacité du modèle d'action précoce de l'ARC, qui est conçu en supposant que les fonds de l'ARC seront utilisés en premier, tandis que d'autres sources de financement seront mobilisées pour couvrir le reste de la saison. Cela n'a pas toujours été le cas et, dans certaines régions, l'aide financée par l'ARC était la seule forme d'aide reçue. Cela peut également expliquer pourquoi certains pays comme le Malawi choisissent activement d'attendre pour mettre en œuvre leurs fonds ARC pendant la période de soudure, qui est celle où les besoins sont les plus importants, plutôt que de chercher à exploiter les possibilités d'actions de protection plus précoces.

Lorsque d'importants volumes de fonds étaient disponibles (à Madagascar), les systèmes n'étaient pas en place pour décaisser et cibler ces fonds de manière efficace et opportune. Cela signifie que la suffisance de l'aide déclarée par les ménages est restée un problème, peu ou pas de ménages bénéficiaires étant en mesure de préserver leur consommation alimentaire. Dans l'exemple de Madagascar, et dans d'autres FIP étudiés, les activités sont souvent planifiées séparément sans qu'il soit possible d'apprécier l'ensemble de l'aide dont bénéficiera chaque ménage. Il est important de spécifier correctement l'ensemble de l'aide à

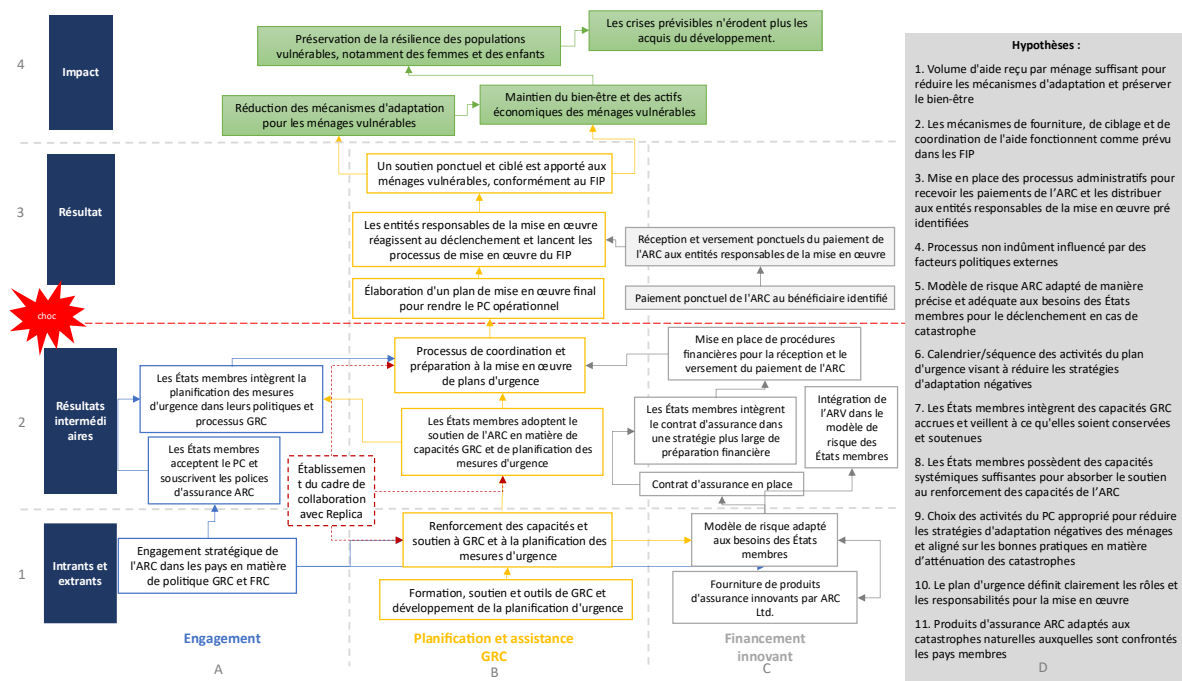
recevoir par ménage et de disposer d'un financement suffisant par le biais d'un décaissement afin de ne pas trop disperser l'aide.

4.3 Conclusions : Synthèse

L'équipe a examiné la TdC au niveau national, comme indiqué à la Section 2.4 et reproduit dans Figure 12 ci-dessous en fonction des résultats de l'évaluation. Nous avons évalué dans quelle mesure les éléments probants démontraient que les TdC étaient respectées à chaque étape pour l'échantillon de pays inclus dans l'évaluation. Le cas échéant, les groupes de travail avaient déjà évalué la contribution relative de l'ARC et d'autres facteurs aux changements observés.

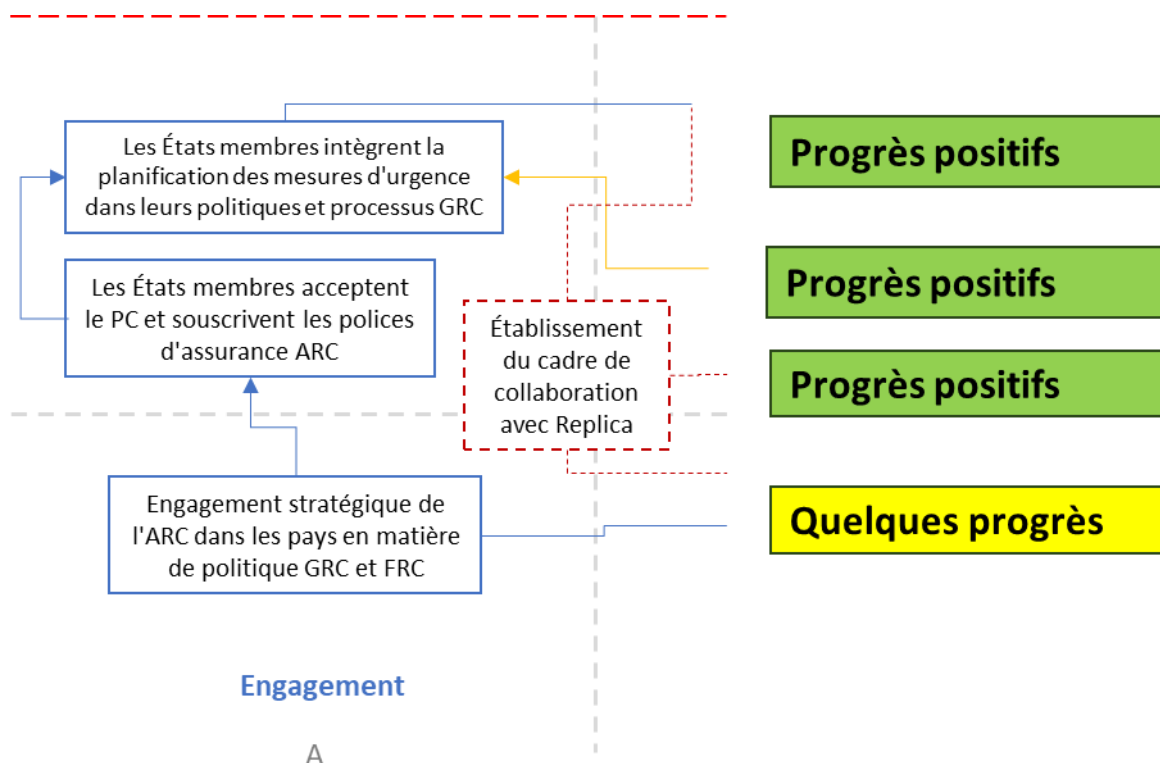
Les progrès ont été mesurés par rapport à l'échelle indiquée dans la Section 3, où le vert indique des progrès positifs, l'orange indique certains progrès mais aussi des défis, et le rouge indique peu de progrès et des défis importants.

Figure 12 : La TdC de l'ARC



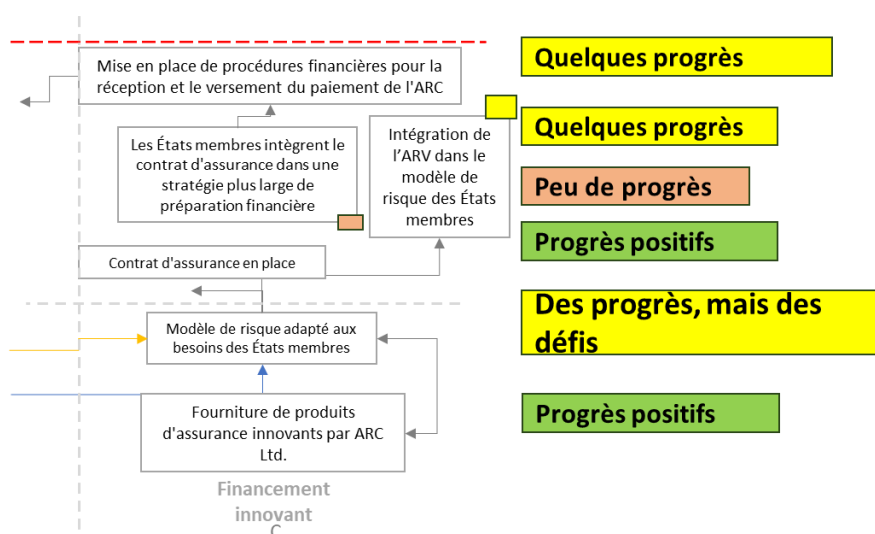
AVANT LE CHOC

Figure 13 : L'engagement de l'ARC avant un choc (section de la TdC de l'ARC)



D'après l'examen des apports et de l'étape AVANT le CHOC, nous avons constaté qu'en termes d'ENGAGEMENT, il y a eu des progrès dans l'engagement stratégique du pays par l'ARC en ce qui concerne la politique de GRC et de FRC, et des progrès positifs ont été réalisés par les États membres en développant et en approuvant des PC et en achetant des polices d'assurance de l'ARC, l'établissement d'un cadre pour la collaboration Replica, et les États membres intégrant la planification d'urgence dans leurs politiques et processus de GRC (voir Figure 13).

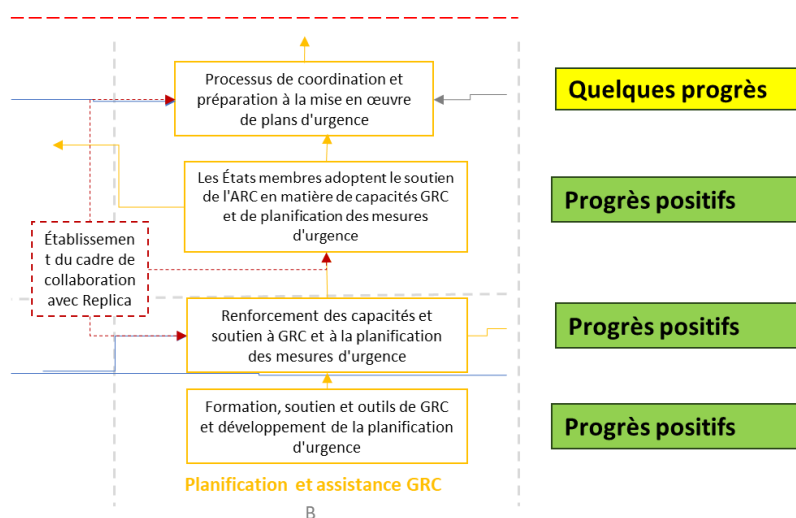
Figure 14 : Financement innovant (section de la TdC de l'ARC)



En ce qui concerne le FINANCEMENT INNOVANT (Figure 14), nous avons constaté des progrès positifs dans la fourniture de produits d'assurance innovants par ARC Ltd. L'adaptation du modèle de risque aux besoins des États membres a progressé, mais elle s'est heurtée à des difficultés importantes (comme décrit dans les parties précédentes de la Section 4). La mise en place de contrats d'assurance a progressé de manière positive (il convient toutefois de noter que l'échantillon a été constitué à partir de pays qui ont effectué des décaissements et qui, par conséquent, ont mis en place des contrats d'assurance de par leur conception). Toutefois, il semble que les États membres n'intègrent pas le contrat d'assurance dans des stratégies plus larges de préparation financière. Des procédures financières sont mises en place uniquement dans une certaine mesure pour la réception et le versement des décaissements de l'ARC. Des progrès ont été réalisés dans l'intégration de l'ARV dans les systèmes d'alerte précoce des États membres, en tant qu'élément d'un système plus large.

LA PLANIFICATION ET L'ASSISTANCE EN MATIÈRE DE GRC (Figure 15) présente les progrès les plus positifs dans l'ensemble. Des progrès positifs ont été réalisés en ce qui concerne la formation, le soutien et les outils relatifs à la GRC et à la planification des mesures d'urgence. Des progrès positifs ont également été réalisés en matière de renforcement des capacités et de soutien à la GRC et à la planification des mesures d'urgence. En outre, des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne l'adoption par les États membres de ce soutien aux capacités de l'ARC concernant la planification de la GRC et des mesures d'urgence. En conséquence, des progrès ont été réalisés en termes d'amélioration des processus de coordination générale et de leur préparation à la mise en œuvre de plans d'urgence.

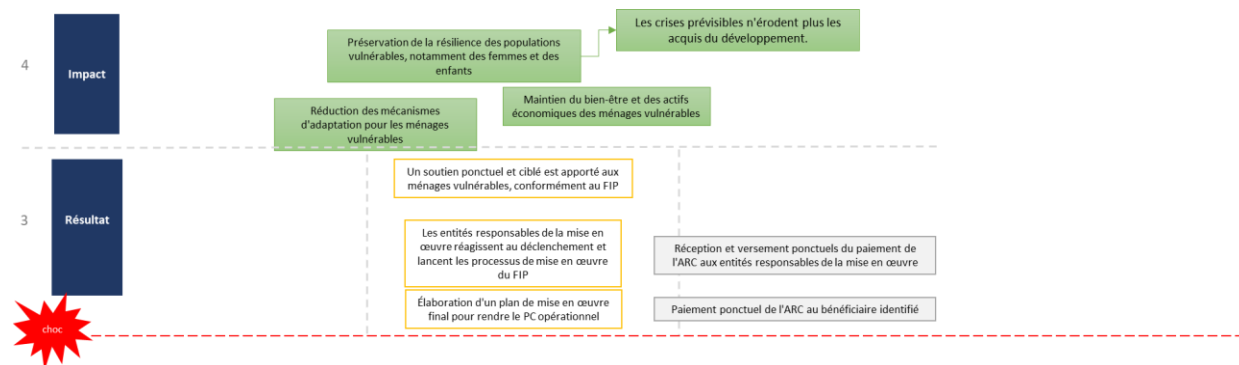
Figure 15 : Planification et assistance en matière de gestion des risques de catastrophes (GRC) (section de la TdC de l'ARC)



APRÈS LE CHOC

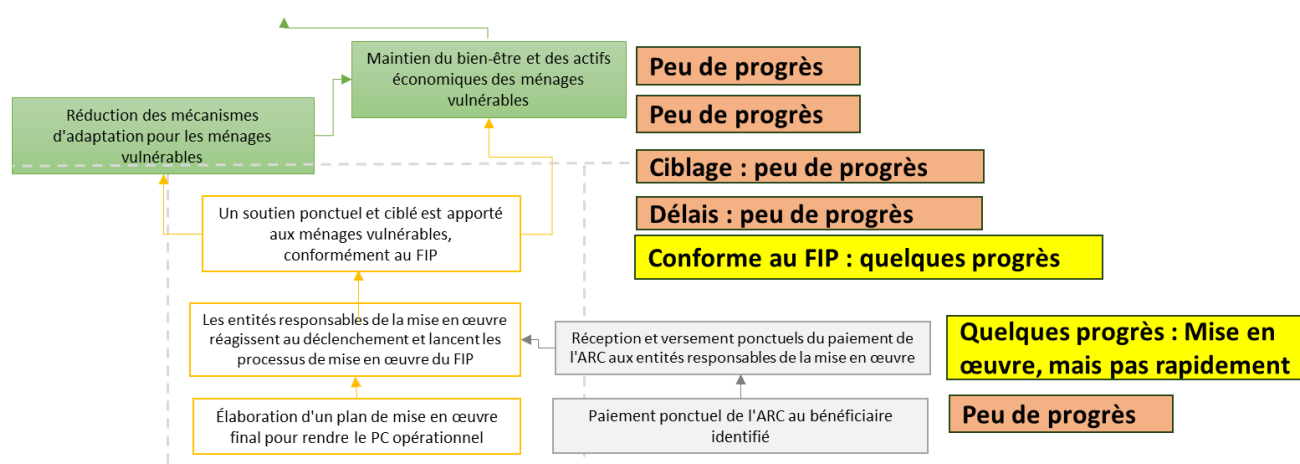
Les progrès ont été beaucoup moins importants dans les événements qui suivent la sécheresse ou les cyclones, comme le montre la Figure 16.

Figure 16 : L'engagement de l'ARC après un choc (section de la TdC de l'ARC)



Bien que des progrès aient été réalisés dans l'élaboration des FIP pour rendre opérationnels les PC, les décaissements de l'ARC aux bénéficiaires identifiés n'ont souvent pas été effectués en temps voulu. Alors que les activités décrites dans le FIP sont largement mises en œuvre comme prévu, le décaissement de l'ARC aux agences de mise en œuvre a souvent été lent. En outre, peu de progrès ont été accomplis en termes de ciblage et de délais de fourniture de l'aide aux ménages vulnérables, conformément aux FIP (voir Figure 17). En conséquence, peu de progrès ont été réalisés au niveau de l'impact, les ménages vulnérables n'ayant pas réduit de manière substantielle leurs mécanismes d'adaptation négatifs, ce qui a limité leur capacité à conserver leurs actifs économiques. Comme le suggère la réponse à la QE 3.9 : « *l'aide a été fournie trop tard pour empêcher les stratégies de survie qui, selon les communautés, étaient déjà pleinement mises en œuvre au moment de l'arrivée de l'aide. Il s'agissait non seulement de réduire la consommation alimentaire ou de contracter des emprunts, mais aussi d'appliquer les stratégies d'adaptation les plus préjudiciables à la résilience à long terme, telles que la vente de biens, notamment de bétail ou d'articles ménagers* ».

Figure 17 : Évaluation des conséquences et de l'impact post-choc (section de la TdC de l'ARC)



En termes d'HYPOTHÈSES, les hypothèses relatives aux capacités des États et à la qualité de la plupart des processus de l'ARC se vérifient pour l'essentiel, c'est-à-dire qu'elles se

maintiennent : (8) Les États membres ont des capacités systémiques suffisantes pour absorber le soutien au renforcement des capacités de l'ARC ; (9) Le choix des activités dans le PC est approprié pour réduire les stratégies de survie des ménages et s'aligne sur les bonnes pratiques en matière d'atténuation des catastrophes ; (10) Le PC définit clairement les rôles et les responsabilités pour la mise en œuvre ; (11) Les produits d'assurance de l'ARC sont pertinents pour les catastrophes naturelles auxquelles les pays membres sont confrontés.

Les hypothèses concernant la mise en œuvre des plans d'assistance et la garantie que l'assistance est conçue pour être fournie en temps utile ne sont souvent que partiellement vérifiées. Il s'agit notamment de : (2) Les mécanismes de fourniture, de ciblage et de coordination de l'aide fonctionnent comme prévu dans les FIP ; (3) Des processus administratifs sont en place pour recevoir les décaissements de l'ARC et les distribuer aux entités responsables de la mise en œuvre préalablement identifiées ; (6) Le calendrier et l'enchaînement des activités dans le PC sont pertinents pour réduire l'adaptation négative ; (7) Les États membres intègrent et veillent à ce que les capacités accrues de GRC soient conservées et maintenues.

Les hypothèses qui ne sont généralement pas retenues concernent la distribution effective de l'aide et des ARV. En détail : (1) Le volume d'aide reçu par les ménages est suffisant pour réduire les mécanismes d'adaptation et maintenir le bien-être ; (4) les processus ne sont pas indûment influencés par des considérations politiques ; (5) Le modèle de risque de l'ARC est adapté de manière précise et adéquate aux besoins des États membres. Les hypothèses et leur notation RAG sont présentées dans la Figure 18 ci-dessous.

Figure 18 : Notation RAG des hypothèses (section de la TdC)

Hypothèses :	
1. Volume d'aide reçu par ménage suffisant pour réduire les mécanismes d'adaptation et préserver le bien-être	Pas de validité générale
2. Les mécanismes de fourniture, de ciblage et de coordination de l'aide fonctionnent comme prévu dans les FIP	Validité partielle
3. Mise en place des processus administratifs pour recevoir les paiements de l'ARC et les distribuer aux entités responsables de la mise en œuvre pré-identifiées	Validité partielle
4. Processus non indûment influencé par des facteurs politiques externes	Pas de validité générale
5. Modèle de risque ARC adapté de manière précise et adéquate aux besoins des États membres pour le déclenchement en cas de catastrophe	Pas de validité générale
6. Calendrier/séquence des activités du plan d'urgence visant à réduire les stratégies d'adaptation négatives	Validité partielle
7. Les États membres intègrent des capacités GRC accrues et veillent à ce qu'elles soient conservées et soutenues	Validité partielle
8. Les États membres possèdent des capacités systémiques suffisantes pour absorber le soutien au renforcement des capacités de l'ARC	Validité majoritaire
9. Choix des activités du PC approprié pour réduire les stratégies d'adaptation négatives des ménages et aligné sur les bonnes pratiques en matière d'atténuation des catastrophes	Validité majoritaire
10. Le plan d'urgence définit clairement les rôles et les responsabilités pour la mise en œuvre	Validité majoritaire
11. Produits d'assurance ARC adaptés aux catastrophes naturelles auxquelles sont confrontés les pays membres	Validité majoritaire

D

5 Conclusions, leçons et recommandations

5.1 Conclusions

L'ARC a apporté une contribution significative à la préparation des pays, en particulier dans deux domaines spécifiques et importants : 1) elle a contribué à renforcer la coordination entre les Ministères de l'Agriculture et entre les gouvernements et certaines parties prenantes non gouvernementales par l'intermédiaire des GTT ; et 2) elle a renforcé la planification de la réponse à travers l'élaboration des PC et des FIP. Ces améliorations ont contribué à renforcer la préparation des pays de manière plus générale, au-delà du simple respect des exigences des processus de l'ARC. Les polices d'assurance ARC renforcent la préparation financière, mais, bien qu'elles ne soient pas censées financer une réponse globale, elles ne représentent généralement qu'une fraction modeste - environ un cinquième ou moins - des besoins totaux. Il est à craindre que la souscription de polices, dans certains pays au moins, soit fortement tributaire de subventions.

Toutefois, pour que les objectifs de l'ARC soient atteints, des meilleures capacités gouvernementales sont également nécessaires dans d'autres aspects de la GRC et des systèmes de FRC. Certains relèvent du mandat de l'ARC. L'ARC a développé une certaine capacité à utiliser l'ARV, mais il s'agit d'un modèle complexe qui nécessite un soutien continu important. Les ressources limitées de l'ARC sont mises à rude épreuve et certains États membres restent très préoccupés par ses performances. D'autres capacités des gouvernements, notamment le ciblage et la fourniture rapides de l'aide, le suivi, l'évaluation et l'intégration de l'aide de l'ARC dans une préparation financière plus large, sont également essentielles pour atteindre les objectifs de l'ARC. Cependant, il y a des limites au soutien que l'ARC peut apporter compte tenu de son mandat, de ses atouts techniques et de ses ressources. D'autres partenaires dans les pays, notamment le PAM et la Banque mondiale, complètent parfois le soutien de l'ARC.

Si la planification et la coordination ont été renforcées, la plupart des réponses n'ont pas été plus rapides que la réponse "traditionnelle" dans des crises comparables, bien qu'elles aient souvent respecté le KPI du délai de 120 jours entre le décaissement et l'aide. Des retards importants ont été enregistrés dans le processus entre le déclenchement et le décaissement, en raison des procédures du gouvernement et de l'ARC, ainsi que dans la fourniture effective de l'aide une fois que le décaissement a été reçu. Dans certains cas, les retards de livraison étaient dus à une capacité limitée d'acheminement rapide de l'aide, mais dans un autre cas, l'aide devait être fournie plus tard en raison de l'absence d'autres fonds pour la période de soudure. En conséquence, l'assistance fournie a permis de répondre aux besoins urgents, mais la plupart des réponses ont été apportées trop tard pour produire les effets escomptés en empêchant le recours à des stratégies de survie. Si le type d'aide est généralement considéré comme approprié, des problèmes se sont posés également en matière de ciblage, qui, bien souvent, n'ont pas suivi les plans. L'ARC a dû faire face à des difficultés particulières au cours de cette période en raison de problèmes de risque de base avec l'ARV, mais des retards sont observés même lorsque ces cas sont exclus. L'un des décaissements effectués dans le cadre d'une étude de cas - en faveur du PAM en Mauritanie - a été utilisé avec succès pour fournir une aide avant le soutien habituel de la période de soudure, ce qui montre que le soutien de l'ARC peut fonctionner comme prévu.

Les cyclones sont évidemment très différents des sécheresses. Ils se manifestent rapidement et ont parfois des effets catastrophiques immédiats sur les ménages.

L'assistance doit être mobilisée avec beaucoup moins de préavis, tandis que les préparatifs et la logistique sont souvent plus difficiles en raison des dommages subis par les infrastructures. La réparation des infrastructures est souvent un élément essentiel de la réponse. À Madagascar, le soutien apporté par l'ARC n'a pas permis au gouvernement d'apporter une réponse efficace et rapide. Les raisons en sont complexes, mais comprennent la lenteur des procédures financières du gouvernement, soulignée par le fait que le partenaire Replica a été en mesure de fournir une assistance à Madagascar beaucoup plus rapidement que le gouvernement, ainsi que des divergences d'opinion sur l'utilisation appropriée des décaissements. Dans l'ensemble, cela soulève la question de savoir si les processus actuels de l'ARC sont adaptés aux cyclones ou à d'autres catastrophes à déclenchement rapide et si les objectifs du soutien de l'ARC sont pertinents et clairs pour tous les partenaires.

En ce qui concerne la période couverte par la présente évaluation, il va sans dire que les systèmes de rapport et de MEL de l'ARC n'ont pas fonctionné comme prévu. Les rapports gouvernementaux attendus et les informations sur les indicateurs identifiés dans les FIP n'étaient généralement pas disponibles. Des évaluations de processus ont été réalisées pour un nombre très restreint de décaissements, et celles qui ont été entreprises n'étaient pas en mesure d'évaluer la dimension de genre parce que celle-ci n'était pas prise en compte dans les plans de l'ARC ou dans les modèles de rapport. Cela réduit la responsabilité et limite les possibilités d'apprentissage et d'amélioration de l'ARC et des États membres.

Les interventions devaient généralement être ciblées pour refléter les considérations de genre et d'équité. Cependant, dans les pays étudiés, le ciblage au niveau communautaire n'a pas toujours suivi les plans ; de plus, le suivi et les rapports n'ont pas été ventilés par sexe ou par d'autres vulnérabilités. Les bénéficiaires n'ont pas fait état de différences entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la réception et la pertinence de l'aide fournie.

5.2 Recommandations

Un certain nombre de recommandations sont formulées à l'intention des États membres, de l'ARC et d'autres parties prenantes, dans la mesure où la réalisation de l'objectif global de l'ARC dépend de toutes ces parties. Étant donné que l'Agence et Ltd doivent travailler de manière efficace et coordonnée pour mettre en œuvre la TdC de l'ARC, la plupart des recommandations s'appliquent aux deux organisations. Lorsqu'elles ne s'appliquent qu'à une seule d'entre elles, le texte le précise.

Il est reconnu que la mise en place et le renforcement des systèmes gouvernementaux, qui constituent un élément fondamental de la TdC de l'ARC, nécessitent souvent beaucoup de temps et de ressources.

Certaines de ces recommandations renforcent ou développent celles formulées dans la deuxième évaluation formative, qui s'est achevée en 2022, tandis que d'autres font écho aux recommandations formulées dans la première évaluation formative de 2017.

L'ARC a accepté ces recommandations et est en train d'y répondre par un plan de deux ans. Cette évaluation n'a pas examiné les réponses de l'ARC étant donné le court intervalle entre la FE2 et cette évaluation. Il est admis que l'ARC peut parfois répondre à certaines des recommandations formulées ici et il est supposé que la réponse de la direction de l'ARC le mentionnera si c'est le cas. Des recommandations ont également été formulées à l'intention

des États membres dans le cadre de la deuxième évaluation formative, et certains d'entre eux sont peut-être en train d'y répondre.

Les recommandations portent d'abord sur la lutte contre la sécheresse, puis sur les cyclones.

Réponse à la sécheresse

États membres :

1) Accélérer le temps de réponse, de l'identification initiale de la sécheresse à l'apport de l'assistance aux bénéficiaires.

FE2 recommandé : « Les gouvernements doivent trouver des moyens d'**accélérer leur réaction** entre le moment où ils reçoivent un décaissement et celui où l'aide parvient aux bénéficiaires. Cela devrait inclure une amélioration de la planification d'urgence et des capacités de réaction, ainsi que d'autres formes de préparation, y compris une attention spécifique pour la gestion des finances publiques (comme la création de comptes bancaires dédiés avant les décaissements), afin que les gouvernements soient prêts à agir dès que les fonds de l'ARC sont libérés. Il peut également être utile d'envisager des **modèles d'intervention** qui peuvent contribuer à accélérer la réponse, par exemple en réduisant la complexité de l'intervention. » (OPM, 2022, p119)

En ce qui concerne l'intervalle entre la réception du décaissement et l'intervention, l'évaluation actuelle recommande ce qui suit.

- Les États membres devraient donner suite aux recommandations ci-dessus. Les États membres doivent **veiller à ce que les systèmes de gestion des fonds, de ciblage, d'achat et de distribution de l'aide soient mis en place et puissent être activés bien avant l'arrivée des décaissements**. Il s'agit d'une assistance fournie sous forme de transferts d'argent, de distribution de vivres (par exemple, par le biais des réserves stratégiques de céréales) ou d'autres formes d'aide. La distribution doit utiliser les systèmes existants dans la mesure du possible - par exemple, les registres sociaux pour le ciblage lorsque les informations sont suffisamment à jour, et les systèmes de protection sociale par transfert d'argent pour la fourniture de l'assistance, bien qu'elle ne doive pas normalement se limiter aux bénéficiaires actuels de ces systèmes.
- Les États membres devraient **explorer des mécanismes permettant d'utiliser plus intentionnellement le préfinancement**, les ressources propres des gouvernements étant mobilisées rapidement sachant qu'elles seront remboursées par le décaissement de l'ARC, lorsque celui-ci est retardé. Toutefois, cela ne devrait pas détourner l'attention portée à l'accélération du processus de décaissement existant.
- Les États membres doivent veiller à ce que l'**importance d'une action rapide et l'urgence de sa mise en œuvre soient largement comprises et approuvées par l'ensemble du gouvernement**. Cela devrait être facilité par la mise en place et la communication d'une compréhension claire des besoins et des stratégies d'adaptation de la communauté tout au long de la période de crise. Dans le cas contraire, les systèmes risquent d'adopter par défaut les modes "normaux" de programmation des réponses.

L'évaluation actuelle recommande également de **(2) réduire le temps entre l'identification d'une sécheresse et la réception initiale du décaissement de l'ARC**, car il y a souvent des retards importants à ce stade. L'ARC et les États membres doivent prendre des mesures pour s'en assurer. Pour les États membres, il s'agit de s'assurer que les systèmes

nationaux mettent rapidement en œuvre les étapes requises par le FIP, par exemple en évitant un long processus d'évaluation des besoins.

Les États membres devraient chercher des moyens de **(3) collaborer plus étroitement avec les organisations basées dans les pays**, y compris les partenaires ARC Replica, dont l'expertise peut les aider à accroître l'efficacité de leur soutien, conformément aux recommandations de FE2. Il s'agit notamment de faire davantage appel à ces partenaires pour aider à développer les capacités des gouvernements. Il faudrait également veiller à ce que la planification englobe l'ensemble du programme d'aide, en reconnaissant que le soutien financé par l'ARC ne représente généralement qu'une fraction modeste des besoins. Lorsque les États membres peinent à fournir une assistance rapide, les partenaires Replica peuvent être utilisés à titre provisoire pour combler les lacunes jusqu'à ce que les capacités du gouvernement se soient renforcées.

Les États membres doivent également **(4) améliorer leur capacité à mettre en œuvre des processus de ciblage, en prêtant une attention particulière aux questions de genre et d'équité, renforcer leurs systèmes de suivi et d'évaluation et mieux institutionnaliser les capacités développées grâce au soutien de l'ARC**, comme le recommande la FE2. La prise en compte de la dimension de genre peut être facilitée par la promotion d'une compréhension de base des impacts différentiels des crises sur les genres, qui devraient être pris en compte dans la conception et la mise en œuvre de toute initiative. Cela peut être réalisé à travers (i) des études ou des analyses pour examiner le contexte de genre et (ii) des données de vulnérabilité ventilées par sexe pour alimenter la conception et le ciblage des programmes.

Les États membres devraient examiner attentivement le niveau où est « hébergée » la relation ARC dans le gouvernement (par exemple, entre l'Office du Premier Ministre ou une agence de mise en œuvre) et **(5) travailler activement à la socialisation de l'ARC dans les différents ministères**, afin de faciliter les effets catalytiques plus larges que l'ARC peut apporter. Il existe des compromis entre les différents sites et les États doivent être conscients non seulement de ces compromis, mais aussi -dans la mesure du possible -, des problèmes de communication et de collaboration qui se posent souvent entre les différentes parties gouvernementales.

ARC :

(6) Identifier et mettre en œuvre des moyens de rationaliser et d'accélérer le processus d'approbation des FIP.

Sur la base de l'analyse présentée dans ce rapport, l'ARC doit analyser les causes des retards d'approbation des FIP et déterminer comment les supprimer. Il est probable que cela impliquera de réduire le nombre de processus d'approbation requis, puisque chaque étape tend à introduire des retards. Il pourrait être nécessaire de modifier le niveau auquel les FIP sont approuvés - c'est actuellement le cas au niveau du conseil d'administration pour l'Agence et pour Ltd. Cela pourrait également impliquer une plus grande « pré-autorisation » dans le processus PO. L'ARC devrait également veiller à ce que l'abandon de l'ensemble de données de la NOAA n'entraîne pas de retards supplémentaires dans le processus d'élaboration du projet de PIF.

L'examen devrait également porter sur la manière dont les modèles d'orientation, de planification et de rapport de l'ARC (FIP, PO et rapports finaux) peuvent garantir une **plus grande clarté et une plus grande responsabilité en ce qui concerne les activités liées au genre, au suivi et à l'évaluation**, sans pour autant ralentir le processus FIP.

(7) Convenir d'un processus normalisé et plus rapide pour traiter les événements liés au risque de base .

Les décaissements effectués en cas de risque de base peuvent compromettre la raison d'être de l'assurance paramétrique. Néanmoins, une série de décaissements effectués à la suite de problèmes liés à l'ARV et aux données de la NOAA dont il dépendait ont été retardés pendant que l'ARC s'efforçait de résoudre le problème. Bien que l'on ne s'attende pas à ce qu'il se répète à cette échelle, des événements similaires se sont produits à plus petite échelle et l'ARC devrait examiner si des enseignements peuvent être tirés de ces expériences afin que toute résolution soit rapide et transparente.

(8) Aider les gouvernements bénéficiaires à améliorer leurs réponses à la sécheresse.

FE2 recommandé : « L'Agence ARC doit **identifier des stratégies pour aider les gouvernements bénéficiaires à améliorer la mise en œuvre de leur réponse à la sécheresse** - en particulier la fourniture d'un soutien opportun, suffisant et bien ciblé. Il faut pour cela tirer systématiquement les enseignements des évaluations de processus et mettre davantage l'accent sur la mise en place et le suivi de l'assistance. (OPM, 2022, p113).

Cette évaluation réitère cette recommandation et, outre les recommandations spécifiques formulées à ce sujet dans le document FE2, recommande ce qui suit.

- L'ARC devrait étudier les moyens d'aider les États membres à **recourir davantage au préfinancement gouvernemental sur la base de l'attente d'un remboursement par le biais des décaissements de l'ARC**. Toutefois, cela ne devrait pas se faire par l'introduction d'un processus supplémentaire, qui pourrait potentiellement introduire des retards additionnels, et ne doit pas réduire l'attention portée à l'accélération du processus de décaissement existant.
- L'ARC devrait contribuer à faire en sorte que les **pouvoirs publics comprennent et acceptent largement l'importance d'une action précoce et l'urgence requise pour la mettre en œuvre**, comme indiqué ci-dessus dans les recommandations aux États membres, sur la base d'une compréhension claire des besoins de la communauté et des stratégies d'adaptation tout au long de la période de crise. Les PC et les FIP devraient systématiquement prévoir des interventions précoces plutôt que d'utiliser les décaissements de l'ARC pour financer une réponse normale à la période de soudure.
- Encourager l'**identification, au niveau national, des fenêtres d'opportunité pour une action précoce, sur la base d'un calendrier saisonnier/de crise spécifié**, que l'assistance financée par l'ARC entend respecter et les documenter dans les modèles OP/FIP de l'ARC. Ces documents devraient être utilisés pour identifier concrètement le calendrier prévu pour l'assistance aux bénéficiaires. Il pourrait alors servir de base à la définition et à l'évaluation du respect des délais, plutôt que d'utiliser un objectif uniforme de 120 jours.

(9) FE2 a recommandé à l'Agence de l'ARC de développer une **approche plus stratégique et systématique du renforcement des capacités** et d'examiner dans quelle mesure le renforcement des capacités peut être entrepris par le biais d'une stratégie plus rentable, en recourant davantage aux agences humanitaires et aux programmes multilatéraux dans les pays. Sur cette base, et en plus des recommandations détaillées formulées dans le document FE2, cette évaluation recommande que **l'ARC clarifie et délimite son mandat de développement des capacités et les ressources disponibles pour le renforcement des capacités**, afin d'identifier ce que l'ARC s'engage à faire et, inversement, ce qui est important pour le mécanisme (comme les systèmes de distribution, le ciblage, le suivi et l'évaluation) mais qui ne relève pas de son mandat, de ses forces techniques et de ses

ressources. Elle devrait se **coordonner activement avec d'autres partenaires pour fournir un renforcement complémentaire des capacités**. Cela pourrait prendre la forme de plans d'engagement coordonnés par pays ou d'autres approches. Une telle approche nécessitera des efforts continus et systématiques pour renforcer les relations avec d'autres organisations dans ce domaine, notamment la BAD, la Banque mondiale, le Centre pour la protection contre les catastrophes et le PAM. Ces acteurs clés dans le pays devraient être ajoutés en tant que membres du GTT s'ils ne sont pas représentés actuellement.

(10) Améliorer la modélisation du risque de sécheresse à la disposition des États membres

La FE2 a recommandé à l'ARC de commander une **révision externe approfondie du modèle de sécheresse** pour s'assurer qu'il est adapté à l'objectif visé. Cette évaluation recommande qu'un tel examen comprenne une évaluation du choix de l'indice et du processus d'adaptation, y compris la disponibilité des données et la capacité requise pour l'entreprendre (en tenant compte des variations entre les pays), et qu'il prenne en considération les coûts imposés à l'ARC pour fournir le soutien nécessaire à son adaptation et utilisation. Elle devrait également aborder la possibilité d'utiliser d'autres indices et modèles, y compris ceux développés par les pays eux-mêmes ou par des tiers, dans les cas où l'ARV n'est pas approprié.

Cyclones

(11) Clarifier les objectifs de l'assurance ARC contre les cyclones et déterminer dans quelle mesure elle doit répondre aux besoins de secours immédiats et/ou à la réhabilitation et à la reconstruction des infrastructures à plus long terme, notamment en ce qui concerne les infrastructures de protection telles que les abris. Ce problème se pose en particulier lorsque les décaissements sont importants et que les gouvernements peuvent avoir du mal à utiliser l'ensemble des décaissements dans un court laps de temps.

(12) Examiner et réviser les processus et les lignes directrices de l'ARC afin de tenir compte des défis spécifiques posés par les cyclones et des objectifs de financement de l'ARC. La rapidité de décaissement requise et la durée pendant laquelle les gouvernements sont censés utiliser les fonds doivent être compatibles avec les objectifs de l'assurance. Une fois les choses clarifiées, l'ARC devrait revoir ses processus en s'appuyant sur la littérature et l'expertise disponibles.

- Envisager de supprimer le processus FIP, y compris pour les partenaires Replica, afin d'accélérer le processus et de réduire les risques liés au préfinancement des activités, ce qui permettra de lancer l'action immédiatement dès qu'un déclencheur est atteint. Il convient plutôt d'investir dans un soutien accru à l'élaboration de scénarios opérationnels efficaces et dans des ateliers de simulation permettant d'identifier la manière dont une réponse pourrait être mise en place dans un court laps de temps. Il faudrait combiner cela avec un soutien pour assurer un suivi et une évaluation efficaces au cours de la réponse elle-même.
- Encourager les pays à prendre en compte les défis opérationnels complexes associés aux crises à déclenchement rapide (comme l'accès aux zones touchées), les différentes phases de la réponse et la manière dont ils peuvent utiliser au mieux le soutien complémentaire de différents partenaires. Cela devrait permettre d'identifier la place de l'aide financée par l'ARC dans la réponse globale. Cela peut nécessiter des approches et des lignes directrices différentes en matière de réponse à la sécheresse.

Ces recommandations peuvent également s'appliquer à d'autres catastrophes à déclenchement rapide, telles que les inondations, bien que l'évaluation ne les ait pas examinées.

L'UA et les partenaires de développement

(13) Encourager l'ARC, par l'intermédiaire du conseil d'administration et d'autres canaux, à donner suite aux conclusions et aux recommandations du présent rapport, à la fois dans le cadre de l'élaboration de la prochaine stratégie et dans un délai plus court. Certaines de ces questions ont été identifiées pour la première fois dans le document FE1 et il est préoccupant de constater qu'elles restent d'actualité.

L'UA et les partenaires de développement devraient **(14) user de leur influence pour encourager les États membres à prendre en compte les recommandations formulées dans le présent rapport et apporter un soutien constant et cohérent à ceux qui le font.** Cela devrait permettre de combler les lacunes immédiates, telles que l'absence de financement humanitaire complémentaire, et de renforcer les systèmes à plus long terme.

(15) Examiner si les indicateurs clés de performance pour l'ARC concernant la rapidité de l'assistance devraient être basés sur les fenêtres d'opportunité d'action précoce au niveau des pays, en fonction des calendriers saisonniers/de crise, plutôt que (ou en plus) d'utiliser un objectif uniforme de 120 jours.

5.3 Enseignements

Un certain nombre d'enseignements ont été tirés de la FE2 pour d'autres pools de risques, en particulier ceux qui aspirent à devenir des "assureurs du développement".

Les autres enseignements tirés de cette évaluation sont les suivants :

1. Le rôle essentiel joué non seulement par la capacité du gouvernement, mais aussi par la planification et les préparations précoces dans la mise en œuvre d'une réponse rapide et efficace, ainsi que dans le suivi et l'établissement de rapports sur cette réponse.
2. L'importance de savoir qui bénéficie de l'assistance, avec quel type d'assistance et dans quel délai afin de comprendre l'impact sur le développement et le bien-être. Ces informations sont essentielles afin de comprendre si l'assurance atteint ses objectifs généraux et de rendre des comptes si le financement du développement est utilisé pour soutenir l'assurance.
3. L'importance de s'engager avec les différentes composantes des gouvernements, tant les organes de direction et de financement que les agences de mise en œuvre, et de reconnaître les problèmes de communication et de collaboration qui se posent souvent entre eux.
4. Le modèle Replica démontre que les acteurs non gouvernementaux peuvent jouer un rôle précieux, complémentaire à celui du gouvernement, à la fois dans la fourniture financée par des produits d'assurance similaires, en particulier lorsque les capacités du gouvernement sont limitées, et dans le développement des capacités.
5. Si d'autres pools de risques régionaux cherchent à s'appuyer plus largement sur le financement du développement, il sera nécessaire d'examiner les compromis entre la rapidité et le contrôle détaillé ainsi que la gestion des risques dans l'utilisation des décaissements qui pourraient l'accompagner.

Bibliographie

- AfDB (2023) 'COP28 : La Norvège renforce les défenses climatiques de l'Afrique en promettant à la Banque africaine de développement un financement de 6,5 millions de dollars en cas de catastrophe. Disponible sur : <https://reliefweb.int/report/world/cop28-norway-bolsters-africas-climate-defenses-65-million-disaster-financing-pledge-african-development-bank> (consulté le 29 février 2024).
- American Journal of Evaluation (2021) 'Guiding Principles for Evaluators'. *American Journal of Evaluation*, 42(3), pages 312–313.
- ARC (sans date) 'ARC Contingency Planning Standards and Guidelines'. (Document partagé par l'ARC)
- ARC (2016) 'African Risk Capacity Strategic Framework 2016–2020'. Disponible sur : www.africanriskcapacity.org/wp-content/uploads/2017/01/PI_Strategic-Framework-2016-2020_20161207_EN_TA.pdf (consulté le 1er février 2024).
- ARC (2019) 'African Risk Capacity Group Strategy 2020–2024'. Disponible sur : www.africanriskcapacity.org/wp-content/uploads/2020/05/ARC-Group-Strategy-2020-2024_EN.pdf (consulté le 1er février 2024).
- ARC (2020) 'African Risk Capacity Group Strategy 2020–2024'. Disponible sur : www.arc.int/sites/default/files/2021-09/ARC-Group-Strategy-2020-2024_EN.pdf (consulté le 1er mars 2024).
- Bailey, S. (2013) 'The Impact of Cash Transfers on Food Consumption in Humanitarian Settings: A review of evidence'. Disponible sur : www.calpnetwork.org/wp-content/uploads/2020/01/cfqb-impact-of-cash-transfers-on-food-consumption-may-2013-final-clean.pdf. (consulté le 10 juillet 2024).
- Charlot C., and Ould El Houssein Y. (2023) 'Evaluation of the Payout Process of the African Risk Capacity (ARC) for the 2021-22 season in Mauritania', ARC/WFP/iram/Key Aid Consulting
- Charlot, C. and Mwamlima, B. (2024) 'Evaluation of the African Risk Capacity Payment Process for the 2021–22 agricultural season in Malawi'. ARC/WFP/iram/Key Aid Consulting.
- Choularton, R. and Montier, E. (2023) 'Windows of Opportunity for Risk-Informed Assistance: An Anticipatory, Early Action, and Disaster Risk Finance Framework. Rapport de l'activité de soutien à l'adaptation climatique de l'USAID mise en œuvre par Tetra Tech et financée par l'Agence américaine pour le développement international.
- Clarke, D. and Hill, R. (2013) 'Cost–Benefit Analysis of the African Risk Capacity Facility'. Disponible sur : <https://ebrary.ifpri.org/utils/getfile/collection/p15738coll2/id/127813/filename/128024.pdf>.
- Crossley, E., Hillier, D., Plichta, M., Rieger, N., and Waygood, S. (2021) 'Funding disasters: tracking global humanitarian and development funding for response to natural hazards.' *Centre for Disaster Protection and Development Initiatives, London*.
- DFID (2019) 'DFID ethics guidance for research, evaluation and monitoring activities'. Disponible sur : <https://assets.publishing.service.gov.uk/media/5d9ee055e5274a5a29d7c26a/DFID-Ethics-Guidance-Oct2019.pdf>.
- DRF Forum (2016) 'Tools and Principles of Financial Protection' (page Web). Disponible sur : www.financialprotectionforum.org/third-party/microsite_1/subpage02.html#:~:text=Disaster%20risk%20financing%20policies%20can,these%20funds%20through%20an%20optimal.

- Hill, R. V., Campero Peredo, A., and Tarazona, M. (2021) '[The impact of pre-arranged disaster finance: Evidence gap assessment](#)', *Working Paper 7*, Centre for Disaster Protection, London.
- Hill, R., Skoufias, E., and Maher, B. (2019) '[The Chronology of a Disaster : A Review and Assessment of the Value of Acting Early on Household Welfare](#)'. World Bank, Washington, DC.
- InsuResilience Global Partnership and Munich Climate Insurance Initiative (2021) '[From Innovation to Learning: A Strategic Evidence Roadmap for Climate and Disaster Risk Finance and Insurance](#).
- Gargani, J., and King, J. (2023) 'Principles and methods to advance value for money'. *Evaluation*, 30(1), 1–19. DOI : 10.1177/13563890231221526.
- Maslo, D. (2022) How anticipatory insurance can help Africa better prepare and respond to disasters. [Africa: anticipatory insurance helps prepare and respond to disasters | PreventionWeb](#) (consulté le 1er mars 2024).
- Maxwell, D., Howe, P., and Fitzpatrick, M. (2023) '[Famine Prevention: A Landscape Report](#)' (consulté le 30 mars 2024).
- NDMA (2008) *Management of Cyclones. National Disaster Management Guidelines*. New Delhi : Gouvernement de l'Inde.
- OECD (2010) 'Quality Standards for Development Evaluation'. *DAC Guidelines and Reference Series*. Disponible sur : www.oecd.org/development/evaluation/qualitystandards.pdf.
- OPM (2017) 'Independent Evaluation of African Risk Capacity (ARC) – Final Inception Report'. Oxford Policy Management, Oxford.
- OPM (2017b) 'Independent Evaluation of the African Risk Capacity (ARC) – Formative Phase 1 Report', Oxford Policy Management, Oxford.
- OPM (2022) 'ARC Second Formative Evaluation – Final Report'. Oxford Policy Management, Oxford.
- OPM (2023) 'Independent Evaluation of the African Risk Capacity Final Evaluation – Part 1: Impact Assessment Detailed Design'. Oxford Policy Management, Oxford.
- Pople, A., Hill, R., Dercon, S., and Brunckhorst, B. (2021) 'Anticipatory Cash Transfers in Climate Disaster Response, *CSAE Working Paper Series 2021-07*, Centre for the Study of African Economies, University of Oxford. Disponible sur : <https://ideas.repec.org/p/csa/wpaper/2021-07.html>. Consulté le 22 juillet 2024).
- ReliefWeb (2022) Malawi IPC Acute Food Insecurity Analysis, June 2022 – March 2023. Disponible sur : <https://reliefweb.int/report/malawi/malawi-ipc-acute-food-insecurity-analysis-june-2022-march-2023-published-august-8-2022>. (consulté le 22 avril 2024).
- African Evaluation Association (2020) 'The African Evaluation Guidelines, 2020 Version'. Disponible sur : <https://afrea.org/wp-content/uploads/2020/03/AEG-29-February-2020-FINAL-DRAFT-for-consultation.pdf>. (Consulté le 10 avril 2024).
- V20 (sans date) 'Global Shield Against Climate Risks'. Disponible sur : www.v-20.org/global-shield-against-climate-risks (consulté le 22 avril 2024).
- WFP (2023). PAM factsheet: Soudure - Mauritanie. Non publié.
- World Health Organization. (2022) *Bulletin n°2 du cluster santé (Période de rapportage : 18 mars 2022)*. Health Cluster, WHO. Disponible sur : <https://reliefweb.int/report/madagascar/madagascar-bulletin-n-2-du-cluster-sant-p-riode-de-rapportage-18-mars-2022-enfr>

Annex A Description détaillée des méthodes

Les informations contenues dans cette annexe fournissent des détails supplémentaires sur l'approche qualitative et les méthodes utilisées dans cette évaluation.

A.1 Rigueur dans la recherche qualitative

La définition et le respect de la "rigueur" constituent un défi pour la recherche qualitative, en particulier lorsque la méthodologie de recherche doit être ouverte à l'identification de nouvelles hypothèses, de causes et d'impacts inattendus. La recherche qualitative est souvent accusée : 1) d'être ouverte aux biais de recherche ou aux impressions anecdotiques, 2) d'être impossible à reproduire et 3) d'être difficile à généraliser. OPM suit un protocole visant à garantir la rigueur tout au long de sa recherche, en mettant en œuvre des stratégies spécifiques à chaque étape du processus d'évaluation - conception, échantillonnage, travail sur le terrain et analyse. L'objectif principal de ces stratégies est de minimiser la partialité d'un seul chercheur et d'être transparent dans la présentation du processus de recherche et de l'analyse des données. Dans les sous-sections suivantes, les stratégies adoptées pour garantir la rigueur seront discutées en ce qui concerne la conception, le travail sur le terrain et l'analyse.

A.2 Conception

A.2.1 Outils

La méthodologie qualitative a utilisé deux outils de recherche : les KII et les FGD. Tous les outils étaient semi-structurés. Cela a permis d'évaluer efficacement les hypothèses prédéfinies et de laisser la place à des conclusions ou des contextes imprévus et à de nouvelles hypothèses.

Les **KII** ont été organisés avec les personnes les mieux informées sur une question particulière. Les KII sont utiles pour trianguler les résultats obtenus à partir d'autres sources de données et pour poser des questions, car les informateurs clés sont en mesure de partager des informations dont la plupart des gens n'ont pas connaissance. Les outils KII sont semi-structurés de par leur conception. Les thèmes particuliers déjà identifiés comme présentant un intérêt pour l'analyse sont évalués et des questions ouvertes sont également posées. Cette flexibilité permet à l'équipe d'approfondir et de développer l'enquête sur des thèmes pertinents au fur et à mesure qu'ils apparaissent au cours du travail sur le terrain. Ces entretiens ont été menés avec des représentants sélectionnés de divers gouvernements nationaux, y compris des membres des Ministères clés impliqués dans la GRC (par exemple, les finances, l'agriculture, l'alerte précoce) ; d'autres parties prenantes dans le pays soutenant la capacité nationale de GRC, telles que les agences des Nations Unies, les ONGI, les ONG, les responsables communautaires et, le cas échéant, les partenaires Replica.

Les **FGD** sont un outil de recherche qualitative qui réunit un groupe de personnes interrogées pour discuter en groupe d'un sujet de recherche. Elles fournissent un contexte social à la recherche et permettent d'explorer la façon dont les gens pensent et parlent d'un sujet, la façon dont leurs idées sont façonnées et générées par des conversations avec d'autres personnes. Les discussions permettent d'examiner différents thèmes et d'obtenir un

retour d'information consultatif de la part d'une série d'acteurs. À partir de là, les points de vue peuvent être triangulés à la fois au sein du groupe (à partir de chaque FGD) et entre les groupes (sur la base d'autres FGD et d'autres entretiens). Dans cette étude, les FGD ont été organisées avec six à huit participants et deux groupes de personnes interrogées - les ménages bénéficiaires et non bénéficiaires (hommes et femmes). Celles-ci ont été menées afin de recueillir leur point de vue sur l'assistance fournie.

Les outils suivants ont été utilisés pour la collecte des données.

- 1. KII avec les parties prenantes du gouvernement** (tels que les Ministères des Finances/du Trésor, les équipes de GRC, les représentants de l'Office du Premier Ministre/Président, le Ministère de la Protection sociale, le Ministère de l'Agriculture) : Examiner (a) comment le travail de renforcement des capacités et les processus de supervision de l'ARC ont amélioré la préparation nationale, tant financière qu'opérationnelle, et la planification de l'assistance ; (b) si le travail de renforcement des capacités et les processus de supervision de l'ARC ont amélioré la préparation nationale, tant financière qu'opérationnelle, et la planification de l'assistance ; et (c) dans quelle mesure et comment l'ARC a contribué à réduire l'impact des sécheresses et des cyclones sur les ménages vulnérables dans ses États membres.
- 2. KII avec les parties prenantes de l'ONU/ONGI** : Comprendre (a) dans quelle mesure et comment le travail de renforcement des capacités et les processus de contrôle de l'ARC ont amélioré la préparation nationale, tant financière qu'opérationnelle, et la planification de l'assistance ; (b) les facteurs qui influencent l'efficacité du travail de renforcement des capacités de l'ARC ; (c) dans quelle mesure et comment l'ARC a contribué à réduire l'impact des sécheresses et des cyclones sur les ménages vulnérables dans ses États membres ; (d) identifier les principaux facteurs qui expliquent l'ampleur de la contribution.
- 3. KII avec les partenaires Replica** : Explorer (a) dans quelle mesure et comment le travail de renforcement des capacités et les processus de contrôle de l'ARC ont amélioré la préparation nationale, tant financière qu'opérationnelle, et la planification de l'assistance ; (b) les facteurs qui influencent l'efficacité du travail de renforcement des capacités de l'ARC ; (c) dans quelle mesure et comment l'ARC a contribué à réduire l'impact des sécheresses et des cyclones sur les ménages vulnérables dans ses États membres ; (d) identifier les principaux facteurs qui expliquent l'ampleur de la contribution.
- 4. KII avec les parties prenantes de la communauté** : Comprendre dans quelle mesure et comment l'aide distribuée avec l'assistance de l'ARC a contribué à la réduction de l'impact des sécheresses et des cyclones sur les ménages vulnérables dans les États membres.
- 5. FGD avec des bénéficiaires et des non-bénéficiaires de l'aide** : Comprendre dans quelle mesure l'assistance a permis de réduire l'impact des sécheresses et des cyclones sur les ménages vulnérables et dans quelle mesure et comment l'ARC y a contribué.
- 6. FGD avec des non-bénéficiaires de l'assistance** : qui n'ont pas reçu l'assistance ou n'étaient pas éligibles pour recevoir l'assistance de l'ARC et n'ont pas reçu d'autre assistance au cours d'une période similaire. L'objectif était de comprendre comment les ménages vulnérables faisaient face à l'impact des sécheresses/cyclones en l'absence d'assistance.

Le consentement a été obtenu verbalement. Le Tableau 18 ci-dessous indique la taille de l'échantillon.

Tableau 18 : Échantillon obtenu par la collecte de données dans les pays concernés par l'étude de cas

Méthode de collecte des données	Malawi	Mauritanie	Madagascar
KII	31	11	23
FGD	8	37	13
Total	39	48	36

A.2.2 Développement d'outils qualitatifs

Les outils qualitatifs de l'évaluation ont été conçus de manière globale et intégrée afin de garantir que chaque question de recherche soit évaluée non seulement du point de vue des personnes interrogées directement liées à cette question, mais aussi à partir des réponses d'autres parties prenantes susceptibles d'être informées sur ces questions. Par exemple, pour comprendre comment le travail de renforcement des capacités et les processus de surveillance de l'ARC ont amélioré la préparation nationale, à la fois financière et opérationnelle, et la planification de l'assistance, nous avons interrogé non seulement des représentants gouvernementaux, mais aussi d'autres parties prenantes, par exemple celles de l'ONU/ONGI et les partenaires Replica. Cela a permis de garantir la qualité des données grâce à la triangulation. Notre processus d'assurance qualité comprenait un examen rigoureux des outils qualitatifs en interne par les responsables des Axes de travail 1 et 2.

A.3 Travail sur le terrain

La collecte des données dans les pays étudiés a été effectuée par une équipe de chercheurs basés dans le pays et par le personnel international du projet OPM. Les équipes nationales étaient composées soit d'un chercheur principal assisté d'un chercheur de niveau intermédiaire, soit de deux chercheurs de niveau intermédiaire et d'un chercheur international principal. Les guides d'entretien, les formulaires de consentement et les documents de projet pertinents ont été communiqués aux équipes nationales. Une session a été organisée avec les équipes nationales sur la gestion des données (enregistrement à l'aide d'appareils audio, prise de notes, transcription, étiquetage des données, etc.).

La collecte de données en personne a été menée avec succès entre octobre et novembre 2023 à Madagascar, en Mauritanie et au Malawi. Les entretiens ont été menés par le personnel de l'OPM et des chercheurs basés dans les pays. Les entretiens ont été menés dans les langues locales en fonction de l'aisance des personnes interrogées. Les notes et les transcriptions ont été rassemblées vers la fin de la collecte des données.

A.3.1 Gestion des données

Les données sont gérées et stockées sur SharePoint et l'accès est limité uniquement à l'équipe de recherche du projet. Les enregistrements et les transcriptions ont été étiquetés à l'aide d'une série de codes alphanumériques clairs afin de préserver l'anonymat. D'autres mesures ont été prises pour assurer une protection et une gestion efficaces des données. Par exemple, en cas de traduction et de transcription/prise de notes, les informations d'identification personnelle ont été rendues anonymes afin de garantir la protection des données à caractère personnel. À chaque étape de la collecte et de l'analyse des données,

la sécurité du stockage des données, telles que les fichiers audio et les transcriptions, a été une priorité. Si des données ont été enregistrées sur des appareils pendant la collecte des données, une fois qu'elles ont été transférées et sauvegardées sur SharePoint, elles ont été supprimées des autres ordinateurs portables et appareils d'enregistrement. Tout dépôt d'enregistrements et de données personnelles n'est contrôlé que par des personnes sélectionnées, comme le personnel du projet OPM et les chercheurs basés dans les pays. Aucune information à caractère personnel n'est discutée à des fins d'analyse et de diffusion des résultats. À la fin de la période d'évaluation, toutes les données personnelles seront supprimées.

A.4 Analyse

Une matrice de codage basée sur des thèmes et sous-thèmes généraux (analyse thématique) a été élaborée à partir de la matrice d'évaluation et des outils d'entretien. Cette matrice de codage a été ajoutée au logiciel NVivo et, à l'aide de NVivo, nous avons codé les transcriptions et les notes de tous les entretiens à l'aide de ces thèmes et sous-thèmes. Tout thème supplémentaire apparu lors de la lecture par les chercheurs d'OPM de l'ensemble des transcriptions et notes traduites a été ajouté à la matrice de codage, puis dans NVivo. Les transcriptions et les notes ont été constamment réexaminées pour vérifier le poids des arguments et le contexte de l'entretien qui auraient pu avoir un impact sur les réponses des personnes interrogées.

La force de chaque donnée a été examinée à la lumière du contexte dans lequel elle s'inscrit (par exemple, les connaissances que la personne citée est susceptible d'avoir sur le sujet, les incitations qu'elle peut avoir à répondre de telle ou telle manière et la corroboration par d'autres sources qualitatives). Elle se fonde à la fois sur la fréquence des réponses (sans prétendre à une représentativité statistique) et sur la comparaison entre les points de vue exprimés. Cette analyse permet donc une triangulation entre les parties prenantes des KII et les parties prenantes au niveau de la communauté.

A.4.1 Rigueur de l'analyse

La rigueur de l'analyse des données qualitatives a été assurée par les moyens suivants :

- Des procédures étendues d'assurance qualité ont été mises en œuvre lors de l'élaboration des outils d'entretien, de la collecte des données, de l'analyse et de la rédaction du rapport.
- Participation de plusieurs membres de l'équipe à différents stades de l'analyse (codage, analyse et rédaction), afin de garantir la fiabilité et la cohérence de l'analyse et d'atténuer les préjugés d'un seul chercheur.
- Triangulation des données par la comparaison de différentes sources de données et de différentes parties prenantes.
- Révision interne entre pairs.

Annex B Matrice d'évaluation et rubriques

B.1 Matrice d'évaluation

Critères DAC	Questions	Aspect de la TdC	Méthode d'évaluation	Base des preuves pour l'évaluation de l'ARC par ³⁵ OPM : ³⁶	Sources de données : secondaires ³⁷	Sources de données : primaires ³⁸	Échantillon ³⁹
Efficacité (Pertinence, Cohérence)	1. Dans quelle mesure et comment le travail de renforcement des capacités et les processus de contrôle de l'ARC ont-ils amélioré la préparation nationale, tant financière qu'opérationnelle, et la planification de l'assistance ?						
	1.1 : Dans quelle mesure les systèmes de gestion des risques de catastrophes au niveau national sont-ils en place pour fournir une assistance en cas de crise ? ⁴⁰	n/d	Évaluation de la mesure dans laquelle les systèmes de gestion des risques de catastrophes au niveau national sont en place pour fournir une assistance pertinente, opportune et efficace en cas de crise (sécheresse et cyclones), à l'aide d'une grille de	FE2 : Les mesures indicatives de l'amélioration des capacités soulignent des points de départ faibles (par exemple, l'absence de stratégies de gestion des risques de catastrophes) ; malgré des décaissements en temps voulu, la distribution a pris du retard ; les capacités se situent principalement au niveau individuel plutôt que systémique, ce qui nécessite un soutien continu. SIP : Le processus d'élaboration d'une stratégie de gestion des risques de catastrophes n'a commencé qu'à la fin de l'année 2020 ; certains éléments indiquent que les systèmes ont été	Stratégies GRC Plans de renforcement des capacités de l'ARC au niveau national	KII avec des fonctionnaires gouvernementaux (équipes GRC et alerte précoce) KII avec ARC (engagement des pays)	A

³⁵ Cette matrice a été élaborée au début de l'AI1 et se réfère donc à la base des preuves de l'époque. La force des preuves et la confiance en leur efficacité sont indiquées en couleurs : forte, modérée et faible.

³⁶ FE1 = première évaluation formative (2017) ; SIP = analyse d'impact pilote au Sénégal (2021) ; FE2 = deuxième évaluation formative (2022).

³⁷ Pour tous les pays concernés soutenus par l'ARC ayant reçu des décaissements à la suite d'épisodes de sécheresse ou de cyclones au cours des *n* dernières années

³⁸ Études de cas dans un petit nombre de pays échantillonnés à dessein, où des décaissements ont récemment été versés pour sécheresse et/ou cyclone :

³⁹ A = pays faisant l'objet d'études de cas + sélection plus large de pays ; B = pays faisant l'objet d'études de cas.

⁴⁰ Plus spécifiquement, sécheresses et cyclones.

Critères DAC	Questions	Aspect de la TdC	Méthode d'évaluation	Base des preuves pour l'évaluation de l'ARC par ³⁵ OPM : ³⁶	Sources de données : secondaires ³⁷	Sources de données : primaires ³⁸	Échantillon ³⁹
			critères de qualité. Il peut s'agir de dimensions telles que la gouvernance, la coordination et la gestion, la capacité de mise en œuvre, le ciblage des ménages, le suivi et l'établissement de rapports	améliorés, mais qu'ils ne sont pas utilisés par le gouvernement ; le suivi par le gouvernement est médiocre et n'a pas été amélioré. FE1 : Faible capacité de départ et rotation fréquente du personnel dans de nombreux pays ; capacité accrue, mais nécessitant encore un soutien continu.			
	1.2 : La capacité de réponse s'est-elle améliorée depuis que l'ARC a commencé à travailler dans le pays ?	B1, B2	Rapports triangulés et preuves documentaires de l'évolution des capacités dans les domaines susmentionnés	FE2 : 17/35 États ont obtenu le Certificat de conformité SIP : Mise à jour des plans de développement rural ; amélioration de la coordination (avec le réseau START) ; renforcement de la capacité d'analyse (avec l'ARV) ; mais toujours une forte rotation du personnel formé par l'ARC. FE1 : Activités vérifiées, mais le personnel de l'ARC ne comprend pas d'experts en formation.	n/d	KII avec des fonctionnaires gouvernementaux (GRC, MoA, MoF) KII avec des agences GRC (NU, ONG, etc.)	B
	1.3 : Dans quelle mesure l'ARC a-t-elle contribué aux améliorations ?	B1, B2	Triangulation, rapports et documents montrant les contributions des acteurs ARC et non-ARC.	FE2 : 17/35 États ont obtenu le Certificat de conformité SIP : Mise à jour des plans de développement rural ; amélioration de la coordination (avec START) ; renforcement de la capacité d'analyse (avec l'ARV) ; mais toujours une forte rotation du personnel gouvernemental formé par l'ARC.	n/d	KII avec des fonctionnaires gouvernementaux (GRC, MoA, MoF) KII avec des agences GRC (NU, ONG, etc.)	B

Critères DAC	Questions	Aspect de la TdC	Méthode d'évaluation	Base des preuves pour l'évaluation de l'ARC par ³⁵ OPM : ³⁶	Sources de données : secondaires ³⁷	Sources de données : primaires ³⁸	Échantillon ³⁹
				FE1 : Activités vérifiées, mais le personnel de l'ARC ne comprend pas d'experts en formation.			
	1.4 : Dans quelle mesure le modèle de risque de l'ARC a-t-il été efficacement adapté aux besoins des pays ? Dans quelle mesure le modèle de risque de l'ARC a-t-il contribué aux systèmes d'alerte précoce pour la sécheresse et les cyclones ?	C1, C2	Les systèmes GRC au niveau national font référence au modèle de risque de l'ARC en tant que caractéristique des systèmes d'alerte précoce ; les personnes interrogées au niveau national font confiance à l'ARV en tant qu'outil d'alerte précoce ; la documentation du processus de personnalisation et l'approbation/accord sont documentés.	FE2 : 20/35 États membres utilisent le modèle de risque ARC pour leur planification nationale (bien qu'avec un faible niveau de confiance). SIP : Renforcement de la capacité pour la modélisation du risque et l'alerte précoce. FE1 : Preuves mitigées de la fiabilité de l'ARV pour garantir le déclenchement précis des décaissements.	Documentation d'alerte rapide du gouvernement Stratégies GRC	KII avec des fonctionnaires gouvernementaux (équipes GRC et alerte précoce)	A
	1.5 : Dans quelle mesure les capacités développées par l'ARC répondent-elles aux besoins de l'ensemble des systèmes GRD de gouvernements (et des partenaires) (par opposition surtout à la satisfaction des exigences de l'ARC) ?	B1	La documentation préparatoire de l'ARC reflète la base d'évaluation des besoins pour des interventions sur mesure ; les stratégies nationales de gestion des risques de catastrophes reflètent la localisation de la	FE2 : L'ARC n'est pas en mesure de fournir une assistance technique au-delà de ses propres produits ; le soutien continu suggère un manque d'intégration. SIP : Les systèmes de ciblage ont été améliorés, mais n'ont pas été utilisés par le Gouvernement du Sénégal (GoS) ; le suivi et l'évaluation par le Gouvernement du Sénégal sont médiocres. FE1 : La rotation des fonctionnaires n'est pas suffisamment anticipée dans	Stratégies de renforcement des capacités des pays ARC Documentation sur l'engagement en matière de renforcement des capacités en continu	KII avec l'ARC KII avec des fonctionnaires gouvernementaux (GRC et alerte précoce) KII avec des partenaires GRC	A

Critères DAC	Questions	Aspect de la TdC	Méthode d'évaluation	Base des preuves pour l'évaluation de l'ARC par ³⁵ OPM : ³⁶	Sources de données : secondaires ³⁷	Sources de données : primaires ³⁸	Échantillon ³⁹
			planification de l'assistance.	les stratégies de renforcement des capacités ; le soutien continu suggère un manque d'intégration.			
	1.6 : Dans quelle mesure le travail de l'ARC est-il coordonné avec les systèmes gouvernementaux existants et avec le soutien d'autres partenaires ?	A1, A2, B2	Les stratégies de coordination des gouvernements sont bien intégrées dans l'ensemble des systèmes gouvernementaux et elles intègrent les partenaires non gouvernementaux.	<p>FE2 : Les partenariats Replica se développent et sont positifs ; peu de résultats tangibles d'un travail de partenariat plus large</p> <p>SIP : Faible impact sur les systèmes financiers du Gouvernement du Sénégal pour accélérer les décaissements ; mauvais suivi et évaluation par le Gouvernement du Sénégal ; améliorations constatées dans les systèmes de protection sociale (avec le soutien de la Banque Mondiale).</p> <p>FE1 : Quelques preuves d'un engagement plus large des parties prenantes, en particulier pour la Banque Mondiale ; la société civile est absente d'une participation significative ; difficultés entre les fonctionnaires du gouvernement et le personnel technique.</p>	Stratégies GRC Évaluation des processus	<p>KII avec des fonctionnaires gouvernementaux (GRC, MoA, MoF, alerte précoce)</p> <p>KII avec des agences GRC (NU, ONG, ONGI, etc.)</p> <p>KII avec des partenaires Replica (si pertinent)</p>	B
	1.7 : L'engagement auprès de l'ARC catalyse-t-il l'adoption d'une préparation financière et opérationnelle en prévision d'événements météorologiques extrêmes dans les pays membres ?	A2, C2	Les politiques gouvernementales reflètent l'engagement en faveur des primes ARC ; la planification financière tient compte des décaissements	<p>FE2 : Preuve de l'appropriation par le gouvernement de la gestion des risques grâce à la souscription d'une assurance ARC ; les pays membres apprécient l'assurance sécheresse et le soutien aux capacités de l'ARC ; les retards fréquents dans le décaissement des fonds par les gouvernements compromettent les effets escomptés de l'ARC.</p>	Politiques GRC et FRC du gouvernement Plans financiers du gouvernement pour les	KII avec des fonctionnaires gouvernementaux (responsables politiques : GRC, FRC, MoF)	B

Critères DAC	Questions	Aspect de la TdC	Méthode d'évaluation	Base des preuves pour l'évaluation de l'ARC par ³⁵ OPM : ³⁶	Sources de données : secondaires ³⁷	Sources de données : primaires ³⁸	Échantillon ³⁹
			ARC avec un plan de décaissement ; les hauts responsables gouvernementaux expriment leur intérêt pour la préparation aux catastrophes (services et produits ARC).	<p>SIP : Meilleure prévisibilité du financement des catastrophes ; preuves positives de la contribution de l'ARC au renforcement de l'engagement et de la coopération des parties prenantes par le biais de l'élaboration de FIP et de Replica ; peu d'impact sur les systèmes financiers du gouvernement du Sénégal pour accélérer les décaissements</p> <p>FE1 : Les premiers éléments d'information mettent en évidence les obstacles rencontrés au niveau des bureaucraties nationales pour verser les décaissements de l'ARC ; des difficultés ont été constatées en ce qui concerne l'efficacité de l'engagement entre les fonctionnaires gouvernementaux et le personnel technique</p>	décaissements de l'ARC		
	1.8 : Les gouvernements apprennent-ils et améliorent-ils les mécanismes GRC sur la base des expériences précédentes et du partage des leçons par l'ARC ?	B2	Des plans de suivi et d'évaluation solides sont en place pour l'aide en cas de catastrophe et ils sont complétés par les capacités nécessaires.	<p>FE2 : Des lacunes ont été constatées dans le renforcement des capacités en matière de suivi et d'évaluation.</p> <p>SIP : Le suivi de la réponse aux catastrophes du gouvernement du Sénégal ne s'est pas amélioré de manière significative.</p> <p>FE1 : Peu d'opportunités formelles d'apprentissage entre pairs</p>	Plans de suivi et d'évaluation GRC du gouvernement	KII avec des fonctionnaires gouvernementaux (GRC, alerte précoce)	KII avec des partenaires Replica (si pertinent)
Efficacité (Pertinence)	2. Quels facteurs influencent l'efficacité du travail de développement des capacités de l'ARC ?						
	2.1 : Dans quelle mesure le(s) produit(s) de l'ARC, son approche et la qualité de la mise en place de son modèle	A1, B1, C1	Les produits de l'ARC sont techniquement solides, leur qualité	FE2 : Augmentation du nombre de CP en place, bien que leur qualité ne soit pas claire ; un soutien continu des capacités est nécessaire ; le modèle	Stratégies nationales de renforcement	Personnel ARC	Experts externes (modélisation des

Critères DAC	Questions	Aspect de la TdC	Méthode d'évaluation	Base des preuves pour l'évaluation de l'ARC par ³⁵ OPM : ³⁶	Sources de données : secondaires ³⁷	Sources de données : primaires ³⁸	Échantillon ³⁹
	influencent-ils son efficacité à soutenir le développement des capacités dans les pays ?		est contrôlée, ils sont pertinents et adaptés aux besoins locaux.	<p>de risque suscite la méfiance et reste peu transparent ; le développement des produits est très lent.</p> <p>SIP : Preuve du renforcement de la capacité pour la modélisation du risque, l'alerte précoce et la planification opérationnelle.</p> <p>FE1 : Le modèle de risque est complexe et peu transparent ; la mise en œuvre du renforcement des capacités de l'ARC n'est pas sophistiquée</p>	<p>des capacités de l'ARC</p> <p>Rapports d'examen sur l'ARV</p> <p>Rapports de suivi et d'évaluation de l'ARC</p>	risques, réponse aux catastrophes, finances publiques)	
	2.2 : Quel a été le rôle des facteurs contextuels dans la détermination de l'efficacité du renforcement des capacités de l'ARC ?	A2, B2, C2	Certains facteurs contextuels - tels que le conflit/la stabilité, « l'engagement politique » / le soutien des parties prenantes (venant de qui ?), le niveau de responsabilité publique des gouvernements, le niveau général de l'étendue de la capacité existante avant l'ARC - caractérisent les cas de renforcement des capacités plus réussis (efficaces et durables), tandis que leur absence	<p>FE2 : n/d</p> <p>SIP : n/d</p> <p>FE1 : La faible capacité de démarrage de nombreux gouvernements et le taux de rotation élevé constituent des défis majeurs ; la politique pose un problème, avec des mesures d'incitation à court terme pour les décideurs qui sont en contradiction avec la valeur à long terme de l'assurance.</p>	<p>Analyse de l'économie politique des pays sélectionnés</p> <p>Analyse GRC des pays sélectionnés</p>	<p>KII avec des fonctionnaires gouvernementaux (responsables politiques : GRC, FRC, MoF)</p> <p>KII avec des agences GRC (NU, ONG, ONGI, etc.)</p> <p>KII avec des partenaires Replica (si pertinent)</p>	B

Critères DAC	Questions	Aspect de la TdC	Méthode d'évaluation	Base des preuves pour l'évaluation de l'ARC par ³⁵ OPM : ³⁶	Sources de données : secondaires ³⁷	Sources de données : primaires ³⁸	Échantillon ³⁹
			prédit des besoins de soutien continus.				
	2.3 : Quelle a été la contribution des partenaires Replica au renforcement des capacités vis-à-vis de l'ARC ? Et des autres partenaires du gouvernement ?	B1	Les capacités des gouvernements en matière de gestion des risques de catastrophes ont été renforcées par de multiples sources, l'ARC complétant ce soutien et veillant à ce que les lacunes cruciales soient comblées.	<p>FE2 : Les États membres apprécient l'expertise technique accrue de Replica ; l'ARC n'a pas maximisé le potentiel de soutien des capacités supplémentaires de Replica.</p> <p>SIP : Amélioration du système de protection sociale grâce au soutien de la Banque Mondiale ; le partenariat START a permis d'accroître considérablement les capacités et la couverture.</p> <p>FE1 : n/d</p>	<p>Rapports GRC sur les pays sélectionnés</p> <p>Rapports des partenaires sur le soutien aux capacités</p> <p>Rapports de suivi et d'évaluation de l'ARC</p>	<p>KII avec des fonctionnaires gouvernementaux (responsables politiques : GRC, FRC, MoF)</p> <p>KII avec des agences GRC (NU, ONG, ONGI, etc.)</p> <p>KII avec des partenaires Replica (si pertinent)</p>	A
Efficacité (Pertinence)	3. Dans quelle mesure et comment l'ARC a-t-elle contribué à la réduction de l'impact des sécheresses et des cyclones sur les ménages vulnérables dans ses États membres ?						
	3.1 : Quelles sont les bonnes pratiques pour aider les ménages à atténuer les effets de la sécheresse et des cyclones ?	B3, B4	Preuves de bonnes pratiques pour aider les ménages à atténuer les effets de la sécheresse / des cyclones, rassemblées dans des rubriques / critères communs, au niveau général (Échantillon A) et spécifique au pays (Échantillon B).	<p>FE2 : N/D</p> <p>SIP : N/D</p> <p>FE1 : N/D</p>	<p>Littérature secondaire sur les impacts de la sécheresse et des cyclones, sur la capacité des ménages à y faire face et sur l'efficacité de l'aide.</p> <p>ARC CBA (2016)</p>	KII avec des parties prenantes clés/experts techniques	A

Critères DAC	Questions	Aspect de la TdC	Méthode d'évaluation	Base des preuves pour l'évaluation de l'ARC par ³⁵ OPM : ³⁶	Sources de données : secondaires ³⁷	Sources de données : primaires ³⁸	Échantillon ³⁹
	3.2 : Les FIP constituent-ils une bonne base pour une distribution efficace de l'aide ?	B3	Examen des FIP de tous les pays de l'Échantillon A au regard des critères établis au point 3.1 pour déterminer dans quelle mesure respectent-ils les bonnes pratiques reconnues (type et volume de l'aide, ciblage, sélection des activités, etc.) et/ou la justification des éventuelles différences.	FE2 : Les FIP contiennent des critères de ciblage pré-spécifiés qui identifient les sous-groupes vulnérables et qui sont basés sur une évaluation préalable des besoins. SIP : N/D FE1 : N/D	FIP Critères de révision technique de l'ARC	KII avec le personnel gouvernemental/GTT impliqués dans le développement des plans KII avec des agences GRC (NU, ONG, etc.) KII avec des partenaires Replica (si pertinent)	A
	3.3 : Dans quelle mesure les FIP s'alignent-ils sur les PC et les différences sont-elles clairement justifiées ?	B3	Les PIF sont comparés aux PO, et les scores attribués pour l'alignement et/ou les différences sont clairement expliqués.	FE2 : Cohérence entre les PO échantillonnés et les FIP en termes d'interventions et d'activités, et de ministère/partenaires responsables de la mise en œuvre. SIP : N/D FE1 : N/D	FIP PC Documentation d'appui	KII avec le personnel gouvernemental/GTT impliqués dans le développement des plans KII avec des agences GRC (NU, ONG, etc.) KII avec des partenaires Replica (si pertinent)	A
	3.4 : Le décaissement a-t-il été effectué par l'ARC en temps voulu ?	3C	Le nombre de jours entre le déclenchement du décaissement et le déblocage des	FE2 : Les décaissements de l'assurance sécheresse ont été reçus dans les délais prévus pour au moins deux tiers des pays membres, et	FIP Documentation d'appui de l'ARC		

Critères DAC	Questions	Aspect de la TdC	Méthode d'évaluation	Base des preuves pour l'évaluation de l'ARC par ³⁵ OPM : ³⁶	Sources de données : secondaires ³⁷	Sources de données : primaires ³⁸	Échantillon ³⁹
			fonds est conforme aux objectifs de l'ARC (30 jours).	aucun décaissement n'a été reçu après plus de 40 jours. SIP : Décaissements du gouvernement et de Replica reçus dans les délais prévus. FE1 : N/D			
	3.5 : Le financement de l'ARC a-t-il permis de mobiliser une intervention plus rapide ? Comment a-t-elle été coordonnée/séquentée avec d'autres financements ?	B3	Le financement de l'ARC est rapidement versé aux entités responsables de la mise en œuvre. Ces entités ont démarré la mise en œuvre en temps voulu. Les ménages ont reçu une aide plus tôt que lors des crises précédentes <i>et/ou</i> avec d'autres sources de financement pour la même crise.	FE2 : La grande majorité des décaissements de l'ARC sont effectués après l'objectif de 120 jours (à l'exception des décaissements Replica). SIP : Les décaissements ont été mis en œuvre tardivement (6 à 9 mois), et il est difficile de déterminer la séquence avec d'autres financements en raison des effets confondants de la réponse au COVID19. FE1 : Oui en Mauritanie, pas dans les autres pays étudiés en raison des faiblesses du processus et des contraintes politiques.	Évaluation des processus Évaluations Replica Documentation M&E plus ample Rapports de données secondaires sur l'aide apportée en cas de crise (études de cas uniquement).	KII avec des fonctionnaires gouvernementaux (responsables politiques : GRC, FRC, MoF) KII avec des agences GRC (NU, ONG, etc.) KII avec des partenaires Replica (si pertinent)	B
	3.6 : L'aide a-t-elle été fournie conformément aux plans de distribution et les différences sont-elles clairement justifiées ?	B3	L'aide a été fournie conformément aux plans, en particulier en ce qui concerne le calendrier, le ciblage et les opérations (par exemple, mouvements de fonds, achats).	FE2 : Preuve que des changements ont été apportés aux processus de ciblage, sans explication claire. SIP : Preuve que le processus de ciblage du gouvernement est différent de celui du FIP ; la réponse à la sécheresse étant intégrée à la réponse plus large du COVID-19, des ajustements ont été apportés ; les distributions de farine de Replica ont	Évaluation des processus	KII avec le personnel gouvernemental/GTT impliqués dans la mise en œuvre KII avec des partenaires Replica (si pertinent)	B

Critères DAC	Questions	Aspect de la TdC	Méthode d'évaluation	Base des preuves pour l'évaluation de l'ARC par ³⁵ OPM : ³⁶	Sources de données : secondaires ³⁷	Sources de données : primaires ³⁸	Échantillon ³⁹
				été échangées contre des espèces en raison d'une pénurie de farine. FE1 : Quelques exemples de changements dans les choix de conception, par exemple le type de céréales, avec un processus peu documenté.	Évaluations Replica ⁴¹ Documentation M&E plus ample		
	3.7 : L'aide fournie était-elle appropriée, ponctuelle et bien ciblée sur les ménages et les individus les plus nécessiteux ?	B3	Preuves, fournies par les bénéficiaires et les non-bénéficiaires de l'assistance, sur la mesure dans laquelle l'assistance dispensée a répondu aux critères de qualité.	FE2 : Preuve que l'aide a été fournie tardivement ; certains éléments indiquent que le volume de l'assistance fournie est insuffisant ; les rapports des gouvernements étant insuffisants, nous ne savons pas si le ciblage a été efficace. SIP : Preuve que les distributions ont aidé les ménages à satisfaire leur consommation/besoin alimentaire ; certains éléments indiquent que le volume de l'assistance (espèces et vibres) est insuffisant ; la réponse du gouvernement a manqué la période de préparation à la période de soudure, suggérant qu'elle était trop tardive ; certains éléments indiquent des problèmes de ciblage ; les non-bénéficiaires n'ayant pas été interrogés, l'ampleur du problème n'est pas connue. FE1 : Les résultats des évaluations de processus suggèrent que le choix du	Évaluation des processus Évaluations Replica Documentation M&E plus ample	KII avec le personnel chargé de la mise en œuvre (sur le terrain) FGD avec les bénéficiaires et les non-bénéficiaires	B

⁴¹ Les évaluations de Replica connues comprennent le décaissement du Pool 7a au Réseau Start au Sénégal (disponible), le décaissement du Pool 8a au PAM au Mali (en cours) et les décaissements du Pool 9a au PAM au Mali et au Burkina Faso (prévus).

Critères DAC	Questions	Aspect de la TdC	Méthode d'évaluation	Base des preuves pour l'évaluation de l'ARC par ³⁵ OPM : ³⁶	Sources de données : secondaires ³⁷	Sources de données : primaires ³⁸	Échantillon ³⁹
				moment est un problème ; le volume de l'assistance est aussi remis en question en termes de capacité à exercer un impact tangible sur la protection des biens et la consommation.			
	3.8 : Dans quelle mesure les capacités développées par l'ARC ont-elles contribué à améliorer la fourniture de l'aide ?	B2, B3	Preuve que les capacités développées avec le soutien de l'ARC améliorent la fourniture effective de l'aide aux ménages, comme cela a été évalué par rapport aux critères de qualité.	FE2 : Peu d'éléments montrent que le développement des capacités se traduit par une réponse rapide à la sécheresse. SIP : Preuve que l'inclusion d'un partenaire Replica, par le biais du processus de l'ARC, a influencé positivement l'assistance fournie. FE1 : Le processus politique et la bureaucratie sont considérés comme un obstacle au processus ARC envisagé (par exemple, modifications apportées aux FIP sans consultation).	FIP Évaluation des processus Évaluations Replica Documentation M&E plus ample	KII avec des fonctionnaires gouvernementaux (responsables politiques : GRC, FRC, MoF) KII avec des agences GRC (NU, ONG, etc.) KII avec les agents chargés de la mise en œuvre (idéalement, sur le terrain)	B
	3.9 : Qu'est-ce qui prouve qu'une meilleure fourniture de l'aide a contribué à réduire les mécanismes d'adaptation négatifs des ménages ?	B4	Lorsqu'une « meilleure assistance » a été fournie selon des modalités conformes aux bonnes pratiques reconnues en matière d'atténuation des impacts de la sécheresse/des cyclones (par	FE2 : Tous les décaissements échantillonnés sont en retard ; l'aide a réduit les stratégies de survie de certains ménages dans tous les cas de décaissement, mais pas autant que la moitié d'entre eux. SIP : Dans le cadre des enquêtes auprès des ménages, les bénéficiaires ont déclaré que la distribution de vivres par le gouvernement et le Réseau Start aidait la majorité des ménages à éviter les stratégies de survie (entre 73	Analyses d'impact Replica	FGD avec les bénéficiaires et les non-bénéficiaires KII avec le personnel chargé de la mise en œuvre (sur le terrain)	B





Critères DAC	Questions	Aspect de la TdC	Méthode d'évaluation	Base des preuves pour l'évaluation de l'ARC par ³⁵ OPM : ³⁶	Sources de données : secondaires ³⁷	Sources de données : primaires ³⁸	Échantillon ³⁹
			exemple, plus précocement), les ménages ont eu moins recours à des stratégies de survie (par rapport à ceux qui n'ont pas bénéficié d'une « meilleure » assistance).	% et 90 %). Cependant, il n'y a pas de groupe de contrôle pour la comparaison. FE1 : N/D			
	<p>3.10 : Dans quelle mesure une meilleure fourniture de l'aide a-t-elle contribué au maintien des actifs et des niveaux de consommation des ménages ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Comment ces avantages varient-ils en fonction des caractéristiques des ménages ? 	B4	Lorsqu'une « meilleure assistance » a été fournie selon des modalités conformes aux bonnes pratiques reconnues en matière d'atténuation des effets de la sécheresse ou des cyclones (par exemple, plus précocement), les ménages ont conservé leurs biens et leurs niveaux de consommation. Des variations sont apparues dans la zone agroécologique, les moyens de subsistance, la	<p>FE2 : N/D</p> <p>SIP : Les enquêtes menées auprès des ménages montrent que l'aide a permis d'éviter la vente forcée de bétail et d'autres biens, et qu'elle a également contribué à préserver la consommation alimentaire et la diversité du régime alimentaire. Cependant, il n'y a pas de groupe de contrôle pour la comparaison. La taille des ménages a été étudiée en ce qui concerne l'adéquation du soutien, mais cela n'est pas statistiquement significatif.</p> <p>FE1 : Les données secondaires sur les décaissements en Mauritanie et au Sénégal suggèrent qu'ils ont réduit la vente d'actifs pour certains ménages et protégé leurs moyens de subsistance, mais la taille de l'échantillon est faible et les données ne sont pas concluantes.</p>	Analyses d'impact Replica	<p>FGD avec les bénéficiaires et les non-bénéficiaires</p> <p>KII avec le personnel chargé de la mise en œuvre (sur le terrain)</p> <p>(Enquête auprès des ménages)</p>	B

Critères DAC	Questions	Aspect de la TdC	Méthode d'évaluation	Base des preuves pour l'évaluation de l'ARC par ³⁵ OPM : ³⁶	Sources de données : secondaires ³⁷	Sources de données : primaires ³⁸	Échantillon ³⁹
			composition des ménages, les actifs matériels et immatériels des ménages.				
	3.11 : Comment ces avantages varient-ils d'un individu à l'autre au sein d'un même ménage, notamment en fonction du genre ?	B4	Les avantages sont ressentis équitablement par tous les individus, en particulier par les femmes et les jeunes filles, ainsi que par les personnes présentant des vulnérabilités spécifiques.	FE2 : N/D SIP : Les données relatives aux décaissements suggèrent une certaine inégalité due à l'absence de femmes dans la prise de décision et au manque de suivi des caractéristiques de genre des bénéficiaires de la part du gouvernement. FE1 : N/D	Analyses d'impact Replica	KII avec les bénéficiaires et les non-bénéficiaires KII avec le personnel chargé de la mise en œuvre (sur le terrain) (Enquête auprès des ménages)	B
Efficacité (Pertinence, Durabilité)	4. Quels ont été les principaux facteurs expliquant l'ampleur de cette contribution ?						
	4.1 : Comment le canal opérationnel de distribution des décaissements influe-t-il sur la contribution de l'ARC à une distribution plus efficace de l'aide ?	B3, B4	Les variations dans le mode de fourniture (réponse autonome des gouvernements, Replica, programmes de protection sociale évolutifs ou autres) ont été examinées pour déterminer leur impact sur la performance de l'assistance et les résultats qui en découlent pour les ménages (l'analyse	FE2 : Certains éléments indiquent que les canaux der Replica réussissent mieux à lancer la mise en œuvre dans les quatre mois suivant le décaissement. SIP : Preuve que le partenaire Replica a apporté des contributions positives à la rapidité de l'intervention et aux processus de suivi et d'évaluation. FE1 : La couverture de l'assistance sociale est faible dans les pays de l'UA, ce qui remet en cause l'idée que ces programmes peuvent être utilisés comme canal de distribution pour les décaissements de l'ARC.	FIP Évaluation des processus Évaluations Replica Documentation M&E plus ample	KII avec des fonctionnaires gouvernementaux (responsables politiques : GRC, FRC, MoF) KII avec des agences GRC (NU, ONG, ONGI, etc.) KII avec les agents chargés de la mise en œuvre (idéalement, sur le terrain)	B

Critères DAC	Questions	Aspect de la TdC	Méthode d'évaluation	Base des preuves pour l'évaluation de l'ARC par ³⁵ OPM : ³⁶	Sources de données : secondaires ³⁷	Sources de données : primaires ³⁸	Échantillon ³⁹
			doit inclure aussi le coût de fourniture des aides).				
	4.2 : Quel a été le rôle des choix de conception technique dans l'efficacité des décaissements de l'ARC ?	B3, B4	Les variations des aspects techniques - tels que le choix de l'aide en espèces par rapport à l'aide alimentaire, ou les modalités de ciblage - ont été examinées afin de déterminer leur impact sur la performance de l'intervention et les résultats qui en découlent pour les ménages.	<p>FE2 : N/D</p> <p>SIP : Les ménages étaient significativement plus susceptibles d'indiquer avoir suffisamment de nourriture si : ils avaient reçu des transferts de fonds plus importants ; ils avaient reçu une aide supplémentaire en provenance d'une autre source ; ils avaient reçu de la farine enrichie ; ils avaient indiqué une augmentation de leurs revenus ; ou ils avaient signalé des prix stables ou en baisse. Cela suggère que le volume de soutien est un facteur important.</p> <p>FE1 : N/D</p>	FIP Évaluation des processus Évaluations Replica Documentation M&E plus ample	<p>KII avec des fonctionnaires gouvernementaux (responsables politiques : GRC, FRC, MoF)</p> <p>KII avec des agences GRC (NU, ONG, ONGI, etc.)</p> <p>KII avec les agents chargés de la mise en œuvre (idéalement, sur le terrain)</p>	B

B.2 Rubrique WS1 : Systèmes de préparation et de réaction aux catastrophes

Objectif : Juger de la mesure dans laquelle les systèmes de préparation et de réponse aux risques de catastrophes au niveau national sont en place pour fournir une assistance pertinente, rapide et efficace en cas de crise (sécheresse et cyclones), à l'aide d'une rubrique de critères de qualité. La rubrique suivante a été élaborée avec l'ARC, des représentants des gouvernements nationaux et d'autres parties prenantes clés lors d'ateliers, afin de disposer d'une base convenue pour évaluer la qualité des systèmes de préparation et de réponse aux catastrophes.





Dimension	Émergence 	Évolution 	Intégration 	Excellence 
1. Gouvernance				
<ul style="list-style-type: none"> Politiques ou législations nationales relatives à la sécheresse ou à d'autres risques de catastrophes naturelles (y compris les stratégies de GRC) 	Peu ou pas de politique nationale en matière de gestion des risques de catastrophes naturelles	Quelques politiques de GRC sont en place, mais aucune stratégie ni aucun dispositif institutionnel n'est en place	Quelques politiques de GRC en place avec une stratégie provisoire et des dispositions institutionnelles en place	Des politiques récentes et détaillées de GRC sont en place, avec une stratégie claire et des dispositions institutionnelles, y compris un budget alloué
<ul style="list-style-type: none"> Structures décisionnelles pour gérer la réponse aux catastrophes 	Pas de point focal institutionnel pour la GRC	Le point focal institutionnel pour la GRC est en place mais ne dispose pas de personnel ni de ressources suffisants	Mise en place d'un point focal institutionnel pour la GRC, doté de personnel et de ressources	En tant qu'intégration PLUS : L'agence GRC (point focal institutionnel) a activement mis à jour le plan de travail
2. Gestion et coordination				
<ul style="list-style-type: none"> Mécanismes de coordination et de communication de la réponse à la sécheresse et aux cyclones en place entre les parties prenantes concernées 	Aucun mécanisme de coordination ou de communication de la réponse à la sécheresse, ni rôle des parties prenantes n'est en place	Mécanismes de coordination et de communication de la réponse à la sécheresse en place, mais manque de clarté sur les rôles et les responsabilités des parties prenantes	Mécanismes de coordination et de communication de la réponse à la sécheresse en place, avec des rôles et des responsabilités clairs des parties prenantes	En tant qu'intégration PLUS : preuves du bon fonctionnement de la coordination en matière de sécheresse et d'améliorations au fil du temps
<ul style="list-style-type: none"> Systèmes d'alerte précoce 	Aucun système d'alerte précoce n'a été mis en place pour surveiller, profiler ou prévoir les risques	Certains aspects de la surveillance, du profilage ou de la prévision des risques sont en place, mais incomplets	Mise en place de systèmes d'alerte précoce qui surveillent, profilent et prévoient les risques	En tant qu'intégration PLUS : preuve que les systèmes d'alerte précoce sont utilisés et intégrés dans les processus de décision et de réponse
<ul style="list-style-type: none"> Informations et analyses relatives à l'évaluation des risques 	Aucune information sur l'évaluation des risques n'est disponible	Certaines informations sur les risques sont disponibles, mais elles sont de mauvaise qualité	Disponibilité d'informations et d'analyses de qualité sur les risques	En tant qu'intégration

				PLUS : systèmes en place pour le partage régulier d'informations et d'analyses sur les risques avec les décideurs au sein du gouvernement
<ul style="list-style-type: none"> • Procédures de planification d'urgence, y compris les considérations relatives aux GESI 	Pas de PC en place.	Un PC de base a été mis en place, mais il manque de détails ou de clarté	Un PC clair et détaillé a été mis en place avec des considérations GESI et des preuves de la connaissance interministérielle du plan	En tant qu'intégration PLUS : preuve que les réactions à l'examen technique de l'ARC ont été prises en compte et que la qualité du PC s'est amélioré d'année en année
<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes techniques intergouvernementaux 	Aucun mécanisme technique intergouvernemental n'est en place	Des mécanismes techniques intergouvernementaux de base sont en place, mais les réunions sont irrégulières et la participation faible	Un mécanisme technique formel intergouvernemental avec des réunions régulières et une participation constante des principales parties prenantes	En tant qu'intégration PLUS : preuve de la mise en œuvre d'un programme pertinent par le groupe de travail et de la prise de décision qui s'ensuit
<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes M&E en place 	Aucun système ou fonction de suivi et d'évaluation en place	Suivi de base et rapports sur la mise en œuvre de la réponse	Suivi et compte rendu de la mise en œuvre de la réponse, ainsi que des évaluations effectuées après la réponse	En tant qu'intégration PLUS : preuve de l'intégration des enseignements tirés des réponses précédentes en tant que base pour l'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes d'apprentissage formels en place 	Absence de suivi systématique et d'intégration des enseignements tirés des réponses aux catastrophes dans la planification future	Un certain suivi et une intégration des enseignements, mais pas systématiques ou cohérents	Suivi et intégrations systématiques des enseignements, mais pas de processus de révision de la planification future en réponse à ces enseignements	Suivi systématique et intégration des enseignements avec des processus et des preuves de révision de la planification future en réponse à ces enseignements
3. Finances				
<ul style="list-style-type: none"> • Politique et stratégie FRC en place 	Pas de politique ou de stratégie de FRC en place	Mise en place d'une politique et d'une stratégie de base en matière de FRC	Mise en place d'une politique et d'une stratégie actualisées en matière de FRC, incluant l'assurance contre les risques climatiques	En tant qu'intégration PLUS : preuve de la connaissance et de l'appropriation de la stratégie à travers et en dehors du ministère des finances

<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'outils de financement pour couvrir de manière adéquate les risques de catastrophe 	Pas d'outils de financement en place pour couvrir les risques de catastrophes	Outils financiers minimaux identifiés pour couvrir les risques de catastrophes	Une série d'outils financiers, y compris des assurances, en cours de développement, axés sur les principaux risques dans le pays	Mise en place d'une série d'outils financiers, y compris des assurances, axés sur les principaux risques du pays
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de plans de gestion financière pour le décaissement et la distribution des fonds en réponse aux catastrophes 	Pas de plan de gestion financière pour le décaissement et la distribution	Un plan de gestion financière a été mis en place, mais il ne précise pas suffisamment les modalités de transfert des fonds entre les comptes bancaires du gouvernement et les fournisseurs/partenaires de mise en œuvre	Mise en place d'un plan de gestion financière précisant clairement les modalités de transfert des fonds entre les comptes bancaires du gouvernement et les fournisseurs/partenaires de mise en œuvre, ainsi que les délais à respecter	En tant qu'intégration PLUS : preuve d'une utilisation efficace du plan de gestion financière avec des améliorations d'année en année des processus de décaissement des fonds
4. Ciblage et capacité de mise en œuvre				
<ul style="list-style-type: none"> Données des registres sociaux 	Pas de registre ou de données sociales disponibles	Le registre social est en place, mais il est obsolète et ne contient pas de données sur la vulnérabilité	Registre social en place, mis à jour et comprenant des données sur la vulnérabilité	En tant qu'intégration PLUS : preuve que le registre est mis à jour avec des données exactes sur la vulnérabilité
<ul style="list-style-type: none"> Évaluations des besoins qui identifient leurs degrés 	Pas de capacité ou de processus d'évaluation des besoins en place	Des capacités et des processus d'évaluation des besoins fondamentaux sont en place, mais ils sont peu précis et ne sont pas ventilés en fonction des vulnérabilités	Capacité et processus d'évaluation des besoins en place, avec des données précises ventilées en fonction des vulnérabilités	En tant qu'intégration PLUS : capacité de saisir les changements dynamiques dans les besoins et les vulnérabilités de la population
<ul style="list-style-type: none"> Profilage et ciblage des bénéficiaires 	Pas d'approche de ciblage ni de capacité en place	Profilage des bénéficiaires et critères de ciblage de base en place, mais absence de mécanismes et de catégories de ciblage	Mise en place de critères clairs de profilage et de ciblage des bénéficiaires, y compris de mécanismes et de catégories de ciblage	En tant qu'intégration PLUS : avec la capacité de cibler les catastrophes à l'avance
<ul style="list-style-type: none"> Mécanismes d'apport de réponses définies et efficaces 	Aucun mécanisme de mise en œuvre n'a été identifié pour la réponse aux catastrophes	Certains mécanismes de mise en œuvre ont été identifiés pour la réponse aux catastrophes, mais avec une couverture limitée et un financement insuffisant	Mise en place de mécanismes d'intervention en cas de catastrophe avec une large couverture et un financement suffisant	En tant qu'intégration PLUS : avec des preuves d'utilisation et d'expérience antérieures et des améliorations apportées au fil du temps

B.3 Rubrique WS2 : Amélioration de l'assistance

Objectif : Évaluer dans quelle mesure le renforcement des capacités et les décaissements de l'ARC contribuent à **améliorer la fourniture de l'aide** aux ménages vulnérables de manière à atténuer les effets des crises. La rubrique suivante a été élaborée avec l'ARC, des représentants des gouvernements nationaux et d'autres parties prenantes clés dans le cadre d'ateliers, afin de disposer d'une base convenue pour l'évaluation de l'amélioration de la fourniture de l'assistance.

Dimension	Émergence 	Évolution 	Intégration 	Excellence 
Rapidité				
Amélioration du temps de réponse pour l'assistance aux ménages ciblés	Assistance reçue par les ménages similaire ou plus tardive que le délai de réponse "traditionnel" dans des crises comparables	Les ménages reçoivent l'aide un peu plus tôt que le délai de réponse "traditionnel" dans des crises comparables. (par exemple, 1 à 2 mois plus tôt pour les crises à évolution lente, 2 à 3 semaines plus tôt pour les crises à évolution rapide). Il se peut que ce ne soit pas le cas pour toutes les activités et tous les districts.	L'aide est reçue par les ménages plus tôt que le délai de réponse "traditionnel" dans des crises comparables (par exemple, 2 à 3 mois plus tôt pour les crises à évolution lente, 3 à 4 semaines plus tôt pour les crises à évolution rapide).	L'aide est reçue par les ménages considérablement plus tôt que le délai de réponse "traditionnel" dans des crises comparables (par exemple, 3 à 4 mois plus tôt pour les crises à évolution lente, 4 à 6 semaines plus tôt pour les crises à évolution rapide).
Assistance dans une fenêtre d'opportunité définie pour atténuer ou réduire les impacts de la crise (déclenchement lent)	L'intervention manque la fenêtre d'opportunité définie pour atténuer ou réduire les impacts de la crise (ou les fenêtres supposées si elles ne sont pas définies)	Intervention lancée dans une fenêtre d'opportunité définie afin d'atténuer ou de réduire les effets de la crise	L'intervention est principalement réalisée dans une fenêtre d'opportunité définie pour atténuer ou réduire les impacts de la crise	Intervention lancée et achevée dans un délai défini afin d'atténuer ou de réduire les effets de la crise
Assistance suffisamment précoce pour répondre aux besoins vitaux urgents et atténuer ou réduire les	L'assistance reçue par les ménages ne fait pas partie de la "première phase" identifiée des	L'assistance reçue par les ménages ne fait pas partie de la "première phase" identifiée des	L'assistance a commencé au cours de la "première phase" identifiée	Assistance reçue par les ménages au cours de la "première phase"

effets de la crise (intervention rapide)	actions de réponse aux besoins vitaux urgents et elle n'arrive pas assez tôt pour minimiser les pertes de revenus subies à cause de la perte d'actifs productifs.	actions de réponse aux besoins vitaux urgents, <i>mais</i> elle arrive suffisamment tôt pour minimiser les pertes de revenus subies à cause de la perte d'actifs productifs.	des actions de réponse aux besoins vitaux urgents <i>Plus</i> l'assistance passe en douceur à des interventions sur les moyens de subsistance qui s'attaquent à la perte des actifs productifs afin de minimiser les pertes de revenus	identifiée des actions de réponse aux besoins vitaux urgents <i>Plus</i> l'assistance passe en douceur à des interventions sur les moyens de subsistance qui s'attaquent à la perte des actifs productifs afin de minimiser les pertes de revenus
Volume et type d'assistance				
Le type d'assistance (activités) et les modalités de mise en œuvre répondent aux besoins et aux priorités exprimés par les populations cibles	Le type d'assistance et les modalités de mise en œuvre correspondent pas aux besoins et aux priorités exprimés par les populations cibles	Le type d'assistance et les modalités de mise en œuvre correspondent dans une certaine mesure aux besoins et aux priorités exprimés par les populations cibles. Cela peut ne pas être le cas dans tous les districts ou toutes les catégories de bénéficiaires.	Le type d'assistance et les modalités de mise en œuvre correspondent principalement aux besoins et aux priorités exprimés par les populations cibles. Cela peut ne pas être le cas dans tous les districts ou toutes les catégories de bénéficiaires.	Le type d'assistance et les modalités de mise en œuvre correspondent principalement aux besoins et aux priorités exprimés par les populations cibles
Parcours logique entre le choix des activités et les impacts	Le lien entre les activités sélectionnées et l'atténuation ou la réduction des effets de la crise n'est pas clairement établi	Il existe une certaine cohérence entre le choix des activités et l'atténuation ou la réduction des impacts de la crise. Cela n'est pas uniforme d'une activité à l'autre.	La ligne de mire entre le choix des activités et l'atténuation ou la réduction des effets de la crise est claire pour la majorité des activités	Il existe une cohérence entre le choix des activités et l'atténuation ou la réduction des impacts de la crise
Volume d'aide suffisant pour obtenir l'impact souhaité (au niveau national)	Le volume des financements précoces disponibles par rapport aux besoins globaux de financement de la crise est largement insuffisant pour atteindre les objectifs exprimés d'atténuation ou de réduction des effets de la crise (par exemple, maintien de la consommation alimentaire dans la population cible)	Le volume des financements précoces disponibles par rapport aux besoins globaux de financement de la crise est suffisant pour atteindre un certain nombre d'objectifs exprimés d'atténuation ou de réduction des effets de la crise (par exemple, maintien de la consommation alimentaire dans la population cible)	Le volume des financements précoces disponibles par rapport aux besoins globaux de financement de la crise est adapté pour atteindre la plupart des objectifs exprimés d'atténuation ou de réduction des effets de la crise (par exemple, maintien de la consommation alimentaire dans la population cible)	Le volume des financements précoces disponibles par rapport aux besoins globaux de financement de la crise est suffisant pour atteindre les objectifs exprimés d'atténuation ou de réduction des effets de la crise (par exemple, maintien de la consommation alimentaire dans la population cible) <i>Plus</i> certains éléments indiquent que le coût consécutif de la réponse globale a été inférieur
Volume d'aide suffisant pour obtenir l'impact souhaité (au niveau des ménages)	Le volume d'assistance par ménage est largement insuffisant pour atteindre les objectifs fixés en matière d'atténuation ou de réduction des effets de la crise	Le volume d'assistance par ménage est généralement insuffisant pour atteindre les objectifs fixés en matière d'atténuation ou de réduction des effets de la crise	Le volume d'assistance par ménage est généralement suffisant pour atteindre les objectifs fixés en matière d'atténuation ou de réduction des effets de la crise	Le volume d'assistance par ménage est largement suffisant pour atteindre les objectifs fixés en matière d'atténuation ou de réduction des effets de la crise

Ciblage et équité				
Identification et prise en charge des ménages les plus vulnérables	Souvent, l'aide ne vise pas <i>ou</i> n'atteint pas les ménages les plus vulnérables. Difficultés identifiables dans les processus de ciblage.	La majorité de l'aide atteint les ménages les plus vulnérables, <i>mais</i> les processus de ciblage sont lents et/ou ne sont pas rentables	Les ménages les plus vulnérables sont identifiés et atteints, mais les processus de ciblage doivent être améliorés en termes de délais et de rentabilité	Les ménages les plus vulnérables sont identifiés et atteints grâce à des processus de ciblage (i) rapides, (ii) rentables et (iii) précis
Les effets sont ressentis de manière égale par les hommes et les femmes et par les groupes marginalisés	Preuve que les effets ne sont pas ressentis de manière égale par les hommes et les femmes et par les groupes marginalisés	Peu d'éléments indiquent que les effets sont ressentis de manière égale par les hommes et les femmes et par les groupes marginalisés	Certains éléments indiquent que les effets sont ressentis de manière égale par les hommes et les femmes et par les groupes marginalisés	Il existe des preuves significatives que les effets sont ressentis de manière égale par les hommes et les femmes et par les groupes marginalisés
Impact				
Réduction de la dépendance à l'égard des stratégies de survie	Peu ou pas de preuves d'une réduction du recours à des stratégies de survie chez les bénéficiaires (par rapport à ceux qui n'ont pas bénéficié de l'aide "améliorée")	Certains éléments indiquent que les bénéficiaires ont moins recours à des stratégies de survie (par rapport à ceux qui n'ont pas bénéficié de l'aide "améliorée")	Il y a de bonnes raisons de penser que les bénéficiaires ont moins recours à des stratégies de survie (par rapport à ceux qui n'ont pas bénéficié de l'aide "améliorée")	Preuve significative d'une réduction du recours à des stratégies de survie chez les bénéficiaires (par rapport à ceux qui n'ont pas bénéficié de l'aide "améliorée")
Maintien de la consommation alimentaire	Peu ou pas de bénéficiaires maintiennent leur consommation alimentaire	Une partie (<50 %) des bénéficiaires maintient sa consommation alimentaire	La majorité (>50 %) des bénéficiaires maintient sa consommation alimentaire	La plupart des bénéficiaires maintiennent leur consommation alimentaire
Maintien des actifs considérés comme vitaux pour le bien-être et les moyens de subsistance	Peu ou pas de bénéficiaires conservent des biens considérés comme essentiels au bien-être et aux moyens de subsistance	Certains bénéficiaires (<50%) conservent des biens considérés comme essentiels au bien-être et aux moyens de subsistance	La majorité (>50 %) des bénéficiaires conservent des biens considérés comme essentiels au bien-être et aux moyens de subsistance	La plupart des bénéficiaires conservent des biens considérés comme essentiels au bien-être et aux moyens de subsistance

Annex C Décaissements et délais de paiement

Les décaissements considérés pour l'Échantillon A sont présentés dans le Tableau 19 ci-dessous :

Tableau 19 : Décaissements pour l'Échantillon A

États membres de l'ARC	Typologie de police	Décaissements 2020-2023 (millions USD)		
		Pool 7 (20/21)	Pool 8 (21/22)	Pool 9 (22/23)
Burkina Faso	Sécheresse Replica		\$1,19	
	Sécheresse Replica			7,2\$
Côte d'Ivoire	Sécheresse	2,1\$		
	Sécheresse		0,65\$	
Gambie	Sécheresse			0,19\$
	Sécheresse Replica			0,19\$
Madagascar	Sécheresse		0,8\$	
	Cyclones tropicaux		10,7\$	1,2\$
	Cyclones tropicaux Replica			0,3\$
Malawi	Sécheresse		14,2\$	
Mali	Sécheresse		14,5\$	
	Sécheresse Replica		7,1\$	8\$
Mauritanie	Sécheresse		1,7\$	
	Sécheresse Replica		1,14\$	
Niger	Sécheresse		2,15\$	4,6\$
Somalie (R)	Sécheresse Replica			3,3\$
Togo	Sécheresse			2,5\$
Zambie	Sécheresse		5,4\$	

Tableau 20 : Résumé des délais de paiement

Pays	Typologie de police	Pool	Décaissement	Fin de la saison : date à laquelle la valeur du décaissement peut être calculée	Date d'approbation du FIP par l'Agence (pas d'objection de la part du Conseil d'administration)	Date d'approbation du conseil d'administration d'ARC Ltd	Date de versement du décaissement de l'ARC	Délai entre la fin de la saison et le versement du décaissement (jours)	Commentaire
Côte d'Ivoire	Sécheresse	7	2,1\$	17 octobre 2020	30 novembre 2020	6 décembre 2020	24 décembre 2020	68	
Malawi	Sécheresse	8	14,2\$	16 mai 2022	7 juin 2022	14 juin 2022	23 juin 2022	38	
Zambie	Sécheresse	8	5,4\$	6 mai 2022	7 juin 2022	14 juin 2022	23 juin 2022	48	
Mali	Sécheresse Replica	8	7,1\$	6 novembre 2021	17 novembre 2021	18 novembre 2021	29 novembre 2021	23	
Mauritanie	Sécheresse Replica	8	1,1\$	26 novembre 2021	14 mars 2022	25 mars 2022	28 mars 2022	122	
Côte d'Ivoire	Sécheresse	8	0,7\$	26 novembre 2021	27 janvier 2023	N/D	26 mai 2022	181	Incident lié aux risques de base
Mali	Sécheresse	8	14,5\$	6 novembre 2021	8 décembre 2021	11 février 2022	28 février 2022	114	Mali sous sanction
Burkina Faso	Sécheresse Replica	8	\$1,19	16 décembre 2021	4 avril 2022	25 mars 2022	12 avril 2022	117	Incident lié aux risques de base
Madagascar	Sécheresse	8	0,8\$	26 mai 2022	22 juillet 2022	23 février 2023	13 mars 2023	291	
Mauritanie	Sécheresse	8	1,7\$	26 novembre 2021	11 juillet 2022	25 mars 2022	19 juillet 2022	235	Incident lié aux risques de base
Niger	Sécheresse	8	2,2\$	6 novembre 2021	11 juillet 2022	25 mars 2022	19 juillet 2022	255	Incident lié aux risques de base
Togo	Sécheresse	9	2,5\$	6 octobre 2022	13 mars 2023	3 février 2023	28 mars 2023	173	

Pays	Typologie de police	Poo l	Décaisse ment	Fin de la saison : date à laquelle la valeur du décaisse ment peut être calculée	Date d'approbation du FIP par l'Agence (pas d'objection de la part du Conseil d'administratio n)	Date d'approbation du conseil d'administratio n d'ARC Ltd	Date de versement du décaisse ment de l'ARC	Délai entre la fin de la saison et le versement du décaisse ment (jours)	Commentaire
Niger	Sécheresse	9	4,6\$	26 octobre 2022	13 mars 2023	23 mars 2023	30 mars 2023	155	
Gambie	Sécheresse Replica	9	0,2\$	26 novembre 2022	19 janvier 2023	26 janvier 2023	9 février 2023	75	
Mali	Sécheresse Replica	9	8,0\$	6 novembre 2022	30 novembre 2022	5 décembre 2022	9 décembre 2022	33	
Somalie (R)	Sécheresse Replica	9	3,3\$	6 février 2023	22 mars 2023	25 mars 2023	30 mars 2023	52	
Cyclones									
Madagascar	Cyclones tropicaux			5 février 2022	24 février 2022	1 mars 2022	2 mars 2022	25	
Madagascar	Cyclones tropicaux			27 février 2023	1 septembre 2023				Processus incomplet, décaissement en suspens
Madagascar	Cyclones tropicaux Replica			27 février 2023	N/D	5 mai 2023	9 mai 2023	71	

Annex D Liste des informateurs clés

Collecte des données au Malawi

1. Directeur de la dette et de l'aide
2. Chef économiste, Ministère de l'Agriculture
3. Ministère des Finances et du Trésor
4. British Council
5. WFP
6. MVAC
7. S&E, Ministère de l'Agriculture et de la Planification
8. Ministère de la Protection sociale
9. DoDMA
10. Département du changement climatique et des services météorologiques (alerte précoce)
11. CISONECO
12. Responsables de la protection sociale au niveau du district
13. Responsables GRC au niveau du district
14. Responsables des cultures au niveau du district
15. Université des sciences et technologies du Malawi
16. Directeur de la planification et du développement au niveau du Conseil du district
17. Responsable du suivi et de l'évaluation, Conseil de district
18. Présidents du Comité de protection du village
19. Présidents du Comité de développement du village
20. Présidents du Comité de protection régional
21. Présidents du Comité de développement régional
22. Chef de village du groupe

Collecte des données à Madagascar

1. Ambassade britannique
2. PAM (Replica)
3. CPGU
4. BNGRC
5. Ministère des Finances
6. Ministère de l'Agriculture
7. Bureau national de la nutrition
8. Ministère régional de la population
9. Gouverneur de Vatovavy
10. Coordinateur régional, Bureau de la nutrition
11. Ministère de l'Agriculture
12. Gouverneur de la région de Fitovinany

13. Chefs de communauté (maire de la municipalité rurale de Marofody, région de Vatovavy, et représentant des chefs de village)
14. Chefs de communauté, Ambahatrazo
15. Chefs de communauté, Antsenavolo
16. Chef de village (Fokontany)
17. Maire et adjoint au maire d'Ambahatrazo
18. Coordinateur de l'ADRA (Replica ARC)
19. Gestionnaire administratif et financier et responsable du bureau de la nutrition
20. Maire adjoint, Nosy Varika
21. Office régional, Ministère de l'Agriculture
22. FICR Océan Indien

Collecte des données en Mauritanie

1. Coordinateur ARC et Superviseur ARC
2. Conseiller, Ministère de l'Agriculture
3. Directeur Général du Registre Social
4. Directeur général de l'assistance technique, DCAN
5. Chef de programme, Responsable du financement des risques (Replica) et Responsable du financement des risques - Mauritanie
6. Conseiller, ministère de l'économie
7. PAM RAM (Replica)
8. Directeur de L'observatoire
9. Délégué régional
10. Chef de bureau PAM (Replica)
11. Délégation régionale CSA (2)
12. Suivi des programmes MAP dans la région
13. Wali
14. Actions contre la faim
15. Délégué régional du Ministère de l'Agriculture
16. Directeur de cabinet régional
17. Conseiller régional chargé des affaires juridiques et administratives
18. Directeur de l'Observatoire (CSA)
19. Hakems